A 535272

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

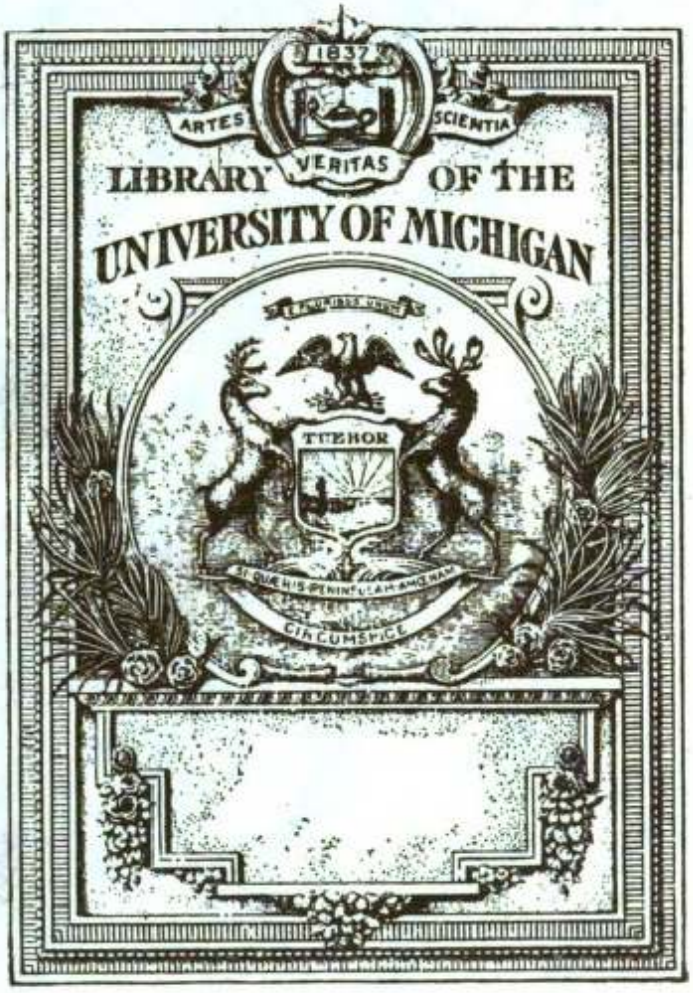

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
UNIVERSITY OF MICHIGAN

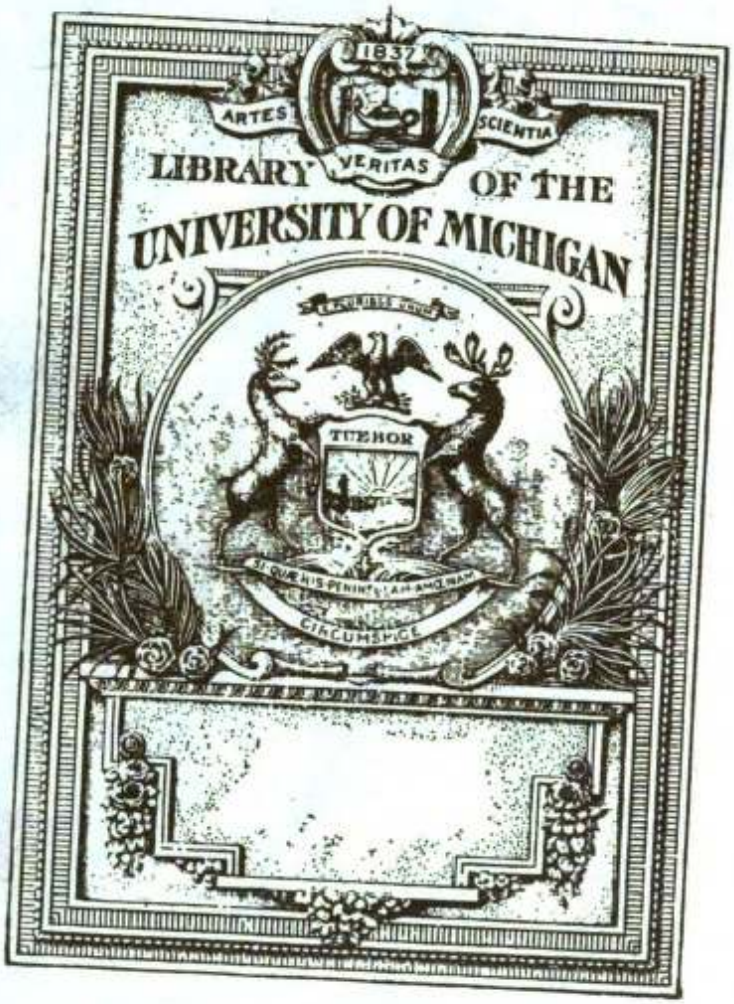

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
146
.B34
G6

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UN CONSPIRATEUR ROYALISTE
PENDANT LA TERREUR

LE

BARON DE BATZ

1792-1795

d'après des Documents inédits

PAR

G. LENOTRE

VINGT-DEUXIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et Cie.

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LE

BARON DE BATZ

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OUVRAGES DE G. LENOTRE

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Prix Berger, 1902.*

LA GUILLOTINE pendant la Révolution, 21e édition.
LE VRAI CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, 22e édition.
LE BARON DE BATZ, 21e édition.
PARIS RÉVOLUTIONNAIRE, 36e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 1re série, 64e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 2e série, 47e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 3e série, 46e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 4e série, 35e édition.
BLEUS, BLANCS ET ROUGES. Récits d'histoire révolutionnaire, d'après des documents inédits, 17e édition.
LA CAPTIVITÉ ET LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE, 28e édition.
LE MARQUIS DE LA ROUËRIE et la Conjuration bretonne, 21e édition.
TOURNEBUT; la Chouannerie normande au temps de l'Empire (1804-1809), 22e édition.
LE DRAME DE VARENNES. Juin 1791, 35e édition.
LE ROI LOUIS XVII ET L'ENIGME DU TEMPLE, 13e édition.

14 volumes in-8° écu.
Reliés amateur avec fers.

Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés avec des documents inédits, par G. LENOTRE.

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE (1792), 29e édition.
LES FILS DE PHILIPPE-ÉGALITÉ PENDANT LA TERREUR (1790-1796), 20e édition.
LA FILLE DE LOUIS XVI. Marie-Thérèse, Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême (1794-1799), 26e édition.
LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (1793-1795), 29e édition.
LES NOYADES DE NANTES (1793), 24e édition.

Cinq volumes in-16 jésus.
Reliés amateur avec fers.

PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 1re série, 11e édition.
1 volume in-16 . . . . . 7 fr. »
PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 2e série, 7e édition.
1 volume in-16 . . . . . 7 fr. »
GENS DE LA VIEILLE FRANCE. *Rêveries pour le temps présent sur des thèmes anciens*, 13e édition. 1 vol. in-16. 7 fr. »

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MADAME DE SARTINES

Née Emilie de Saint-Amaranthe.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis Léon Théodore Gosselin

UN CONSPIRATEUR ROYALISTE

PENDANT LA TERREUR

LE BARON DE BATZ

1792-1795

D'après des documents inédits

PAR

G. LENOTRE

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1922

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A

MON PÈRE

Hommage de respect, de reconnaissance et d'affection.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Librarian
Champion
2-8-24
9188

PRÉFACE

« Il y a deux histoires », a dit Balzac, « l'histoire officielle, menteuse, qu'on enseigne, l'histoire *ad usum Delphini;* puis, l'histoire secrète, où sont les véritables causes des événements, une histoire honteuse... »

Les gigantesques luttes politiques qui épouvantèrent le monde en 1793 et 1794 ont fourni matière à bien des récits : pour tout lecteur de bonne foi elles n'en restent pas moins inexplicables. L'esprit se refuse à comprendre comment tous ces hommes de la Révolution, nés le même jour à la vie politique, portés ensemble sur le pavois, liés par la plus étroite solidarité

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'opinions et d'intérêts, ne pouvant se tenir debout sur le tas de ruines qu'ils avaient amoncelées, qu'à la condition de se serrer étroitement la main et de s'appuyer l'un sur l'autre..., l'esprit se refuse à comprendre comment ces hommes, pris d'une sorte d'hallucination furieuse, se haïssent tout à coup, se soupçonnent, se dénoncent, s'entre-tuent et s'en vont, avec une résignation qui ressemble à du fatalisme, porter leur tête à l'échafaud. En moins d'un an tous disparaissent...

Et, la lutte terminée, tout de suite, les historiens se mettent à l'œuvre : dans la fosse commune où dorment les grands morts, chacun va choisir son héros favori, l'exhume, le lave, le nettoie, le parfume, le grime, l'embaume et l'offre en drapeau aux partis politiques. La foule applaudit et se déclare satisfaite; mais ceux qui, moins crédules, ont peine à reconnaître dans ces froides momies les fougueux et passionnés lutteurs de la Révolution, détournent la tête et se disent : « Ce n'est pas eux; ils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'étaient pas ainsi tout d'une pièce; ils avaient des passions, des colères, des faiblesses; la vie de ces hommes, au milieu de la crise la plus terrible qui ait jamais secoué l'humanité, n'a pu être si unie, si réglée, si réfléchie; s'ils avaient un but, ils s'y ruaient à travers mille obstacles, mille embûches, mille intrigues; leur histoire n'est pas celle qu'on veut nous apprendre. *Il y a autre chose !* »

Tous les hommes d'action de la Révolution, qu'ils soient royalistes ou jacobins, méritaient mieux que des panégyristes ou des détracteurs. Un jour, on se décidera à consigner la politique à la porte de l'histoire; à replacer les personnages dans leur milieu, à ne les point isoler, sur un piédestal, au-dessus des passions, des préjugés, du bouillonnement d'idées de leur époque; à faire revivre autour d'eux tous les comparses dont ils reflétaient les enthousiasmes, dont ils redoutaient la haine, dont ils ménageaient les petitesses. Ce jour-là, on reconnaîtra qu'il importe de juger sans idée préconçue;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on ne doit point faire un tri parmi les documents, admettant ceux qui plaisent, rejetant ceux qui gênent; mais qu'il les faut accepter tous ou n'en consulter aucun.

Et alors, à la place de cette série d'impassibles statues offertes à l'admiration de la postérité, les récits de la Révolution nous montreront ce grouillement d'hommes, cette mêlée d'intérêts, ce débordement de sève vitale, cette formidable éruption de colères, où s'agitent, sans plan, sans but, sans idée pratique, ces bourgeois provinciaux, ces avocats beaux parleurs, ces moines défroqués qui tiennent les premiers rôles. Tous sont si neufs à la vie politique qu'ils ne sont bientôt plus, dans le tourbillon qui les roule, que des pantins inconscients et affolés, dont quelque main mystérieuse, cachée dans l'ombre, tient les fils.

Le baron de Batz a-t-il conduit cette immense intrigue ?

S'il faut en croire les contemporains, il fut l'impresario occulte de la Révolution, l'agent de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes les discordes. Ceux qui succombèrent dans la lutte accusèrent invariablement de leur chute l'insaisissable chef d'une vague conspiration. Il suffit, du reste, d'avoir feuilleté les pages du *Moniteur* d'octobre 1793 à juillet 1794, pour savoir quelle place tint, dans les préoccupations des chefs de partis, cette *conjuration de l'Étranger*. C'est à elle qu'on attribua l'avortement de toutes les réformes, l'inexplicable retard apporté au bonheur général; elle fut la cause de toutes les proscriptions, le prétexte de tous les massacres. Élie Lacoste, dans son rapport du 26 prairial, désigna clairement de Batz comme étant l'ennemi en qui se concentraient les forces de la réaction : « Tous les leviers destinés à renverser la République, dit-il, *étaient mus par ce seul homme* que faisaient agir les tyrans coalisés. » D'ailleurs, l'Assemblée fut unanime : c'est à la conspiration de l'Étranger, à l'or de Pitt et Cobourg — au baron de Batz, en un mot — qu'elle attribua les agissements de toutes les factions, celle de Chabot, celle de Danton, celle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'Hébert, celle de Ronsin, celle de Chaumette...

Comment un homme qui, au dire de ses contemporains, fut investi d'une telle puissance, est-il resté inconnu? On ne sait rien du baron de Batz; son histoire occupe quelques lignes dans les dictionnaires biographiques ; son dossier aux Archives ne nous renseigne pas davantage. L'oubli se serait-il fait aussi complet si le personnage avait véritablement tenu dans ses mains, pendant toute la Terreur, les destinées de la France et conduit à son gré les événements ? Qui donc s'est trompé à son sujet ? Ses contemporains qui voient en lui le pivot de toute la Révolution, ou la postérité qui ignore jusqu'à son existence ?

Telles sont les questions auxquelles ce livre essaiera de répondre. Nous ne nous dissimulons pas qu'il y a une certaine hardiesse à exhumer un oublié — un inconnu, pour mieux dire, — à le présenter comme ayant joué le premier rôle dans le drame, si souvent conté sans que son nom même ait été prononcé. Il faudrait, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soutenir ce paradoxe, une terrible puissance de déduction et de raisonnement. Les lecteurs qui voudront bien nous suivre reconnaîtront vite que telle n'est pas notre ambition. De déductions, il n'y en a point; de raisonnements, pas davantage : nous n'avons fait que rassembler ici des documents qui, pour être restés jusqu'à présent dédaignés, n'en sont pas moins indiscutables ; nous avancerons prudemment dans l'obscure histoire du baron de Batz, n'acceptant, pour éclairer notre marche, d'autre lumière que celle des faits. Lorsqu'elle nous fera défaut, nous n'éprouverons nulle honte à avouer nos tâtonnements, puisque nous ne soutenons ici aucune thèse et que nous sommes poussés seulement par une curiosité ardente de la vérité et par le désir passionné d'évoquer, d'une façon aussi vivante qu'il nous est possible, ce temps d'incessantes angoisses et de romanesques intrigues que connut Paris sous le règne de la Convention.

G. L.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UN CONSPIRATEUR ROYALISTE
PENDANT LA TERREUR

LE BARON DE BATZ

I

JEAN DE BATZ

Au moment où Louis XVI, poussé par les aides du bourreau, jetait ce cri suprême : « Je désire que mon sang ne retombe pas sur la France ! » l'abbé Edgéworth de Firmont, à demi mort d'angoisse, s'agenouillait sur la dernière marche de l'escalier de l'échafaud.

Ses forces l'avaient trahi ; il s'était jeté là, cherchant à s'absorber dans sa prière..... En levant les yeux, il vit le roi qu'on *bouclait* à la planche : elle bascula, la lunette s'abattit : le martyr redressa encore une fois la tête et tourna les yeux vers le prêtre ; l'énorme triangle d'acier tomba.

Le plus jeune des bourreaux[1] plongea la main

[1] « Il ne semblait pas avoir plus de dix-huit ans : il fit, tenant la tête, le tour de l'échafaud : il accompagnait cette cérémonie monstrueuse des cris les plus atroces et des gestes les plus indé-

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le panier, y poursuivit la tête royale, la saisit par les cheveux, et, la tenant à bout de bras, fit le tour de l'échafaud, la montrant au peuple. Le sang qui en dégouttait arrosait la plate-forme. L'abbé de Firmont en aurait été couvert si, par un instinctif mouvement d'horreur, il ne s'était rejeté en arrière quand cet homme s'approcha de lui...

Des historiens ont décrit le coup de folie de la populace se ruant sur l'échafaud ; d'autres ont suivi la charrette emportant au cimetière de la Madeleine le corps du roi supplicié ; nous suivrons, nous, le prêtre qui, suffoquant et terrifié, se perdit dans la foule dont les rangs pressés s'ouvrirent instinctivement devant lui[1].

L'abbé de Firmont, en quittant la place de la Révolution, passa le pont, se jeta dans les rues désertes de la rive gauche, et marcha au hasard sans savoir où aller. Au bout d'une heure, pour-

cents. Le plus morne silence régna d'abord : bientôt quelques cris de : *Vive la République !* se firent entendre. Peu à peu les voix se multiplièrent, et, dans moins de dix minutes, ce cri mille fois répété devint le cri de la multitude, et tous les chapeaux furent en l'air. » (*Mémoires de M. l'abbé Edgeworth de Firmont*, traduits de l'anglais par Dupont.)

[1] « Je n'avais qu'une mauvaise redingote, je me trouvai bientôt confondu dans cette foule immense. » *Mémoires de l'abbé de Firmont.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant, il reprit possession de lui-même, et se dirigea vers la maison de M. de Malesherbes, qui lui avait, la veille, offert un refuge, dans le cas où un mouvement populaire, espéré jusqu'au dernier moment, empêcherait la voiture royale d'arriver au pied de l'échafaud.

A l'hôtel Malesherbes, l'abbé de Firmont rencontra, outre le courageux défenseur du roi, un jeune homme, Louis Bousset, qui lui était tout dévoué, et un enfant de quinze ans, Charles de Lézardière. Le prêtre, mettant un peu d'ordre dans ses idées, fit le récit des événements de la matinée ; puis comme, sous l'impression de ce qu'il avait vu, il éprouvait la terreur de rentrer chez lui et de s'y trouver seul avec ses tragiques souvenirs, Charles proposa de gagner le village de Choisy qu'habitaient ses parents ; l'abbé accepta[1] ; vers deux heures de l'après-midi, il se mit en route, accompagné de Louis Bousset et de Charles ; tous trois, à pied,

[1] Le projet de l'abbé Edgeworth avait tout d'abord été de retourner en Angleterre, dès sa mission terminée ; mais le roi, au cours de la nuit qui précéda l'exécution, lui avait donné « quelques ordres secrets et d'une grande importance », qui obligèrent l'abbé à rester en France. Il s'agissait évidemment du salut de la reine et de ses enfants, et ceci explique comment l'abbé de Firmont se mit aussitôt en relations avec le baron de Lézardière, l'un des plus actifs et des plus dévoués parmi les royalistes obstinés qui s'étaient voués à la délivrance des prisonniers du Temple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prirent la route de Choisy, où ils arrivèrent à la nuit tombante.

Là demeurait, dans une maison écartée, la famille de Lézardière, composée du baron Robert, de sa femme et des trois fils qui leur restaient. L'aîné, diacre au séminaire de Saint-Sulpice, avait été massacré aux Carmes en septembre 1792 [1].

Dès les premiers troubles de l'ouest, les Lézardière, inquiétés par les patriotes, menacés, emprisonnés même pendant quelques jours, avaient quitté leur château des environs de la Roche-sur-Yon pour venir se fixer dans la banlieue de Paris où ils prévoyaient que leur dévouement pouvait être plus utile. Ils vivaient à Choisy sous le nom bourgeois de Robert : Jacques et Silvestre, les deux aînés survivants, avaient défendu, au 10 août, le château des Tuileries attaqué par le peuple ; le plus jeune, Charles, malgré ses quinze ans, s'était enrôlé dans le petit groupe de partisans fidèles qui, depuis la captivité de la famille royale au Temple, se tenaient prêts à tout événement. Doué

[1] Voici les noms des quatre fils de Lézardière : 1° Jacques Augustin, prêtre, tué aux Carmes ; — 2° Jacques-Paul-Toussaint ; — 3° Sylvestre-Joachim ; — 4° Charles-Eutrope-Athanase-Benjamin. Il faut lire le chapitre que M. Chassin a consacré à l'histoire de cette famille, pendant et depuis la Révolution, dans son remarquable ouvrage *la Préparation de la guerre de Vendée.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un esprit des plus vifs, d'une intelligence toujours en éveil, il servait d'intermédiaire aux royalistes cachés dans Paris, se glissait dans les clubs, prenait place dans les tribunes publiques de la Convention. Ce fut par lui que Malesherbes apprit, dès le vote terminé, que l'assemblée accordait à Louis XVI le droit de choisir ses défenseurs, et c'est ainsi que l'illustre jurisconsulte put, le soir même, adresser à la Convention la lettre fameuse par laquelle il sollicitait la glorieuse mission d'être l'avocat du roi dont il avait été le ministre. C'est aussi cet enfant qui, sur un billet que le roi put lui faire passer, découvrit l'abbé Edgeworth de Firmont dans sa retraite de la rue du Bac, et ménagea l'entrevue suprême du prêtre et du condamné [1].

Pendant toute cette journée du 21 janvier, la baronne de Lézardière, alitée et souffrante depuis qu'elle avait perdu un fils dans les massacres des Carmes, attendait, seule, en proie à l'anxiété que l'on devine, des nouvelles de Paris. Ses trois enfants et son mari l'avaient quittée, la veille, dans l'espoir de prendre part à la délivrance du

[1] *Biographie Vendéenne*, par C. Mesland. Charles de Lézardière était assisté dans cette périlleuse mission par un jeune homme nommé Isidore Langlais. Voir les *Mémoires du baron Hyde de Neuville*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

roi, et toute la nuit avait été pour la pauvre femme une longue angoisse.

Vers cinq heures du soir, le baron de Lézardière entra dans la chambre de sa femme : il était accompagné de l'abbé de Firmont : la noble dame n'eut pas besoin d'interroger : aux sanglots de son mari, à l'air encore effaré du prêtre, elle comprit que le drame était terminé; royaliste ardente, elle ne put supporter cette suprême douleur : elle mourut.

Elle mourut le 21 janvier, vers le soir, consolée par le prêtre qui, le matin même, avait soutenu et fortifié le courage du roi. Elle mourut de l'angoisse que lui avait causée l'absence de tous les siens, pendant ces longues heures où, hantée par le souvenir de septembre, elle s'attendait à apprendre que Paris était à feu et à sang et que les derniers royalistes fidèles avaient été égorgés.

Car l'opinion de tous était sur ce point unanime : on devait tenter de sauver le roi. Essayer d'arracher la victime à ses bourreaux pouvait sembler une idée extravagante. Un homme l'eut cependant; un homme mit à exécution, presque seul, ce projet insensé. Ce fut le baron de Batz.

Dès que l'heure de l'exécution fut fixée, il fit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donner secrètement avis à cinq cents royalistes[1], dévoués, et enrôlés par lui depuis longtemps, d'avoir à se grouper, le lendemain, sur le passage du roi et de se munir, à tout hasard, d'armes faciles à dissimuler. Le rendez-vous était fixé à l'angle de la rue de la Lune, à l'endroit où le boulevard Bonne-Nouvelle, non encore nivelé, formait un mamelon assez élevé.

Il subsiste là, aujourd'hui, une maison d'angle, étroite et penchée, devant laquelle les conjurés devaient se masser.

Quel était le plan du baron de Batz? Rompre la haie des troupes, se jeter sur la voiture du roi, disperser l'escorte des gendarmes? C'était une irréalisable folie... Mais à supposer même que l'événement en fût heureux, qu'aurait-il fait *après?* Par quels moyens croyait-il pouvoir lutter contre les cent trente mille hommes qui gardaient la ville? Avait-il préparé la fuite du roi vers la province? Des relais étaient-ils disposés sur quelque route? Espérait-il qu'au seul aspect de son héroïque tentative, Paris allait se soulever et prendre tout à coup le parti du condamné? Sur quel hasard, sur

[1] « Quatre à cinq cents jeunes gens », disent les *Mémoires du comte d'Allonville*. « Une bande nombreuse de jeunes gens et d'hommes dévoués », dit le baron Hyde de Neuville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelle circonstance imprévue, sur quel miracle comptait-il?

Tout cela est resté mystère : mais il est bien évident que, puisqu'il tenta l'aventure, c'est qu'il en supposait le succès possible. Qu'avec son caractère impétueux, il eût d'avance fait le sacrifice de sa vie et de celle de ses cinq cents compagnons, la chose n'est pas douteuse: mais qu'il eût ainsi risqué de faire tuer le roi, en plein boulevard, au hasard d'une sanglante échauffourée, voilà ce qu'on ne peut admettre.

Et l'invraisemblance même d'un tel projet prouve que les conjurés étaient assurés de quelque puissant concours.

On a dit, mais c'est un fait impossible à contrôler, que le baron de Lézardière était allé, quelques jours auparavant, trouver Dumouriez, alors à Paris, et avait reçu de lui la promesse formelle, la parole d'honneur qu'il s'opposerait, de tout le pouvoir de sa grande popularité, à l'exécution de Louis XVI [1]. Malheureusement, Dumouriez était l'homme des *opinions successives;* à peine le baron de Lézardière l'avait-il quitté qu'il partait pour

[1] *Mémoires secrets du comte d'Allonville.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la campagne, rendant illusoire toute tentative de soulèvement.

Quoi qu'il en soit, de Batz passa, dans la fièvre des dernières dispositions, la nuit du 20 au 21 janvier. Deux secrétaires, deux amis dévoués jusqu'à la mort, l'assistaient : l'un était Jean-Louis-Michel Devaux, commis à la Trésorerie Nationale ; l'autre cachait, sous le pseudonyme de Sévignon, son titre et son nom de marquis de la Guiche.

Dès sept heures du matin, le 21 janvier, de Batz était à son poste. Devaux et la Guiche, pressés de le rejoindre, s'étaient glissés à travers la haie de soldats qui bordait la chaussée et avaient traversé le boulevard, malgré l'interdiction absolue de circuler que la Commune avait publiée la veille. Du point élevé où il se tenait, l'aventureux conspirateur plongeait, dans la foule pressée qui l'entourait, des regards anxieux. Son angoisse était grande en n'apercevant, parmi les milliers de têtes qui s'agitaient devant lui, aucun visage ami : dès qu'un remous se produisait dans le peuple, il croyait à l'arrivée d'un groupe de ses complices ; son espoir, vite déçu, renaissait aussitôt du moindre incident... Il ne pouvait savoir, en effet, que, dès trois heures du matin, la plupart des cinq cents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conjurés avaient été réveillés par des coups frappés à leur porte : deux gendarmes s'étaient présentés chez chacun d'eux, avec ordre de ne point les perdre de vue, et de les empêcher, par tous les moyens, de sortir avant midi.

Le baron de Batz, qui n'avait point passé la nuit à son domicile, avait échappé à cette intempestive surveillance : il ignorait le motif qui retenait ses amis loin de lui au moment d'agir ; dans la fièvre qui l'envahissait, il se prenait à maudire leur lâcheté, à douter de leur dévouement, à désespérer. A peine s'il reconnaissait, maintenant que l'heure de l'action était proche, quatre ou cinq des conjurés disséminés parmi la populace... Et déjà, au lointain, du côté du Temple, on percevait le sinistre roulement des tambours ; une sorte de souffle passait sur les têtes, un grand frisson courait dans le peuple ; — ce n'était point le *ah !* d'impatience satisfaite qui s'exhale des foules énervées par l'attente d'un spectacle désiré ; c'était plutôt un sourd murmure, une longue plainte ; toutes les têtes se penchaient, tous les regards étaient fixés vers le point du boulevard où le lugubre cortège allait apparaître.

Dans le brouillard, on distingua d'abord les hautes silhouettes des hommes de la gendarmerie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nationale ; ils passèrent, immobiles sur leurs petits chevaux qui secouaient la tête, au pas, bien alignés, barrant d'une longue file toute la chaussée; puis, vinrent, en colonnes serrées, les grenadiers de la garde nationale, à la marche rythmée et lourde, avec leurs buffleteries blanches croisées sur la poitrine, leurs tricornes à plumet de crin, leurs grosses gibernes pendues sur les reins. Ce fut ensuite l'artillerie : les pièces, deux par deux, les prolonges, secouées par les cahots, roulant avec un fracas sinistre au milieu de l'immense et solennel silence de la foule muette ; enfin, les tambours précédant la voiture ; et celle-ci, entourée de soldats, s'avançait lentement, fermée, impénétrable aux regards, les vitres levées, couvertes de buée...

— « A nous ! mes amis, ceux qui veulent sauver leur roi ! »

Ce cri, poussé par une voix formidable, retentit ; la foule s'écarta, mue par une instinctive terreur; et, s'efforçant de franchir la haie qui bordait la chaussée, on vit le baron de Batz, les bras levés, agitant son chapeau, répétant :

— « A nous ! A nous ! sauvons le roi ! »

Ce fut rapide comme l'éclair : une poussée se fit dans la populace ; les rangs, un instant disjoints, se resserrèrent; la ligne des troupes ne fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas même rompue : on vit de Batz, le bras toujours levé, disparaître et sombrer dans le remous, comme un naufragé au milieu des flots... la voiture continua, vers l'inéluctable dénouement, sa marche que l'incident n'avait point arrêtée un instant [1]...

[1] La population parisienne était, au 21 janvier, à ce point terrifiée par le spectacle du roi traîné au supplice que toute cette scène, qui eut plus de dix mille témoins, semble être restée inaperçue. Aucun journal de l'époque n'y a fait, croyons-nous, allusion, de sorte qu'on a eu beau jeu pour en nier l'authenticité. M. le Dr Robinet, dans un curieux article sur Danton (*l'Eclair* du 26 février 1895) écrivait : « — ... une tradition vague, mystérieuse, née après l'effondrement de 1794, sortie, pendant la réaction thermidorienne, d'on ne sait quel confessionnal ; imaginée par les mêmes gens et d'après les mêmes motifs que tous les autres *racontars sur l'enlèvement du roi au 21 janvier, de la reine et du dauphin au Temple, en août et septembre 1793 et autres exploits non moins fantastiques*, dont les réacteurs et les intrigants, clercs ou laïques, eurent le triste et fructueux monopole pendant tant d'années, pour se mettre bien en cour et se créer des états de service, pour remplir leurs gazettes et leurs poches, gagner les belles dames en chargeant d'opprobre et de ridicule les grands noms républicains ! »

Rien n'est, au contraire, moins *vague*, moins *mystérieux*, moins *fantastique* que le fait même de la tentative que nous venons de raconter. Si les détails en sont restés inconnus, c'est justement parce que ceux qui s'étaient dévoués à cette cause perdue n'ont point pensé à se targuer de leur héroïsme *pour se mettre bien en cour et remplir leurs poches*. Si l'on récuse, comme gênants, des témoins tels que le baron Hyde de Neuville, le comte d'Allonville, vingt autres.... on est bien obligé, cependant, de s'incliner devant les documents officiels, tels que l'interrogatoire de ce Devaux, qui était, le 21 janvier, aux côtés du baron de Batz, interrogatoire que nous reproduirons *in extenso* à la page 279). Devaux parlait-il donc pour *gagner les belles dames ?* Non, puisqu'on lui a tout aussitôt coupé le cou. Enfin, voici un dernier document qui ne peut laisser aucun doute, et sur la terreur qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On dit que deux des conjurés, à l'appel de leur chef, avaient tenté de se ruer sur le cortège ; repoussés aussitôt, ils se jetèrent dans la rue de la Lune : poursuivis par quelques soldats, ils furent sabrés sur les marches de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle où ils avaient essayé de se réfugier et dont les portes étaient fermées : la chose est possible, mais elle causa si peu d'émoi, qu'aucun témoin oculaire ne l'a rapportée.

régnait ce jour-là, et sur le courageux exploit du baron de Batz. C'est une note autographe de Sénar, le fameux espion des Comités, note qui se trouvait dans les papiers d'Eckard et qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Foulon de Vaulx.

« Quelques notions sur le 21 janvier. — Ce que j'ai pu recueillir, c'est que les Comités furent informés que Paris ne voulait pas la mort du Roi, qu'il se préparait des mouvements, que la jeunesse était soulevée, qu'on parlait d'une réunion à la porte Saint-Denis et au-dessus, que cela ne se passerait pas sans bruit, que, pour prévenir ce contre-temps par de fortes mesures, on décida de mettre le roi dans une voiture à portières bien fermantes, en dedans deux ou trois hommes armés de fusils et de baïonnettes, de mettre autour de la voiture les plus déterminés à pied et à cheval avec force canons.

« On donna des ordres pour que tous les jeunes gens se rendissent, suivant les quartiers, à tel lieu, à telle église, à peine d'être réputés conspirateurs et les pères déclarés responsables de leurs enfants, et il y aurait contrôle et liste des présents et des non présents au poste indiqué.

« Ordre de s'armer de fusils ou de piques pour se rendre avant le jour au lieu qui aurait été dit ; défense à tous autres de paraître dans les rues jusques après l'exécution ; qu'il fût fait deux rangées de ceux armés, depuis le Temple jusqu'à la place de la Révolution, et défense de passer entre les deux rangées, à peine d'être réputé conspirateur.

« Une fois au poste, silence absolu et immobilité ; du plus loin qu'on verrait venir la voiture, les postes donnent *fixe* à chaque

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant à de Batz, il disparut, comme si la terre se fût entr'ouverte sous ses pas.

*
* *

Tel est l'un des rares exploits qu'on connaisse de lui, le seul au sujet duquel on ait recueilli, jusqu'à ce jour, des données positives. L'histoire ne le retrouve plus, agissant en personne, que trois ans et demi plus tard, aux journées de vendémiaire an IV. Pourtant, dans l'intervalle, son nom apparaît de temps à autre; on le devine

corps formant les deux lignes, afin que la marche ne pût pas être un premier ébranlement pour le mouvement en faveur du Roi. Cependant quatre y passèrent, comme on sait, et à plusieurs reprises, criant : « *A nous, Français, laisserons-nous tuer indignement le Roi* », et autres propos semblables en montrant leurs sabres. Comme ils revenaient en appelant des camarades qui venaient, un homme à cheval était allé avertir une des troupes de réserve qu'on avait espacées par distances et qu'on vit venir avec précipitation; personne ne fit un mouvement ni pour se joindre aux quatre, ni pour les arrêter en repassant à travers la ligne. Deux se firent hacher en se jetant dans une maison; les deux autres échappèrent. L'un, dont la figure avait été retenue par le juré Châtelet, fut par lui reconnu, indiqué à Fouquier, qui communiqua par ordre l'interrogatoire aux Comités; il fut guillotiné. Le baron de Batz qui avait monté toute l'affaire pour le salut du roi et qui, le premier, avait passé en criant : *Allons, allons!* ne fut pas d'abord connu; quand il le fut et qu'on vit qu'on ne pouvait l'atteindre, il fut déclaré hors la loi, et sa tête mise à prix. Ce qui empêcha le soulèvement vint de ce qu'on avait fait circuler que les espions des Comités étaient dans tous les rangs, que d'énormes récompenses étaient promises aux dénonciateurs, et peine de mort contre qui remuerait; au premier pas, chacun se serait cru ou arrêté ou tué par son voisin; personne ne remua. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mêlé à mille affaires ; on sait qu'il conspire, qu'on le cherche, qu'il dispose d'un grand nombre de complices... mais, en réalité, on ne connaît pas sa vie.

Si l'on demande aux Archives nationales les pièces composant le dossier du baron de Batz[1], on n'y trouve rien : quelques chiffons couverts de chiffres, deux croquis assez habilement tracés, le compte de son tailleur, la note d'un fournisseur de bas de soie ; c'est tout. Aux Archives du Ministère de la Guerre, même pénurie de documents ; là cependant sont conservés quelques extraits de tableaux d'avancement, des notes rédigées sous la Restauration et conçues en ces termes :

« M. de Batz n'a cessé, jusqu'en 1800, de donner des preuves de son attachement à la cause des Bourbons. Constamment employé dans l'intérieur à des missions dangereuses, condamné à mort et mis hors la loi plusieurs fois, il a toujours été assez heureux et assez adroit pour se sauver. »

Ou bien : « Conduisant la compagnie Cortey qui fut au moment d'enlever la reine et la famille royale au Temple ; pour ces faits, condamné à mort, mis hors la loi, et sa tête à prix. Créa l'insurrection

[1] Série T, n° 699.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appelée l'Affaire des sections de Paris; conduisait avec Chartier la principale colonne qui marchait sur la Convention, mais dont il fut abandonné au premier coup de canon. Fut de nouveau condamné à mort; échappa du milieu des gendarmes[1]... »

Quel était donc cet homme extraordinaire qui parvenait à se soustraire à toutes les rigueurs des impitoyables lois de la Révolution? Quel talisman possédait-il pour triompher ainsi de tous les obstacles? En quoi consistaient ces *missions dangereuses*, et quelle fut l'influence de son action sur les événements? Voilà ce que nous avons cherché à connaître. Travaillant d'abord en pleines ténèbres, éclairé plus tard par quelques lueurs indécises, nous n'avons pas la prétention d'avoir fait la lumière complète sur cette étrange figure du baron de Batz. De cent faits recueillis çà et là, nous avons tenté seulement de composer ce dossier qui manque à nos Archives : d'autres plus heureux et plus habiles feront le reste : nous nous contentons d'avoir esquissé la silhouette de cet entreprenant conspirateur, si peu connu jusqu'à présent que M. Édouard Fleury — pour ne citer qu'un exemple — dans son *Histoire de Saint-Just*, si pré-

[1] Archives du Ministère de la Guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cise pourtant et si documentée — a pu l'appeler, sans s'attirer un démenti, *le petit baron allemand de Batz.*

De Batz n'était rien moins qu'Allemand. Né à Goutz[1], en 1761, il appartenait à une très noble et très ancienne famille de Gascogne[2]. Admis à douze ans[3] en qualité de volontaire au régiment des Dragons de la Reine, il était nommé sous-lieutenant le 8 décembre 1776. Il avait quinze ans ! Il convient d'ajouter qu'il n'obtint ce grade qu'au prix d'une première gasconnade; dans la lettre où il sollicite l'épaulette, il se donne — en octobre 1776 —

Aujourd'hui dans le département des Landes.

[2] Voici son acte de naissance :

« L'an 1761, le 6 décembre, naquit à Goutz et a été baptisé le lendemain, Jean, fils légitime de Messire Bertrand de Batz, baron d'Armanthieu, et de Dame Marie Delaboge. Parrain Messire Jean d'Arros, marraine Dlle Quitterie de Chambre, veuve de feu Messire Jean de Batz, qui ont signé : D'Arros, Chambre, de Batz, de Laboge, présents ; de Chambre, présent. Lacoste, vicaire. — Absent, M. le Curé. »

[3] Ceci peut paraître extraordinaire et l'est, en effet. Cependant les documents sont indiscutables. On vient de lire l'acte de naissance du baron de Batz, daté de 1761. Or, voici ce qu'écrivait, le 18 août 1776, le comte de Flamarens : « M. le comte de Flamarens, brigadier des armées du roy, mestre de camp des Dragons de la Reine, supplie M. le comte de Saint-Germain de vouloir bien accorder un brevet de sous-lieutenant à M. de Batz, *volontaire audit régiment depuis quatre ans. C'est un très bon officier qui a beaucoup de talent et de zèle pour son métier.* (Archives du Ministère de la Guerre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vingt ans passés [1]. Les fonctions qu'il demandait à remplir n'étaient, du reste, pas rétribuées.

Ses premières notes d'officier, signées du chevalier de Coigny, son colonel, sont assez surprenantes :

« 17 septembre 1784.

« Je n'ai jamais vu M. de Batz au corps, et Monseigneur m'avait donné l'ordre de le mettre en prison, s'il y venait. »

Ses camarades, d'ailleurs, ne paraissent pas plus assidus que lui, car sur la même feuille on lit :

« Pendant que j'ai eu le régiment de la Reine, M. de Briqueville a rejoint une fois, en 1780, a fait beaucoup de dettes et n'est plus revenu. J'avais ordre de Monseigneur de le mettre en prison, s'il se représentait.

« M. Ermangar de Bournonville a obtenu une lieutenance à la suite du régiment de la Reine, mais il n'y a jamais paru.

« M. de Kergus. — Je n'ai jamais entendu parler de lui. »

[1] Archives du Ministère de la Guerre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans doute, de Batz estima-t-il qu'avec un semblable dossier, et sous un chef si soucieux de la discipline, il n'avait aucune chance de parvenir, et, en 1784, muni de l'autorisation du Roi, il passa au service d'Espagne. Trois ans plus tard, il rentrait en France et obtenait le grade de colonel *à la suite*.

C'est dans cet emploi que le trouva la Révolution. Député par la noblesse de sa province aux États Généraux, il commença, dès 1789, sa carrière politique, qui devait être si remplie et si mystérieuse.

Nous ne nous attarderons pas à ses premiers travaux; il suffit de savoir que, dès le début de l'Assemblée Constituante, il se montra financier habile et fit preuve de connaissances techniques en matière de budget [1]. Émigré au commencement de 1792, il servit à l'armée des Princes en qualité d'aide de camp du prince de Nassau [2] Mais l'inertie

[1] Il combattit avec acharnement les plans de réforme du Comité des Finances. Le 3 juillet 1790, il fit un rapport sur la dette publique; au mois de septembre de la même année, il vota contre l'émission des assignats qu'il assimila aux billets de la banque Law... etc. Plus tard Saint-Just le montrera comme étant le promoteur du système du *maximum*.

[2] Archives du Ministère de la Guerre. — État des services de M. de Batz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui régnait au camp des émigrés satisfaisait mal son besoin d'action : il regrettait déjà d'avoir quitté la France ; suivant avec passion les événements politiques, il comprenait que son dévouement trouverait aux Tuileries plus d'occasions de s'exercer qu'à Coblentz. En apprenant l'émeute du 20 juin 1792, il n'y tint plus, et, malgré la sévérité des mesures prises contre les émigrés, il revint à Paris. Il y arriva le 1er juillet, et, à cette date, Louis XVI marquait sur son livre de comptes :

« Retour et parfaite conduite de M. de Batz, à qui je redois 512.000 livres. »

Dès ce moment, il prévoit que les événements vont se précipiter, et qu'il est appelé à y jouer un rôle. Les partisans de la Cour songeaient encore à temporiser et espéraient désarmer la Révolution à force de mansuétude et de concessions ; le baron de Batz, lui, comprit tout de suite que les scrupules n'étaient plus de saison, et qu'il fallait lutter à armes égales contre les ennemis de la royauté : tout d'abord, pour s'assurer une plus grande liberté de mouvements, il se débarrassa d'une propriété qu'il possédait aux environs de Paris ; logé rue de Ménars, n° 7, sur le même palier qu'une actrice du Théâtre-Italien, la citoyenne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Burette, dite Babin Grandmaison[1], il se lia rapidement avec elle et en fit sa maîtresse. Cette femme avait un frère, directeur des postes à Beauvais; c'est à lui que de Batz vendit — fictivement — le 28 juillet, pour une somme de 10.000 francs portée sur le contrat, mais qui, en réalité, ne fut pas comptée, sa propriété de Charonne, achetée 36.000 livres en 1787[2]. Il pensait mettre ainsi ce bien à l'abri de la confiscation, et, de fait, il y réussit. Le 10 août survint : les nobles, les ci-devant furent traqués avec rigueur. Le département de Paris nomma des commissaires « à l'effet de faire des recherches et d'inventorier les biens des émigrés[3] ». La maison de Charonne, désignée comme appartenant au baron de Batz, reçut la visite des commissaires qui y apposèrent les

[1] « Elle était née d'une honnête famille de négociants ; orpheline, elle fut recueillie chez un parent aisé chez qui elle reçut une éducation soignée qui fut tout son patrimoine. Un talent de premier ordre pour le chant, beaucoup de raison, de sagesse et d'économie lui ayant fait atteindre de bonne heure une modeste indépendance, elle termina sa carrière d'artiste et se livra au même instant à un goût passionné pour la retraite » (*La Journée des Soixante*, p. 44). En 1792, la Grandmaison avait vingt-cinq ans.

[2] Archives de l'Assistance publique.

[3] Archives nationales, F[7], 3688[2]. Ces commissaires étaient peu scrupuleux. En décembre 1792, le maire de Belleville dénonçait comme prévaricateurs ceux qui avaient opéré chez de Batz, à Charonne. Ils y avaient pris différents objets sous prétexte que, « n'étant pas payés, il fallait bien qu'il leur restât quelque chose ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

scellés; mais Grandmaison sortit son contrat, établit qu'il était depuis peu le véritable propriétaire de l'immeuble, et voilà comment de Batz parvint à s'assurer une retraite sûre où il lui serait loisible de conspirer à l'aise, sans souci des gêneurs.

Sans s'installer à Charonne de manière définitive, il y plaça cependant le centre de ses opérations. C'est de là qu'il prépara l'affaire du 21 janvier. On sait comment elle échoua : l'avortement de sa tentative n'abattit pas l'ardeur royaliste du baron de Batz; le roi mort, il restait à sauver la reine, et c'est vers le Temple que, dès les premiers jours de février 1793, se portèrent tous ses efforts.

Les malheurs de l'auguste prisonnière avaient suscité déjà nombre de dévouements héroïques. On connaît le projet du chevalier de Jarjayes, qui, de complicité avec les municipaux Toulan et Lepître, avait ménagé à Marie-Antoinette un moyen de sortir du Temple, moyen qu'elle n'approuva point, ne voulant abandonner ni ses enfants, ni sa belle-sœur. C'est donc les quatre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prisonniers qu'il fallait sauver à la fois, et cette obligation décuplait la difficulté.

Depuis le 21 janvier, une Anglaise, Mme Atkyns, qui avait habité la France jusqu'en 1790, conçut le courageux projet de pénétrer, à prix d'or, dans le donjon du Temple, de changer de costume avec la Reine et de se constituer prisonnière à sa place. Elle vint dans ce but de Londres à Paris, réussit à entrer dans la prison, et, n'ayant pu décider Marie-Antoinette à s'évader seule, elle se ménagea, du moins, la possibilité de correspondre secrètement avec la prisonnière, en lui remettant deux bouteilles d'une eau sympathique permettant d'écrire en caractères invisibles ; elle fit tenir une provision de cette même composition à divers agents dont elle s'assura le concours. Ces précautions prises, elle mit sa fortune à la disposition des royalistes fidèles décidés à sauver la Reine, et regagna l'Angleterre[1]. Dans les rares docu-

[1] Mme Atkins habitait Lille, en 1790, et c'est là qu'elle connut le comte de Frotté. Devenue veuve, elle regagna l'Angleterre, en 1792 : elle y entretenait de très actives relations avec les émigrés. « Cette femme rare, dit Frotté dans ses *Mémoires inédits*, cités par M. de la Sicotière, a exposé sa vie et une partie de sa fortune pour sauver la reine de la prison du Temple où elle parvint à pénétrer à force d'argent, et lui proposa de prendre le déguisement qu'elle avait et d'en sortir à sa place. La reine refusa parce qu'elle ne pouvait avec elle sauver ses enfants : cette dame la quitta, chargée de ses commissions, et repassa en Angleterre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ments que l'on possède concernant les projets de Mme Atkyns, le nom du baron de Batz n'est jamais prononcé[1]; il est difficile de croire, cependant, qu'une entente n'ait pas existé entre eux; quoi qu'il en soit, de Batz se mit à l'œuvre. Son plan était d'une audace inouïe. Il consistait à réunir un assez grand nombre de complices pour en composer, au jour dit, toute la garde de la prison. Sous le prétexte d'explorer les environs du Temple, une patrouille devait sortir de l'enclos, encadrant dans ses rangs les trois princesses revêtues d'uniformes militaires, et le prince royal qui passerait inaperçu.

De quels hommes disposait M. de Batz pour mener à bien cette tentative presque insensée? Nul ne le saura jamais[2]. Les noms qu'il nous est pos-

pour y faire de nouveaux fonds, s'étant ménagé les moyens de correspondre avec la reine secrètement. »

Après la mort de Marie-Antoinette, Mme Atkyns continua de se dévouer à la famille royale : elle montra autant d'acharnement contre l'Empire qu'elle avait montré de dévouement aux Bourbons. On croit qu'elle mourut en France, vers 1827.

Voir sur Mme Atkyns : *L. de Frotté et les insurrections normandes*, par M. de la Sicotière, et surtout une brochure du R. P. Delaporte, S. J., *Centenaire de Marie-Antoinette, documents inédits*.

[1] Cependant, dans une lettre de Peltier à Mme Atkyns, on lit : « J'apprends que *le baron* n'est plus à l'hôtel de la rue Coq-Héron, où je lui avais dit de demeurer. »

[2] Les complices du baron de Batz restaient même, pour la plu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sible de citer sont ceux de ses principaux agents, de ses chefs de file, pour ainsi dire; mais les comparses, les simples figurants de la conspiration sont restés inconnus. Il pouvait compter sur le dévouement absolu de ce Devaux que nous avons vu à ses côtés au 21 janvier, du marquis de la Guiche, dissimulé sous le nom de Sévignon, des deux frères de Lézardière cachés sous ceux de Robert et de Desardy. Il lui fallait, en outre, un complice sûr dans la garde nationale, et il s'assura le concours d'un épicier, Cortey, commandant la force armée de la section Lepéletier : c'était une importante recrue, Cortey étant appelé à commander, de temps à autre, la garde chargée de la surveillance du Temple. D'ailleurs, cet épicier, au sujet duquel manquent les renseignements, devint, comme on en pourra juger, l'un des plus sûrs et des plus fidèles agents du baron de Batz. Celui-ci disposait encore de Pottier de Lille, qui, en sa qualité de secrétaire du Comité révolutionnaire de cette même section Lepéletier, pouvait abondamment fournir de laissez-passer et

part, inconnus l'un à l'autre : « Nous savions, a écrit Hyde de Neuville, que des intelligences étaient établies avec nos malheureux princes ; mais nous n'en connaissions pas tous les agents, car c'était un imprescriptible devoir d'entourer de mystère des témérités qui pouvaient coûter si cher. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cartes de sûreté tous les conjurés : nous le retrouverons. Un jeune rentier de vingt-six ans, Balthazar Roussel, était aussi du complot. Il demeurait rue Sainte-Anne, et possédait près de Brie-Comte-Robert une maison de campagne où l'on espérait pouvoir conduire et cacher les prisonnières du Temple aussitôt après leur enlèvement. Biret-Tissot, domestique de confiance du baron de Batz, servait de courrier à la conspiration. Le banquier Benoît d'Angers en était l'homme d'affaires et s'était fait l'intermédiaire entre de Batz et les agents de change Jauge et Boid-Kerr.

Il est à remarquer combien tous ceux qui approchent cet audacieux Gascon, tous ceux qui entrent, pour ainsi dire dans son cercle d'attraction, subissent son influence et, rapidement subjugués et conquis, se laissent aller à lui obéir. Il semble disposer de je ne sais quelle force morale qui attire et retient les dévouements : on croirait qu'il émane de lui un fluide dont les plus indifférents sont grisés au point de rester fidèles jusqu'à la mort à ce maître qu'ils se sont donné.

Les esprits positifs n'admettront pas cette explication... encore leur faudra-t-il bien en trouver une autre pour justifier certains faits incompréhensibles. Ainsi l'affiliation au complot du muni-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cipal Michonis est avérée, bien que Michonis ait toujours nié avoir connu de Batz [1] ; celui-ci l'avait-il acheté [2] ? C'est possible, après tout ; les guinées de lady Atkyns, voilà peut-être le secret du fluide sympathique qui attirait tant d'amis au conspirateur.

L'officier de paix Burlandeux me paraît avoir été de ceux que ce genre de séduction ne laissait pas indifférents. De Batz lui fut dénoncé comme agent des puissances étrangères ; et voilà le policier qui, au lieu de faire arrêter le suspect, « s'insinue chez

[1] Archives nationales, W. 389.

[2] On m'a reproché, à propos du récit de l'*Affaire de l'Œillet*, d'avoir été sévère pour Michonis, lequel aurait tenté, dit-on, la délivrance de la reine, non par intérêt, mais par pur dévouement. Bon nombre de témoignages, je l'accorde, peuvent être cités à l'appui de cette thèse. Hyde de Neuville a écrit : « Je vois encore ce dévoué Michonis dont l'âme généreuse et bonne se lisait sur une physionomie pleine de franchise et de bonhomie. Il cachait sous une apparence de candeur une finesse et une habileté qui le firent échapper plusieurs fois aux conséquences de son dévouement. La République avait en lui un partisan zélé lorsqu'il aborda les augustes captifs pour la première fois. Toutes les préventions qu'on avait semées dans l'opinion contre la royale famille tombèrent une à une dans son esprit plein de droiture. La reine était pour lui l'objet d'un culte enthousiaste. »

C'est possible : il est difficile de distinguer, après cent ans, si un personnage secondaire, tel que Michonis, a agi par conviction ou pour de l'argent, mais, en conscience, et jusqu'à preuve contraire, nous ne croyons pas commettre un déni de justice en rangeant Michonis parmi ceux qui, comme Burlandeux, Lafosse, Leblanc, Maillard, Vergne, Sénar lui-même, prêtaient au baron de Batz une assistance intéressée. Tous étaient de la police, tous avaient accepté des fonctions qui s'alliaient mal avec *la droiture et la bonhomie* dont il est parlé plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui pour avoir sa confiance[1] ». De Batz lui fait part de son projet d'enlever la reine, Burlandeux ne dit mot et continue de fréquenter la maison de Charonne. Toujours il est sur le point de dénoncer le complot, et jamais il ne s'y décide. Même il en parle au citoyen Lafosse, chef du bureau des déclarations à la police, et au citoyen Leblanc, chef du bureau central, et leur demande « quelle est la manière de faire au Comité de Sûreté générale une déclaration de cette importance » ? Ce à quoi Lafosse et Leblanc, après avoir mûrement réfléchi, répondent que « le meilleur moyen est d'écrire une lettre, de la mettre sous enveloppe, et de la porter au Comité ». La chose en reste là. Ni Burlandeux, ni Lafosse, ni Leblanc ne soufflent mot de ce qu'ils ont appris

Or, un jour que Cortey et ses hommes, d'une part, Michonis, de l'autre, se trouvent de garde au Temple, de Batz s'y introduit dans la soirée, revêtu d'un déguisement. Quelques dispositions préalables sont rapidement prises ; trente hommes dévoués, sur lesquels le vaillant royaliste peut compter, occupent tous les services de la tour, de l'escalier et des patrouilles. De son côté, Michonis s'est

[1] Interrogatoire de Burlandeux. Archives de la Préfecture de police. Registre D, 9.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entendu avec ses collègues, pour monter seul la garde dans la chambre des princesses ; les autres municipaux jouent aux cartes dans la salle du Conseil. La famille royale est avertie, chacun attend le signal convenu pour revêtir des habits d'emprunt.

C'est après minuit que l'enlèvement doit avoir lieu. Il est onze heures, et tout semble marcher à souhait. Dans les rues qui bordent l'enclos du Temple, des hommes sûrs guettent la sortie de la patrouille, afin de recevoir la reine et de la conduire hors Paris. Le baron Hyde de Neuville qui se trouva, par hasard, au nombre des conjurés, a laissé de ces heures d'attente un récit très vécu et très saisissant.

« Je fus chez Michonis ; il était de service au Temple, et je ne trouvai que sa femme : elle me parut agitée. — « Michonis, me dit-elle, vous « attendait depuis hier au soir, et pensait bien que « vous viendriez : il m'a chargé de vous dire de « vous trouver, cette nuit, vers onze heures, au « coin de la rue Charlot et de la rue du Temple[1], « de vous promener là, en évitant les patrouilles, « jusqu'à ce que vous en voyiez une que vous

[1] La rue Charlot longeait les murs de la tour, mais ne formait — pas plus qu'aujourd'hui — angle avec la rue du Temple. C'est évidemment au coin de la rue Charlot et de la rue de Bretagne qu'attendit Hyde de Neuville.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« reconnaîtrez bien. Ils espèrent faire peut-être le « coup cette nuit, et un peu d'aide peut être utile. »

« Cette femme dévouée se montra fort inquiète des dangers que son mari pouvait encourir par son zèle ; mais je vis clairement qu'elle n'avait rien fait pour le détourner de sa généreuse entreprise.

« Je passai cette soirée dans une agitation qui ne me permit de me fixer à rien. Avant l'heure dite j'étais déjà rue Charlot avec un pistolet dans chacune de mes poches, et d'autant plus anxieux que j'ignorais les moyens et, par conséquent, les probabilités du complot dont je me trouvais inopinément complice. J'avais soin de parcourir, sans m'éloigner, un certain espace des deux rues qui m'avaient été désignées, pour que les rares passants ne pussent remarquer la persistance de ma présence au même lieu ; je crus m'apercevoir que deux ou trois individus séparés se retrouvaient plusieurs fois sur mon passage ; cette circonstance ne laissait pas que d'être alarmante, car ils pouvaient être là pour espionner mes démarches : mais je finis par être persuadé qu'un but analogue au mien les avait attirés : chacun d'eux fit, sans doute, la même réflexion, car, sans nous aborder, nous en vînmes tous à ne plus nous éviter.

« Cependant j'avais l'oreille attentive au moindre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bruit et toujours tendue du côté du Temple. Rien ne peut rendre l'anxiété des heures qui s'écoulèrent ainsi et dont chaque minute m'enlevait une espérance. Ce ne fut qu'aux premières lueurs du jour que je me décourageai et m'éloignai. Je ne pouvais me décider à rentrer chez moi, et je continuai à arpenter Paris en attendant le moment où il serait possible d'aller chez Michonis. Je m'y rendis enfin, et je trouvai sa femme encore bien plus agitée que la veille : elle ne s'étonnait pas cependant de ne point voir rentrer son mari que son service au Temple devait retenir; je la soulageai presque en lui apprenant que la nuit s'était achevée sans incident.

« Nous pensions l'un et l'autre que le complot n'avait pu être tenté ce jour-là, quand Jobert arriva et nous raconta que Michonis avait été mandé à la Commune cette nuit même... »

Un contre-temps fatal était, en effet, survenu. Au moment où la patrouille de Cortey se préparait à sortir de la tour, des coups furent frappés à la grande porte du Temple. Il fallut bien ouvrir : Simon, le cordonnier, qui ce jour-là gagnait ses galons, se présenta délégué par la Commune et somma Michonis de lui remettre à l'instant ses fonctions et de se rendre au siège des Comités.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le secret avait été trahi par une lettre anonyme adressée, dit-on, à Simon lui-même. Le savetier courut au donjon, s'assura d'abord de la présence des prisonnières ; puis, il se lança dans tout l'enclos à la poursuite du baron de Batz.

De Batz avait disparu[1].

Ni la Commune, ni le Comité n'ébruitèrent cette tentative avortée, Michonis conserva ses fonctions, et, lorsque Simon se présenta le lendemain à l'Hôtel de Ville, comptant y recevoir des éloges,

[1] Voir, sur l'affaire du Temple, ECKARD, *Mémoires sur Louis XVII;* Henri PROVINS, *Le dernier roi légitime de France*, etc.

Une note inédite de Sénar résume ce que les Comités connurent de cette audacieuse tentative : « Les Comités, dit-il, ont eu divers avis vrais ou faux. Voici ce qui leur parvint sur les tentatives de Batz, les plus hardies et bien menées :

« Il s'était fait introduire une première fois dans le Temple pour le reconnaître, et de cette manière : un capitaine de Péletier, nommé Cortey, avait la confiance de Chrétien, l'homme des Comités dans cette section. Cortey était du petit nombre de ceux à qui l'on confiait de temps à autre le poste du donjon, et il triait ses hommes.

« Une deuxième fois, Batz, introduit avec une trentaine de gens qui voulaient y faire leur fortune et déjà bien payés, aurait eu en garde la tourelle de l'escalier. Michonis, tout à fait à Batz, s'était fait mettre de garde en haut. A minuit, les postes allaient être à Batz, et la famille royale serait sortie d'en haut, après que les trois portes de l'escalier fussent gardées par ceux du parti; on aurait tué au besoin tout opposant, et la famille royale serait sortie dans une patrouille et sous des redingotes. La grande porte s'ouvrait toujours pour les patrouiller commandées par Cortey autour du Temple pendant la nuit : cela ne servit qu'à faire évader Batz, sans quoi tous périssaient, car sur un avis vague donné sur Michonis, la Commune le fit appeler à onze heures du soir, et Simon alla prendre sa place, les postes doublés par d'autres. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on traita de cauchemar sa dénonciation. Pourquoi cette mansuétude ? Est-ce, comme le Comité le dira plus tard, *pour ne pas suggérer de tels moyens publiquement* [1] ? Je ne le crois pas. Le secret du silence gardé en cette occasion par le Gouvernement est dans un fait qui nous semble avoir jusqu'à présent passé inaperçu. La Convention était dans l'intention de proposer à l'Autriche un échange de prisonniers. La France aurait rendu la famille royale ; en revanche, l'empereur livrerait les députés arrêtés lors de la fuite de Dumouriez.

Voilà qui semble bien étrange ; rien pourtant n'est plus authentique. Les Archives nationales possèdent un rapport adressé le 2 mai 1793 par M. de Metternich à M. le comte de Trauttmansdorff où se trouve, en *post-scriptum*, une note ainsi conçue :

« J'apprends à l'instant que la Convention nationale a fait proposer à M. le maréchal de Cobourg de donner la liberté à la famille royale, sous condition qu'elle sera également rendue aux membres de la Convention et à M. Bournonville arrêtés par Dumouriez. »

Plus tard, Metternich écrivait encore :

« Ce que je vous ai mandé de la proposition qu'a faite la Convention nationale de rendre la

[1] Voir page 287.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

liberté à la famille royale... est un fait avéré que M. le prince de Cobourg m'a confirmé lui-même lorsque je me suis trouvé à son quartier général ; mais, cette proposition ayant été accompagnée de la condition d'un armistice illimité, je suppose que M. le maréchal n'a point jugé à propos d'y acquiescer. Il ne me compète, d'ailleurs, point de porter un jugement sur le silence que M. de Cobourg en a gardé vis-à-vis de la Cour [1]. »

Ainsi, il reste avéré que le Gouvernement révolutionnaire tenait en réserve Marie-Antoinette et comptait se servir d'elle pour obtenir la cessation des hostilités. On comprend, dès lors, quel intérêt il apportait à ne point laisser croire qu'un si précieux otage était à la merci d'un enlèvement, et pourquoi le baron de Batz, Cortey et les autres ne furent pas inquiétés.

*
* *

Lui, avec sa perspicacité dénuée d'illusions, prévoyait déjà la mort de la reine; il n'avait

[1] Archives nationales, K, 164. La chemise qui renferme ces rapports porte cette indication : « Papiers intéressants, portant la preuve qu'en avril et mai 1793 l'Autriche a eu les moyens de sauver la famille de Louis XVI et qu'elle y a mis plus que de la négligence. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aucune confiance ni dans la diplomatie, ni dans la clémence du Gouvernement révolutionnaire; il était l'homme des coups d'audace et sentait que temporiser avec la Terreur, c'était renoncer à la lutte.

C'est alors qu'il conçut le plan le plus invraisemblable qu'un homme dans sa situation put rêver. Arrêter la tourmente qui soufflait sur la France, il n'y fallait pas songer; mais n'était-il pas possible, en l'activant, d'en hâter la fin? Si l'on parvenait à faire naître la méfiance entre les divers partis qui se disputaient le pouvoir, ces hommes de proie n'allaient-ils pas tourner contre eux-mêmes leur fureur dévastatrice? Ils se prétendent intègres : il sera facile de les corrompre et de les avilir. Ils ont à leur service la guillotine et la prison; on les forcera à s'en servir, non plus contre leurs adversaires, mais contre leurs amis. En un mot, on enlisera la Convention dans un tel cloaque de boue et de sang, que le peuple se décidera, enfin, par épouvante ou par dégoût, à en balayer les débris et à réclamer lui-même le rétablissement de la monarchie.

Telle fut la gigantesque conception du baron de Batz. Du jour où il eut arrêté en esprit les grandes lignes de cet implacable programme, il impose

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

silence à sa pitié comme à sa conscience : les ennemis qu'il avait à combattre étaient sans scrupules, il fallait lutter contre eux à armes égales. Pour réussir en une pareille entreprise, trois choses étaient nécessaires : de l'argent... nous montrerons que de Batz disposait de sommes immenses; du courage... il le poussait jusqu'à la témérité; un mépris profond pour les hommes au pouvoir... de cela, non plus, il ne manquait pas. A tort ou à raison — nous n'apprécions pas — il ne voyait en eux que d'avides ambitieux ou de sanguinaires despotes; il pensait avoir bon marché de leur honnêteté et de leurs convictions; et, pour excuser ce jugement, trop sévère sans doute et trop général, il convient de dire que les spécimens du nouveau régime qu'il avait eu l'occasion d'étudier étaient de nature à lui donner une piètre idée du personnel révolutionnaire. Depuis quelque temps, en effet, il recevait chez lui deux députés à la Convention, Julien (de Toulouse) et Delaunay (d'Angers). Ces deux législateurs savaient parfaitement à qui ils avaient affaire : ils n'ignoraient pas que de Batz conspirait; mais de cela ils se souciaient peu.

Delaunay avait alors trente-deux ans; il était l'un des membres de la Convention les plus experts

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en matière de finances. Il vivait publiquement avec de Batz[1], auquel il communiquait tous ses projets de rapports, et qui lui soufflait des idées. Introduit probablement dans la maison par son compatriote Benoît, le banquier angevin dont nous avons cité le nom, il ne pouvait avoir aucun doute sur les sentiments contre-révolutionnaires de son hôte, qui trouvait en lui un auxiliaire précieux. Delaunay, insinuant et homme d'intrigues, avait son entrée dans tous les bureaux, furetait dans les cartons des Comités, était au courant de tous les secrets du Gouvernement; par lui de Batz se trouvait bien renseigné.

Quant à Julien (de Toulouse), c'était ce ministre protestant qui, en compagnie de Gobel, devait, le 7 novembre 1793, renier solennellement sa foi religieuse à la barre de la Convention et déposer sur le bureau du président ses titres de pasteur en demandant qu'on en fît un *auto-da-fé*. Ce fait donne la mesure de sa moralité; et l'on peut croire qu'en voyant ainsi à sa table de pareils hommes, de Batz, le royaliste fanatique, devait éprouver l'âpre jouissance de la rancune satisfaite. C'était donc là l'échantillon de ces austères convention-

[1] Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F[7], 4637. Au Tribunal, Delaunay prétendit n'avoir vu de Batz *qu'une seule fois*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nels, qui n'avaient à la bouche que les mots de vertu et de patrie, qui se comparaient à Brutus et à Caton. Il était lui, le proscrit, lui, l'incorrigible conspirateur, leur hôte, leur confident, leur conseil : il voyait leurs âmes à nu ; il savait le prix de leurs consciences, et il aspirait avec ivresse à l'heure où il pourrait les démasquer et les montrer au monde sous leur véritable aspect.

Ce jour-là Louis XVI serait bien vengé !

*
* *

De Batz disposait donc de ces deux hommes comme on dispose de serviteurs, non pas fidèles, mais intéressés. Les mit-il au courant de ses projets ? Je ne le crois pas ; il ne leur parla, sans doute, que de spéculations à entreprendre, d'argent à gagner : ils n'en demandèrent pas plus long, trouvant un profit personnel à lui obéir. Il les questionna, faisant valoir l'importance capitale qui devait résulter pour l'association de s'attirer un homme en vue, une des têtes de la Convention. Robespierre? — Il était inabordable, et, d'ailleurs, son intégrité semblait de bon aloi. — Danton ? Il paraissait dégoûté de la politique, passait une partie de son temps Arcis avec la jeune femme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il venait d'épouser et qui absorbait toute son énergie. Qui alors ?

Delaunay et Julien réfléchirent : faisant choix, parmi les plus illustres de leurs collègues, de ceux qu'ils jugeaient le moins réfractaires à la tentation, ils dirent à de Batz :

— « Si l'on tâtait Chabot ou Bazire ? »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II

LE ROMAN D'UN DÉFROQUÉ

Chabot avait trente-quatre ans[1] : d'un tempérament fougueux, d'une lâcheté morale déplorable, il avait, l'un des premiers, saisi avidement l'occasion de rompre ses vœux et de jeter le froc des Capucins, impatiemment porté pendant quinze ans. Ceci lui avait valu, dès l'Assemblée législative dont il fut membre, une grande popularité. Grisé par le succès, fier des connaissances variées qu'il avait amassées au cours des années forcément laborieuses du couvent, il devint rapidement le type achevé de ces parlementaires qui traitent indifféremment, avec une facilité superficielle, les questions les plus diverses, guerre, finances, politique intérieure, diplomatie, agriculture ou beaux-

[1] Il était né, en 1759, à Saint-Geniez, dans le Rouërgue. « Chabot était de petite taille. Son corps ramassé et nerveux annonçait une constitution forte et vigoureuse. » (Désessarts, *Procès fameux.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CHABOT

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

arts. *Sans-culotte* émérite — le mot, dit-on, est de lui — il se piquait de paraître à l'Assemblée en chemise débraillée, les jambes à moitié nues, coiffé du bonnet rouge. A cette affectation de cynisme, il devait le plus clair de sa réputation, qu'il soignait, d'ailleurs, au point de payer lui-même des assassins chargés de le poignarder, afin que les Jacobins pussent accuser la Cour de ce crime et promener son cadavre dans Paris au cri — à peu près inédit alors : — *On assassine nos frères !* Malheureusement, son ami Grangeneuve, qui lui avait formellement promis d'être de la partie, comme seconde victime, oublia prudemment de venir recevoir le coup de poignard projeté, et Chabot en fut quitte pour se promener seul pendant deux heures dans l'étroite ruelle du Dauphin, voisine des Tuileries, en attendant les assassins qui ne parurent pas.

Du reste, il proposait d'armer tous les citoyens, afin que chacun pût frapper, à son choix, les contre-révolutionnaires ; approuva fort l'idée d'une compagnie de tyrannicides, au rang desquels il voulait s'enrôler; et traita d'incident sans importance les massacres de septembre. Les électeurs ne pouvaient refuser à un si fervent républicain un siège à la Convention. Chabot, nommé par le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

département de Loir-et-Cher, y continua ses divagations démagogiques. Il y grandit, prit une importance réelle, s'y fit une situation presque égale à celle de Robespierre. Seulement ce défroqué sans conscience, ce patriote éprouvé avait un point faible : il aimait, sans les connaître, le luxe et les femmes [1].

De Batz, dans l'ombre, l'étudiait : il comprit que par là on pouvait prendre cet homme qui n'avait pas eu de jeunesse, et qui croyait tuer ses aspirations inassouvies, en outrant le cynisme de sa tenue sordide et de son langage effronté.

Julien et Delaunay se chargèrent d'amener Chabot à de Batz, chez qui l'on déjeuna [2]. Ce fut à Charonne que se réunirent les convives. De Batz, nous l'avons dit, possédait là une confortable maison de campagne, accotée d'un élégant pavillon, reste d'un Trianon galant bâti par le Régent à l'extrémité du parc de Bagnolet.

Les choses se passèrent ainsi qu'on le devine. Dans ce milieu élégant, nouveau pour lui, dans ce

[1] « Chabot écrivait à Robespierre qu'il avait reçu de la nature un tempérament de feu; qu'il aimait les femmes à la fureur et que cette passion exerçait sur ses sens et sur tout son être un empire irrésistible. » DÉSESSARTS, *Procès fameux*.

[2] Récit de Chabot. Archives nationales, F⁷, 4637. « Delaunay et Julien me proposèrent un repas à la campagne avec des filles. Je fus étonné d'avoir dîné chez le baron de Batz... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

salon, orné de peintures mythologiques, ouvert par une large baie sur une campagne riante, et dont la citoyenne Grandmaison faisait les honneurs avec son amabilité gracieuse et prenante de femme de théâtre, sous les allées ombreuses de ce parc rempli des souvenirs élégants et lascifs de la Régence, Chabot entouré, soigné, adulé par tous, parla de « sa vertueuse mère qui faisait remoudre le son pour en faire du pain pour elle, afin de ne pas diminuer ses aumônes et de faire manger du pain blanc à ses enfants[1] » ; il raconta ses succès scolaires et comment, « dès l'âge de quatorze ans, il était chargé de trois cours de mathématiques à la fois, au nouveau pensionnat de Rodez : cours d'algèbre, de calcul infinitésimal et de haute géométrie [2] » ; il dit comment, « jeté par la Providence dans une de ces écoles de l'erreur et de la vertu, tout à la fois, le cynisme de plusieurs de ses confrères, l'austérité de plusieurs autres, l'ignorance de tous l'instruisirent mieux que les livres », et de quelle façon, sorti du noviciat, « il brava les fureurs du fanatisme des prêtres et des moines pour faire jouir les

[1] *François Chabot, représentant du peuple, à ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique.* Manuscrit de Chabot. Archives nat., F[7], 4637.

[2] *Ibidem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfants des protestants des leçons de mathématiques qu'il donnait aux enfants des catholiques [1] ». Les convives l'écoutaient, l'approuvaient, l'admiraient. Et j'imagine que, lorsqu'il se retrouva le soir dans sa modeste chambre garnie de la rue Saint-Honoré [2], en présence de la domestique dont il avait fait sa compagne [3], le défroqué se prit à réfléchir à sa rude jeunesse, au piètre résultat de tant d'efforts, au sort enviable de ceux qui jouissaient de toutes les aises de la vie et qui ne le valaient pas pourtant.

Quant à de Batz, de ce coup d'œil sûr qui lui permettait de prendre la mesure des hommes avec autant de rapidité qu'il en apportait à combiner une intrigue, il avait jugé le déclassé, et découvert le point vulnérable de cette austérité de commande.

De Batz ne se trompait pas. S'il est vrai que l'on tombe toujours du côté où l'on penche, la vertu de Chabot ne pouvait manquer de choir, car elle penchait de tous les côtés.

[1] *François Chabot, représentant du peuple, à ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique.* Manuscrit de Chabot. Archives nat., F⁷, 4637.

[2] En face la rue de la Sourdière.

[3] *Histoire véritable...* etc. Manuscrit de Chabot. Arch. Nat., F⁷, 4637. Avec un cynisme inconscient, Chabot donne, au sujet de ses relations avec cette fille, des détails qu'il est impossible de rapporter.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ici entre en scène un personnage étrange, le banquier autrichien Junius Frey. Était-ce un agent de Batz? Certes, et des plus actifs. mais — la suite de ce récit le démontrera surabondamment — Frey n'était point de ceux qui, par dévouement ou par opinion, risquaient follement leur tête dans une lutte à mort contre la Convention... Non pas : ce juif allemand flairait dans l'affaire de l'argent à gagner, et ceci lui suffisait. Hypocrite, insinuant, obséquieux, jouant, suivant les besoins de la cause, la platitude ou l'arrogance, il remplit son rôle de comparse avec un talent incontestable, quoiqu'un peu gros. Mais il n'y fallait pas tant de finesse. On peut croire que l'âme pourrie de Chabot était mûre pour toutes les ignominies, car nul autre, même en exagérant la naïveté, ne se serait laissé prendre au piège trop apparent qu'on lui tendit.

C'est au club des Jacobins que le défroqué avait fait la connaissance de Junius Frey et de son frère Emmanuel. Lavaux les lui présenta comme deux ardents amis de l'égalité, qui, riches à millions dans leur pays, mais désolés de plier sous le joug d'un tyran, avaient abandonné Vienne, et renoncé à leur fortune pour vivre en France de l'air pur de la liberté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avec quelle glorieuse ingénuité, ils contaient qu'après avoir réalisé quelques créances à Hambourg, ils étaient venus à Strasbourg où leur premier soin avait été de faire frapper une médaille « en l'honneur du triomphe remporté par les Jacobins sur les Feuillants » ! Et, tout de suite, ils avaient renié le nom honoré de leurs pères pour prendre celui de Frey qui signifie *Libre*. L'aîné des deux frères même s'était affublé du prénom de Junius, en souvenir de la république romaine, dont, ayant une teinture de lettres, il aimait à évoquer les grands souvenirs. Ces patriotes enthousiastes, arrivés à Paris, s'étaient de suite liés avec quelques bons montagnards tels que Bentabolle ou Simon (de Strasbourg), et avaient eu même quelques relations avec le ministre Lebrun. Celui-ci les reçut, d'ailleurs, froidement, et ils ne se privaient pas, en revanche, de le traiter d'aristocrate.

Chabot l'avoua : il se sentit pris, dès l'abord, « d'une grande vénération pour Junius Frey ». Ce sentiment s'accrut considérablement lorsqu'il apprit que, dans leur joie de la mort du dernier tyran des Français, les deux transfuges autrichiens s'étaient chargés de l'entretien d'un vieillard « au choix de leur section, et fait l'acquisition de plusieurs biens d'émigrés... » ce qui était une façon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tout inédite de fêter un heureux événement. A la proclamation de la république, ivres de bonheur, ils avaient adopté un petit Français en promettant de l'élever dans les bons principes [1].

Cette ostentation de civisme, loin d'éveiller les soupçons, élargit les relations des Frey, et leur valut de nombreux amis : d'autant mieux qu'ils recevaient bien et donnaient de somptueux dîners. Ils venaient souvent à l'Assemblée, s'asseyaient au banc des pétitionnaires et causaient longuement avec les députés. C'est ainsi que Chabot insensiblement se lia avec eux.

La lune de miel de leur amitié fut un délice. Chabot leur narra son histoire ; les Frey lui contèrent la leur. Il apprit ainsi que Junius, sollicité par Joseph II d'être son premier ministre, avait

[1] Après la mort de Robespierre on trouva dans ses papiers un projet de rapport sur la conspiration de Batz où se lisait ce curieux portrait de Junius Frey : « Il existe à Paris, depuis les premiers temps de la Révolution, deux monstres dignes de servir la cause des tyrans, par la profonde hypocrisie qui les caractérise... L'un d'eux avait associé au nom qu'il avait adopté, celui du fondateur de la liberté romaine : il était entouré de titres patriotiques... Aucun des patriotes qu'il attirait chez lui n'y entrait sans le surprendre la plume à la main, rêvant sur les droits de l'humanité, ou courbé sur les œuvres de Plutarque ou de Jean-Jacques. L'extérieur austère et le costume révolutionnaire de Junius répondaient parfaitement à l'idée d'un si grand caractère ; la coupe philosophique de sa chevelure, le bonnet rouge qui ornait sa tête philosophique, garantissaient à toute la terre la pureté de son patriotisme. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nettement refusé les avances du tyran ; ennemi acharné de la superstition et de l'aristocratie, il avait abjuré sa qualité de baron allemand pour s'occuper de la philosophie et du bonheur de ses semblables. L'empereur Léopold, en montant sur le trône, inquiet des idées républicaines que professait Junius, l'avait invité à quitter l'Empire, ce qu'il avait fait avec joie, préférant la liberté aux richesses et aux honneurs. Une si haute vertu enflamma l'âme de Chabot qui ne se fit point prier plus longtemps. Les deux frères l'emmenèrent souper chez eux, rue d'Anjou.

Après le repas, ils lui donnèrent le régal de la lecture d'un grand ouvrage philosophique sur l'égalité : c'était une dissertation à l'adresse du peuple français et destinée « à donner la liberté à l'Univers ». Chabot, bien « qu'incommodé, dit-il, par le poêle et la pipe », fut enthousiasmé. Il embrassa ses nouveaux amis, protesta qu'il voulait vivre et mourir avec eux, jura de ne plus les quitter, projeta l'achat d'une maison de campagne à Suresnes où ils iraient travailler ensemble, dans l'intimité, « à des ouvrages propres à accélérer le bonheur du genre humain ». On le devine, Chabot, peu habitué à la bonne chère, était effroyablement ivre. Emmanuel Frey le reconduisit chez lui. Tels furent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les débuts de cette amitié où devaient sombrer les lamentables restes de l'austérité de Chabot.

A dater de ce jour, c'est Junius qui le conseille, qui le dirige, qui le mène... Mais quel homme joua dans cette comédie le rôle du souffleur ? Dans quel intérêt ce Frey, s'il n'y était poussé par quelqu'un, aurait-il accaparé ainsi le répugnant sans-culotte qui avait l'oreille de la Convention? De qui cet Allemand se faisait-il l'agent ? Qui lui dictait, à cet étranger, — parlant à peine notre langue, mal familiarisé avec les usages parisiens, peu au courant des intrigues de la politique, — qui lui dictait, à point nommé, les mots, les phrases, qu'il devait répéter à Chabot, en lui indiquant la ligne de conduite que celui-ci suivait aveuglément ? Qui ? Si ce n'est de Batz ? A peine, en effet, lui eut-on signalé les deux juifs allemands de la rue d'Anjou, qu'il les jugea bons à toutes les besognes. Ils logeaient chez eux le fils naturel d'un grand seigneur autrichien, Proly, lequel jouait si bien au Jacobin que Lebrun, ministre des Affaires étrangères, trompé par ses protestations révolutionnaires, lui avait confié certaines missions diplomatiques. Tranchons le mot, Proly avait été espion. Fréquentant, en cachette, chez les aristo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crates, il se montrait client assidu des maisons de jeu du Palais-Royal, notamment de celle des dames de Sainte-Amaranthe et du soi-disant marquis de Champgrand. Champgrand faisait partie de ce monde étrange, frivole, sceptique, ami des plaisirs, assez dévoyé pour tout dire, qui ne considérait la Révolution que sous l'aspect d'un passager trouble-fête. C'est par Champgrand que de Batz connut Proly et, grâce à cet intermédiaire, il entra en relations avec Junius Frey dont il allait se servir, comme d'un bélier, pour saper tout l'édifice révolutionnaire.

Mais que d'ennemis à abattre! Les Girondins, la faction d'Hébert, les amis de Danton, et, tout au sommet de la Montagne, l'inaccessible Robespierre. Comme tous ces hommes qui ont fait la république semblent unis et se serrent coude à coude pour garder les avenues du pouvoir! N'importe, à l'œuvre! Ce sont les Girondins qu'il faut frapper d'abord, et qui les frappera? Hébert, Léonard Bourdon, Deffieux, Chabot... Chabot surtout, qui composa, « pour les en accabler, la longue déposition, moitie histoire, moitié roman, dont l'artificieux récit les enveloppa[1] ». Il l'a confessé lui-

[1] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, livre X, chap. XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même : les Frey « n'ont pas peu servi à me faire connaître la section Brissotine qui voulait sauver le tyran... ils me dirent que l'insurrection était le seul moyen de nous délivrer des Brissotins qui avaient le mot de *loi* dans la bouche et celui de *roi* dans le cœur... Je les priai de composer quelque chose sur l'unité et l'indivisibilité de la République. Dans vingt-quatre heures ils me remirent le manuscrit des *Aventures du Père Nicaise* ou l'*Anti-fédéraliste*, ouvrage que le Gouvernement et le Comité de Salut public ont répandu avec profusion, comme le seul capable d'éclairer les bons citoyens sur le but de la faction brissotine [1]..... »

Donc, de son propre aveu, c'est Chabot qui, à l'instigation de Junius, abat les Girondins; est-ce de Batz qui dirige Junius? Car, en supposant même, ce qui n'est pas croyable, que ce juif allemand ait eu, en toute cette affaire, un autre but que celui de gagner de l'argent, on ne saurait admettre qu'il ait pu fournir, en vingt-quatre heures, lui qui savait à peine le français [2], un pamphlet si bien réussi que *le Gouvernement le*

[1] *Histoire véritable...* Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F⁷, 4637.

[2] « J'écris bien le français, mais je le parle mal », disait Frey, croyant expliquer cette invraisemblance. Manuscrit de Chabot. Même dossier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répand avec profusion. Certes, une main invisible tient la ficelle de tous ces pantins, celle de l'homme dont le nom apparaît de temps à autre dans les notes de Chabot, dont l'argent sert à entretenir le train de maison des Frey, de l'homme que nous retrouverons poussant Danton, Fabre et Chabot lui-même à l'échafaud ; qui, plus tard encore, contribuera au dénouement de Thermidor, et contre lequel, comprenant enfin d'où viennent tant de coups, la Convention exaspérée déchaînera en vain tous les dogues du Comité de Sûreté générale : nouveau combat du lion et du moucheron, où, comme dans la fable, l'insecte insaisissable finit par triompher de la bête féroce.

*
* *

Le roman de Chabot est plein d'enseignements précieux : on le voit peu à peu s'enliser dans ce terrain mouvant et dangereux où il a mis le pied : il était nécessaire qu'il fût à l'absolue merci des conspirateurs, qu'il devînt plus que leur homme, leur chose. Son ami Junius Frey, que les scrupules ne gênaient pas, se chargea d'apprivoiser sa rugueuse et fruste nature.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce fut par la table qu'il commença son œuvre de séduction. On mangeait bien, et l'on buvait fort à l'hôtel Frey, de sorte que les convives ne manquaient pas. Le pauvre Chabot comparait cette chère exquise au pain de son, pétri des mains de sa digne mère, et, dans son cœur, bénissait les généreux étrangers auxquels il devait la révélation de ces jouissances jusqu'alors inconnues. Il faut dire le bien comme le mal : Chabot avait la reconnaissance de l'estomac. Lorsque, plus tard, emprisonné au Luxembourg, il se rappellera les repas somptueux dont il avait pris sa large part, il exaltera la cuisine de ses hôtes, de ces hommes qui faisaient, année courante, rien que pour la satisfaction de leur appétit, « 40 ou 50.000 francs de dépense ». « Et qu'on le demande, écrira-t-il, à tous ceux qui ont mangé chez eux, Bentabolle, Richard, Fabre, Desjardins, etc., etc., Simon (de Strasbourg), Louis (du Bas-Rhin)!... Que l'on consulte les livres de leur traiteur, et l'on verra que leur dépense s'élève de 2.000 à 3.000 francs par mois, sans compter le surplus au-dessus de la table ! » Se livrer à de telles lippées, à cette époque où le peuple de Paris s'écrasait à la porte des boulangers sans parvenir à obtenir un morceau de pain, c'était évidemment une preuve de civisme aux yeux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du défroqué, qui se dédommageait des carêmes passés. Du moment qu'il était de la partie, sa manière de voir s'en trouvait considérablement modifiée.

Junius s'appliqua ensuite à jauger l'honnêteté de son ami. Il en eut vite trouvé le fond. Chabot avait pris aux Jacobins la défense de certains corsaires français sur lesquels Frey avait engagé quelque argent : auparavant même il avait présenté le juif au ministre Deforgues, afin qu'il lui communiquât « ses connaissances sur les puissances du Nord et sur le divan de Constantinople, qu'il fallait décider contre l'Autriche et la Russie », tout simplement.

Le Comité de Salut public adopta la majeure partie de ce plan diplomatique. Le Conseil exécutif accorda « plus qu'on ne lui demandait » dans l'affaire des corsaires; bref, Frey se trouva être l'obligé du sans-culotte.

On pourrait, en passant, noter la facilité avec laquelle ce terrible Comité de Salut public épouse les idées et les intérêts d'un juif allemand; mais ce serait là nous éloigner de notre sujet.

Quelques jours plus tard, Chabot, venant dîner chez Frey, trouva celui-ci assez soucieux : d'après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les confidences que nous a laissées Chabot, la scène qui eut lieu entre les deux compères est facile à reconstituer.

— « Tu as une gouvernante, mon ami? » interrogea Junius d'un air contristé.

Chabot ne répondit à cette question que par une pudique rougeur. Il convient de dire qu'il avait, en effet, une gouvernante, laquelle le gouvernait si bien qu'elle était devenue sa maîtresse. A certains détails que Chabot n'hésite pas à divulguer, on peut même assurer qu'il ne pouvait plus mal placer ses amours.

— « Tu as une gouvernante ? reprit sévèrement l'austère Junius ; il faut t'en débarrasser au plus tôt, car cette femme est une coquine qui peut te compromettre[1]. »

Une coquine ! Chabot avait de bonnes raisons de s'en douter : cependant il questionna son ami dont le front se rembrunit encore.

— « Chabot, fit-il d'un ton grave, un patriote tel que toi ne saurait être effleuré par le plus léger soupçon ; s'il en était autrement, je serais le premier à t'immoler sur l'autel de la Patrie !... Voici le fait : ta gouvernante, instruite du succès des démarches

[1] *Histoire véritable.....*, etc., et *François Chabot à ses concitoyens*. Manuscrits de Chabot. Archives nationales, F[7], 4647.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que tu as récemment entreprises à ma prière, est venue — à ton insu, je le sais — me demander un cadeau... en manière de pot-de-vin. Il faut au plus tôt chasser cette femme de chez toi; elle n'est plus digne de servir l'intègre Chabot. »

L'intègre Chabot fit une grimace et se gratta le front.

— « Mais c'est que... balbutia-t-il.

— « Achève.

— « C'est que... elle prétend... qu'elle va bientôt me rendre père, reprit piteusement Chabot.

— « Raison de plus pour t'en débarrasser. Tu lui donneras de l'argent.

— « Je n'en ai pas.

— « Eh! ne suis-je pas là? C'est une affaire entendue : tu fixeras toi-même la somme qui te paraîtra nécessaire ».

Et l'on se mit à table; Chabot, les larmes aux yeux, élevant son hôte, son bienfaiteur, cet homme antique, au rang des amis célèbres de la mythologie, entre Nisus et Castor; le juif, lui, se frottant les mains et riant dans sa barbe : la délicatesse de Chabot ne lui semblait décidément pas inébranlable; il comprenait qu'il y avait quelque chose à faire d'un pareil homme, et il escomptait en esprit l'appoint d'un si puissant associé dans les spécu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lations futures destinées à râfler l'argent de ces imbéciles de Français.

Ce qui reste inexplicable, c'est que Chabot ait écrit lui-même ces confidences que personne ne lui demandait et qu'il croyait propres à sa justification ! Est-ce, de sa part, naïveté, ou inconscience? D'ailleurs, il n'était pas au bout de son roman, et Junius Frey lui ménageait bien d'autres tours. Mais il vaut mieux ici se contenter de citer textuellement le manuscrit de Chabot : outre que l'intrigue du drame paraîtrait poussée à la charge, si l'on n'en avait sous les yeux le texte authentique, ce serait déflorer cette touchante idylle que d'y rien changer... sauf ce qui, décemment, ne saurait être transcrit :

« Un de mes amis très intimes, et un peu parent de loin, nommé Glandy, fut député à cette époque par sa commune auprès de la Convention pour des indemnités de la guerre contre les brigands de la Lozère. Il vint loger chez moi. Je voulus lui donner le plaisir de voir Versailles que je n'avais pas vu moi-même, n'y ayant été que la nuit chercher les Suisses de Château-Vieux. J'invitai les frères Frey et les dames qui avaient eu soin de mon neveu pendant mon absence. J'avais entendu parler aux frères Frey d'une sœur; je la croyais mariée. Je les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

priai de l'amener avec son mari; ils se mirent à rire. « Elle n'a que seize ans, me dirent-ils, et n'a jamais vu d'autres hommes que nous. » J'insistai davantage et j'obtins qu'elle serait de la partie. Mon ami Glandy s'en empara et en devint amoureux dans ce voyage. Il me demanda de le mener chez Frey; je le fis; nous demandâmes la sœur. Grâce faisant, on la fit monter au dessert. Elle toucha du forte piano avec tant de grâce et d'agrément que mon parent et ami en devint fou. Il me chargea de la demander pour lui en mariage. Je lui observai qu'il fallait d'abord savoir si on voulait la marier, afin qu'un refus qui ne serait que général ne lui portât pas préjudice pour un autre établissement. Je lui observai qu'elle avait de 50.000 écus à 200.000 livres, d'après la fortune que j'avais connue à peu près à ses frères. Mon ami me dit alors que sa fortune pouvait aller à 200,000 livres de réel ou de crédit dans son commerce. Je demandai à Junius Frey s'il veut marier sa sœur; il me dit qu'il a déjà pensé à me la donner. Je ne répondis rien. Je fis part de cette réponse à notre amoureux. Il insista pour que je fisse une demande explicite pour lui. Je le fis. Voici la réponse de Frey : « Ma sœur a été demandée par des millionnaires — qu'il me

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nomma, — je l'ai refusée. Elle me serait demandée par le ci-devant duc de Chartres, et celui-ci serait patriote, que je la refuserais. Si vous ne la prenez, personne ne l'aura en France. J'estime Glandy comme votre ami et un bon enfant, mais il ne peut pas avoir ma sœur. » Je fus étourdi; je lui fis observer que Glandy avait un bon commencement de fortune dans le commerce, au lieu que je n'avais que ma pension capucinale qui branlait au manche. Frey me dit alors : « Si tu en avais davantage, tu n'aurais pas ma sœur, car tu serais un fripon et un contre-révolutionnaire. Je te la donne avec 200.000 livres pour te récompenser de ton civisme. Mais, si tu venais à manquer au peuple, tu peux renoncer à mon amitié et à l'espérance du reste de ma fortune, car, si tu prends ma sœur, je renonce au mariage, et tu seras le seul chef de ma famille en France. Mon frère Emmanuel n'est qu'un... [et n'aura pas] d'enfant. Je lui observai que ma femme pourrait mourir sans enfant, et qu'habitué au luxe de sa maison, il me serait dur de me retirer dans ma famille pour gratter les jambes d'une vigne. Il me dit que je serais content des articles du mariage et qu'on me ferait une part de mort ou de divorce de la part de ma femme. « J'ai du bien chez moi, dis-je, mais je le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tiens pour ma mère et ma sœur jusqu'à la réforme du Code civil. — Il faudra le leur assurer, me dit-il, je ne veux pas de ton bien. Ma sœur déteste le luxe et le plaisir; elle ne s'occupe que de sa musique et de son ménage. — Mais, lui dis-je, je ne veux pas m'éloigner de l'état de mes parents », dont je lui fis l'exposé. — Il me répliqua : « Ils seront contents de nos articles, nous ne ferons qu'une même famille. » Il me fit voir les articles du mariage; j'en fus étourdi, et j'avoue que je craignis ce mariage par les avantages mêmes qui m'y étaient faits. Je demandai vingt-quatre heures pour consulter : mes amis furent de cet avis en me disant : « On t'accuse de courir de belle en belle... tu ferais cesser ces calomnies et ces bruits en te mariant. Il ne faut pas courir après la fortune, mais la prendre quand elle vient. » On vint chercher la réponse; je demandai encore douze heures et je la donnai affirmative. Mais j'observai qu'il fallait le consentement de Léopoldine. « Je l'ai, réplique le frère. Pour mon bonheur, il faut que j'assure le tien et celui de ma sœur; sans l'un et l'autre je ne puis être heureux. Si je ne croyais que tu es capable de rendre ma sœur heureuse, et que tu l'aimeras lorsque tu lui auras parlé, je ne te la donnerais pas; comme aussi, si je ne savais

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que ma sœur est amoureuse de ta réputation et qu'elle le sera davantage de ta personne, je ne te l'offrirais pas. Va-t-en la voir. » J'y fus. Je lui fis part de ce qui se passait depuis quatorze jours. Elle me dit qu'elle en était instruite. Je lui demandai ce qu'elle en pensait. Elle me répondit qu'elle serait enchantée d'être mon épouse : « Quoi, lui dis-je, épouse d'un capucin ? — Oui, d'un capucin révolutionnaire, je le désire. En Allemagne, on aurait ambitionné la main d'un grand de ce pays. Eh bien ! après Robespierre, vous êtes le plus grand des Français ; je vous veux, et j'espère que vous m'aimerez, car je suis bonne enfant, point vaine, aimant le travail, mes frères et la retraite, et je vous aimerai bien. » Ses yeux m'en dirent davantage. Je lui dis alors : « Je vous estime, et vos yeux me forcent à vous aimer. Tout est fini là-haut avec vos frères ; j'ai promis si vous y donnez votre consentement. — Eh bien ! tout est fini ici », repartit-elle. Convenu que j'irai dîner le lendemain et que nous passerons le contrat après dîner. Une personne qu'on disait amoureuse de moi et prétendre à ma main vint me joindre chez Frey après dîner. Frey me dit d'aller chez moi où l'on viendrait passer le contrat. J'y fus, et à dix heures et demie du soir, mes deux beaux-frères et ma

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

femme se rendirent chez moi où le contrat fut passé par le citoyen Cortel [1]. »

L'affaire était faite. Désormais, on pourra se servir de Chabot, certain que, s'il regimbe, on saura bien le forcer à agir ; on est assuré d'avance que la peur triomphera chez lui de tous les scrupules, et l'on a de quoi lui faire peur ; on le tient.

D'ailleurs, s'il eut des scrupules, ce ne fut que pour la forme. En déjeunant chez de Batz, à Charonne, avec Julien (de Toulouse), qu'accompagnait sa maîtresse, la comtesse de Beaufort, avec Delaunay (d'Angers), Bazire, le banquier Benoît et — dit-on — le poète Laharpe, on causa. La conversation, habilement dirigée par de Batz, était tombée sur la dureté des temps et sur le mince profit retiré par les conventionnels des immenses services qu'ils rendaient à la Nation.

« Je ne sais pas comment, disait Benoît à Chabot, on peut se refuser en France à faire fortune : en Angleterre, on achète publiquement les membres du Gouvernement. — Dire, soufflait Delaunay à Bazire, dire qu'il suffit d'un mot prononcé à la

[1] *Histoire véritable du mariage de François Chabot avec Léopoldine Frey, en réponse à toutes les calomnies que l'on a répandues à ce sujet.* Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tribune pour faire baisser les effets des Compagnies financières ! On profite de cette baisse pour acheter, on provoque ensuite une hausse, on vend [1]... »

— « Encore faut-il des fonds », dit Bazire rêveur. Des fonds ! mais rien n'était plus facile que de s'en procurer. Les banquiers ne sont-ils pas là pour en faire l'avance ? L'ex-abbé d'Espagnac [2], devenu fournisseur des armées, n'est-il pas de nos amis ?... La République lui doit 4 millions ; les comités, aux abois, lui donnent de l'argent autant qu'il en demande ; il en fournira, lui, des fonds !

Ainsi amorça-t-on Chabot et Bazire. Du reste, pour qu'ils consentissent à venir ainsi s'asseoir à la table du baron de Batz, il fallait que leur intégrité fût déjà fortement entamée [3].

[1] *Rapport d'Amar à la Convention*, 26 ventôse an II.

[2] Dans l'histoire de la Révolution où si peu de figures sont fixées, il n'en est pas de plus fuyante et de moins connue que celle de cet abbé Sahuguet d'Espagnac. Ecrivain de talent, agioteur heureux sous le ministère Calonne, il avait été exilé par la Cour comme intrigant dangereux. Dès la déclaration de guerre, il s'insinua aux Jacobins, se fit des amis dans le monde révolutionnaire et parvint à obtenir l'entreprise des charrois militaires. L'expédition d'Argonne lui rapporta des bénéfices immenses, et l'État lui était encore redevable de plusieurs millions vers la fin de 1793.

[3] « Quoi, Chabot !.... vous connaissiez ces âmes infâmes, et vous restiez dans l'association ! » Rapport d'Amar.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Tout en combinant son œuvre de destruction, le baron de Batz ne perdait pas de vue son but immédiat, le salut de la reine. Nous avons étudié ailleurs la tentative de l'aventureux Rougeville qui parvint à pénétrer dans le cachot de Marie-Antoinette et à lui remettre un billet où était exposé un projet de fuite. Tous les détails que nous avons donnés de cette extraordinaire *Affaire de l'Œillet* restent vrais ; mais nous avons à présent la certitude que Rougeville ne fut là qu'un instrument et que le baron de Batz était l'âme du complot.

Le policier Burlandeux savait que de Batz, dans l'impossibilité où il était d'agir par lui-même depuis la tentative avortée du Temple, avait promis un million à qui sauverait la reine : il le savait si bien qu'il était fort désireux de gagner ce million, quitte, une fois l'argent empoché, à dénoncer de Batz comme « corrupteur de fonctionnaires » ! De Batz, comprenant qu'il allait être exploité sans profit pour la prisonnière de la Conciergerie, eut de la méfiance : et c'est alors que Rougeville se présenta, se faisant fort de parvenir jusqu'à la reine. Celui-là aussi rêvait du million promis, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nous savons qu'il en avait le plus pressant besoin ; mais, du moins, il était royaliste, se disait gentilhomme et entendait l'honneur à sa manière. De Batz le choisit donc et, de fait, il n'eut pas à s'en repentir.

Rougeville a conté lui-même qu'après deux entrevues avec Marie-Antoinette, celle-ci, au jour dit, était sortie de son cachot et avait déjà franchi les deux guichets de la prison lorsque l'alarme fut donnée. Nous n'avions pu accorder grande créance à son récit, l'autorité de Rougeville n'étant pas suffisante à nous le faire accepter ; mais aujourd'hui nous avons la preuve qu'il a dit la vérité.

Lorsqu'en 1796 le baron de Batz voulut écrire ses mémoires, désireux d'être renseigné sur la façon dont il avait été servi... ou desservi par ses complices, il s'adressa à Sénar, le célèbre espion de la Sûreté générale, l'homme qui avait pénétré tous les dessous de la Révolution et qui devait lui-même rédiger *la grande histoire des grands crimes*. Or, voici ce que Sénar lui répondit au sujet de l'évasion de la reine :

« A la Conciergerie, des gendarmes étaient gagnés : au renouvellement du poste elle manqua celui qui, ayant deux redingotes l'une sur l'autre, devait lui en donner une et la sortir. Burlandeux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette fois, était fidèle à Batz : que d'autres il dénonçait pour l'accréditer ! Il attendait la reine pour la conduire où Batz devait se trouver. C'est tout ce que les Comités ont pu savoir[1]. »

Eh bien, ces deux attestations, celle de Rougeville et celle de Sénar, émanant de personnages si opposés d'opinion, n'ayant jamais eu ensemble aucune relation, ignorant qu'un jour leurs récits, restés inédits pendant cent ans, seraient rapprochés et contrôlés l'un par l'autre, ces attestations équivalent à une preuve matérielle, et l'on peut affirmer désormais qu'un hasard seul a fait échouer l'évasion de la reine au moment où elle avait déjà franchi les portes de sa prison.

L'incident Rougeville avait cependant éveillé la rapacité de Burlandeux : puisque ce baron de Batz était riche au point d'offrir un million pour le salut d'une pauvre femme sans crédit, ne serait-il pas possible, maintenant qu'on avait son secret, de le faire un peu *chanter :* il l'essaya : mais il avait affaire à un rude partenaire. De Batz vit le danger et, pour y couper court, il alla, en personne, dénoncer l'indélicat policier au président

[1] Lettre inédite de Sénar. Collection de M. Foulon de Vaulx

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Comité de Sûreté générale, le conventionnel Alquier.

Comme on serait autorisé à mettre en doute un si formidable aplomb, il n'est pas inutile de donner ici le témoignage du baron de Batz lui-même.

« Cependant il ne me restait qu'à disparaître ou arriver le premier au Comité de Sûreté générale. Je pris ce dernier parti ; mais deux jours se passèrent avant que je pusse joindre le président de ce Comité. Je parvins, enfin, jusqu'à lui ; je ne demandai point le motif qui pouvait avoir déterminé la surveillance publique à m'investir d'espionnage, mais je m'en plaignis, et j'offris de rendre compte de ma conduite. Ce mouvement de franchise fut salutaire. Peu de jours après, je fus appelé par le même président du Comité de Sûreté générale. « Vous devez être arrêté ce matin, me dit-il ; le mandat d'arrêt est signé : commissaire et gendarmes, tout est préparé... Calmez-vous, le mandat est faux. Un espion du Comité a suivi Burlandeux, il a pénétré dans la confiance de ce brigand, et tout est connu. Burlandeux avait le dessein de vous mettre à contribution. N'ayant pu vous engager dans ses premiers pièges, il a fabriqué ce faux mandat d'arrêt contre vous ; l'espion du Comité a lui-même travaillé à ce faux : le projet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

était de vous envelopper avec appareil et de vous faire payer votre liberté au prix de toute la frayeur qu'on pourrait vous inspirer. » J'appris encore que ce n'aurait pas été là le coup d'essai de ce Burlandeux ; que, peu de jours auparavant, il avait, par les mêmes moyens, arraché à la frayeur d'un négociant nommé Hoffmann et de sa famille une somme de 26.000 livres. Quant à moi, Burlandeux et ses associés m'avaient d'abord taxé à 100, puis à 200.000 livres ; enfin, s'enhardissant de ses réflexions, Burlandeux avait dit de moi : « Il est riche, je me charge de lui faire racheter sa tête 100.000 écus [1]. »

Burlandeux fut arrêté le jour même, et l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer : ou ce conspirateur royaliste allant bravement dénoncer le policier chargé de le surveiller, ou ce président du Comité de Sûreté générale fournissant de si étranges renseignements sur les agents qu'il emploie [2].

[1] C'est dans une brochure à présent introuvable — *la Journée des soixante* — que de Batz donne ces précieux détails. Nous étudierons plus loin cette brochure que M. Foulon de Vaulx a bien voulu nous communiquer. Son exemplaire et celui que possède M. Victorien Sardou sont les seuls aujourd'hui connus de cette plaquette qui, par un hasard assez étrange pour être signalé, manque aux collections de la Bibliothèque Nationale.

[2] Si l'on doutait du témoignage du baron de Batz, nous pourrions l'appuyer de celui des pièces officielles : les archives de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant, malgré tant de ruse et d'argent dépensés, l'évasion avait échoué ; la surveillance était devenue plus étroite autour de la prisonnière : ce n'était plus directement qu'on pouvait agir : s'il restait un moyen de sauver Marie-Antoinette, c'était de forcer la Représentation nationale à se suicider : il importait d'agir vite et hardiment. On avait l'instrument, Chabot ; il était urgent de s'en servir.

Le défroqué vivait alors dans l'éblouissement de son futur mariage et de son opulence prochaine : suivant son expression, « il était étourdi ». Les Frey assuraient par contrat à leur sœur et à son mari « la nourriture et le logement pendant cinq ans, et, en outre, 4.000 livres tous les ans pour l'entretien et les menus plaisirs[1] ». Passé ce

la Préfecture de police contiennent, en effet, la mention de l'arrestation de Burlandeux à la date du 14 septembre 1793, concordant parfaitement avec celle de l'*Affaire de l'Œillet* qui est du 3 septembre. La femme de Burlandeux fut arrêtée avec lui, tous deux pour *concussion*.

En outre, Chabot écrivait plus tard, lorsque, à force de dénonciations, il essayait de sauver sa tête :

« Dans le mois de septembre (1793), de Batz avait offert un million à quelques citoyens, qu'on ne m'a pas nommés, pour l'enlèvement de la ci-devant reine. Il fut dénoncé pour ce fait. Il ne fut pas arrêté, et il trouva moyen de faire arrêter ses dénonciateurs comme seuls coupables de ce dessein criminel qu'il prétendit avoir repoussé avec horreur. » (Archives nationales, F⁷, 4637.)

[1] Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps, ils s'engageaient à remettre aux jeunes époux une somme de 200.000 francs en assignats ou en biens d'émigrés. Ces conventions — évidemment combinées pour amener Chabot à faillir — étaient fort habilement conçues. En effet, l'ex-capucin allait se voir logé dans le somptueux hôtel que ses beaux-frères possédaient, rue d'Anjou-Saint-Honoré, assis tous les jours à cette table, copieusement servie, dont il avait gardé une si profonde impression ; le bien-être était assuré : ce qui manquait, c'était l'argent. 4.000 francs de rente, pour un homme disposé à se décarêmer, c'est peu. Mais de Batz veillait. Il dépêche à Chabot Delaunay chargé d'attacher le grelot. On peut assigner une date à cette entrevue et la placer dans la seconde quinzaine de septembre 1793, car Chabot lui-même reconnut qu'elle eut lieu peu de temps après le renouvellement du Comité de Sûreté générale, renouvellement qui s'opéra le 14 septembre.

Delaunay aborda Chabot dans l'antisalle de la Convention. C'est au pied de la statue de la Liberté, symbole de la jeune république foulant aux pieds toutes les ignominies de l'ancien régime, que se livra la première escarmouche entre les deux représentants du peuple prêts à trafiquer de leur mandat

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Peu de jours auparavant, Chabot avait proposé à la Convention la levée des scellés apposés chez les agents de change et chez les banquiers : sollicité évidemment par Junius Frey qui s'occupait d'affaires d'argent, il exposa que ces mesures de rigueur interrompaient les relations commerciales et servaient même de prétexte à plusieurs banqueroutes simulées[1]. Cette proposition servit à Delaunay d'entrée en matière. Il fit amicalement observer à son collègue qu'il s'était trop pressé de prendre le parti des banquiers.

— « Nous avions si bien l'intention, ajoute-t-il, de demander la levée des scellés que nous n'en avions proposé l'apposition que dans ce but. C'est notre ami de Batz qui a eu l'idée de cette mesure, et il s'occupait justement à l'étudier avec Luillier[2]. Si tu avais attendu quelques jours, *le Père Duchesne* ne t'aurait pas attaqué comme il l'a fait. Ton empressement nous coûte à tous un demi-million. »

Chabot eut un sursaut d'étonnement.

— « Eh ! sans doute, reprit Delaunay... c'est une puissance que *le Père Duchesne*, mais elle est un peu à ma disposition. D'ailleurs, tout peut se

[1] *Moniteur*, séance du 9 septembre.
[2] Procureur-syndic du département de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

réparer. Cambon et Ramel travaillent de leur côté, Fabre d'Églantine travaille du sien ; il faut nous y mettre également. Quel mal verrais-tu donc à soigner nos intérêts, tout en ménageant ceux de la République ? Danton, Lacroix et plusieurs autres ont fait leurs affaires avec mon ami Benoît, un homme sûr. Nous ne paraissons en rien : c'est lui qui spécule à notre profit sur les banquiers en jouant à la hausse et la baisse[1]. »

Au reçu de ces confidences, Chabot ne savait quelle contenance tenir. Il a prétendu, depuis, qu'il résolut aussitôt *d'avoir l'air de pénétrer dans les vues de Delaunay pour le déjouer*. Mais c'est là l'excuse qu'allèguent tous les prévaricateurs et tous les traîtres quand ils se sentent découverts. Du reste, la suite de notre récit établira bien clairement que Chabot songeait à toute autre chose qu'à s'indigner ou à jouer de ruse. Delaunay continua :

— « Une autre occasion de spéculer honnêtement va bientôt se présenter. Tu sais qu'on a demandé la confiscation des biens des étrangers. Eh bien, ce mot a un double sens : il peut s'entendre soit des biens immeubles, soit des effets mobiliers

[1] Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette équivoque porte l'alarme chez les banquiers ; alors on leur dit : si vous voulez qu'on ne parle que des immeubles, il faut donner un million, sinon on fera confisquer le tout et vous serez ruinés. Un des mémoires que de Batz travaille pour Luillier ne parle que des immeubles[1]. »...

De Batz ! ce nom revenait toujours aux oreilles de Chabot : ces rapports prononcés à la tribune de la Convention, ils avaient été médités dans la maison de Charonne ! Cette politique financière de la Montagne, c'était de Batz qui l'inspirait ! Quelle révélation pour un « pur » tel que Chabot ! Quelle occasion de s'écrier une fois de plus : *Peuple, on te trompe !* Mais il s'en garda, d'autant qu'à peu de jours de là il eut l'occasion de s'assurer par lui-même qu'on ne lui avait rien exagéré en lui vantant le crédit du baron de Batz. Les scellés avaient été levés chez tous les banquiers, sauf chez Boid et Kerr, financiers anglais fixés à Paris, possédant en coffre-fort pour plus de 4 millions de valeurs sur l'État. Chabot, à la requête d'un de ses amis, qu'il ne nomme pas, s'en vint au Comité de Salut public, et y trouva Luillier, auquel il manifesta son

[1] Ce sont là les paroles de Delaunay, telles que les a rapportées Chabot lui-même. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étonnement de cette exception. Luillier promit de s'en occuper ; cependant il n'en fit rien. Chabot alla de nouveau le relancer, et cette fois à son bureau. Luillier renouvela la promesse de faire lever dès le lendemain les scellés chez Boid et Kerr; mais il ne tint pas parole. Chabot s'en étonnait, lorsque, rencontrant l'ami qui l'avait sollicité :

— « Ne vous occupez plus de l'affaire, lui dit celui-ci. De Batz vient de dire un mot à Luillier : la chose est entendue, les scellés seront levés demain [1]. »

Ainsi Chabot, le conventionnel influent, « le premier des Français après Robespierre », tentait en vain deux démarches auprès du procureur général syndic du département de Paris, tandis que le baron de Batz n'avait qu'à manifester un désir, à donner un ordre pour être immédiatement obéi !... Mais cet homme commandait donc à toute la République ! Il y avait là matière à réflexion... Je crois bien que Chabot ne réfléchissait plus. Ses illusions étaient perdues : il se trouvait bien naïf de n'avoir point compris plus tôt que, suivant le mot de Mme Roland, *la démocratie n'est qu'un encan de gouvernement, une sorte de foire*, et il se promettait bien de rattraper le temps perdu.

[1] Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F7, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A partir de ce moment, on peut suivre presque heure par heure les agissements de ce dévoyé. On le voit lâcher pied, se débattre dans cet océan révolutionnaire où souffle la tempête. Il cherche à se raccrocher aux épaves de sa popularité ; il espère que sa barque désemparée pourra louvoyer encore. Mais la lutte est trop inégale : la main qui le serre le tient bien, et lui ne soupçonne même pas l'ennemi qui l'entraîne.

Et son inconscience est si grande ! Le 30 septembre, aux Jacobins, il prononça un discours ému en faveur des enfants naturels,... ces pauvres petits êtres qui ont tout autant de droits que les autres à l'amour et à l'héritage de leurs parents : on l'écoute froidement. Il y a là, au pied de la tribune, bien des sans-culottes qui connaissent par le menu la vie privée de l'orateur — car Chabot aime à passer pour un don Juan. — Il y a là Dufourny, dans le regard méprisant duquel il peut lire cette sanglante apostrophe dont on ne l'accablera cependant qu'un mois plus tard : « Antérieurement à tes projets de mariage, tu t'es choisi une compagne qui est devenue mère... qu'as-tu fait pour elle ? pourquoi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'as-tu abandonnée ? En prenant une femme étrangère, tu délaisses, tu méconnais un rejeton français[1] ... »

Chabot sent son crédit décroître : il veut réagir, assurer la retraite tout au moins. Si on l'attaque directement, il se dira calomnié, il accusera Pitt et Cobourg, jaloux de son patriotisme ; et, le 30 septembre, à propos d'un incident insignifiant, il monte à la tribune de la Convention :

— « Ce serait, dit-il, une excellente recette qu'auraient trouvée nos ennemis de l'extérieur, s'ils pouvaient, en soudoyant les calomniateurs, parvenir à ôter la confiance aux représentants du peuple. »

Et, comme on s'étonne de cette sortie que rien ne justifie, il a recours, pour développer son thème, à l'une de ces révélations romanesques dont il semble posséder le secret.

— « Il y a dans Paris, ajoute-t-il, une société de femmes prétendues révolutionnaires, qui doivent venir faire une pétition à la Convention pour chasser de son sein tous les appelants[2] et jeter par ce moyen la division parmi vous. Ces femmes ont

[1] *Moniteur*, séance des Jacobins du 26 brumaire.

[2] On nommait ainsi les modérés qui, dans le procès du roi, avaient voté l'appel au peuple.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déjà harcelé la société vraiment républicaine des Jacobins. Le chef de ces femmes révolutionnaires est venu chez moi me menacer de toute la haine féminine si je ne cédais à leurs instances. Mais, je le déclare, jamais femme ne me fera marcher ni en avant ni en arrière de la Révolution[1] ! »

Le *Moniteur* note les applaudissements qui accueillirent ces paroles, mais il ne note pas les sourires. Tout Paris connaissait déjà le prochain mariage du capucin avec une fille de seize ans ; on le savait amoureux : il ne s'en cachait pas, d'ailleurs, se complaisant à parler de ses bonnes fortunes. Ce qui rendit la chose plus comique, c'est que, trois jours plus tard, Chabot annonçait solennellement son mariage à ses frères les Jacobins, du haut de la tribune du club. Il le fit en termes émus :

— « J'ai cru, dit-il, qu'il était de mon devoir de donner l'exemple de toutes les vertus !... On me reproche d'aimer les femmes, j'ai cru que c'était anéantir la calomnie que d'en prendre une que la loi m'accorde et que mon cœur réclame depuis longtemps. »

Et l'imprudent raconte toute l'histoire de ses amours et entreprend la lecture de son contrat de

[1] *Moniteur*, séance de la Convention du 30 septembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mariage ! Il n'est pas fâché de faire connaître à ses frères qu'il n'épouse pas une fille sans dot : il s'étend avec complaisance sur sa propre indigence : il n'a pour toute fortune que quelques meubles achetés 1.500 livres, en 1792, mais qui, maintenant, en raison de la baisse des assignats, valent 6.000 francs. Puis, ces confidences terminées, il invite la société à nommer une députation chargée d'assister à son mariage et au banquet civique qui le suivra.

— « Je préviens, remarque-t-il, qu'aucun prêtre ne souillera ma noce, et que nous n'emploierons que la municipalité. La députation voudra bien s'y rendre à huit heures. Je désire que tout soit terminé pour neuf heures — (quoi ! le banquet aussi ?), — car je ne veux pas m'absenter de la Convention nationale, et ma femme a dit qu'elle cesserait de m'aimer si cela me faisait négliger une seule fois la Convention et les Jacobins. »

Le pauvre Chabot attendait évidemment qu'un tonnerre d'applaudissements accueillît ces nobles paroles. — Silence glacial. Dufourny se lève et déclare assez sèchement que la société ne peut assister en corps à un mariage et à un repas. Quelques membres pourtant eurent pitié de l'amoureux décontenancé : une discusion s'engagea. Il fut,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfin, arrêté qu'une députation assisterait Chabot à ce grand jour; la perspective d'un banquet, quoique un peu matinal, eut raison des récalcitrants.

Une décade plus tard, Chabot, rayonnant, rentrait à l'hôtel Frey, tenant à son bras sa femme qu'il ramenait de la municipalité. Son vieux père de quatre-vingt-cinq ans, sa vieille mère de quatre-vingts ans, assistèrent-ils au mariage? Nous avons lieu de croire qu'ils étaient à Paris à cette époque. Nés sous le règne du grand roi, attachés très probablement, en gens simples et ignorant les philosophes, aux croyances et aux idées de l'ancienne France, ils durent éprouver de singulières émotions en entendant le fils qu'ils avaient pieusement élevé pour le cloître, donner, sous l'œil d'un magistrat en bonnet rouge, leur nom de paysan à une juive allemande et millionnaire... Mais l'amour paternel a de singulières indulgences, et peut-être, dans le grand salon de l'hôtel de la rue d'Anjou, le vieux vigneron du Rouergue, voyant son « garçon » acclamé par la bande de Jacobins qu'avait attirée le banquet, prenait-il naïvement pour lui une part de l'ovation et se redressait-il, tout fier, en se disant : « C'est mon fils ! »

A l'heure où se terminait la ripaille, la reine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de France prenait place à la *sellette* du tribunal révolutionnaire : elle arrivait au sommet de son calvaire [1].

Marie-Antoinette peut mourir. L'odieux surnom sous lequel la désignent les sans-culottes ne périra pas avec elle : dès le soir du mariage de l'ex-capucin, Hébert a fait un mot : il a nommé Léopoldine Frey : l'*Autrichienne de Chabot*. Ce sarcasme commençait la campagne que conduisait si habilement dans l'ombre le baron de Batz.

[1] « Chabot a bravé l'opinion publique en épousant une étrangère, et dans quel temps encore ! *Quand Antoinette était au tribunal révolutionnaire*, quand la nation était à son *maximum* d'exécration pour les étrangers. » Discours de Dufourny aux Jacobins. Séance du 26 brumaire (v. le *Moniteur*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

III

LA MAISON DE CHARONNE

Tandis que Chabot, nouvel Hercule enchaîné, filait ainsi aux pieds de son Omphale d'Outre-Rhin, certains incidents se produisaient qu'il nous faut raconter.

Les citoyens de chacune des sections élisaient, on le sait, un Comité révolutionnaire composé de patriotes ardents possédant toute la confiance de leurs concitoyens. Depuis le 17 septembre 1793, ces Comités étaient investis du droit de faire arrêter les suspects, privilège réservé jusqu'alors au seul Comité de Sûreté générale de la Convention. C'était avec lui, d'ailleurs, que correspondaient les Comités sectionnaires, rouages terribles de la machine révolutionnaire. Boutiquiers ou artisans, petits bourgeois envieux et craintifs, prompts à soupçonner, glorieux de faire usage de la part immense d'autorité qui leur était départie, voilà de quels hommes se composaient généralement ces Comités de sec-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tions. Et il y en avait en France plus de vingt et un mille.. « Vingt et un mille bras donnés au Gouvernement de la Terreur[1] ! »

Or, il y avait à Paris même une section dont les sentiments étaient demeurés longtemps, sinon royalistes, du moins très modérés. C'était celle des Filles-Saint-Thomas[2]. Ses gardes nationaux étaient, avant le 10 août, bien vus des amis de la Cour. Le peuple des sections plus avancées d'opinion assurait même qu'ils étaient vendus au Château. Le lendemain de l'arrivée à Paris des Marseillais, une rixe s'était engagée aux Champs-Élysées entre eux et les *grenadiers* des Filles-Saint-Thomas. Ceux-ci, d'ailleurs, furent rapidement mis en déroute, et l'on prétendait que, dans leur fuite vers le Château, le pont tournant du jardin des Tuileries s'était ouvert pour leur livrer passage et refermé aussitôt pour arrêter leurs adversaires. Les dames de la Cour étaient même accusées d'avoir reçu les fuyards dans la demeure royale et de leur avoir prodigué les soins les plus affectueux.

[1] Louis Blanc, livre XI, chap. I.

[2] La section tenait son nom du couvent des religieuses Dominicaines situé rue Vivienne, à l'emplacement actuel de la Bourse. Elles en avaient pris possession en 1642, le jour de la fête de Saint-Thomas d'Aquin, sous le vocable duquel était consacrée leur église.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette bagarre, ancienne de plus d'un an, était bien oubliée, certes, en septembre 1793 : il est permis cependant de croire que la section des Filles-Saint-Thomas restait l'une des plus réfractaires à la Révolution [1]. Devenue, après la mort de Saint-Fargeau, la *section Lepéletier*, elle ne comptait pas parmi les plus ardentes.

C'est, sans doute, là ce qui détermina de Batz à s'y choisir un logement [2].

Chacun avait à redouter, en effet, outre la surveillance du Comité de Sûreté générale, celle du Comité révolutionnaire de sa section. Du Comité de Sûreté générale de Batz avait de bonnes raisons pour ne rien craindre : si celui-ci n'avait pas eu la très ferme intention de fermer les yeux sur les agissements du conspirateur, depuis longtemps déjà l'ordre de l'arrêter aurait dû être donné. Alquier, président du Comité jusqu'au 14 septembre, Alquier savait à n'en pas douter, on l'a vu, que de Batz avait promis un million pour aider à l'évasion de la reine. Le trait d'union entre Alquier et de Batz

[1] « Trois bataillons, ceux des Filles-Saint-Thomas, des Petits-Pères et de la Butte-des-Moulins, étaient animés d'un zèle monarchique qui ne le cédait en rien à celui des serviteurs les plus dévoués de la couronne. » MOREAU DE JONNÈS, *Aventures de guerre*.

[2] En 1787, il demeurait dans le quartier Saint-Eustache (Archives de l'Assistance publique).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aurait été une femme Janson que ce dernier employait à certaines missions délicates et qu'il dépêcha parfois à Chabot[1]. Chabot, qui avoue le fait, soupçonne aussi Lavicomterie, autre membre du Comité de Sûreté générale, d'avoir « eu des liaisons, au moins indirectes, avec de Batz ». Et, si l'on n'accepte qu'avec précaution le récit de Chabot — écrit cependant à une époque où il avait grand intérêt à ne rien dire de trop — il faut bien admettre que de Batz disposait tout au moins de Sénar, le trop fameux secrétaire-rédacteur, le factotum du Comité de Sûreté générale. Et en voici la preuve : le 11 novembre 1795, Sénar écrivait, en envoyant des extraits de ses *Mémoires* à l'ancien constituant de Redon, chargé de les remettre au baron de Batz : *Si je n'ai pas le bonheur de le voir* (de Batz), *qu'au moins il sache bien qu'il n'a pas obligé un ingrat*[2]. Or, Sénar était, à cette époque, emprisonné au Plessis depuis ther-

[1] Les Archives ne possèdent pas de dossier au nom de la femme Janson. On trouve au *Moniteur* qu'une certaine Hélène Janson, femme Duluc, native de Maubeuge, se disant ouvrière en modes, fut acquittée par le tribunal révolutionnaire le 19 nivôse an II. L'indulgence très exceptionnelle dont cette accusée fut l'objet porterait à croire qu'elle avait des amis influents, et que c'est bien là l'intrigante dont parle Chabot.

[2] Eckard, *Lettre à M. Alexis Dumesnil*, éditeur des *Mémoires de Sénar*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

midor : c'est donc en pleine Terreur que de Batz l'avait *obligé*.

Rassuré, de ce fait, sur les dispositions du Comité de Sûreté générale à son égard, il importait qu'il comptât également des amis au Comité de sa section. Et voyez comme il était en droit de se croire en sûreté dans son quartier : de tous ceux dont les noms vont figurer dans cette histoire, de tous ceux qui seront immolés plus tard comme complices de la conspiraion de Batz, les plus en vue habitent comme lui la section Lepéletier. Roussel est logé rue Helvétius [1], ainsi que les abbés d'Alençon et Briel et l'administrateur de police Marino qu'on verra jouer un rôle dans notre récit. Le marquis de la Guiche demeure rue de Louvois ; l'ancien acteur Marignon, rue de Marivaux ; Pottier de Lille et Admiral ont un appartement rue Favart; la citoyenne Grandmaison, la femme Grivois, la petite Nicole Bouchard habitent la rue de Ménars, de même que Biret-Tissot ; Pain-d'Avoine est rue des Petits-Champs ; Chrétien lui-même, ce patriote fougueux, l'un des plus implacables jurés du Tribunal révolutionnaire, qui passe pour avoir été

[1] Aujourd'hui Sainte-Anne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'un des affiliés du baron de Batz [1], Chrétien est installé cafetier, place du Théâtre-Italien [2], à l'angle de la rue Favart. Cortey est établi épicier au coin de la rue de la Loi [3] et de celle des Filles-Saint-Thomas ; Sartines, enfin, et les dames de Sainte-Amaranthe logent en garni rue Vivienne.

Il ne faudrait pas attacher une importance trop grande à ce groupement, fortuit peut-être, des agents du baron de Batz. Néanmoins, il est probable qu'il s'était établi là en raison de ces voisinages, espérant gagner peu à peu la neutralité du Comité de la section, dont Pottier de Lille était le secrétaire, et dont Cortey commandait la garde nationale.

Mais un grain de sable suffisait pour entraver le fonctionnement du mécanisme si habilement combiné. Le grain de sable se présenta sous la forme d'une dénonciation. Adressée au Comité de Sûreté générale, elle n'aurait eu probablement d'autre sort que d'être classée par Sénar ; mais ce fut au Comité de la Section qu'on l'envoya ; elle lui parvint le 30 septembre, à minuit, et les deux

[1] H. Provins, *Le dernier roi légitime de France.*
[2] Aujourd'hui place Boïeldieu.
[3] Aujourd'hui rue de Richelieu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commissaires Vergne et Péron, restés en permanence à cette heure tardive, n'étaient point, par surcroît de malchance, des amis du baron de Batz. La dénonciation signalait un conciliabule « de gens suspects et émigrés ordinairement tenu chez Cortey ». Elle était faite à la diligence de Maillard, le fameux *Tape-dur* de l'Abbaye qui, déjà atteint de la maladie dont il devait mourir bientôt après, s'était fait représenter par Lafosse, chef de la surveillance de la police de Paris. Ce qui reste vraiment inexplicable, c'est que, neuf mois plus tard, Élie Lacoste, dans son rapport à la Convention, écrira : « Batz et ses agents furent dénoncés il y a longtemps à Maillard, mort depuis. *Il sut tout et n'en dit rien.* » Quant à Lafosse, il fut guillotiné comme complice du baron de Batz.

Qu'en pourrait-on conclure ? Que ces deux hommes, de connivence avec de Batz, avaient choisi pour leur dénonciation le jour où ils savaient que les conjurés n'étaient pas réunis, certains d'avance que la perquisition projetée n'amènerait aucun résultat ? C'était une façon sûre, mais bien hardie, de détourner pour longtemps les soupçons.

Faut-il croire, plutôt, que Maillard, Vergne et Lafosse n'avaient, ainsi que l'a dit de Batz, aucun désir d'arrêter le conspirateur, mais voulaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seulement l'inquiéter, lui faire peur et lui soutirer de l'argent[1]? Quoi qu'il en soit, Vergne réveilla immédiatement quelques gardes nationaux du poste central de la section et, suivi de Lafosse, se dirigea vers la maison de l'épicier. La porte en fut ouverte à la première réquisition; les représentants de l'autorité y pénétrèrent, parcoururent toutes les chambres, descendirent jusqu'aux caves et ne découvrirent rien[2].

Quand les patriotes se retrouvèrent dans la rue, ils se regardèrent, assez penauds de leur équipée. On se concerta. Personne n'ignorait que le citoyen de Batz possédait à Charonne une petite maison où il aimait à recevoir ses amis. Charonne, c'était loin! N'importe, l'intérêt de la Patrie l'exigeait, la nuit était sombre, mais tiède[3]. Levacher, qui dirigeait la « force armée », commanda : *Par le flanc droit!... Armes à volonté!...* et l'on se mit en route. Il était environ une heure du matin. L'espoir de surprendre

[1] V. *La journée des Soixante.*

[2] La maison de Cortey était située, nous l'avons dit, à l'angle de la rue des Filles-Saint-Thomas et de la rue de la Loi, ayant une entrée sur les deux rues. Elle porte aujourd'hui — complètement transformée — le n° 68 de la rue Richelieu. La veuve de Cortey, Marie-Barbe-Élisabeth Barré, l'habitait encore en 1827. C'était à cette époque l'*hôtel de Lyon.*

[3] *Bulletin de l'Observatoire*, du 30 septembre 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les conspirateurs en grand conseil, ou, mieux encore, au lit, donnait du courage aux plus récalcitrants. On traversa la ville endormie, on gagna la place de la Bastille, et, par le faubourg, on s'engagea dans l'interminable rue de Charonne. La barrière passée, on se trouvait en pleine campagne : le chemin montait dans les vignes jusqu'au village qu'on atteignit après une heure et demie de marche.

Arrivé là, Vergne s'informa de la demeure du maire, le citoyen Piprel, et réveilla, sans pitié, cet honnête magistrat, qui s'en alla remplir le même office auprès du procureur-syndic de la commune. Tous deux connaissaient la maison du baron de Batz, et prirent la tête de la patrouille pour la guider.

On traversa le village ; la dernière maison dépassée, Vergne et ses hommes s'engagèrent sur la chaussée de Bagnolet, sans bruit, marchant avec précaution, ne parlant qu'à voix basse, et bientôt Piprel fit signe qu'on était arrivé. A droite de la route, plantée de grands ormes [1], on distinguait dans l'ombre une porte charretière, recouverte d'un auvent d'ardoises et flanquée, à droite d'un

[1] Plan du parc du château de Bagnolet. — Cabinet des Estampes. La grille du pavillon existe encore : elle porte, à la place de l'écusson qui la surmontait jadis, les initiales F. P. en fer forgé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

petit pavillon précédé d'une grille de fer, à gauche d'une maison longue, à un étage ; c'était là. Aucune lumière ne brillait aux fenêtres : trois heures sonnaient au clocher de la vieille église de Charonne [1].

Elle existe encore cette mystérieuse maison du baron de Batz. Par un hasard vraiment extraordinaire, elle a survécu à la plus étonnante transformation que puisse subir, en cent ans, un hameau perdu au milieu des vignes, tel qu'était Charonne il y a un siècle, devenu ville de cent mille âmes, percé d'avenues, soumis à l'alignement, embelli de cent façons par suite de son annexion à la plus remueuse de moellons de toutes les capitales du monde.

La chose est si peu vraisemblable qu'on pouvait croire illusoires toutes recherches sur ce point, si bien que, sans aucun espoir de réussite, je me mis en quête d'en retrouver l'emplacement probable, guidé par les renseignements topographiques quelque peu sommaires du procès-verbal dressé

Ces deux lettres ne signifient pas *François Premier*, comme on le croit à Charonne, mais bien *François Pomerel*. C'était le nom du propriétaire de l'Hermitage en 1815.

[1] *Procès-verbal de la perquisition*. Archives nationales, F⁷, 4732.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par le citoyen Vergne après son expédition du 30 septembre 1793.

Si vagues qu'étaient ces indications, elles me permirent de circonscrire mes recherches à l'îlot formé actuellement par les rues de Bagnolet, des Balkans, Vitruve, et par le boulevard Davoust... J'examinai minutieusement chacun des immeubles situés dans ce périmètre et qui me parurent d'aspect assez vénérable pour être au moins centenaires, et j'acquis ainsi la certitude — morale seulement — que la maison du baron de Batz était demeurée intacte et portait aujourd'hui les nos 148-150 de la rue de Bagnolet. L'Assistance publique y loge les administrateurs et divers services de l'hospice Debrouse, récemment élevé en bordure de la rue des Balkans. L'obligeance de ces fonctionnaires facilita mon enquête et bientôt, au vu des titres de propriété, mes présomptions se changèrent en certitude : j'étais bien chez le baron de Batz, et l'immeuble n'avait subi, depuis 1793, que des modifications de détail.

Ces petits mystères de la topographie parisienne, sans intérêt pour bien des gens, ont le don de passionner quelques lecteurs. Rien n'est, d'ailleurs, plus utile, pour reconstituer dans ses détails une scène historique, que de se représenter les per-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnages agissant et se mouvant dans le décor où ils ont joué leur rôle ; et voilà pourquoi je me permettrai ici quelques lignes de description.

Quand on avait traversé le hameau de Charonne, vers le milieu du XVIIIe siècle, le chemin contournait le parc du château de Bagnolet, propriété du duc d'Orléans. A l'angle extrême de ce parc, du côté de Paris, s'élevait un petit pavillon, bâti au temps de la Régence, et qui servait de rendez-vous de chasse... ou d'autre chose. Il contenait un salon d'été dont les peintures représentaient « la vie d'Abraham et des différents saints et saintes du désert[1] ». Cette singulière fantaisie avait fait donner le nom de l'*Hermitage* à toute cette partie du parc, dont les élégants bosquets, tracés par Desforges, l'élève et le neveu de Lenôtre, se continuaient, bordant la route, jusqu'au village de Bagnolet.

Vers 1770, le duc d'Orléans mit en vente les terrains de cette belle propriété : le parc fut morcelé: l'un des premiers lots qui trouva acquéreur fut l'*Hermitage;* le rendez-vous de chasse devint maison particulière. Comme ce pavillon ne con-

[1] D'ARGENVILLE, *Description des environs de Paris*, 1768.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenait qu'un vaste salon et six pièces assez exiguës, le nouveau propriétaire, M. Morel de Joigny, avocat au Parlement de Paris, fit bâtir tout à côté une maison de campagne très simple, mais plus habitable, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, prenant jour d'un côté sur la chaussée de Bagnolet, de l'autre sur la portion, vaste de près de 2 hectares [1], distraite de l'ancien parc du duc d'Orléans. Du reste, l'endroit restant très désert, aucun des acquéreurs ne s'étant décidé à bâtir, la maison de l'Hermitage, séparée seulement par un mur des hautes futaies du parc, semblait être construite au milieu des bois.

Telle était la propriété que le baron de Batz avait, en 1787, acquise au prix de 30.000 livres, par-devant Me Minguet, notaire royal, de M. de Saudrécourt qui y avait succédé, en 1783, à M. Morel de Joigny [2]. Certes, il ne songeait pas à conspirer à cette époque, et il ne pouvait prévoir le rôle que l'avenir lui réservait ; mais on doit reconnaître que le hasard l'avait bien servi.

L'endroit était assez éloigné de Paris pour que, au plus fort de la Terreur, la surveillance des

[1] Exactement 1 hectare 76 ares (cadastre de 1806).
[2] Archives de l'Assistance publique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

patriotes s'y exerçât moins facilement que dans la ville ; en même temps, il se trouvait dans ce périmètre restreint pour lequel la formalité du passeport n'était point exigible, et l'on pouvait s'y rendre, par conséquent, sans que les autorités soupçonneuses en fussent informées. Et puis, que d'avantages y trouvait un conspirateur ! Quatre barrières de la ville étaient à proximité : la barrière de l'Aunay, la barrière des Rats, celle de Charonne et celle de Montreuil. On pouvait donc aller et venir, revenir et retourner de l'Hermitage à Paris et de Paris à l'Hermitage sans montrer plus d'une fois son visage et sa carte de sûreté aux portes de la ville. En outre, tout un dédale de ruelles permettait d'éviter la traversée de la grande rue du village : la ruelle des Vaches, la rue Aumer, le chemin du Parc, la voie Neuve... etc. Enfin, si un indiscret frappait à la porte, on n'avait qu'à descendre au jardin, à s'enfoncer dans le bosquet, et, prest ! en un saut, le mur franchi, on se perdait dans cette espèce de forêt vierge qu'était, en 1793, le ci-devant parc abandonné du duc d'Orléans. Avant même que le visiteur eût eu le temps d'exposer l'objet de sa visite, on avait gagné Saint-Mandé par un chemin direct, ou, si l'on préférait ne pas s'éloigner, les vastes carrières de Bagnolet offraient momenta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nément une retraite des plus sûres [1]. Les carrières de la banlieue jouèrent un rôle pendant la Terreur. C'est dans celles de Montmartre que Rougeville vécut pendant dix jours, tranquille et reposé, tandis que toute la police de Paris était à ses trousses. Mais hâtons-nous de revenir au citoyen Vergne, que nous avons laissé devant la porte de cette maison où s'était joué, bien des fois, le sort de la Révolution.

Vergne fit ses dispositions de combat. Il plaça quelques-uns de ses hommes en sentinelle dans la ruelle des Vaches, disposa d'autres grand'gardes sous les ormes de la chaussée de Bagnolet ; puis, suivi de Lafosse, du maire Piprel et du reste de sa petite troupe renforcée par quelques gardes nationaux de Charonne, il vint frapper à la porte cochère qui se dressait entre le pavillon de l'Hermitage et la maison d'habitation.

Rien... personne ne répondit.

Le commissaire attendit quelques instants et frappa de nouveau.

Même silence.

Dix à douze minutes se passèrent. Enfin on

[1] Voir les plans du cadastre de 1806-1812.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entendit une porte s'ouvrir à l'intérieur de la propriété, un pas lourd sur le sable, un second bruit de porte ouverte, puis fermée ; enfin, les pas se rapprochèrent, la clef tourna dans la serrure[1], la grande porte s'entre-bâilla.

Vergne repoussa l'homme qui la tenait et vivement pénétra dans la cour, suivi de ses soldats. D'un coup d'œil, malgré l'obscurité, il reconnut les dispositions de la propriété. A droite, se dressait, un peu de biais, le pavillon de l'Hermitage avec ses hautes portes-fenêtres cintrées ; vis-à-vis la porte cochère s'estompaient les sombres futaies du jardin; à gauche, s'allongeait, face aux bosquets, la maison d'habitation dont la porte s'ouvrit aussitôt : une femme parut sur le seuil. C'était la citoyenne Grandmaison.

Vergne alla vers elle, l'interrogea. Un peu troublée, un peu surprise plutôt, en personne réveillée en sursaut, elle répondit qu'elle était la locataire de la maison et qu'elle l'habitait seule avec ses domestiques. Le commissaire se contenta, pour l'instant, de ces réponses, pénétra dans la maison, traversa la pièce d'entrée et gagna le premier étage.

[1] Quoique la porte ait été remplacée, l'ancienne serrure existe encore. Elle est singulièrement solide et lourde. La clef, ancienne également, est de dimensions colossales.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Là était la chambre de la citoyenne Grandmaison; puis une pièce voisine dont on ouvrit la porte Un homme s'y trouvait [1].

— « Votre carte, lui dit Vergne brusquement.

— « La voici, citoyen, » répliqua l'autre; — et il sortit de sa poche une carte de sûreté de la section Lepéletier.

Vergne ne s'arrêta point, ayant hâte de parcourir toutes les chambres; il y trouva des lits défaits, passa la main sur les draps... ils étaient encore chauds. Évidemment, ceux qui les avaient occupés venaient de prendre la fuite.

Vergne redescendit, se dirigea vers le pavillon de l'Hermitage, s'en fit ouvrir les portes, et en parcourut toutes les pièces. C'était, d'abord, un vestibule en rotonde percé de niches [2], puis une minuscule galerie, enfin un grand salon accoté de deux cabinets : ce salon en hémicycle était peint [3] de fresques gracieuses; sur une table restaient plusieurs assiettes contenant des débris d'un gâteau

[1] Le procès-verbal détaillé de cette perquisition et des interrogatoires dont on lira tout à l'heure le résumé est aux Archives nationales, dossier de la citoyenne Grandmaison, F⁷, 4732. Il a été publié d'après une version semblable, mais provenant d'un autre dossier, par M. Campardon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris.*

[2] Elles ont conservé leur décoration du temps de la Régence.

[3] Il l'est encore en partie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

attestant un souper interrompu. Le commissaire monta aux mansardes, réveilla les domestiques qui y étaient couchés, redescendit aux caves...

Personne.

A ce moment un des hommes placés en sentinelle dans la ruelle des Vaches accourut.

— « Citoyen, dit-il, il y a un particulier dans le jardin... Il a une redingote blanche... Nous l'avons vu se glisser sous les arbres...

— « Fouillez le jardin ! » commanda Vergne.

Et lui-même prit la direction des recherches. On battit les buissons, on longea les murs, on ne laissa aucun taillis inexploré.

Personne encore.

Vergne revint à la maison d'habitation. Au moment où il traversait l'antichambre, un homme se dressa devant lui au pied de l'escalier.

— « Votre carte ?

— « Tout de suite, citoyen. »

Et très simplement l'homme montra une carte à lui délivrée par la section du Théâtre-Français et portant le n° 154.

La perquisition était terminée ; il s'agissait maintenant de questionner isolément les domestiques. Le commissaire revint au pavillon pour procéder dans le salon aux interrogatoires. Il ne fut pas peu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étonné, en rentrant dans cette pièce si minutieusement fouillée tout à l'heure, d'y trouver un quatrième individu qui paraissait l'attendre sans aucune impatience... Cette maison, réputée vide d'habitants, se peuplait peu à peu : ces gens semblaient sortir des murs.

— « Votre carte ?

— « Bien volontiers, » fit l'interpellé : et, sans hâte, il tira de son portefeuille une carte de la section Lepéletier, parfaitement en règle, et portant le n° 2,835.

Vergne fit sortir tout le monde du salon, repoussa les assiettes, s'assit devant la table, et après avoir, parmi ses hommes, fait choix d'un greffier, il donna l'ordre d'introduire, l'une après l'autre, toutes les personnes surprises dans la propriété.

Il est étrange le procès-verbal de cet interrogatoire, et, s'il est permis de lire entre les lignes d'un document de ce genre, il va nous apprendre bien des choses : d'abord nous y trouvons la certitude d'un mot d'ordre donné à tous ceux qui fréquentaient dans la maison de Charonne : il est entendu d'avance qu'aucun d'eux n'a vu de Batz depuis longtemps, qu'il vient rarement chez la Grandmaison, qu'on le connaît à peine. Sur ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point tout le monde est d'accord : seulement on s'est mal concerté sur les détails : de là des contradictions regrettables qui seraient fatales aux conjurés si Vergne savait son métier. Mais les questions qu'il pose sont sans suite et manquent de précision : il semble presque avoir crainte de trop compromettre ceux qu'il interroge.

Pour nous il résulte de ce procès-verbal un fait évident ; c'est que Batz était dans la maison au moment où Vergne frappa à la porte, que Roussel, Cortey et la Lézardière s'y trouvaient également, que si le cuisinier Rollet a tardé à introduire le commissaire, c'était pour donner au baron et à ses principaux affidés le temps de fuir, et aux domestiques celui de réveiller les complices cachés dans les mansardes du pavillon de l'Hermitage, et, qui, eux aussi, tentèrent de s'esquiver, mais ne purent y réussir.

Le premier que Vergne fait comparaître est le jardinier Roblot [1]. « Il est, dit-il, au service de la citoyenne Grandmaison, et c'est elle qui le paye. Elle habite la propriété, seule avec le baron de Batz : encore celui-ci n'y a-t-il point paru depuis quinze jours. »

[1] Claude Roblot, jardinier à la journée, demeurant rue de Reuilly, section des Quinze-Vingts, n° 43.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le cuisinier Rollet [1] assure qu'il est venu là, « *invité par un de ses amis :* c'est lui qui a ouvert la porte au commissaire, et, s'il a tardé quelque peu à le faire, ce n'est pas qu'il ait pris le temps de courir au pavillon réveiller les citoyens qui y étaient logés, oh ! non... mais les clefs se trouvaient *chez le serrurier, et il a dû aller les y quérir.* » D'ailleurs, il reconnaît avoir servi un gâteau qu'ont mangé la citoyenne Grandmaison, les citoyens la Guiche et Marignon, et la petite Cortey, fille de l'épicier de la rue des Filles-Saint-Thomas. »

La femme de journée [2] n'a pas vu de Batz « depuis huit à dix jours : elle sait seulement qu'au souper se trouvaient réunis les citoyens Marignon, Desardy et un autre dont elle ignore le nom »

Au nom de Desardy Vergne n'insista pas [3] : il fit comparaître la femme de chambre [4] : celle-ci énuméra au nombre des habitués de la maison la citoyenne Féroussac, sœur de Grandmaison, Roussel et Marignon qui sont les intimes : « Elle n'a

[1] Jacques-Claude Rollet, cuisinier par extraordinaire, demeurant rue Pagevin, n° 46.

[2] Anne Jouy, femme de Mathieu Bourrier, charretier des armées, demeurant à Charonne, chez le citoyen Bernard.

[3] Il n'est pas inutile de rappeler que Robert de la Lézardière se cachait alors sous le nom de Desardier.

[4] Marie-Marguerite Papillon, femme Cottereau, demeurant chez la citoyenne Grandmaison, rue de Ménars, 7.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vu la Guiche et les autres que deux ou trois fois depuis un an. De Batz vient à Charonne environ tous les deux jours. »

La Guiche, introduit aussitôt, donne un démenti à la femme de chambre : il vient chez la Grandmaison *tous les dimanches*, et aussi le lundi, et quelquefois le samedi : il y rencontre assez souvent Roussel, mais très rarement de Batz : il ignore, du reste, où loge ce dernier. Quant à la soirée, il l'a passée à jouer au tric-trac avec Marignon.

— « ... et Sartiges ? ajoute Vergne.

— « Sartiges? Oui, la Guiche l'a vu une fois ; il ne sait quand... peut-être bien hier, en effet, sur les cinq heures du soir ; mais il n'a pas passé la veillée avec lui. »

Vergne appelle le suivant ; c'est Sartiges[1].

— « Avec qui avez-vous passé la soirée ? lui demanda-t-il.

— « Avec la Guiche et Marignon : et au dîner se trouvait, en outre, le citoyen Roussel. »

Marignon[2], questionné après les autres, assure

[1] Louis Sartiges, vingt-six ans, homme de lettres, demeurant rue de la Liberté, ci-devant des Francs-Bourgeois, n° 121, section du Théâtre-Français.

[2] Jean-Baptiste Dessabre, dit Marignon ou Marignan, ancien acteur de la comédie italienne, soixante-dix-huit ans, demeurant rue de Marivaux, 18.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que Roussel est parti à six heures, et qu'il a emmené la petite fille de Cortey.

Roussel? Pour la seconde fois Vergne néglige de relever ce nom; la citoyenne Grandmaison, interrogée à son tour, glisse au commissaire que Roussel est parti de bonne heure, étant malade; puis, l'enquête continue : toujours mêmes tâtonnements, mêmes indécisions de la part de Vergne, mêmes faux-fuyants, mêmes contradictions chez tous les répondants. Sartiges explique que, si on l'a découvert dans la maison d'habitation, quoiqu'il ait couché dans le pavillon, c'est que, entendant du bruit, il était venu trouver la citoyenne Grandmaison ; qu'une indisposition subite le fit courir vers la remise ; qu'il a rencontré un fusilier au milieu de la cour ; mais qu'il n'avait nullement l'intention de s'évader par le fond du jardin. Quant à la Gaiche, il a couché là... sans y coucher : s'étant mis en route vers onze heures du soir pour regagner Paris, il a trouvé la nuit trop noire, et, à l'aide d'un passe-partout qu'il a, il est revenu, sans que personne s'en aperçût, se jeter sur un lit dans les mansardes du pavillon.

C'était louche tout cela, très louche, il faut l'avouer. Si le mot *suspect* eut jamais l'occasion d'être appliqué, c'est bien à ces gens qui ne sa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaient ni pourquoi, ni comment ils se trouvaient là, ni avec qui ils avaient soupé. Vergne en jugea ainsi, et, au petit jour, il reprenait le chemin de Paris emmenant la Grandmaison, la Guiche, Sartiges, Marignon, le jardinier, la femme de chambre, la femme de journée et le cuisinier, et laissant vide cette maison de Charonne où les conjurés ne devaient plus se trouver rassemblés.

C'est au Comité de Surveillance révolutionnaire de la section Lepéletier que furent amenés les huit suspects. Leur situation était grave : leurs réponses contradictoires, leur embarras, leurs réticences, plus que tout cela encore, le fait d'avoir été trouvés réunis dans une maison qui était, sinon la propriété, du moins le séjour habituel d'un émigré réfractaire et fortement compromis, voilà plus qu'il n'en fallait pour leur valoir un logement dans une des nombreuses prisons dont disposait le Gouvernement. Les commissaires, pourtant, se montrèrent pleins d'indulgence : ils n'allèrent point peut-être jusqu'à blâmer Vergne de son zèle intempestif, mais ils le lui reprochèrent implicitement en mettant immédiatement en liberté tous les prévenus, sauf la Guiche qui fut envoyé à la Force, et la citoyenne Grandmaison qu'on écroua à Sainte-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pélagie[1]. Encore, comme on va le voir, ce ne fut pas pour longtemps. Décidément, le nom du baron de Batz jouissait de quelque crédit : on en eut bien la preuve le lendemain 1er octobre.

Ce jour-là, Roussel, qui passait pour être le secrétaire de la conspiration, fut arrêté à son tour dans son logement de la rue Helvétius, et amené au Comité de Surveillance. Il reconnut, sans se faire prier, que de Batz avait partagé son appartement et qu'il habitait présentement chez Cortey ; qu'il l'avait parfois rencontré à Charonne, où quelques amis communs se réunissaient pendant la belle saison pour y goûter les innocents plaisirs de la campagne. Il avoua sans hésitation avoir aidé de Batz à obtenir un certificat de résidence ; que, s'il lui avait offert un logement, c'était afin de lui éviter les désagréments de l'hôtel garni ; mais, quand on voulut préciser l'interrogatoire, il fit observer ironiquement qu'il ne pouvait répondre à aucune question, ne sachant rien, ne voyant personne, par prudence, et s'abstenant même, depuis la promulgation de la loi des suspects, d'aller faire visite à

[1] Les noms de Marignon, Sartiges, Roblot, Rollet, ni ceux des femmes Bourrier et Cottereau, ne figurent, en effet, aux registres de la Préfecture de Police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son propre frère ! Enfin, quand on l'interrogea sur ses moyens d'existence et sur ses occupations, Roussel répliqua qu'il n'exerçait aucune profession et « qu'il se bornait au titre de citoyen ».

Les commissaires étaient fort embarrassés : ils tenaient là un des complices avérés, un des amis personnels du conspirateur. Vont-ils l'envoyer en prison...? Ils s'en gardent bien ; le seul nom du baron de Batz semble être un talisman, une sorte de palladium qui rend inviolables ceux qui l'invoquent. On agitait la question de garder simplement Roussel au poste central de la section ; mais il fit observer que son état de santé s'accommodait mal de la vie sédentaire, et, tout de suite, on le mit en liberté, sous la surveillance de deux gardes chargés de ne le point perdre de vue [1].

C'était le régime de faveur dont bénéficiaient les prévenus peu dangereux et très protégés. Il arrivait invariablement qu'après quelques jours de vie commune on s'était fait deux amis de ces gardiens. Leur surveillance coûtait au surveillé trois livres par jour et par homme ; mais il est bien évident que, pour un modique supplément, on pouvait s'en

[1] Archives nationales, W, 389. L'interrogatoire de Roussel a été cité intégralement par M. Campardon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, tome I, p. 508.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affranchir et qu'elle se relâchait en proportion du pourboire. Tout Paris s'amusait alors de la citoyenne Brissot qu'on rencontrait dans les rues et dans les jardins publics, promenant son fils, se mêlant aux groupes des promeneurs, parlant à toutes les personnes qu'elle connaissait... suivie à cinquante pas par le gendarme que lui avait octroyé le Comité de Sûreté générale et qui avait le bon goût de n'exercer que de très loin sa délicate fonction[1].

Roussel put donc continuer à vaquer à ses affaires : le confier à deux gendarmes, c'était donner deux affidés de plus à la conspiration. Ils n'eurent, d'ailleurs, pas à se plaindre du client que la fortune leur amenait. Roussel partageait son temps entre sa propriété de Marolle et les maisons de jeu du Palais-Royal. Nous le retrouverons, faisant la partie avec ses gardiens, au billard du n° 121, dont il était un des assidus.

Huit jours plus tard, la Guiche se prit, à son tour, à regretter sa liberté : il était noble, il était marquis; toute sa famille avait émigré; il avait émigré lui-même; il était suspect, et on l'avait arrêté dans la maison d'un conspirateur. Voilà bien des titres à la sévérité. N'importe! De Batz

[1] *Rapport d'un agent secret*, 28 septembre 1793. Archives nationales, F⁷ 3688².

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait besoin de lui, et aussitôt un ordre du Comité lui ouvre les portes de la Force, en lui accordant, comme à Roussel, la protection de deux gardiens à 3 francs l'un. De ceux-ci nous savons les noms : c'étaient les citoyens Seine et Gonnaz, inspecteurs de police. Le soir même, la Guiche disparaissait avec ses surveillants, et sans doute enseigna-t-il aux deux policiers des ruses inédites, car de quatre mois on ne put retrouver leur piste[1]

Une semaine se passe, et c'est Biret-Tissot qui va faire preuve de ses aptitudes à se jouer des autorités constituées et à glisser entre les mains des gendarmes. Biret était, on s'en souvient peut-être, ce domestique qui passait alternativement du service de la citoyenne Grandmaison à celui du baron de Batz. C'était là son qualificatif officiel, mais, en réalité, il était l'un des courriers de la conspiration : il figurera plus tard, dans le rapport d'Élie Lacoste, comme étant « dans tous les secrets de son maître et servant à entretenir entre les conjurés des correspondances très actives et très suivies ».

Or, le 16 octobre, il se trouvait à Saint-Germain-en-Laye. Que faisait-il là, à l'heure même où la

[1] Archives nationales, F⁷, 4758.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reine montait à l'échafaud? Je l'ignore. Il y était arrivé la veille, et des passants l'avaient remarqué flânant pendant de longues heures dans la rue au Pain, comme s'il attendait quelqu'un. Au moment où un citoyen l'abordait enfin, l'allure des deux hommes éveilla les soupçons d'une patrouille, qui se saisit d'eux et les amena devant le conseil général de la commune de Saint-Germain.

Biret-Tissot déclina ses noms et se qualifia de bijoutier. Il était, disait-il, depuis huit jours à Saint-Germain, et était allé également, pour son commerce, à Versailles, où se tenait la foire d'automne. Puis, il fut loquace et fit l'imbécile. L'interrogatoire qu'il eut à subir est si minutieusement transcrit qu'on y retrouve, semble-t-il, jusqu'aux intonations des bourdes qu'il conte aux magistrats qui le questionnent[1].

D'abord il connaît des gens à Saint-Germain : une citoyenne Delaunay, qui lui a acheté des boucles d'oreilles, et puis l'aubergiste de l'*Épée-Royale*, et puis encore le perruquier logé vis-à-vis. Il demeure à Paris, dans une rue qui s'appelle... qui s'appelle... « Je crois bien que c'est rue Feydeau, n° 7. » A preuve qu'il y reste depuis six

[1] Extrait des minutes du greffe de la commune de Saint-Germain-en-Laye. Archives nationales, F⁷, 4601

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mois; auparavant, il demeurait rue Beaurepaire, chez un nommé Grammont... à moins que ce ne soit rue Grammont, chez le citoyen Beaurepaire... Sa carte de sûreté?... la voilà sa carte de sûreté; seulement elle n'est pas signée de son nom, parce qu'il ne sait pas écrire. S'il n'a pas de passeport, c'est qu'il n'est pas nécessaire de s'en faire délivrer un pour le département de Seine-et-Oise; alors il *fait* la banlieue; il espère vendre ses boucles d'oreilles... il en a déjà vendu, d'ailleurs, une paire à un jeune homme en réquisition, une seconde à un autre citoyen. — Comment il a fait la connaissance du citoyen arrêté avec lui? Tiens! il l'a rencontré et lui a proposé d'aller au café. S'il a flâné longtemps dans la rue au Pain, c'est qu'il y avait remarqué une jolie fille.

Du reste, Biret-Tissot avait tout prévu : en le fouillant, on trouva sur lui vingt-sept paires de boucles d'oreilles, quinze anneaux et un trébuchet[1]. Son compagnon articula péniblement son nom : il s'appelait Bachelier et se disait fabricant de bas, rue des Récollets. L'interrogatoire n'alla pas plus loin, ce citoyen étant — ou feignant d'être — complètement ivre et dans l'impossibilité de parler.

Archives nationales. Même dossier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On garda celui-ci au violon ; puis, on fit atteler un cabriolet, on appela le gendarme Devaux, on lui confia Biret, et les voilà tous deux roulant vers Paris, à destination du Comité de la section Lepéletier.

En chemin, le bijoutier fut aimable : paya-t-il à boire au gendarme? C'est probable, car, en arrivant à la barrière, il n'avait pas d'ami plus dévoué. Quand le cabriolet fut au pont ci-devant Royal, Biret prit la main de son compagnon.

— « Réfléchis, Devaux, dit-il; nous allons arriver à la section ; mais on m'y gardera, car je n'ai pas de répondant : on m'y fera passer la nuit; demain seulement je pourrai faire prévenir mon frère qui viendra me réclamer... Mais tout ça, vois-tu, c'est ma journée perdue.

— « Eh bien ?

— « Eh bien, allons de suite chercher mon frère, il nous accompagnera au Comité; comme ça, on me relâchera sur l'heure, car je suis patriote, vois-tu.

— « Demeure-t-il loin, ton frère? fit Devaux hésitant.

— « A deux pas d'ici. C'est dit, hein? Cocher, rue Montmartre. »

Arrivé rue Montmartre, le cabriolet s'arrête Biret saute à terre; le gendarme le suit, par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devoir, car il n'a aucun soupçon. Biret pousse la barrière d'une allée sombre, à l'extrémité de laquelle se trouve la porte vitrée d'un café. Il interroge la concierge.

— « M. et Mme Clément sont-ils chez eux?

— « Oui, répond la concierge du fond de la loge.

— « Bon! Reste là, Devaux, je vais chercher la clef! »

Et Biret s'élance dans le café. Le gendarme hésite un instant, pousse à son tour la porte vitrée, entre dans le café... personne. La citoyenne du comptoir, voyant son émoi, lui dit qu'en effet un particulier qu'elle connaît pour l'avoir vu plusieurs fois chez elle vient de traverser la salle; il lui a même dit bonjour, en passant; puis il est sorti...

— « Par où? fait Devaux, pâle d'angoisse.

— « Mais, par là...! » et, du geste, elle désigne la façade de l'établissement qui prend jour sur la rue Montorgueil [1].

Le gendarme Devaux remonta piteusement en cabriolet, et se fit conduire au Comité révolutionnaire de la section Lepéletier, but de son voyage. On écouta ses explications; puis, on le mit au

[1] Archives nationales, F7, 4601.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

poste, où il passa trois jours. Si le conseil général de la commune de Saint-Germain, inquiet de son gendarme, n'avait fini par le réclamer, nul doute que le pauvre homme n'eût été compris, six mois plus tard, au nombre des complices de la conspiration de Batz [1].

De Batz, lui, ne semble pas prendre souci de ces divers incidents. Il se sait inattaquable, et il l'est en effet. Comment admettre, sans cela, que cet homme, vingt fois suspect, dont on interroge les complices dans l'espoir de trouver sa trace [2], ose prendre part si activement aux affaires publiques, s'il n'est pas assuré de l'impunité. Il faut donc croire qu'il avait pour alliés, outre nombre de patriotes influents de sa section, certains membres du Comité de Sûreté générale, Lavicomterie, par exemple, que soupçonne Chabot, et Louis (du Bas-Rhin), qui est un des convives de Frey. Dans la Convention il est en relations avec Alquier,

[1] Une chose qui est vraiment étrange, c'est qu'en réclamant son gendarme, le 19 octobre, le conseil de la commune de Saint-Germain ajoute : « Sa négligence a été bien grande ; mais, enfin, le mal est réparé puisque le nommé Biret-Tissot a été repris. » Or c'était un faux Biret qu'on venait de reprendre. Le vrai ne fut arrêté que le 26 brumaire, c'est-à-dire plus d'un mois après sa fuite (Archives de la Préfecture de Police).

[2] L'arrestation de Roussel (1er octobre 1793) avait, en effet, été ainsi motivée : *pour mesure de sûreté et pour avoir un moyen de découvrir de Batz.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Simond, Julien (de Toulouse), Bazire, Hérault de Séchelles [1], Chabot lui-même et Delaunay (d'Angers), au moyen duquel il pactise avec Luillier, procureur syndic du département de Paris, et avec Hébert. S'il est vrai que par Benoît il tient Danton, Lacroix et leur groupe [2], qu'a-t-il à craindre? Je sais bien qu'avancer de telles allégations, c'est se faire l'écho de narrateurs qui ne méritent pas grande confiance, Chabot, Sénar ou Élie Lacoste; mais encore, lorsqu'on se trouve en présence d'un fait inexplicable, est-il permis de chercher à l'éclaircir. Et ceci éclaircit tout. Le baron de Batz n'était pas inquiété, parce qu'il avait des complices dans les conseils du Gouvernement. Que ceux-ci n'aient pas avoué leur connivence avec le conspirateur, en faut-il conclure qu'ils sont innocents? Et pourquoi accorder plus de créance à ceux qui nient qu'à ceux qui accusent, quand tous ne parlent que pour sauver leur tête.

Les divers historiens de la Révolution n'ont

[1] « Lhuillier avait été chargé par le Comité de Salut public d'une entrevue avec Hérault de Séchelles, pour se concerter avec le baron de Batz. » *Mémoires de Sénar.*

[2] « Danton, Lacroix et plusieurs autres ont fait leurs affaires avec un de mes amis d'Angers, nommé Benoît. » Ainsi parla Delaunay à Chabot. *Manuscrit de Chabot* (Archives nationales, F⁷, 4637).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

généralement eu, par malheur, qu'un but : amnistier celui qu'ils choisissent comme héros, et traîner dans la boue tous ses adversaires. Aussi les accusations portées par Chabot ne sont-elles pas admises sans réserves. Chabot est gênant, il accuse trop de gens. Chacun s'accorde à y trouver « quelques vérités perdues au milieu de bien des mensonges », ce qui autorise à y faire un tri. Eh bien ! nous n'avons pas ici de thèse à soutenir, nous cherchons simplement le pourquoi d'un fait avéré, de la facilité extrême avec laquelle de Batz va et vient dans Paris sans être inquiété. Nous en trouvons l'explication dans le récit de Chabot ; pourquoi donc le repousserions-nous ? Et, s'il faut tout dire, ce récit nous inspire pleine confiance. Chabot s'y montre sous un jour peu avantageux ; il y charge Danton, c'est vrai — et voilà bien pourquoi on ne veut pas l'admettre — mais il innocente Fabre d'Églantine qu'il avait intérêt pourtant à accuser. En outre, la naïveté de la narration, la prolixité, le laisser-aller du style, tout, jusqu'au caractère de l'écriture, prouve que cette confession générale fut écrite d'abondance, au courant de la plume, sans réticence, presque sans réflexion[1].

[1] Nous ne visons pas ici la déclaration première faite par Chabot au Comité de Sûreté générale, la veille de son arrestation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chabot ne mentait donc pas en citant les hommes dont on vient de lire les noms, comme étant les complices du baron de Batz. A l'aide de quel talisman celui-ci s'attirait-il de si puissantes indulgences...? Il n'y a qu'une réponse à cette question : il les achetait; car il serait ridicule de présenter Alquier ou Hérault de Séchelles comme royalistes. Et ce serait ici le moment de parler des ressources pécuniaires dont disposaient les conjurés. Malheureusement, c'est un point difficile à élucider. « Batz et ses complices réunissaient environ vingt millions », dira Élie Lacoste. Vingt millions, c'est un chiffre, et il est donné sans contrôle aucun. Dans tous les rapports où il est parlé de la conspiration, les *guinées de Pitt* jouent un grand rôle; c'est une de ces rengaines chères à l'éloquence révolutionnaire et auxquelles, je pense, personne ne prêtait plus attention. Il est fort possible, pourtant, que l'Angleterre, ou les émigrés, firent passer de l'argent aux royalistes de Paris, et, si l'on prend au sérieux la fameuse *lettre anglaise*, on y trouve un commencement de preuve établissant cette subvention.

déclaration qui a été imprimée plusieurs fois; mais les longues confidences écrites par lui dans son cachot du Luxembourg, et qui se trouvent aux Archives dans les cartons F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ah ! cette lettre anglaise, que d'encre elle a fait verser ? L'affaire est peu connue aujourd'hui, et sans une allusion du rapport d'Élie Lacoste elle serait à jamais oubliée. C'était tout simplement une correspondance « trouvée à la fin de juin 1793 dans un portefeuille anglais sur la frontière du Nord ». Ce portefeuille avait été apporté au Comité de Salut public qui fit traduire et imprimer à un nombre considérable d'exemplaires les pièces qu'il contenait, et qui, par décret du 4 août, ordonna le dépôt des originaux aux Archives nationales.

C'était donner une importance extrême à un fait assez insignifiant. Le portefeuille ne contenait, en effet, qu'une lettre et un carnet de notes. A l'exception de quelques hiéroglyphes, la lettre était écrite *en clair*. Il y était question de tout : de guerre, d'argent, d'assignats, de subsistances, de politique et d'accaparements. On y lisait des passages dans le goût de ceux-ci : « A tout événement soyez prêt, avec tous les hommes choisis, pour le 10 ou le 16 août ; les mèches phosphoriques seront suffisantes, et une centaine peut être donnée à chaque affidé sans danger, vu que chaque centaine ne forme qu'un volume d'un pouce trois quarts de circonférence et de quatre pouces et demi de long..... » — « Il faut que l'argent ne soit pas épargné. Milord

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désire que vous ne cherchiez pas à envoyer ni à tenir aucun compte : il désire même que toutes les minutes soient détruites, vu que, si elles étaient trouvées, elles pourraient être dangereuses pour tous nos amis en France,.... » — « Nous avons 40.000 livres sterlings (au cours actuel du change, près de six millions) pour les Comités... » — « Le caveau du Coll. sera propre au plan de F,.. G,.... »

Quant au carnet il contenait certaines notes assez curieuses ;

2 *avril*. — Lettre de Dillon.

26 *avril*. — Payé 600 livres sterlings pour faire changer l'arrêté du Comité pour rester encore.

17 *avril*. — Passé à Dunkerque ; arrangé avec Morel pour commencer l'envoi des courriers du 1er mai au 30 juillet 1793, à 30 livres sterlings chacun, en espèces.

2 *mai*. — Reçu lettre Dumouriez.

21 *mai*. — Brûlé tous les papiers et lettres jusqu'à ce jour.

1er *juin*. — Donné à G..., pour distribuer, 1.050 livres sterlings... etc., etc.[1]. »

Ce mylord, ces mèches phosphoriques, ce caveau, semblent, à première lecture, éclos dans l'imagi-

[1] Archives nationales, AD[1], 108.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nation d'un romanesque farceur : cependant il est peu probable que le Comité de Salut public eût consenti à laisser croire qu'il était achetable, même au prix de six millions, s'il n'eût eu une preuve de l'authenticité de la lettre. Mais de là à conclure avec Élie Lacoste que tout cet argent est destiné à de Batz, il y a loin.

On serait pourtant tenté de croire qu'il n'était pas étranger à toute cette comptabilité, si l'on prenait au sérieux une autre correspondance secrète, citée par M. Thiers[1], où se lisent ces recommandations étranges : « Faites hausser le prix de toutes les denrées. Donnez les ordres à vos marchands d'accaparer tous les objets de première nécessité. Si vous pouvez persuader à Cott...i d'acheter le suif et la chandelle à tout prix, faites-la payer au public jusqu'à cinq francs la livre. Milord est très satisfait pour la manière dont B. t. z a agi. Nous espérons que les assassinats se feront avec prudence. Les prêtres déguisés et les femmes sont les plus propres à cette opération.

Quoi qu'il en soit, de Batz remuait beaucoup d'argent. Une lettre saisie chez Devaux[2] nous donne

[1] *Histoire de la Révol.* Convention, chap. XII.
[2] Cette lettre n'est point datée ; mais elle est tout entière de l'écri-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un aperçu des fonds dont disposait le baron. Il était en compte avec les Vandenyver[1], chez qui il paraît avoir eu 216.000 francs. A l'agent de change Orry La Roche il devait rembourser, à diverses échéances, 1.111.245 livres en assignats; mais son avoir s'y montait à 31.433 livres sterlings de lettres de change sur Londres, 3.000 florins sur Amsterdam, et 1.091 pistoles sur Madrid, au total 6 à 7 millions, en assignats.

Chez Sarrazin son passif se montait à 409.500 livres d'emprunts faits à différentes époques, et son actif se composait de 8.175 piastres sur Livourne, 6.437 sur Gênes, 2.630 livres sterlings sur Londres, et, enfin, de 4.500 louis d'or neufs et 400 vieux, ce qui représentait, vu la rareté du métal, une valeur énorme.

D'ailleurs, à quoi bon pousser plus loin cette énumération de chiffres ? Ceux-ci suffisent à montrer que de Batz disposait de sommes très considérables. C'est là le seul point qu'il importe d'établir, et il est bien inutile de chercher le bilan détaillé de sa fortune, qui paraît avoir été essentiellement

ture de Devaux. On peut donc la placer dans le courant de 1793, car il était à cette époque le secrétaire de Batz. Archives nationales, W, 389.

[1] Banquiers, guillotinés avec Mme du Barry.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

variable. Ce qu'on peut assurer, c'est que ces fonds ne lui appartenaient pas en propre, et qu'ils lui avaient été confiés par des mandataires habitant l'étranger.

Notons encore que Roussel avoua plus tard s'être occupé de la fabrication des faux assignats, sport très en honneur au cours de l'année 1793 ; nous pourrons même assurer, d'après un document qui semble indiscutable[1], que la maison de Charonne abritait cette illicite entreprise, et, dans ce cas, la fortune du baron de Batz n'aurait pas eu de limites.

Nous allons raconter comment il mit au service de son œuvre ce puissant moyen d'action.

[1] Voyez page 238.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV

LA COMPAGNIE DES INDES

Le 27 septembre, quinze jours avant son mariage, Chabot avait quitté sa modeste chambre de la rue Saint-Honoré[1] pour l'hôtel de ses beaux-frères. La veille même, les scellés, apposés chez les Frey en leur qualité de banquiers étrangers, avaient été levés. Le défroqué jouissait de la plus parfaite félicité. Il adorait sa *Poldine*, ne se tenait pas d'en vanter à tout venant les charmes, la naïveté et la séduisante pudeur.

Son installation rue d'Anjou était des plus confortables. Les Frey lui avaient abandonné l'entresol de l'hôtel : on y accédait par un large et solennel escalier. Seule l'antichambre était disposée de façon à donner la note du fougueux et austère patriote qui habitait là : c'était l'enseigne. On y voyait le buste de Brutus sur un socle, des gravures représentant le serment du Jeu de Paume, le tom-

[1] On l'accusa d'avoir brûlé, lors de son déménagement, un grand nombre de papiers compromettants. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

beau de Marat et de Lepéletier; même, aux patères était accroché le bonnet de poils, emblême favori des Jacobins, et un bonnet de tricot rouge « orné de quatre glands d'or faux[1] ». Le reste de l'appartement était un nid d'amoureux. Le meuble du grand salon était couvert en lampas vert et blanc; d'épais rideaux de taffetas à carreaux de mêmes couleurs tamisaient le jour tombant des fenêtres garnies, en outre, de stores en coutil rayé de nuances tendres. Sur la cheminée une mignonne pendule de marbre bleu et blanc servait de socle à un Amour en biscuit de Sèvres. Dans la chambre à coucher voisine, des tentures de damas jaune et blanc, doublées de taffetas blanc, drapaient un vaste lit de bois doré, dont quatre colonnes soutenaient le dais. Deux canapés, quatre fauteuils, deux chaises, une toilette d'acajou, une grande glace, une chiffonnière à tablette de marbre bleu, surmontée du buste de Cicéron, complétaient l'ameublement.

Certes, on pouvait vivre là, et nul doute que, si Chabot eût été libre, il eût renoncé à jamais aux luttes de la politique pour se consacrer tout entier aux paisibles joies du foyer domestique.

Mais, en entrant en relations avec Delaunay et

[1] Inventaire des meubles de Chabot. Archives nationales, F[7], 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Julien (de Toulouse), il avait mis le doigt dans un engrenage où il devait passer tout entier. Le baron de Batz, ce terrible manieur d'hommes, poursuivait implacablement l'exécution de son plan, et il n'était pas de tempérament à patienter pendant toute la lune de miel de son amoureux agent.

Delaunay fut le premier à troubler la quiétude de Chabot en lui proposant une nouvelle affaire, absolument sûre celle-là, et dont on pouvait tirer d'énormes bénéfices. Il avait le projet de proposer à la Convention la mise en liquidation de la Compagnie des Indes qui était, depuis le Ministère de Calonne, la plus lucrative opération financière du XVIIIe siècle. Quarante mille actions en avaient été émises, et les avantages accordés à la puissante Société lui avaient permis de distribuer de respectables dividendes à ses actionnaires. La prospérité de la Compagnie était si solidement assise que son crédit avait résisté à la Révolution et que le cours des titres avait relativement peu faibli.

— « Vois-tu, Chabot, insinua Delaunay, rien n'est plus simple. Ma proposition portera la terreur dans l'âme des administrateurs et des actionnaires de la Compagnie[1]. Cela fera baisser les actions : au moyen

[1] Nous citons les paroles de Delaunay, telles que les a rapportées Chabot. Archives nationales, F7, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de cette baisse, Benoît et de Batz en achèteront à vil prix ; ensuite nous soumettrons à la Compagnie avec adresse deux projets de décret : l'un plus doux, l'autre plus rigoureux, et nous lui dirons : « Choisissez, il faut donner tant pour ce décret qui vous sera favorable. » Cette somme servira à Benoît et à de Batz pour les spéculations, et nous en aurons les profits. De Batz, en ce moment, travaille les deux projets. »

Ici une question se pose : Nous avons jusqu'ici présenté le baron de Batz comme une sorte de justicier fanatique, n'ayant qu'un but, celui de corrompre, d'avilir, de déshonorer, de perdre la Convention et d'arriver ainsi à abattre ce tout-puissant ennemi, dût-il sacrifier à cette œuvre de vengeance sa fortune et sa vie. Mais le voici maintenant à l'œuvre, et on peut faire cette objection : n'est-ce point, tout simplement, dans son propre intérêt qu'il veut trafiquer des fonds publics ? S'il achète la conscience des législateurs, n'est-ce pas dans un but de spéculation personnelle ? Ce royaliste désintéressé n'est peut-être, après tout, qu'un homme d'argent, un vulgaire agioteur.

Eh bien ! non, et la réponse est facile : s'il n'avait vu, dans ce coup de bourse, que son avantage

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

particulier, il n'avait nul besoin d'en faire profiter Chabot. Delaunay auquel il dictait ses ordres suffisait à gagner la partie : la preuve en est que Delaunay prit seul la parole dans la discussion à la tribune et que Chabot ne parut pas. Mais il fallait que l'ex-capucin fût compromis, que tout le parti jacobin fût éclaboussé, que Danton et d'autres, si possible, fussent entraînés dans l'effondrement qui suivrait la divulgation du méfait. Voilà pourquoi on mettait Chabot dans l'affaire.

En outre, le baron de Batz, qui possédait, en 1788, un nombre considérable d'actions de la Compagnie des Indes [1], ne les avait certainement pas vendues en baisse depuis le commencement de la Révolution. Son intérêt immédiat était donc de ne point parler de la liquidation d'une Société dont il était actionnaire ; et c'est lui seul, pourtant, on vient de le voir, qui avait soufflé la chose à Delaunay. Admettons qu'il se soit débarrassé de ses titres : alors pourquoi soulevait-il cette question ? Pour agioter ? C'était un jeu bien imprudent de la part d'un homme n'ayant pas droit de cité, considéré comme émigré, exposé à mille dangers, n'ayant même plus de domicile : singulière situa-

[1] Compte courant du baron de Batz chez Delessert. Archives nationales, T, 699.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion pour un spéculateur ! Non, l'intrigue était bien ourdie; les *purs*, comme Saint-Just, Élie Lacoste ou Robespierre, l'ont si bien répété depuis, qu'ils nous ont convaincus : il ne faut voir là qu'un piège tendu par le baron de Batz à l'intégrité des membres de la Convention.

Du reste, Chabot se défendait : non point par scrupule, mais par nonchalance. Delaunay se serait volontiers passé de lui, n'éprouvant nullement le besoin de compter un *partageur* de plus. Mais il est clair que de Batz protesta qu'il ne ferait rien si Chabot n'était pas de l'affaire. Delaunay, obéissant, insista; le défroqué restait mou, alors on lui fit peur.

Delaunay accourut un jour, tout ému, à l'hôtel Frey.

— « Chabot, dit-il à son compère, je ne dois rien te dissimuler : on est très monté contre toi au Comité de Sûreté générale. Panis, Amar, David, avec lesquels je suis fort lié, ne parlent rien moins que de te mettre en accusation.

— « En accusation ? Et pourquoi ?

— « A cause de ton mariage : on raconte que tu as épousé une Autrichienne, ce qu'on ne saurait démentir ; mais on ajoute que la fortune de ta

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

femme n'est que fictive, et que tu lui as apporté en dot 200.000 francs, fruit de tes spéculations.

— « Quelle folie ! Mes beaux-frères sont riches, ils sont patriotes, ils détestent les tyrans et aiment la France, au point d'avoir abandonné, pour habiter Paris, la situation que leur assuraient à Vienne leur nom et leur fortune.

— « C'est que justement, continua Delaunay avec une hésitation jouée, justement... on assure qu'ils n'ont jamais eu ni nom, ni argent. Ils s'appellent Tropuska et sont juifs de Moravie. On ne leur connaît, comme fortune, que beaucoup de dettes, en Autriche, où ils ont été pendus en effigie à la suite d'aventures louches au sujet desquelles les dénonciations pleuvent au Comité [1].

— « Mais Léopoldine...? interrogea Chabot consterné.

— « C'est toute une histoire... Frey, l'aîné, est marié; sa femme est restée à Vienne avec deux filles. Il a aussi un fils de seize ans, qu'il fait passer pour son neveu et qu'il a amené en France; il l'a placé dans l'armée révolutionnaire, car il s'efforce d'avoir partout des espions. Quant à ses deux sœurs,

[1] Nous ne faisons que résumer, en nous efforçant d'en conserver les termes exacts, les dénonciations que recevait, en effet, touchant les Frey, le Comité de Sûreté générale. — Archives nationales, W, 342, dossier 648.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'une végète en Autriche, l'autre est richement entretenue par un baron allemand.

— « Et Léopoldine...? insista Chabot anxieux.

— « Ceci est plus grave. On prétend... qu'elle sort du sérail de l'empereur d'Autriche, à qui ses frères l'avaient vendue presque enfant... Moi, je n'en crois rien, se hâta d'ajouter Delaunay; seulement ces bruits se colportent, se répandent.

— « Ce sont d'infâmes calomnies... Que faire ?

— « Nous te soutiendrons. De Batz a une grande influence sur le Comité : mais tu comprends qu'il ne faut pas le mécontenter en ce moment : si sa spéculation sur la Compagnie des Indes échouait, tu perdrais ton plus puissant défenseur. Et puis, si ta femme, en effet, n'a pas de dot, il faut songer à l'avenir... Voyons, nous te mettons dans l'affaire; il y aura 100.000 francs pour toi. Benoît s'engage à te les payer; et, si tu veux, on les placera immédiatement sur la tête de ta femme : de cette façon, son sort sera assuré, et les soupçons ne pourront t'atteindre[1]. »

Ce fut à l'aide de cet argument et de bien d'autres du même genre que Delaunay triompha des dernières hésitations de Chabot. Celui-ci, du reste,

[1] Manuscrit de Chabot. Arch. nat., F[7], 4647,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assommé par les révélations qu'il venait d'entendre, n'était plus que l'ombre du fier et fougueux sans-culotte d'autrefois. Comme Annibal, Capoue l'avait transformé, et Capoue, au cas présent, c'était le confortable entre-sol de l'hôtel Frey, la chambre à coucher, tendue de soieries, à travers laquelle allait et venait la chère Poldine. Mais quel coup avait reçu le pauvre amoureux ! Ah ! le naufrage de sa probité ne l'occupait guère ; ce qu'il déplorait, c'était la perte de ses illusions, et il cherchait à sauver de la débâcle les débris de cet amour qu'il avait naïvement pris pour une idylle.

Il y parvint peut-être ; il s'efforça de se persuader à lui-même que les Frey étaient calomniés, que le pur civisme de ces patriotes excitait seul les jalousies, et il réussit à s'en convaincre en effet. Peu à peu seulement, l'intuition lui vint qu'une force mystérieuse menait tous les événements, déjouait tous ses calculs et l'entraînait vers une inévitable catastrophe.

Ce fut à la séance du 8 octobre que Delaunay prononça son discours contre la Compagnie des Indes. Ah ! la belle harangue ! Et comme le baron

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Batz, qui l'avait composée, y avait accumulé avec art les diatribes contre la *corruption*, les *brigandages* de la royauté! J'imagine qu'il devait éprouver une étrange jouissance à faire ainsi flétrir l'*iniquité de l'ancien régime* par la bouche de ce Delaunay méprisé, de ce vendu, de ce prévaricateur qui trafiquait cyniquement de son mandat.

L'orateur gagna bien son argent : il eut des tremblements d'indignation lorsqu'il parla du monstre de l'agiotage, du règne honteux de Louis XIV, du pillage et des spéculations scandaleuses de Calonne.

Il n'est pas inutile de rappeler, aussi brièvement que possible, le thème de son argumentation : les lois des 27 août et 28 novembre 1792 avaient assujetti les titres au paiement de certains droits d'enregistrement pour chaque mutation de propriétaire. Qu'avait fait la Compagnie des Indes? Elle avait substitué à ses actions une reconnaissance pareille à celles créées pour la dette de l'État. Sous cette nouvelle forme, l'action n'était plus au porteur, le nom du propriétaire était inscrit sur un registre, le transfert s'opérait par une simple mention sur les livres de la Société. La loi était donc tournée, et la Compagnie avait ainsi éludé le paiement de 2.249.786 livres de droits d'enregistre-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment, plus de 128.000 mutations ayant eu lieu pendant le cours de l'année 1793.

Delaunay tonna contre les capitalistes, s'attendrit sur les misères du peuple ; son discours fut « foudroyant » pour la Compagnie[1]. Puis, lorsqu'il jugea lassée l'attention de ses collègues, il coupa court à son éloquence et déposa en quelques mots hâtifs un projet de décret ordonnant la liquidation de la Compagnie des Indes, en ajoutant que ses administrateurs actuels seraient chargés de cette liquidation. C'était fournir à la Compagnie un prétexte de se perpétuer.

Le tour était joué : la violence du discours avait pour effet certain de faire tomber les actions « à rien »; les termes ambigus du projet de décret ménageaient la possibilité de ne rien changer à l'existence de la Compagnie et d'attendre le moment opportun pour rendre à ses effets toute leur valeur.

On parlait tant dans cette Convention, on y prononçait de si vides harangues que les législateurs, accoutumés à ce verbiage parlementaire, demeuraient sous ce flot ininterrompu de paroles, plus résignés qu'attentifs. Personne ne parut remarquer

[1] Voir le *Moniteur* du 19 du 1er mois de l'an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la contradiction existant entre la sévérité outrée des arguments de l'orateur et l'indulgence de sa conclusion. Pourtant Delaunay, certain du succès, descendait déjà de la tribune, lorsqu'un membre de l'Assemblée se leva et prit la parole. C'était Fabre d'Églantine. Quoique plus porté à s'occuper de questions d'art que d'affaires financières, son esprit vif, toujours en éveil, avait été frappé de l'incohérente argumentation de son collègue.

— « Après les vigoureuses sorties que le rapporteur vient de faire contre la Compagnie des Indes, dit-il, je suis étonné qu'il n'en ait pas présenté l'anéantissement total. Vous ne sauriez prendre des mesures assez fortes contre des gens qui ont coûté 50 millions à la Nation. Je demande que le Gouvernement mette la main sur toutes les marchandises qui appartiennent à la Compagnie des Indes et qu'il les fasse vendre par ses agents. Je demande, en outre, qu'à l'instant les scellés soient apposés sur les papiers de tous les administrateurs, afin de trouver des nouvelles preuves de leurs friponneries. »

A ces mots, Delaunay, atterré, resta bouche béante. Si la proposition de Fabre était votée, la Compagnie des Indes était anéantie. Heureusement, Cambon émit l'opinion que la motion de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fabre était bien un peu radicale. Robespierre lui répliqua, insistant pour que l'avis de Fabre fût écouté. D'autres amendements furent proposés, la question s'embrouilla ; bref, la Convention, fatiguée, renvoya le tout à une Commission de cinq membres qui devait présenter une rédaction définitive et qui se trouva composée de Delaunay, Chabot, Ramel, Cambon et Fabre d'Églantine. Les deux premiers étaient d'avance vendus à la Compagnie : il suffisait donc de s'assurer une seule voix pour avoir la majorité dans la Commission.

Nul doute que lorsque Delaunay, fort penaud, rejoignit de Batz, et lui conta comment le succès de l'intrigue avait failli être à tout jamais compromis par la proposition de Fabre, nul doute que de Batz ne l'eût aussitôt rassuré.

— « Fabre ? dit-il. Eh bien ! soit ; j'achèterai aussi celui-là. »

C'était un bohême que ce Fabre, et son passé semblait l'avoir peu préparé aux fonctions de législateur. Désertant, en 1763 [1], la maison de son

[1] Fabre était né le 29 juillet 1750, son acte de baptême a été publié par M. Faber. V. *Carrière dramatique de Fabre d'Églantine.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

père, « modeste marchand de draps », il était venu, sans ressource aucune, tenter la fortune à Paris. La fortune se laissa séduire, mais après une cour assidue de bien des années, et quelles épreuves n'imposa-t-elle pas à son amoureux ! L'existence mouvementée de Figaro est celle d'un tranquille bourgeois comparée aux avatars du futur membre de la Convention nationale. Et le rapprochement s'impose à l'esprit : il y avait du Figaro dans cet homme.

D'abord il fallut vivre, et, ne connaissant aucun métier, il s'engagea dans la troupe de la Montansier qui donnait alors à Versailles des représentations d'opéra comique. L'emploi d'*utilité*, le seul qu'il fût capable de tenir, étant pitoyablement rétribué, il se mit en ménage avec une artiste de la troupe, nommée Dubocage ou *la Borgnesse*. Il occupait les heures que lui laissaient libres son ménage et son théâtre, à peindre des tableaux de fleurs, à composer de la musique et à griffonner des vers galants. On croit généralement que l'une de ses poésies, récompensée aux Jeux Floraux de Toulouse d'une Églantine d'or, lui fournit l'heureuse idée de coiffer son nom du gracieux panache auquel il doit le meilleur de sa réputation. C'est une erreur. Jamais Fabre ne fut lauréat des Jeux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Floraux. Sans doute, brigua-t-il l'Églantine d'or, et, ne l'ayant pu obtenir, estima-t-il cet essai infructueux un titre suffisant au poétique sobriquet dont il ennoblit sa roture. Dès lors, il se croit un homme important : il prend la direction du théâtre de Beauvais, abandonne peu après sa troupe comique, vient à Paris n'ayant en poche pour toute ressource que le manuscrit d'un poème : l'*Étude de la Nature*, qu'il dédie à Buffon, hommage que l'illustre naturaliste paya d'une aumône de dix louis.

On retrouve Fabre basse-taille au théâtre de Namur, en 1776. Là il enlève la fille d'un bourgeois de la ville, Mlle Deresmont; et, comme le rapt était crime puni de mort aux Pays-Bas, on arrête Fabre, on l'emprisonne, il est mis aux fers, il va être pendu[2]. Mais il échappe à la potence et s'en va

[1] Catherine Deresmont avait quinze ans et demi. — On l'appelait familièrement *Catiche*. Fabre avait su se faire bien venir de la famille Deresmont. On a conservé une de ses lettres adressée à la mère de Catiche, où il se portraiture d'une manière assez avantageuse : « Je ne veux point me flatter, dit-il; mais, sans parler du « talent de la comédie que je puis pousser aussi loin que tout « autre, je crois qu'il s'en trouve peu qui réunissent comme « moi à la naissance (!) et à l'éducation autant de talents divers, « tous beaux, tous utiles, tous relatifs les uns aux autres, tous « indépendants les uns des autres...» etc.

[2] C'est le 20 mars 1777 que Fabre fut condamné à être pendu. Les camarades du théâtre sollicitèrent sa grâce auprès du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Pas. Les magistrats le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jouer sur le théâtre de Luxembourg une comédie moins dangereuse.

Bientôt il rentre en France, passe quelques jours à Thionville sans y trouver d'emploi, et, toujours léger d'argent et sans souci de l'avenir, il gagne à pied Sedan, où il s'annonce comme peintre en miniatures à un louis le portrait. La première commande ne se fit pas attendre..... Mais ce fut la seule, car l'amateur qui s'était laissé séduire, ne trouvant pas son portrait suffisamment ressemblant, eut le mauvais goût de le refuser. Fabre, dégoûté de la peinture, lève une troupe de comédiens, et va passer la frontière, quand l'hôtesse qui l'avait hébergé s'avise de réclamer son dû. L'histrion le prend de haut, on l'arrête; il couche au violon, s'évade de nouveau, gagne la Belgique, chante l'opéra à Liège, se marie en passant à Strasbourg[1], retourne à Maëstricht où il lui naît un fils[2].

notèrent comme un aventurier « formé au libertinage le plus raffiné, n'ayant que des mœurs perverties et dissolues et, pour toute ressource, que des talents médiocres au théâtre ». Il fut gracié le 31 mars.

[1] Le 9 novembre 1778 avec Marie-Nicolle Godin. Le mariage eut lieu à l'église Saint-Pierre.

[2] Le 3 octobre 1779. L'enfant baptisé à l'église Saint-Jean-Baptiste, portait les prénoms de Louis-Théodore-Jules-Vincent (*l'Intermédiaire* du 25 août 1886). Le fils de Fabre d'Églantine devint ingénieur de la Marine et mourut à Versailles en 1840. Il eut une fille et deux fils, le dernier est mort célibataire à Paris,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il oublie là sa femme et son enfant, va jouer le drame à Besançon, passe à Lyon, où un camarade, qui se nomme Collot, mais qui se fait appeler d'Herbois, acteur lui-même, lui procure un emploi dans la troupe du théâtre. Collot et Fabre sont sifflés de compagnie. Le premier fera expier plus tard aux Lyonnais cette irrévérence ; le second s'en console, rencontre sur une place de la ville son frère Fabre-Fons[1], qui s'est établi charlatan et vend des onguents aux badauds : il lui emprunte un peu d'argent qu'une entreprise théâtrale a bientôt absorbé, et, cette fois, désabusé, découragé, vaincu, il prend la guimbarde de Paris, où il arrive sans un sou, et dégoûté du monde; « vingt brasses d'eau l'en allaient séparer », lorsqu'il rencontre son Almaviva en la personne du poète-philosophe Ximenès[2].

Voilà Fabre fréquentant chez les gens de lettres, faisant le petit-maître, narguant ses créanciers ; il écrit des pièces, on le siffle, il s'entête et parvient à s'imposer, et tout à coup il produit deux quasi-chefs-d'œuvre : une grande comédie de caractère, le *Philinte de Molière, ou la Suite du Mysanthrope*, et une chanson : *Il pleut, il pleut,*

rue du Dragon, en 1888. Il était commis expéditionnaire au Ministère de la Marine.

[1] La mère de Fabre d'Églantine s'appelait Jeanne-Marie Fons.

[2] Né à Paris, en 1726, d'une famille aragonaise ; mort en 1817

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bergère. La renommée lui sourit; mais la fortune se montre encore insensible; Fabre ne possède que des dettes. On va le mettre à la Force, quand un sauf-conduit du roi, daté de 1789[1], lui assure la liberté. La Révolution éclate. Fabre s'y jette avec bonheur, jugeant ce champ fertile en intrigues. Il se lie avec Danton, s'en fait un ami, si bien qu'après le 10 août le voilà secrétaire du département de la Justice et logé à la Chancellerie. Il n'y resta pas longtemps — six semaines, — le temps de faire fabriquer dix mille paires de souliers à semelles de carton que son crédit lui permit de placer aux fournisseurs des armées, en réalisant un bénéfice de 35.000 francs[2]. Cette preuve de civisme lui valut un siège à la Convention..... Le voilà législateur. Il se loge somptueusement dans l'hôtel d'un émigré, oublie de faire partager sa fortune à sa femme et à son fils, laissés pour compte à l'auberge de Maëstricht, se choisit une compagne dans la troupe du théâtre de la République, et meurt sur l'échafaud, laissant un mobilier considérable, son actrice enceinte, un frère général, et un autre tambour !.....

Tel est, sommairement raconté, le roman du per-

[1] Archives nationales, F[7], 4434.
[2] *Histoire parlementaire de la Révolution*, tome XXXII, p. 232.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnage qui va entrer en scène dans notre récit. Ses antécédents n'étaient pas de nature, on l'avouera, à faire reculer le baron de Batz dans son œuvre de corruption, et le terrain semblait bien préparé : on pouvait présumer, sans jugement téméraire que 100.000 francs auraient raison d'une intégrité qui avait déjà subi tant de naufrages [1].

Ce qui paraît invraisemblable, c'est qu'un tel homme — dont on ne saurait nier le talent, l'habileté, l'esprit d'intrigue — ait pu parvenir à s'imposer à la Convention et à y jouer le rôle d'homme d'État. Son passé n'était pas un mystère cependant. Ceux qui le prenaient au sérieux devaient se renseigner tout au moins ; Danton, qui le connaissait

[1] J'avoue ne point partager l'opinion de M. le Dr Robinet, touchant la *correspondance amoureuse* de Fabre, publiée en 1796. La *correspondance* en elle-même n'est qu'une spéculation de libraire : la chose est évidente, mais la notice qui la précède, et où les principaux incidents de la vie mouvementée de Fabre sont rapportés, me semble avoir été jugée trop sévèrement par mon éminent confrère. Elle est si peu écrite, comme il le dit, dans un esprit de dénigration que quelques auteurs ont pu s'y tromper et la croire publiée par les soins des héritiers du conventionnel. C'est faux, d'ailleurs ; mais celui qui l'a écrite, Roussel d'Epinal, avait vu et bien vu les choses et les hommes de la Révolution : son livre sur le *Château des Tuileries* le prouve ; et, puis, ce qui me fait la considérer avec moins de sévérité que M. Robinet, c'est que certains faits qu'elle avance peuvent être contrôlés aujourd'hui. On avait traité de fable, par exemple, l'histoire du rapt de Catiche Deresmont : et voilà que M. Gachard a retrouvé dans les Archives de Belgique toutes les pièces authentiques du procès. (V., au sujet de la carrière dramatique de Fabre, la belle étude de Victor Fournel dans la *Revue des questions historiques*.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien, puisqu'il l'avait eu comme secrétaire, disait : « La tête de cet homme est un répertoire d'idées comiques » ; et il l'admettait aux conseils du Gouvernement ! Camille Desmoulins, qui avait été le collègue de Fabre au Ministère de la Justice, et qui devait mourir avec lui, l'avait certainement en vue lorsqu'il écrivait : « A côté de la guillotine où tombent des têtes de rois, on guillotine Polichinelle qui partage l'attention. » Et cet homme, que jugeaient si sévèrement ses amis, se faisait écouter à la tribune, et on ne le renvoyait pas à ses tréteaux lorsqu'il parlait, et Cambon consentait à discuter avec lui les plus graves questions de finances, et il était l'un des premiers de la Convention !

De Batz en jugeait plus sainement : il donna ses ordres.

— « Qu'on porte 100.000 francs à cet histrion, commanda-t-il ; il ne sera plus gênant. »

Delaunay, lui, n'avait pas non plus grande illusion sur son collègue. A son avis, si Fabre avait proposé la dissolution de la Compagnie des Indes, c'est qu'il avait un intérêt quelconque à son anéantissement.

— « Il doit spéculer en sens contraire, disait-il, il faudra le *défrayer* [1]. »

[1] Manuscrit de Chabot, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'était ce qu'il importait de savoir. La Commission des Cinq tardait à se réunir, et cette lenteur faisait supposer à Chabot qu'ils attendaient des offres : « S'ils ne voulaient pas agioter, les uns et les autres, pensait l'ex-capucin, ils auraient rédigé le décret séance tenante [1]. »

Ce décret, ce fut, à défaut de la Commission, le baron de Batz qui le rédigea, car Delaunay en apporta à Chabot une copie « écrite de la main de Benoît », en l'engageant à la soumettre à Fabre.

— « S'il l'approuve, il y a 100.000 francs d'assignats pour lui. »

Chabot prit le projet de décret, le mit dans sa poche, et se prépara à ruser. Abordant Fabre, d'un air dégagé, dans la salle de la Liberté, il lui demanda quel jour il désirait que la Commission se réunit.

— « Le jour qui vous conviendra, à toi et à Delaunay, répondit Fabre. »

Et il passa.

Chabot resta décontenancé. Il avait espéré que Fabre ferait les premières avances; qu'il lancerait, au moins, une allusion à la spéculation qui s'offrait. Mais rien. Fabre parlait absolument en homme qui peut se payer le luxe d'être honnête. C'était à

[1] Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'y rien comprendre, et l'on peut juger de la consternation de Julien et de Delaunay lorsque Chabot vint leur rendre compte du peu de succès de sa démarche. L'entêtement de leur collègue faisait crouler toutes leurs espérances.

Pour qui suit ainsi, pas à pas, la marche de cette affaire, une chose ressort clairement du simple exposé des faits : c'est que la Compagnie des Indes ne figure là que comme prétexte, prétexte nécessaire à de Batz pour justifier, aux yeux même de ceux qu'il paye, l'intérêt qui le pousse à les acheter ; mais son seul but est de semer la corruption sur un terrain propice, afin que le vent de la tempête révolutionnaire en secoue la graine sur la Convention tout entière.

Chabot, devenu l'instrument docile, se charge d'acheter Fabre et de lui faire signer un projet de décret rédigé par de Batz et transcrit par Delaunay. On remet au défroqué 100.000 francs, et, fort de cet argument irrésistible, il aborde Fabre dans l'antisalle de la Liberté.

— « Tiens, fait-il, en lui présentant le brouillon, nous avons travaillé sans toi : voici un projet de décret... Tu n'as qu'à l'approuver, et nous en ferons la proposition. »

Fabre prend la feuille, l'examine... reconnaît au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

premier coup d'œil que la rédaction est contraire à son amendement et favorable à la Compagnie : il tire de sa poche un crayon, et, griffonnant sur son genou, il se met à rétablir le texte dans le sens de sa motion.

Chabot va l'arrêter : il a, dans le portefeuille qu'il tient sous le bras, la liasse d'assignats... Il ouvre déjà la bouche pour les offrir... Mais il se tait. Qui le retient ? — La peur de se heurter à l'intégrité de Fabre ? C'est bien peu probable. — L'espoir de triompher, sans l'acheter, de l'opiniâtreté de son collègue ? C'est douteux. Nous croyons plutôt, et c'est là ce qui semble ressortir des confidences mêmes de Chabot, que l'ex-capucin, décidément peu scrupuleux, voulut jouer ses propres complices : ils lui avaient remis 100.000 francs ; il gardera la somme pour lui. Que le décret soit ou non ruineux pour la Compagnie des Indes ; de cela il se soucie peu, du moment qu'il encaisse l'argent. Et à ce manège il gagne encore de ne point se compromettre, car Fabre, après tout — on voit des choses si étranges — peut être un honnête homme.

Toujours est-il qu'en se séparant de son collègue il remportait les 100.000 francs et la minute du décret corrigée. Julien et Delaunay qui l'atten-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

daient impatiemment, furent consternés de ce nouvel obstacle.

— « Et les 100.000 francs, il les a donc refusés ?

— « Point du tout, il les a pris, affirma Chabot.

— « Alors ?

— « Dame, il veut aller prudemment : il ne veut pas qu'on puisse découvrir une seule trace de sa complaisance : du moment qu'il a pris l'argent c'est qu'il consent, mais tacitement, à marcher avec nous. On peut agir en conséquence.

— « Soit, avisons, il faut aboutir[1]. »

Julien et Delaunay, conseillés par Benoît, expert en ces petites roueries financières, épluchèrent mot à mot la rédaction consentie par Fabre. Ils reconnurent qu'en se bornant à y ajouter ici ou là quelques mots, cette rédaction servirait à merveille leurs intérêts, et ils résolurent de l'utiliser.

Delaunay la fit copier dans les bureaux, telle, sauf quelques modifications de forme, que l'avait approuvée Fabre ; puis, le lendemain matin, Cha-

[1] De toute cette affaire si trouble un seul fait semble bien établi, c'est que, outre les 100.000 francs qu'il avait reçus pour lui, Chabot a touché 100.000 francs pour les remettre à Fabre, qu'il les a gardés pour lui et qu'il a affirmé à ses complices que Fabre avait touché. Ceci résulte des aveux de Chabot et de la défense de Fabre. Nous exposons, d'ailleurs, les faits dans l'ordre qui nous paraît le plus clair, en nous privant volontairement de bien des détails qui donneraient du pittoresque à notre récit, mais qui le surchargeraient et pourraient le rendre plus confus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bot courut à l'hôtel d'Aumont, rue de la Ville-l'Évêque, qu'habitait depuis peu l'ancien comédien. Il se fit annoncer. Fabre était au lit : sans prendre le temps de se vêtir, il donna l'ordre d'introduire son collègue, parcourut des yeux la copie qui lui était présentée, et la signa hâtivement.

Chabot rentra chez lui où l'attendaient, en déjeunant, Delaunay, Benoît et Julien, en compagnie de Glandy, ce cousin tant amoureux de la jeune Léopoldine[1]. En famille, on altéra le projet de décret. L'un des convives, Glandy sans doute, car on ne reconnut plus tard dans les surcharges l'écriture d'aucun des conventionnels, après l'article ordonnant que « la liquidation de la Compagnie serait opérée », ajouta : *selon ses statuts et règlements*, ce qui restituait à la Compagnie le droit de se liquider elle-même. A la fin du paragraphe établissant le triple « droit à payer pour les transferts », on glisse : *faits en fraude*, et ces trois mots permettront de dispenser de ce versement les acheteurs qui pourront se dire de bonne foi.

Ceci fait, Delaunay rature les deux premiers mots du titre *Projet de*, ce qui transforme le pro-

[1] Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jet en *Décret*. Il écrit au-dessus de la signature de Fabre : *Ont signé*, et ajoute les noms de Cambon, de Julien, de Chabot, de Ramel ; puis, il signe lui-même en qualité de *rapporteur*... La minute ainsi arrangée est apportée dans les bureaux de la Convention et glissée parmi les pièces à expédier.

Le but est atteint : il s'agit maintenant d'être payé. Nul récit mieux que les cyniques — ou inconscientes — confidences de Chabot, ne peut donner une idée du honteux marchandage auquel ce paiement donna lieu.

« Le lendemain, écrit-il, Delaunay et Benoît me portèrent une somme de vingt-quatre ou de trente-quatre mille livres. Je ne la comptai pas parce qu'ils me dirent qu'ils m'apporteraient le reste des 100.000 livres. Le lendemain, on porta la somme complétant 60.000 livres et, le surlendemain, 40.000 livres que je cachetai. J'avais mis dessus : « *Au Comité de Sûreté générale de la Convention au Palais national. Je compte assez en l'amitié de ma femme pour qu'en cas de mort elle envoie promptement ce paquet à son adresse comme contenant une affaire essentielle à mon honneur et à la République.*

« Cette enveloppe fut brûlée par Jagot contre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mon vœu. Elle aurait prouvé que le paquet n'était pas fait après coup, et l'intention bien prononcée que j'avais de déjouer le complot[1].

« Pour ma portion, Delaunay m'offrit de partager avec moi le bien que de Batz possédait à Charonne ou dans le département de l'Allier. Je refusai sous différents prétextes. Le lendemain, Benoît et lui viennent m'apporter des transferts en blanc de la Compagnie des Indes, et l'on veut m'en donner pour 50.000 écus pour ma part. Je refuse et réclame que tous les partageurs soient en présence. On me fait des instances, on m'offre de les passer sur la tête de ma femme. Je répondis que je ne voulais pas.... Ils m'offrent de les passer sur la tête de mes beaux-frères. Je refuse encore, sous prétexte que le bien des étrangers n'est pas sûr. Ils m'offrent de les passer sur la tête d'un ami à mon choix, de les prendre en blanc, de les remplir moi-même par un nom en l'air.

« — Je n'en ferai rien, leur dis-je, car, si le

[1] Il ne faut pas oublier, en lisant ces confidences de Chabot, qu'elles furent écrites trois mois après la falsification du décret, et qu'alors Chabot emprisonné niait avoir reçu pour son propre compte de l'argent. Cette somme qu'il cachète est censée celle destinée à Fabre d'Eglantine, tandis qu'en réalité c'était bien pour lui qu'on la lui remettait, Benoît et Delaunay croyant Fabre payé dès la veille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comité, comme vous me l'avez dit, veut mettre les scellés chez moi, il trouverait ce dépôt et voudrait en connaître le propriétaire. Je ne veux pas m'exposer. Mais partageons tous en bons frères, et je ferai après cela de ma portion l'usage qui me paraîtra le plus convenable. Il faut, d'ailleurs, que nous soyons un plus grand nombre de partageurs. Il y en a trop pour chacun. Il faut que Bazire soit de la partie, il en a besoin (et moi j'avais besoin de témoins pour exécuter le projet que j'avais formé de les faire saisir).

« Ils firent des difficultés, tant pour partager en présence les uns des autres que d'adjoindre Bazire. Ils promirent de revenir, et ils reviennent en effet, mais pour m'offrir du papier sur l'Étranger, sur telle banque que je voudrais, en me disant qu'il faut absolument que j'exporte ma fortune et celle de ma femme, qu'on va faire le procès à mon mariage. Je leur dis qu'il n'y avait pas plus de sûreté pour moi hors de la République, que je voulais rester et braver les ennemis et les calomniateurs de mon mariage. Enfin, après plusieurs luttes semblables et journalières, ils adoptent Bazire pour copartageant... »

Une chose résulte de ces aveux: Chabot ne put

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir aucun doute sur celui qui payait. C'était de Batz évidemment, puisqu'il lui offre tout d'abord, en rémunération, la propriété de la maison de Charonne, maison qui lui est devenue inutile, étant trop étroitement surveillée. Mais que les administrateurs de la Compagnie des Indes figurent en tout ceci pour quelque chose, voilà qui n'est pas admissible. Michelet, l'homme des déductions puissantes a deviné la vérité : mais son large esprit se refusait au travail de fourmi indispensable au groupement des mille petits faits épars, qui auraient pu donner corps à sa supposition. « Ce qui rend, dit-il [1], cette affaire étrange encore plus mystérieuse, c'est que, plus on y réfléchit, plus on voit que la Compagnie ne pouvait espérer que le crime lui servît à rien. Ce décret publié, imprimé, personne ne l'aurait-il donc lu ? La Commission créée pour diriger, surveiller la liquidation, ne l'eût-elle pas dénoncé au bout de deux jours? Les coupables, dira-t-on, Fabre ou Delaunay, auraient émigré, sans doute, dès qu'ils auraient reçu l'argent. D'accord ! Mais les banquiers d'alors étaient-ils si sots que de jeter de l'argent dans une affaire d'un résultat si éphémère, si visiblement incertain ?

[1] *Histoire de la Révolution*, livre XV, chap. IV.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pas un homme sérieux ne le ferait aujourd'hui. Je suis bien plus porté à croire que le banquier principal, le baron de Batz, avait versé les 100.000 francs pour entamer cette affaire à laquelle, par Chabot peut-être, il croyait amener tels ou tels ; l'affaire de la Compagnie n'était qu'un prétexte. »

Il reste un point à élucider. Pourquoi Chabot associe-t-il Bazire à sa mauvaise action ? Pourquoi veut-il l'avoir au nombre des *partageants ?* « Pour se procurer un témoin dont l'honorabilité, dit-il, soit au-dessus du soupçon ? » Ce n'est pas vrai ; du moins, le choix ne pouvait être plus mauvais. Bazire, qui s'était assis avec Chabot à la table du baron de Batz, Bazire que les confidences de Delaunay et de Benoît avaient déjà, lors des entrevues de Charonne, fortement entamé, Bazire était, au contraire, un témoin fort sujet à caution. Chabot l'avait désigné parce qu'il ne voulait pas être seul à prévariquer ; parce qu'il se disait, et très à propos, que plus grand serait le nombre des compromis, moins on oserait les frapper. Bazire jouissait d'une certaine popularité dans la Con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vention : il comptait parmi les écoutés ; et Chabot était bien aise de se déshonorer en bonne compagnie.

Bazire était, en outre, au su de tous ses collègues, l'un des plus pauvres de l'Assemblée. Parmi les papiers saisis chez lui [1] se trouvent différents chiffons couverts de chiffres... toute la comptabilité de son existence journalière, qui ne laisse aucun doute sur le dénuement dans lequel vivait ce législateur. Il ne parvenait même pas à payer Agathe, la femme de service, chargée de pourvoir à l'entretien de son ménage :

J'ai reçu de M. Bazire la somme de 100 *livres pour les mois de novembre et de décembre de l'année* 1792, *en acompte sur le billet que j'ai de lui pour le paiement de mes gages. A Paris, le* 11 *janvier* 1793. *Et, ne sachant signer, j'ai fait une croix.* †.

Cette cuisinière illettrée faisait, sans doute, tenir les comptes de son maître par la concierge ou par quelque voisine complaisante, car voici un autre document qui ouvre sur la pénurie du pauvre Bazire des jours d'une tristesse navrante :

[1] Archives nationales, T, 699.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mémoire de ma dépance faite par Agate

Donné à la blanchisseuse	1 l.
Raccommaudage.	1 l. 8 s.
Port de lettre.	4 s.
Deux carcasses.	1 l. 4 s.
Coiffure et degenai.	1 l. 10 s.
Une volaille..	4 l.
Une voye de bois	27 l. 10 s.
Pour le fiacre.	3 l. 10 s.
Pour un face de nuit.	8 s.
Pour les souliers du citoyen Bazire.	9 l.
Ancre.	18 s.

S'il déjeunait de *deux carcasses*, Bazire, en revanche, se rattrapait sur les dépenses de café. Il avait compte ouvert chez Salle, le gérant du *Café de la Liberté :*

Du 6 *novembre*

5 tasses de café.	1 l. 10 s.
1 once tabac.	3 s.
2 tasses café.	12 s.

Du 7 *novembre*

2 tasses café.	12 s.
1/2 once tabac.	1 s. 6 d.
3 tasses café.	18 s..... etc., etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On comprend que Chabot pût croire facile à corrompre un homme dont la misère était évidemment plus grande que les scrupules. 100.000 francs étaient bien placés là : l'amitié de Chabot pour son collègue le pensa ainsi, et l'intégrité de Bazire ne lui donna point un démenti.

Chabot se croit désormais bien en sécurité. Mais de Batz lui réserve un terrible mécompte. Le 19 brumaire, Benoît vient tout soucieux à l'hôtel Frey.

— « Tu as tort, dit-il à Chabot, de ne point vouloir mettre à l'abri d'un coup de main ta fortune et celle de ta femme ; la contre-révolution est assurée. »

Chabot crut à une plaisanterie. Benoît, très calme, lui dévoila amicalement le plan des conjurés : tous les conventionnels sont voués à l'échafaud ; on y enverra d'abord les soixante-treize Girondins emprisonnés, puis tous les modérés ; ensuite ce sera le tour de Danton, de Lacroix, de Legendre, de Rovère ; après eux mourront Thuriot, Bazire, Chabot lui-même ; on fera une hécatombe des commissaires aux armées contre lesquels on fabrique des dénonciations aux bureaux de la Guerre. On en viendra jusqu'à Billaud-Varennes, qu'on a intéressé dans quelques marchés de blé... et, si la corruption de Robespierre ne peut pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être prouvée, au moins l'on établira ceiſe d'un homme de son intimité. On décimera ainsi la représentation nationale, et quand les départements verront qu'on guillotine successivement les députés, aucun suppléant ne consentira à quitter sa province pour venir les remplacer. Alors la Convention sera réduite à une poignée d'hommes inconnus et méprisés, dont on se servira ou que l'on dissoudra à volonté[1].

Chabot ne revenait pas de sa surprise. Il comprit dans quel piège il était tombé, et qu'il n'était qu'un instrument dans la main des conjurés.

— « Pitt, ajouta Benoît, a des agents à la Commune, dans l'armée révolutionnaire, aux bureaux de la Guerre, partout. »

Chabot ne l'écoutait plus : il se croyait de force à jouer au plus fin et à tromper tout le monde. Déjà s'échafaudait dans son cerveau ce plan hybride de demi-aveux, de réticences, de dénonciations hypocrites, grâce auxquels il espérait se sauver... et qui l'auraient sauvé en effet, s'il eût eu pour partenaire un homme moins habile que le baron de Batz.

« Je sentis plus que jamais, écrit-il dans son

[1] Ce sont là les propres termes de la révélation de Benoît rapportée par Chabot. Archives nationales, F^7, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mémoire justificatif, la nécessité de faire jaser Benoît devant des témoins : je persistai dans mon refus d'émigrer; mais je consentis à voir de Batz, *ce que j'avais toujours refusé jusque-là*[1] autant pour avoir tout ce secret que pour retirer un fameux mémoire de la dilapidation des Finances sous la Constituante, qui, peut-être, aurait donné d'autres secrets, et que de Batz m'avait fait offrir pour me voir. Il vint, en effet; mais, comme il se cachait et que j'avais toujours du monde chez moi, il redescendit par l'escalier dérobé sans que je pusse lui rien tirer[2]. »

Je ne sais si je me fais illusion, mais je trouve que nul romancier n'a jamais conçu de situation plus saisissante que celle-ci. Chabot, le conventionnel puissant, qui, d'un mot, peut envoyer à l'échafaud tel ou tel de ses ennemis, qui a vaincu la Monarchie, jugé le roi, abattu la Gironde, reçoit chez lui le gentilhomme sans gîte, hors la loi, réduit à se cacher, à descendre par l'escalier de service..., et c'est ce proscrit qui parle en maître, parce qu'il a acheté le droit de traiter en valet celui qu'il vient voir. Ah ! si les autres avaient

[1] Et les déjeuners de Charonne avoués par Chabot lui-même ?
[2] Manuscrit de Chabot. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

écrit comme Chabot ! Si tous ceux qui ont joué un rôle dans cette vaste intrigue avaient confessé avec autant de détails l'effondrement de leur intégrité, quel tableau on pourrait tracer, et qu'il serait étonnant de voir ce fugitif, surgissant à l'improviste chez chacun de ces vendus, donnant ses ordres, dictant ses conditions, payant les gages et se réjouissant de leur ignominie.

On peut croire qu'en se présentant, ce jour-là, chez Chabot, de Batz voulut s'assurer par lui-même que tout marchait selon ses vues. Il est certain, maintenant, que les mille rouages de son intrigue sont bien en place et prêts à fonctionner. Comme un machiniste, qui, sur un vaste théâtre, dispose savamment les fils d'un décor compliqué, il vient donner son dernier coup d'œil à la scène et rentre aussitôt dans la coulisse. Un appel de sifflet, et le changement à vue va s'opérer.

Le lendemain, 20 brumaire[1], Philippeaux monte à la tribune de la Convention, et — à l'instigation de qui ? — prononce ces terribles paroles :

— « Que les masques tombent, que la vertu se

[1] 10 novembre 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

montre toute nue. Que le peuple sache si tous ceux qui se disent ses amis travaillent en effet pour son bonheur ; mais commençons par être sévères pour nous-mêmes. Je demande que chacun des membres de la Convention... soit tenu de présenter, dans l'espace d'une décade, l'état de sa fortune avant le commencement de la Révolution ; et, s'il l'a augmentée depuis, d'indiquer par quels moyens il l'a fait. A toute loi il faut une peine. Je demande que les membres de la Convention qui n'auront pas satisfait aux dispositions de votre décret soient déclarés traîtres à la patrie et poursuivis comme tels. »

Grand émoi sur les bancs : une voix s'élève, celle de l'intègre Romme. Il appuie la proposition, et demande que la discussion soit renvoyée au lendemain, un grand nombre de membres étant absents ! Philippeaux y consent ; mais voilà Bazire à la tribune ; il vient plaider sa propre cause :

— « Si je parle contre la proposition de Philippeaux, dit-il, ce n'est pas pour moi. Je suis le plus pauvre de la Convention... ; observez qu'avec ce projet vous ne pouvez atteindre les fripons : le crime invente toutes sortes de ruses ; pour cacher leur fortune, les fripons ont trouvé des prête-noms, tandis que l'homme probe, fort de sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conscience, a placé sur sa tête le fruit de son travail, de ses économies. Ne saisissez pas avec tant de précipitation l'hameçon que vous font présenter des scélérats, afin de nous déchirer successivement les uns les autres. Ce n'est pas par patriotisme qu'on dénonce, qu'on calomnie, c'est dans des intentions contre-révolutionnaires. Je sais bien quel sort m'attend pour avoir si franchement émis mon opinion; mais, quand on sait parler ainsi à la tribune, on sait mourir... La perte de ma tête sera le prix de mon courage; mais j'ai appris à braver la mort[1]!

— « Président, s'écrie Montaut, rappelez l'opinant à l'ordre! la Convention ne frappe que les conspirateurs. »

Le Président — c'était Laloi — cherche à détourner l'orage; mais l'Assemblée réclame la discussion immédiate, et c'est Chabot, cette fois, qui paraît à la tribune. Lui aussi se regarde comme atteint, et il veut prendre ses précautions.

— « Je demande que les députés jouissent de la même faveur que les particuliers, c'est-à-dire qu'ils ne seront décrétés d'accusation qu'après avoir été entendus. Si vous n'adoptez cette mesure, quel est

[1] Voir le discours de Bazire au *Moniteur* du 12 novembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'homme vertueux qui voudra s'occuper des intérêts de la République, s'il peut être frappé à l'instant même où il se dévoue pour elle? La mort ne saurait m'effrayer; si ma tête est utile au salut de la République, qu'elle tombe! Ce qui m'importe, c'est qu'il n'y ait pas toujours qu'un seul avis sur tous les décrets. Car, s'il n'y a pas de côté droit, j'en formerai un à moi seul, dussé-je perdre la tête, afin qu'il y ait une opposition, et qu'on ne dise pas que nous rendons des décrets de confiance et sans discussion. »

Et alors Chabot parle à mots couverts de la conspiration qu'on lui a révélée la veille. Toutes les confidences de Benoît repassent en sa harangue.

— « Qui vous a dit, citoyens, que des contre-révolutionnaires ne comptent pas envoyer vos têtes à l'échafaud? Un de vos collègues a entendu dire : « Aujourd'hui c'est le tour de celui-ci, demain le tour de Danton; après-demain, celui de Billaud-Varennes; nous finirons par Robespierre. » Ce mot doit effrayer les républicains. Qui vous a dit qu'on ne viendra pas, sur une lettre falsifiée, solliciter un décret contre les meilleurs patriotes? »

Comme dans ces paroles se devine l'affolement de Chabot! Comme ces froides lignes du *Moniteur* s'éclairent de lueurs inattendues, lorsqu'on connaît

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le dessous des choses! L'ex-capucin, du haut de la tribune, promène ses regards sur tous ses collègues. Il comprend que la tempête prédite est sur le point d'éclater. Il ne sait ni la force, ni le nombre des ennemis qui l'attaquent. Il croit que, sur son front, la Convention lit sa honte. Ce qu'il a appris la veille lui fait voir partout des conjurés. Chaque fois qu'un nouvel orateur paraît à la tribune, Chabot se pose l'angoissante question : « En est-il celui-là? — Qui le paie? — Que sait-il? — Va-t-il me dénoncer? » Et c'est pour sauver sa vie qu'il lutte, qu'il se cramponne à la tribune, qu'il supplie l'Assemblée de ne point permettre qu'un décret d'accusation puisse frapper un de ses membres, avant qu'il ait été préalablement entendu.

— « Et les Girondins, Chabot...! Les Girondins ont-ils été entendus? »

C'est Bourdon (de l'Oise) qui a lancé cette apostrophe. Bazire y répond :

— « Ceux-là, s'écrie-t-il, l'opinion publique les avait condamnés! Aujourd'hui, ce sont les vrais amis de la liberté qu'on attaque sur des faits vagues... J'appuie la proposition de Chabot; je demande qu'elle soit adoptée.

— « Soit, réplique Bourdon, qu'un député soit entendu avant d'être frappé, j'y consens; mais, s'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cherche à se soustraire au décret d'accusation, qu'il soit mis hors la loi !

— « On ne peut point porter de peine contre celui qui s'évade, reprend Bazire, cet homme n'agissant que d'après un instinct de liberté. Marat, mis en état d'arrestation, se cacha. Blâmerez-vous la conduite de ce grand homme? »

Julien (de Toulouse) — autre vendu — intervient à ce moment.

— « Un particulier qui s'évade, observe-t-il, n'est pas mis hors la loi. Pourquoi puniriez-vous plus sévèrement un représentant du peuple?... »

Ce mot termine la discussion. Chabot, Bazire et Julien triomphent. La Convention décrète le principe de la proposition de Chabot et renvoie toutes les autres au Comité de Législation pour en présenter la rédaction. La lutte avait été chaude, mais les prévaricateurs pouvaient croire la bataille gagnée.

Le lendemain soir [1], aux Jacobins, un nouvel assaut leur est livré. L'intraitable Dufourny, qui paraît s'être donné pour mission d'abattre Chabot et sa bande, et qui n'aurait pas mieux joué son rôle si de Batz le lui eût soufflé, Dufourny se

[1] 21 brumaire. 11 novembre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

charge de faire la leçon aux conventionnels. Il s'indigne que Bazire, par un excès de sensibilité, se soit permis de dire : « Quand donc finira cette boucherie de députés ? » Chabot, lui, a osé avancer « que la terreur seule avait fait passer du côté de la Montagne tous les députés du côté droit, et déclarer qu'il formerait à lui seul un côté droit pour sauver la République ». Dufourny propose, en terminant, d'envoyer à la Convention une députation solennelle pour lui demander si les Français révolutionnaires peuvent encore compter sur la fermeté de leurs représentants.

Montaut, Hébert, Renaudin viennent à leur tour fulminer contre Chabot et ses amis. « Ils sont sensibles, ces messieurs ; ils craignent que la tête des patriotes tombe sous le glaive de la loi ! Les Jacobins sauront dire à la Convention *qu'elle n'a pas le droit* de revenir contre le vœu du peuple. Que toute la société s'y porte en masse et qu'elle vote l'examen de la conduite de Chabot et de Bazire ! »

Et la motion est votée au milieu des plus chaleureuses acclamations [1]. Ce n'était plus la Con-

[1] « Ma sœur avait été présente à cette scène dans la tribune des femmes et, après, elle y entendit, sans être connue, le complot de nous envoyer à l'échafaud sous huit jours. Elle me dit en sortant : — « Je connais ta vertu, mais je crois que ton courage t'égare. Tu es pensif : es-tu coupable ? parle, je te poignarde : ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vention qui gouvernait la France. La peur faisait reculer cette *Assemblée de géants* devant le club des Jacobins, et rien n'est plus lamentable que le spectacle donné, le lendemain, dans cette salle des Tuileries, où, sur une injonction de Dufourny — qui n'était pas député — la Convention terrorisée rapporta lâchement le décret discuté et voté le 20 brumaire.

Elles sont pleines d'enseignements ces séances du 22 et du 23 : elles montrent à quel degré de platitude la peur peut abaisser une majorité de parlementaires: elles rappellent ces lits de justice de l'ancien régime, où le roi, par la bouche de son chancelier, dictait *son bon plaisir*. Seulement le maître, maintenant, c'est la populace sordide que fait monter à la surface de la société le bouillonnement des révolutions.

soir on va t'arrêter peut-être; et quoique je te visse monter à l'échafaud sans verser une larme lorsque tu y périras pour le principe de la liberté, je ne veux pas que tu y ailles comme un conspirateur : laisse-nous au moins, pour héritage, la mémoire d'un homme juste et vertueux. » *Déclaration de Chabot*. Il ajoute qu'à compter de ce moment il prit quelques mesures de prudence. Il voulut d'abord brûler les cent mille francs d'assignats qu'il avait acceptés pour Fabre. Mais à cette pensée Léopoldine se mit à pleurer. « L'idée me vient alors d'aller aux commodités; j'attache le paquet avec une ficelle. Si l'on vient me saisir, l'on me permettra bien de passer à la garde-robe, je lâcherai le cordon... »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'abord, comme prologue, paraît à la barre une nombreuse députation de la commune de Franciade [1], portant le trésor de la basilique. Un tonnerre d'applaudissements l'accueille [2]. L'orateur de la députation tient dans ses mains le crâne de saint Denis, sorti de son reliquaire.

— « Un miracle, s'écrie-t-il, fit voyager de Montmartre à Saint-Denis la tête du saint que nous vous apportons. Un autre miracle, plus grand, plus authentique... le miracle de la régénération des opinions, vous ramène cette tête à Paris. Une seule différence existe dans cette translation : le saint, dit la légende, baisait respectueusement sa tête à chaque pose, et nous n'avons pas été tentés de baiser cette relique puante... Ce crâne et les guenilles sacrées qui l'accompagnent vont enfin cesser d'être le ridicule objet de la vénération du peuple... Nous vous apportons, législateurs, toutes les pourritures dorées qui existaient à Franciade... Nous en avons rempli six chariots. »

La Convention enthousiasmée vote l'insertion de ce discours à son *Bulletin officiel*. Mais ceci n'est que le lever de rideau ; la grande pièce va commencer. Bar, allant au-devant du désir des Jaco-

[1] Saint-Denis.
[2] *Moniteur* du 14 novembre 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bins, propose le rapport de la loi du 20, votée sur la motion de Chabot, Billaud-Varennes en fait autant; et l'Assemblée se déjuge *unanimement*. Autre intermède : « La section des Gravilliers est introduite ; à sa tête marche une troupe d'hommes vêtus d'habits sacerdotaux et pontificaux : la musique sonne l'air de la *Carmagnole* et de *Malborough s'en va-t-en guerre*. On apporte des bannières, des croix, et à l'instant où le dais entre on joue l'air : *Ah! le bel oiseau*. Tous les citoyens de cette section se dépouillent à la fois, et de dessous les travestissements du fanatisme, on voit sortir des défenseurs de la patrie couverts de l'uniforme national. Chacun jette le vêtement qu'il vient d'ôter, et l'on voit sauter en l'air les étoles, les mitres, les chasubles, les dalmatiques, au bruit des instruments et aux cris répétés de : *Vive la liberté! Vive la république!* L'orateur, à la barre, élève un jeune enfant : « Ses oreilles, crie-t-il, n'ont pas encore entendu le mensonge; il n'a encore appris que la *Déclaration* des droits de l'homme, qu'il sait par cœur. » L'enfant fit avec grâce un discours qui est un hommage à la Convention et à la Raison. Les applaudissements se répètent. On demande, au milieu des transports du plus vif enthousiasme, que l'enfant reçoive du président le baiser fraternel : il est porté au fauteuil

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du président au bruit des acclamations et des instruments qui font retentir la salle d'accords patriotiques [1]. »

Voilà quelles mascarades la Convention était réduite à subir! Elle avait perdu tout sentiment de sa dignité, elle était devenue machine à applaudir les élucubrations les plus grotesques et à obéir aux ordres que lui donnaient les fanatiques de toutes sortes.

Le lendemain, la gaudriole recommence : un des secrétaires fait lecture d'une lettre adressée à l'Assemblée par la commune d'Orgeville :

« Et, nous aussi, je voulons bien mériter de la Patrie... la purger des mauvaises bêtes qui l'empoisonnent. J'en avons une dans notre commune d'une espèce bien dangereuse : ça vous tourmente le pauvre monde de toutes les manières, ça fait enrager les vivants, ça s'acharne jusque sur les cadavres; s'il y a des diables dans l'enfer, sti-la s'en est échappé pour notre malheur à tretous. S't'animal-là s'appelle un curai, ou ben M. Flichy. Je ne voulons pas de ce M. Flichy, ni de son eau bénite... etc. [2]. »

Ce n'est point sortir de notre sujet que rapporter

[1] *Moniteur* du 15 novembre 1793.
[2] *Moniteur* du 15 novembre 1793.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces inepties : il importe de montrer combien la Convention était asservie. Son plus mortel ennemi, n'aurait osé, au 22 septembre 1792, lui prédire un tel abaissement.

Enfin, Dufourny paraît à la barre, suivi d'une députation du club des Jacobins. Son discours fut long. Avec un imperturbable aplomb il y fit durement la leçon aux Conventionnels, il leur reprocha leur faiblesse et leur traça tout un plan de conduite. L'assemblée applaudit et décréta l'insertion du discours au *Bulletin*. Mais Bazire et Chabot comprirent que les Jacobins attendaient d'eux des excuses. Alors on vit cette chose pitoyable, deux législateurs, du haut de la tribune, retirant humblement, sur l'ordre d'énergumènes sans mandat, une motion faite par eux à cette même tribune.

Bazire exprima le regret d'avoir figuré dans la discussion du 20. Il rappela ses titres à la reconnaissance des patriotes, et remercia ses frères les Jacobins, « avec lesquels il veut toujours vivre », de l'avoir ramené dans la bonne voie. Il finit en demandant « que la Convention décrète que la Société des Jacobins a bien mérité de la Patrie ».

— « La Société n'a jamais cessé de bien mériter

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la patrie, » tonna une voix aussitôt couverte par les applaudissements.

Bazire s'écroula de la tribune où Chabot apparut; lui aussi rendit grâce à ses frères de leur active surveillance. « S'il m'arrive de faillir, dit-il, je les remercierai encore de me dénoncer et de me conduire à l'échafaud. Si je m'endors quelquefois, ce sont des coups de fouet qui me réveillent. » Puis, il se vanta d'avoir largement contribué à la mort des Girondins, et jura qu'il serait Jacobin jusqu'à la mort.

Mais la rancune des Jacobins était tenace. Ou plutôt le metteur en scène du drame avait résolu de hâter l'événement. Si l'on se refuse à croire que de Batz seul dirige les coups portés à Chabot, la rage des adversaires de l'ex-capucin demeure inexplicable. Le compte rendu de la séance du 26 brumaire, aux Jacobins, mentionne parmi ceux qui vont assaillir l'époux de Léopoldine Frey *une voix*, *un citoyen*, *un autre citoyen*, *un membre*..... Quels sont ces anonymes ? Pour nous la chose est certaine, ce sont des agents du baron de Batz. Ce sont eux qui murmurent quand Chabot cherche à se disculper, qui guettent les imprudences de langage échappées à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trouble, qui l'affolent de cent interruptions écrasantes. Le défroqué lui-même ne s'y est pas trompé. « Les cris me firent comprendre, écrit-il, que le projet de conspiration s'exécutait [1]. »

Voici, d'ailleurs, résumée en quelques lignes, cette séance qu'il faut lire *in extenso* [2] :

Chabot, après avoir vanté la pureté de ses intentions, tenta d'expliquer sa motion du 20.

— « Malgré mes ennemis, que je défie, s'écrie-t-il, malgré les femmes révolutionnaires... (les tribunes étaient remplies de mégères *hurlant à la guillotine* [3]), on reconnaîtra que j'ai sauvé la chose publique.

Une voix. — La chose publique se sauve elle-même. »

Chabot retire ce mot malheureux ; il propose de donner sa démission de député, de s'engager parmi les volontaires ; rien ne désarme *ses frères*. Dufourny lui reproche son mariage avec une étrangère : « une femme est un vêtement ; si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la nation proscrit les étoffes étrangères.. Quand on prend une telle femme, il faut d'abord

[1] Manuscrit de Chabot. Archives, F⁷, 4637.
[2] *Moniteur* du 17 novembre 1793.
[3] Manuscrit de Chabot. Archives, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'informer si ceux à qui elle appartient ne sont pas légitimement suspects et liés d'intérêts avec nos ennemis.

Une triple salve d'applaudissements accueillit le discours enflammé de Dufourny; le tumulte devint tel qu'Anacharsis Clootz qui présidait prit le parti de se couvrir. Le calme se rétablit peu à peu, et un nouvel assaut est donné à Chabot.

Une voix. — « Les Frey[1] faisaient, avant le mariage de leur sœur, assez mince figure; mais, depuis, tout a changé, et maintenant la femme de chambre est mieux mise que ne l'était alors la maîtresse. Lors de l'apposition des scellés, il n'y avait pas de linge dans cette maison riche de 700.000 livres, et les armoires étaient vides!

Un autre citoyen. — Dans la maison de Chabot vit un neveu du ministre de l'Autriche. »

Chabot, en larmes, assourdi, perdant la tête, proteste que tous ces racontars sont faux; il offre de se constituer prisonnier; il appelle les bons citoyens à son secours pour démasquer les calomniateurs.

Un membre. — « Je demande que Chabot soit rappelé à l'ordre pour avoir appelé à son secours quand personne ne le tyrannise. »

[1] Ils assistaient à cette séance du 26 brumaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ex-capucin reconnaît sa faute, veut parler encore ; mais sa voix se perd dans le bruit ; il descend de la tribune, cherche à gagner la porte de la salle, poursuivi par les huées et les injures... Certes, à cette heure de crise, l'impénétrable voile dont ses yeux étaient couverts, dut se déchirer ; il comprit qu'un ennemi puissant le tenait à la gorge, que l'heure de sa chute avait été marquée d'avance par quelqu'un d'invisible et de grand... mais par qui ?

Toute la nuit se passa dans cette angoisse. Il se sent perdu ; il prévoit qu'on va venir l'arrêter ; demain, peut-être, la charrette le conduira à l'échafaud... Non ! il y a encore un espoir.

Dès l'aube[1], il court chez Robespierre. En

[1] Nous suivons ici les souvenirs de Chabot ; mais il nous paraît plus probable que ce fut après la séance du 23 aux Jacobins, où Hébert avait demandé l'exclusion de Chabot, que celui-ci alla chez Robespierre. — Robespierre ne s'est plus rappelé la date exacte de l'entrevue ; il l'a laissée en blanc dans son projet de rapport ; mais voici comment nous rétablissons la succession des événements. Le 23 brumaire, Hébert demande aux Jacobins l'exclusion de Chabot. Celui-ci, pris de peur, court, le 24 ou le 25, chez Robespierre ; le 26, se placent et la déclaration de Chabot au Comité et la séance des Jacobins que nous avons résumée ; le 27, Chabot est arrêté ; le 28, Amar annonce cette arrestation à la Convention. Que Chabot se soit vu perdu après la séance des Jacobins du 23 ou après celle du 26, la chose est sans intérêt, toutes les deux ayant été également menaçantes. Ce qu'il importe c'est d'établir que Chabot ne parla que poussé par la peur, et non dans le but de *sauver la Patrie*, comme il voudrait le faire croire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entrant chez le seul homme de la Révolution qu'on pût appeler l'*incorruptible* — surnom bien cruel pour les autres, soit dit en passant — sous le regard glacial du tout-puissant tribun, dans cette modeste chambre, à peine meublée d'une table en bois blanc, d'un lit et de quelques chaises, qui contrastait si singulièrement avec les courtines et les lampas de l'hôtel Frey, Chabot sentit se fondre sa dernière illusion. Robespierre le dévisageait froidement, attendant qu'il exposât l'objet de sa visite. Il n'y avait rien à espérer d'un tel homme.

Pourtant le défroqué paya d'audace. Il avait pris sur lui les 100.000 francs qu'il avait été chargé de remettre à Fabre. Il les tira de sa poche.

— « Je viens te réveiller, Robespierre, dit-il[1]; mais c'est pour sauver la Patrie ; je tiens le fil de la conspiration la plus dangereuse qui ait été tramée contre la liberté.

— « Eh bien ! il faut la dévoiler.

— « Mais, pour cela, il faut que je continue de fréquenter les conjurés : car j'ai été admis dans leur société. Ils m'ont conduit, par degrés, à des propositions ; ils m'ont tenté par l'appât de partager

Ce dialogue a été transcrit, dans les termes où nous le rapportons, par Robespierre lui-même, dans son *Projet de Rapport* sur l'affaire Chabot, rapport qui ne fut point lu à la Convention. Voir *Histoire parlementaire de la Révolution*, tome XXXII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le fruit de leurs brigandages; le jour est pris où ils doivent se réunir; je dois m'y trouver aussi. Ils croient que je ne devine pas le reste de leur projet; mais ils vont à la contre-révolution ouverte. Si l'on veut, je ferai prendre en flagrant délit les conspirateurs.

— « On ne peut rendre un plus grand service à la Patrie; tu ne dois pas balancer; mais quelles seront tes preuves?

« Chabot présenta la liasse d'assignats qu'il tenait à la main.

— « Voilà, dit-il, un paquet que l'on m'a remis, pour que je tâchasse de déterminer un membre de la Montagne à se désister des oppositions qu'il avait apportées au projet financier de sa clique; je n'ai pas voulu rejeter cette commission pour ne pas me mettre dans l'impossibilité de découvrir et de dévoiler le fond de la conspiration : mais mon intention est d'aller, de ce pas, déposer ce paquet au Comité de Sûreté générale, et de dénoncer les traîtres. Au reste, j'offre de donner au Comité les moyens de les prendre tous rassemblés dans un lieu où je me trouverai.

— « Hâte-toi donc de te rendre au Comité de Sûreté générale; il accueillera, sans doute, cette offre-là avec empressement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Oui, mais je ne veux pas que l'on puisse induire de ma présence au milieu des conjurés, que je le suis moi-même. Je demande une sûreté. Je veux bien mourir pour ma Patrie, mais je ne veux pas mourir en coupable. Ma mère et ma sœur sont ici, je ne veux pas qu'elles expirent de douleur. Ma sœur me disait dernièrement : « Si tu as trahi la cause du peuple, je serai la première à te poignarder. »

— « Tu ne dois pas douter que le Comité de Sûreté générale ne prenne, avec toi, les moyens nécessaires pour découvrir la conspiration. Tes intentions, et l'avis que tu lui auras donné, seront ta garantie. Au surplus, tu peux en parler au Comité de Salut public ; il saisira tous les moyens qui lui sont offerts de sauver la Patrie. »

C'était un congé ; Chabot sortit, assez déçu, de la maison Duplay. Il avait espéré que Robespierre se jetterait dans ses bras à la nouvelle de la conspiration, et qu'à eux deux ils allaient *sauver la Patrie*, exercice avec lequel l'ex-capucin était familiarisé. L'accueil fait à sa révélation lui avait montré que l'*incorruptible* aimait les affaires régulièrement menées, et que les Comités seuls étaient chargés de recevoir les dénonciations.

Chabot courut donc au Comité de Sûreté géné-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rale. Là, sans doute, il va être acclamé... Point du tout. Il a beau vanter sa propre finesse, exalter son dévouement, montrer les 100.000 francs, ses collègues restent impassibles. Il demande un sauf-conduit *pour suivre l'affaire* — ou plus probablement pour gagner la frontière, — le sauf-conduit lui est refusé. Il insiste pour qu'il lui soit donné acte de sa déposition : on lui répond que c'est inutile.

Alors Chabot pousse le sacrifice jusqu'aux plus extrêmes limites.

— « Demain, dit-il, à huit heures du soir, Benoît, Delaunay, Julien, Bazire et de Batz seront chez moi. Faites-nous arrêter tous ensemble, moi l'innocent avec les coupables. De cette façon aucun doute ne pourra s'élever en votre esprit, ni sur leur participation au complot, ni sur mon honorabilité.

— « Demain, chez toi, à huit heures du soir? C'est entendu, on vous surprendra tous ensemble. »

Et Chabot, tout fier de son stratagème, rentra le front haut à l'hôtel de la rue d'Anjou.

Il serait bien précieux de connaître quel fut[1] le

[1] Chabot semble accuser Lavicomterie. Archives nationales, F[7], 4637

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

membre ou l'espion du Comité de Sûreté générale qui, une fois Chabot sorti, courut avertir le baron de Batz du coup de traîtrise que son complice lui préparait.

De Batz dut bien rire.

— « Demain, chez Chabot, à huit heures du soir? fit-il.

— « Oui, on doit vous surprendre avec lui.

— « Eh bien ! c'est fort simple, faites-le arrêter à huit heures du matin. »

Et, le lendemain, *à huit heures du matin*, le Comité de Sûreté générale faisait arrêter — tout seul — Chabot qui n'en revenait pas d'étonnement[1].

[1] « Camille Desmoulins affirme, dans ses *notes sur le rapport de Saint-Just* que Chabot avait demandé au Comité de le faire arrêter, lui et Bazire, à huit heures du soir, promettant de leur livrer le baron de Batz et Benoît (d'Angers) qui, à cette heure, avaient rendez-vous avec lui ; mais le Comité, au lieu de faire arrêter les dénoncés et le dénonciateur à huit heures du soir, fit arrêter le dénonciateur à huit heures du matin, ce qui permit à de Batz, à Benoît et à Julien (de Toulouse) de s'évader. »

Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, livre XI, chapitre VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

V

L'ÉPILOGUE DES AMOURS DE CHABOT

Le même jour, Delaunay et Julien (de Toulouse) étaient arrêtés et conduits, comme Chabot, au Luxembourg. On y écroua également Bazire qui s'était associé à la démarche de l'ex-capucin auprès du Comité de Sûreté générale.

Ainsi, en trois mois, ce fait étrange se reproduit : deux fois on dévoile au Comité les agissements contre-révolutionnaires du baron de Batz, et deux fois ce sont les dénonciateurs qui sont emprisonnés. On pourrait croire que, pour sauver les apparences, le conspirateur lui-même va être inquiété, qu'on fera tout au moins semblant de le rechercher. Point du tout.

Et, pourtant, à l'heure même où Chabot dénonçait le complot à ses collègues, un incident se produisait qui pouvait hâter le dénouement de l'aventure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On n'a pas oublié peut-être, Biret-Tissot, ce confident du baron de Batz, qui servait d'intermédiaire entre les affiliés et qui glissa si habilement entre les mains du gendarme chargé de l'escorter de Saint-Germain à Paris. On n'en avait plus entendu parler depuis son évasion, lorsque, le 25 brumaire, le Comité révolutionnaire de la section Lepéletier reçut une lettre anonyme, tracée d'une écriture contrefaite et conçue en ces termes :

« Citoyen commissaire membre du Comité révolutionnaire de la section Lepéletier, comme bon républicain étant de votre section, mon devoir m'oblige à vous indiquer un particulier plus que suspect que vous cherché depuis longtemps qui se nomme tissot par soubriquet, mais se nomme birette ou birelle de son vraie nom ; ses père et mère demeure rue beauregard bonne nouvelle il était valet de chambre du ci-devant baron de bast, rue de menars, et depuis a la citoyenne grandmaison, sa bonne amie, qui est en arrestation à Sainte pélagie. Vous trouverez tissot, faubourg Saint Martin chez un nommez Constant, gendarme à cheval, dans une porte cochère en face la rue des marais à côté du limonadier ; il demeure là depuis que la bonne amie de son maître

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est arrêtée par les informations que j'ai faites; je l'ai aperçu dans la rue ses jours passés dans son costume ordinaire et depuis avec le gendarme, gilet et pantalon rayés et je les ait suivi; s'est par là où je me suis persuadé du fet par la conversation je me suis aperçus qu'il rodait tous les soirs ensemble ; je sçait de bonne part que l'on a appris d'un sertin épicier que de bast, son maître, était réfugié chez un députez de la Convention ; pour surprendre Tissot, faites garder la porte au plutôt pendant le jour et ny entrer qua près minuit ou avant le jour comme si vous alliez comander le gendarme pour être de garde. Crainte de meprise la limonadière m'a dit que, pour allez chez le gendarme, c'est par un petit escalier à gauche après la grille — une porte au pied de l'escalier au deuxième étage. Le républiquain qui vous écrit et de votre section, il vous donnera d'autre renseignement après cette expédition et il ne veut pas être connu il était de garde le jour ou l'on a arrêter un prétendu tissot tachez d'expédier les affaires de crainte de changement [1]. »

La section Lepéletier ne se hâta pas : elle agit pourtant, et, le 27, à six heures du matin, les

[1] Archives nationales, F⁷, 4601.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commissaires Aliaume et Cornet se rendirent à l'adresse indiquée. La lettre anonyme avait dit vrai : on trouva, chez Constand, Biret-Tissot qui avait décidément le don de faire fléchir la proverbiale intégrité des gendarmes. On l'amena au Comité de la section où on lui fit subir un interrogatoire.

Il ne nia pas avoir été pendant cinq ans au service de M. de Batz ; mais, celui-ci ayant quitté Paris depuis dix-huit mois, il était entré comme domestique chez la citoyenne Grandmaison. Malheureusement elle avait été emprisonnée, et il se trouvait sans place : alors il vit tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Il a trois domiciles et en change souvent, parce qu'il craint d'être arrêté, « quoiqu'il ne crût pas le mériter[1] ».

On le questionna sur la maison de Charonne, sur les divers logements de de Batz, sur la liaison du baron avec la comédienne : ses réponses furent assez vagues, et n'apportèrent aucun document nouveau à l'enquête.

Ceci — nous y insistons, car le fait est probant, — se passait le 27 brumaire, au moment où Chabot dévoilait au Comité de Sûreté générale les vastes projets du baron de Batz. Le Comité reçut donc, en même temps que la déposition de Chabot, la

[1] Archives nationales, F⁷, 4601.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nouvelle de l'arrestation de Biret et le procès-verbal de son interrogatoire. On tient là un des principaux agents du conspirateur, un des plus habiles, sûrement. On sait même que de Batz *est caché chez un député de la Convention ;* l'auteur de la lettre anonyme est bien informé, on en a la preuve. Avec un peu de diligence, Amar, en rendant compte, demain, à la Convention, de l'arrestation des quatre députés, va pouvoir annoncer en même temps que leur corrupteur est sous les verrous, ou, tout au moins, qu'on est sur ses traces. On va donner des ordres, mettre toute la police en mouvement ?... Non ! L'affaire n'a point de suite : chose à peine croyable, on ne retient même pas Biret, ni Constand... On les laisse en liberté [1] !

Qui donc lie de telle sorte les bras au Comité ? Eh ! c'est là le mystère énervant, continu, impénétrable, auquel on se heurte dans toute cette histoire, et dont, sans doute, de Batz seul aurait pu donner la clef.

Du jour où les agissements du baron de Batz sont officiellement dénoncés à la Convention, du jour où le Gouvernement ne peut plus, décemment,

[1] Au répertoire Labat, l'arrestation de Biret est, en effet, datée du 17 frimaire et celle de Constand du 13 floréal. (Archives de la Préfecture de police.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

feindre d'ignorer son existence, on voit l'action des Comités se diviser en deux courants bien distincts. De Batz, comme on le pense, n'avait pas acheté tous les membres influents du pouvoir ; ceux qu'il ne paye point ne voient en lui qu'un habile et dangereux conspirateur qu'il faut atteindre à tout prix ; mais leur zèle se heurte, chaque jour, à la tacite indulgence de leurs collègues vendus à la conjuration. Nul document, nulle pièce écrite, n'est là pour nous montrer l'influence que de Batz exerce sur les Comités ; mais les faits parlent d'eux-mêmes ; la mollesse de la répression, la maladresse des mesures, la lenteur des recherches, sont un sûr indice que l'action de la justice est entravée par une main puissante.

Ainsi, dès le 1er frimaire (21 novembre), Voulland vint piteusement annoncer à la Convention que l'un des quatre députés décrétés d'arrestation, Julien (de Toulouse), s'est échappé. On le savait porteur d'un passe-port au moyen duquel il était à craindre qu'il parvînt à gagner la frontière.

L'Assemblée vota l'annulation du passe-port de Julien, et ordonna à « toutes les autorités constituées civiles et militaires, à tous les citoyens de la République [1] », de saisir et de ramener à

[1] *Moniteur* du 4 frimaire (24 novembre 1793).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris le fugitif. C'était une mesure illusoire : Julien était bien caché. Il vivait paisiblement rue Saint-Lazare chez un de ses collègues à la Convention, Lacroix, qui lui donna asile pendant dix-neuf jours, au bout desquels, revêtu d'une blouse, en guêtres et un fouet à la main, il s'enfuit avec un capitaine des charrois de la République.

On la disait tout entière au pouvoir de la conspiration, cette administration des charrois ; on prétendait que de Batz y comptait un si grand nombre d'agents, qu'il pouvait, à son gré, arrêter le ravitaillement de Paris, ou y faire cesser la disette. C'est là, sans doute, une exagération, mais qui, pourtant, reposait sur des indices assez probants.

L'ex-abbé d'Espagnac, qui en était un des administrateurs, avait compté au nombre des familiers de la maison de Charonne, et il avait recruté son personnel d'une façon vraiment étrange. On lut un jour aux Jacobins la liste des employés attachés au dépôt de Marcoussis, et tous les frères en frémirent d'indignation : elle était ainsi conçue :

Murphi, piqueur chez le ci-devant roi ; Bouchéri, Macherer, Blanchard, cochers du ci-devant roi ; Hugué, employé à l'office du ci-devant roi ; Rouarre, garde-du-corps du ci-devant roi ; Martin,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

officier d'office du ci-devant roi ; Allain, postillon du ci-devant comte d'Artois ; Le Commandeur, postillon du ci-devant duc de Coigny ; Bournaut, valet de chambre des ci-devant dames tantes du ci-devant roi (sa femme était encore à leur service) ; Bouquet, émigré avec le ci-devant comte d'Artois ; Garnier, cocher chez le ci-devant maréchal de Broglie ; Piédecoq, employé chez le ci-devant roi ; Mazuet, prêtre réfractaire ; Cazalisse, piqueur chez la ci-devant princesse de Lamballe ; d'Arvilliers, ci-devant noble, aristocrate outré [1]...

Ce n'était peut-être pas, on le voit, un personnel d'un civisme à toute épreuve, et l'on comprend que de Batz n'eût qu'un mot à dire pour faciliter l'évasion de Julien (de Toulouse) à l'aide de tous ces ci-devant, enchantés de jouer un bon tour à la Convention.

Celle-ci en prit son parti : Julien ne fut jamais retrouvé [2] ; on compensa cette déconvenue en arrêtant, le 3 frimaire, le patriote Junius Frey et son frère, qui furent mis à Sainte-Pélagie [3].

A quelques jours de là, un incident singulier

[1] *Moniteur* du 8 octobre 1793.
[2] Il ne reparut que longtemps après Thermidor.
[3] Archives de la Préfecture de police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vint donner l'éveil à ceux des membres du Comité de Sûreté générale qui cherchaient les fils de la vaste conspiration dévoilée par Chabot. Six jeunes gens s'étaient présentés au citoyen Payot, chef du deuxième escadron de l'armée révolutionnaire de Versailles et lui avaient manifesté leur intention de s'engager dans sa troupe. Payot leur avait demandé des certificats de civisme... Les jeunes gens, n'en possédant point, s'étaient retirés.

On suivit l'un d'eux, dont l'allure avait semblé particulièrement suspecte ; il gagna le parc, traversa la plaine de Trappes, s'engagea dans les bois de Saint-Hubert et, arrivé au village de Rochefort, alla frapper à la porte du château : on l'arrêta. Il déclina son nom : c'était le prince Jules-Armand Guethnoë de Rohan-Rochefort ; il avait vingt-quatre ans ; toute sa famille était émigrée, sauf sa mère détenue à la prison des Récollets de Versailles.

Un prince de Rohan sollicitant un emploi de volontaire dans l'armée révolutionnaire ! ceci sonnait mal. On fit une enquête, et l'on apprit que, l'avant-veille, ledit prince avait été arrêté par une patrouille de patriotes entre Charonne et Belleville : on l'avait conduit, sous bonne escorte, au poste de la caserne de la Courtille ; mais, le lendemain, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venant l'y quérir pour le mener au Comité de la section, on ne l'y trouva plus... Il s'était évadé pendant la nuit, avait gagné Versailles en fiacre, passé la nuit « à l'enseigne du *Juste-Aubergiste* », et était tranquillement retourné à pied à Rochefort, d'où il était revenu pour s'engager dans la troupe du citoyen Payot [1].

On ne négligea pas de le questionner sur le motif qui l'avait amené à Belleville. Il répondit qu'il était allé vendre une vache au citoyen Champgrand [2], chez qui il avait rencontré une ou deux fois Proly.

Or, ce Proly n'était autre que ce « fils du ministre d'Autriche », qui vivait à l'hôtel Frey, et qui, nous le rappelons, après avoir été employé comme espion politique par le Comité de Salut public, était devenu terriblement suspect depuis quelque temps

Le prince de Rohan fut emprisonné à la Bourbe, en attendant que l'affaire fût éclaircie. Mais cette aventure avait ramené l'attention du Comité sur Charonne : là devait être la clef du mystère, et il fut résolu qu'on y ferait une nouvelle et minutieuse visite.

[1] Voir, sur cet incident fort obscur, le dossier W, 389, aux Archives nationales.

[2] Champgrand avait une propriété à Saint-Mandé. Il fut arrêté en même temps que Rohan-Rochefort.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le citoyen Delorme, commissaire de police de la section Lepéletier, alla donc chercher la citoyenne Grandmaison à la prison de Sainte-Pélagie, où elle était détenue depuis le 30 septembre, et on la ramena d'abord à cet appartement de la rue de Ménars, que de Batz avait habité avec elle. Il se composait d'une chambre à coucher, d'un grand cabinet-boudoir, d'une salle à manger, d'une petite pièce et d'une cuisine. Delorme visita tous les placards, fit ouvrir tous les meubles, sonda les endroits *qui sonnaient le creux*, et ne trouva rien. Il allait dresser son procès-verbal et apposer les scellés lorsqu'un des hommes qui l'assistaient s'aperçut que, dans le boudoir, une armoire avait été murée et recouverte par le papier de la tapisserie.

La citoyenne Grandmaison ne se troubla pas; elle déclara avoir elle-même fait condamner cette armoire « pour se garantir de la mauvaise odeur que donnait cette encoignure par où passait le conduit des commodités ». Néanmoins, des ouvriers furent appelés, on abattit la cloison... Rien[1].

A Charonne on réédita, toujours en présence de la citoyenne Grandmaison la même opération. Les murs, les carreaux, les armoires furent sondés

[1] Archives nationales, F⁷, 4732.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans plus de succès. Le pavillon de l'Hermitage fut exploré des caves aux mansardes ; même Grandmaison s'amusa à désigner au commissaire un petit cabinet comme étant l'endroit *où l'on aurait pu cacher quelque chose*. Le naïf fonctionnaire en fit arracher les dalles, et retourner le sol sans résultat [1].

Le policier reposa les scellés, chargea de leur garde le citoyen Nicolas Fouré, réintégra la Grandmaison à Sainte-Pélagie et revint rendre compte de sa mission au Comité de Sûreté générale. Celui-ci, fortement déçu, eut un mouvement de colère : il se décida enfin à une mesure depuis trop longtemps retardée et, le 12 frimaire (2 décembre), il arrêta que « les nommés Batz et Benoît seraient saisis et amenés au Comité de Sûreté générale par le citoyen François, membre du Comité révolutionnaire de la section des Tuileries, ainsi que toutes les personnes qui lui paraîtront suspectes à Romainville et aux environs [2] ».

J'ignore quel était ce citoyen François. S'il prit

[1] Ce cabinet est, sans doute, la pièce qui sert aujourd'hui de cage à l'escalier du premier étage ; là étaient autrefois, d'après les anciens plans de l'Hermitage, les lieux d'aisance, seule pièce qui fût dallée.

[2] Archives nationales, F⁷, 4588. L'arrêté est signé : Voulland, Louis (du Bas-Rhin), Guffroy et Jagot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son rôle au sérieux, il dut éprouver bien des déceptions, et, sans porter de jugement téméraire sur ses facultés policières, il est probable qu'il n'était pas de force à lutter de ruse contre le terrible adversaire que lui désignait le Comité. Du reste, cet arrêté eut un étrange résultat. A peine est-il signé que le silence se fait sur le baron de Batz; de tout un mois on n'entendra plus parler de lui.

*
* *

Chabot, au Luxembourg, vivait dans la quiétude la plus complète. La preuve de civisme qu'il avait donnée en dénonçant ses corrupteurs devait, à son avis, ajouter une auréole à sa popularité. Mis au secret pendant quelques jours, privé d'encre, de plumes et de papier, il avait tracé, à l'aide d'un morceau de charbon, sur un chiffon retrouvé au fond de sa poche, une supplique à la Convention, sollicitant de continuer par écrit ses révélations [1]. La permission lui fut accordée, et l'ex-capucin accabla les Comités de sa *copie*, racontant toute son histoire par le menu, dénonçant sans cesse,

[1] *François Chabot à ses concitoyens.* Archives nationales, F[7], 4637

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dénonçant tout le monde, *sauvant sa Patrie* à jet continu.

Matériellement, il n'était pas malheureux; à cette époque, le règlement des maisons d'arrêt autorisait encore les détenus à se nourrir à leurs frais, et Chabot, qui ne manquait pas d'argent, trouvait à satisfaire les goûts de bonne chère contractés à la table de l'hôtel Frey. Il se fournissait chez Coste, traiteur, rue de Tournon, et, à en juger par ses menus, son appétit n'avait rien de démocratique.

Le 17 novembre, il mange une soupe, quatre côtelettes, un poulet gras, une poire et du raisin : son repas lui coûte 8 livres 6 sous. Le 18, une soupe, un bouilli et six mauviettes. Le 19, à la soupe et au bouilli qui reparaissaient invariablement, il ajoute un perdreau. Presque tous les jours il mange une poularde de 6 à 8 livres; quelquefois, une fricassée de deux poulets. Le 7 décembre, il s'offre « un perdreau rouge », et, le 8, un poulet aux truffes et une poularde. Ce jour-là, son repas lui coûte 14 livres [1].

Puis, il se fait peindre en miniature par le citoyen Bénard, et il achète, probablement pour sa

[1] Mémoire de fourniture de nourriture faite pour le citoyen Chabot, député à la Convention.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sœur, sa mère et *Poldine*, trois bagues et une bonbonnière d'écaille blonde [1].

Il fait des vers sur des bouts rimés qui lui sont proposés, et il a soin de profiter de cette occasion pour exalter son patriotisme et chanter le calme de sa conscience pure, sur l'air : *Comment goûter quelque repos ?*

Un amant de la *liberté*
Brave les fers de l'*esclavage;*
S'il s'élève quelque *nuage*
Pour troubler sa *sérénité*,
Il en appelle à la *justice*
Qui ne peut pas tarder *longtemps*
A le rendre à ses chers *parents*
Dont le chagrin fait son *supplice* (*bis*).

Il se console en ses *malheurs;*
La vertu respecte ses *chaînes;*
Ses amis partagent ses *peines*,
Elles se changent en *douceur*.
La prison n'est un triste *asile*
Qu'au crime qui ronge le *cœur :*
On goûte partout le *bonheur*
Quand la conscience est *tranquille* (*bis*).

[1] Mémoire du citoyen Bénard. Le prix de ces objets montait à 545 livres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les jours de sa *captivité*
Ne sont que des moments d'*orage*
Qui purge aux yeux de l'homme *sage*
L'horizon de la *liberté*.
D'un plus beau jour il voit l'*aurore*.
Il dit toujours à ses *amis* :
Les traîtres seuls seront *punis*,
L'éclat du crime est un *phosphore* (*bis*)[1].

Pourtant, ce calme heureux est, de temps à autre, troublé par quelque incident. Quelques jours après son incarcération, par exemple, il apprend l'arrestation de ses beaux-frères : la lettre qu'il écrit, à cette occasion, au Comité de Sûreté générale, est pleine encore de l'enthousiasme qu'excite en son cœur le patriotisme des deux juifs allemands ; mais cette ferveur semble un peu factice, et il s'y glisse comme un vague soupçon.

« Je remercie la Providence, dit-il, de vous avoir enfin déterminé à mettre mes deux beaux-frères en état d'arrestation. Je les crois purs comme le soleil et francs Jacobins, et, s'ils ne l'étaient pas, ce seraient les plus grands hypocrites de l'univers[2]. »

[1] *Bouts rimés proposés à François Chabot au Luxembourg et remplis par lui le* 24. Archives nationales, F[7], 4637.

[2] Le citoyen Chabot aux membres du Comité de Sûreté générale, 11 frimaire an II. Archives nationales, F[7], 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Providence joue, d'ailleurs, un grand rôle dans toutes ses élucubrations. Le renégat semble presque croire en Dieu, autant qu'il croit en Robespierre, et ces deux noms se confondent sous sa plume en un hymne d'adoration.

« Robespierre! au nom de l'humanité que tu chéris, hâte donc le moment qui doit terminer mes peines. Quoi! je suis poursuivi comme un conspirateur, et l'on arrête tous mes parents et amis. Pourquoi la mort fuit-elle lorsque je l'appelle. J'ai assassiné une mère de quatre-vingts ans, un père de quatre-vingt-cinq. Et pourquoi? pour avoir épousé une étrangère de seize ans!

« ... Et quoi! j'aurais été fidèle à ma Patrie, lorsque je vivais avec des concubines, avides de me perdre, et je serais un conspirateur au moment où j'ai épousé une femme vertueuse!

« Grand Dieu! tu me punis des écarts de ma jeunesse au moment où je commençais à être vertueux!! J'adore la main qui me châtie... Je m'adresse à toi, Robespierre, avec cette confiance que ta vertu m'a toujours inspirée. Je t'avoue que je ne suis plus Chabot. Mon courage a disparu depuis qu'il m'est impossible de mourir pour la liberté[1]... »

[1] Lettre du 27 frimaire an II. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et, dans un de ses manuscrits, il ose écrire ces lignes : « Grâces immortelles vous soient rendues, ô Providence infinie de mon Dieu, de m'avoir toujours soutenu dans le sentier de la vertu! »

Eh bien! tout cela est comédie : Chabot fait le pître pour sauver sa tête. Quel orgueil dans ces mots : *Je ne suis plus Chabot!* quelle platitude dans cet appel jeté vers une Providence à laquelle il ne croit pas, il le prouvera! quelle lâcheté mal déguisée dans cette apostrophe à *la mort qui le fuit*... tracée entre une poularde truffée et un salmis de gibier rare! Et quelle flatterie à l'adresse de Robespierre, le seul, il le sent bien, assez puissant pour prendre sa défense et qui, d'ailleurs, n'y songe pas un seul instant.

C'est dans le but de s'attirer l'indulgence de l'*incorruptible* qu'il passe ses jours à jeter sur le papier tous ses souvenirs, précieux mémoires qui serviront plus tard de thèmes à bien des harangues prononcées à la tribune de la Convention. Car tout ce qu'écrit Chabot est porté journellement au Comité de Sûreté générale : on *le* lit, on le relit, on communique sa prose au Comité de Salut public, et ses dénonciations continues font éclore les soupçons, vagues d'abord, plus précis bientôt.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous les noms sont prononcés dans cette confession générale du défroqué, Hébert, Fabre, Lacroix, David, Danton... et ceux qui, au premier abord, repoussent l'idée que de si illustres patriotes aient pu faillir, se prennent peu à peu à penser... si c'était vrai pourtant? Ainsi le plan du baron de Batz, lentement, s'exécute : la boue que projette Chabot, en se débattant, éclabousse toute la Convention.

Maintenant il n'a plus d'illusions : il voit clair dans son aventure, il sait quel est son ennemi et il en connaît la puissance.

« J'ai dénoncé un système de corruption et de diffamation des membres de la Convention nationale, dont le but était la dissolution de la Convention elle-même, et je suis au secret depuis deux mois! et les chefs de la conspiration exécutent peut-être encore dans l'ombre leur infernal projet!

« *En dénonçant le ci-devant baron de Batz, je devais m'attendre à ce renversement des principes de la justice*. Il n'est resté en France que pour être l'agent le plus actif des émigrés et des puissances étrangères. La précaution qu'il avait prise de passer sur la tête d'autrui tous ses immeubles[1] prouve

[1] Chabot était bien renseigné : qu'on se rappelle la vente fictive

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez la crainte qu'il avait d'être reconnu enfin complice des émigrés. »

Dans le cachot voisin de celui où Chabot était enfermé, on avait incarcéré Delaunay. Les deux compères voisinaient peu : pourtant Delaunay avait envoyé quelquefois à Chabot, par l'entremise d'un des guichetiers, du brûlot et de la liqueur, que l'ex-capucin avait refusés... « par prudence pour ma vie », dit-il ; ce qui établit bien nettement qu'il fuyait la mort plus encore que la mort ne le fuyait.

Un jour, tandis que le conclaviste [1] Besse faisait le lit de Chabot, le guichetier Vernet entra dans la chambre et remit une lettre à l'ex-capucin. C'était un billet transcrit par une main féminine, et réclamant au prisonnier une somme de 100 écus dont le correspondant inconnu le disait débiteur

Chabot, surpris, ne se connaissant pas de créanciers, crut à un piège. Il fit le mouvement de jeter le papier au feu ; mais, tout en l'approchant du

faite par de Batz de la maison de Charonne au frère de sa maîtresse en juillet 1792.

[1] On donnait ironiquement au Luxembourg ce nom aux garçons chargés du service des détenus, par analogie avec les huissiers attachés à la personne des cardinaux, lorsqu'ils sont en cellule pendant la durée d'un conclave.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

foyer, il le relisait encore, cherchant à deviner le but d'une telle missive, lorsque, sous l'effet de la chaleur, il vit apparaître entre les lignes des caractères *mordorés* qui y avaient été tracés à l'encre invisible. Il lut rapidement cet étrange billet, le relut quatre fois pour en fixer les termes dans sa mémoire : il était ainsi conçu :

« Soyez tranquille. Les A. sont partis ou cachés. Hé... tient ferme et vous défendra. Ménagez B. Accusez les A... et surtout C... — Dufo... est toujours son ennemi juré. Il nous servira. Son mariage irrite les fr. Ses frères et sa famille seront arrêtés. Ça va. Du courage et de la gaîté. Le rap... est son ennemi juré. Le fripon nous a trompés ; mais il s'en repentira. Les A... l'accuseront et le p. est contre lui. On ne parle pas de vous. Je vous avais bien dit de ne pas vous fier au C. Le f. en sera cependant la dupe. »

Lorsqu'il fut certain de ne pas oublier le texte de ce billet, Chabot rappela Vernet.

— « Qui vous a remis cette lettre? interrogea-t-il.

— « Un citoyen qui attend en bas la réponse.

— « Mais je ne dois rien, ajouta Chabot, on me demande de l'argent, et je ne connais pas cette signature.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Il m'a assuré que vous la connaissiez bien.

— « A qui vous a-t-il dit de remettre ce billet ?

— « Mais... au citoyen Delaunay (d'Angers), député.

— « Eh ! ce n'est pas moi [1] ! »

Vernet reprit le billet et le porta à son adresse, laissant Chabot à ses réflexions.

En retournant de cent façons ces phrases énigmatiques, il parvint à en saisir le sens et à remplacer les initiales par des noms. Il comprit : un complice annonçait à Delaunay que les A..., c'est-à-dire les *amis* Julien et Benoît étaient en sûreté ; on pouvait charger les absents, ménager B... de Batz. — *Hébert* tenait ferme, et Dufourny était disposé à accuser ce fripon de *Chabot*, qui s'était fait le dénonciateur de la conspiration. On a eu tort de se fier au C... *capucin*. — Le f. — *frocard* — en sera cependant la dupe. Le *rapporteur* est son ennemi juré et le peuple est contre lui.

Nous avons conté, d'après les notes de Chabot, ce singulier incident. Il estimait en tirer grand profit : se voir, en effet, traité de fripon par les conspirateurs était une aubaine inespérée. Ce simple

[1] Ce sont les propres termes du récit de Chabot que nous rapportons ici. V. Archives nationales, F⁷, 4637.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

billet, avec sa *clef*, était sa justification complète Aussi se hâta-t-il de consigner le fait dans ses *Confessions*.

A notre avis, rien n'est vrai de toute cette histoire, entièrement due à l'imagination aux abois du défroqué. D'abord, la mise en scène ne soutient pas l'examen : lorsqu'on est disposé à brûler un papier inutile, on le jette au feu ; on ne l'approche pas lentement de la flamme. Et puis, à qui fera-t-on croire que Chabot, ayant en main une pièce si compromettante pour ses adversaires, et si favorable à sa propre cause, ira naïvement s'en défaire sous prétexte qu'elle ne lui est pas adressée? Ceci est d'un scrupule de délicatesse qui n'a rien de commun avec ce que nous savons du personnage. Cette anecdote est donc inventée de toutes pièces ; néanmoins elle est à retenir : elle prouve, en effet, une chose : c'est que Chabot était, plus encore qu'il ne le dit, au courant des agissements habituels des conspirateurs. Il sait que de Batz transmet les ordres à ses agents au moyen d'une encre sympathique : il n'ignore pas que Mme Atkins fit usage de ce genre de correspondance, lorsqu'il s'agissait de sauver du Temple la reine prisonnière. De Batz a trouvé l'expédient ingénieux, et il s'en sert à l'occasion. Il est probable même que Chabot a reçu jadis —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lorsqu'il était libre et qu'il se vendait — bien des billets écrits de cette façon : il s'en souvient, et il essaie de tirer de cette nouvelle révélation une preuve de son innocence. Il ne parviendra qu'à fournir une nouvelle arme à ses justiciers, et nous verrons les rapports d'Amar et d'Élie Lacoste rappeler l'*encre invisible* dont Chabot leur aura si imprudemment révélé l'usage.

On imagine bien que la nouvelle d'une grande conspiration, ayant pour but de détruire la Convention nationale et de rétablir la monarchie, avait fait quelque bruit dans Paris. Les Comités, qui se piquaient de gouverner « en plein jour », n'avaient point gardé pour eux cette révélation. On ne parlait pas d'autre chose à l'Assemblée ; le club des Jacobins en perdait la tête ; toute la population parisienne, énervée par cinq ans de révolutions successives, était en proie à la fièvre, dans l'attente de quelque grand événement. Et le champ restait libre à toutes les suppositions : on savait qu'une masse énorme d'aristocrates s'apprêtait à donner le dernier assaut à la République ; mais on ignorait leurs

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noms, et ceci permettait de soupçonner tout le monde.

Ah ! les espions de police qui pullulaient dans Paris eurent beau jeu : ils pouvaient dénoncer à leur aise, certains d'avance que la délation la plus invraisemblable serait acceptée comme un nouvel indice de la puissance des conjurés. De Batz les eût payés pour semer la méfiance, qu'ils n'eussent pas mieux réussi.

« Des citoyens parlant de Chabot, écrit l'un de ces espions, disaient qu'on ne tarderait pas à lui rendre une confiance qu'il n'a jamais perdue, et que, dans le cas contraire, *ils ne pourraient jamais se fier à personne* [1]. »

Un autre note : « Le bruit court que l'affaire de Chabot n'est qu'une fable inventée par Hébert et Chaumette pour faire retomber sur une seule tête tout le poids de l'indignation publique [2]. »

Un troisième est sur la piste d'un des conjurés : « Il se trouve souvent au tribunal révolutionnaire, écrit-il [3], une figure portant perruque, mais à la Jacobine ; âgé d'environ trente-quatre ans, taille de 5 pieds 5 pouces, figure ovale, yeux bruns, sourcils

[1] Rapport du décadi ; 1re décade de nivôse an II. Archives nationales, F7, 3688[3].

[2] Rapport du 20 nivôse. Archives nationales, F7, 3688[3] :

[3] Le 9 nivôse an II. Archives nationales, F7, 3688[3].

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

châtains, barbe rouge... et portant sur sa figure ce que les ci-devant ne peuvent perdre de leur ancien regard. »

Le même homme noir est souvent remarqué dans le beau café à la porte Saint-Antoine ; il porte une houppelande avec des revers bleus, des souliers à semelles de liège ; il parle quelquefois anglais, médisant de ce qui se passe [1].

Rousseville, le fameux mouchard, auquel le Comité de Sûreté générale accorde, pour son service, deux chevaux des écuries du ci-devant roi [2], Rousseville se dit persuadé que la maison isolée au bout des Champs-Elysées, et qu'on appelle le Petit-Luxembourg, est le rendez-vous des conspirateurs. Il y a vu entrer beaucoup de *messieurs ;* « elle n'est, d'ailleurs, habitée par personne, et elle a un jardin aussi propre aux complots politiques qu'aux secrets de l'amour [3] ». Le café situé au haut de la rue Saint-Benoît lui semble aussi terriblement suspect. Lorsqu'il y entre, « on fait un petit sifflement et un grand silence [4] ».

[1] Rapport du 14 nivôse. Archives nationales, F⁷, 3688².
[2] Registre du Comité de Sûreté générale. Archives nationales, AF¹¹, 221.
[3] Archives nationales, F⁷, 3688².
[4] *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un de ces *observateurs de l'esprit public* voit partout des conjurés :

« Étant en députation auprès de la Convention, des collègues me mènent dîner dans le jardin ci-devant Breteuil dans un grand salon bien parquetés; j'ai vu tout de suite que j'allais dépenser ma journée à dîner ; mais que faire, il faut passer par là ; on demande la carte, et je me trouve après avoir mangé un potage au rits, du bœuf, une bouteille de vin et 2 pommes de terre avoir dépensé à ce que l'on me dit 8 livres 10 sols, parce que je ne suis pas riche. F....., leur dije, quest-ce que les riches paye ici ! Ah c'est trop ! le pasage de l'ancien manège des thuilleries[1] est trop cher pour les sansculottes. Il est bon de dire que j'ai vu arriver dans cette grande salle des ci-devant marquis, comtes et chevallier du poignard de l'ancien régime, des députés, etc. Mais j'avoue que je n'ai pas pu me rappeler du vrais noms des ci-devant noble, car les b... déguisés en sans culotte, le diable ne les reconnaîtrait pas ; cela viendra, car un citoyen m'a promis de me mettre auprès d'eux au foyer à l'Opéra où ils se donnent des signaux et que les actrices

[1] Le Jardin Breteuil était voisin du passage du Manège ou des Feuillants.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les nomment par leurs noms ; voilà f... tout ce que je peux faire ; aujourd'hui je vais à l'assemblée générale [1]. »

Tous ces racontars, toutes ces suppositions perçaient dans le public : on se les répétait en les grossissant ; l'appréhension était à son comble, il n'y aurait pas eu un seul Parisien étonné, si, au cours des trois premiers mois de 1794, on eût appris, un beau matin, que toute la Convention était massacrée, Louis XVII sur le trône, et Danton premier ministre. Le *Moniteur* crut devoir calmer, par une note semi-officielle, tirée de la feuille du *Salut public*, cette inquiétante effervescence. « Il est impossible, dit-il, de se faire une idée juste des mensonges officieux, des calomnies patriotiques que l'aristocratie débite de tous les côtés... Il est une espèce de malveillants que nous signalons à l'opinion publique comme la plus dangereuse ; c'est celle de ces hommes qui cherchent toujours les dessous des cartes... Ne croyez de nouvelles que celles qui sont données par la Convention [2]... »

C'était jeter de l'huile pour éteindre le feu, car la Convention ne disait rien. En vain, presque à chaque décade, un membre y prenait-il la parole

[1] Archives nationales, F⁷, 3688³.
[2] *Moniteur* du 15 frimaire (5 décembre 1793).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour demander que le Comité fît cesser l'attente fiévreuse du pays et dévoilât toute la trame en mettant enfin au jour le rapport promis sur la dénonciation de Chabot ; le Comité répondait qu'il s'occupait jour et nuit de ce rapport important et que, si on ne lui donne pas le temps nécessaire, il ne pourra s'acquitter en conscience de la lourde tâche qu'il a assumée [1].

On crut à une défaite : le Gouvernement hésitait à donner les noms des conspirateurs... ? C'est donc que ces noms étaient bien illustres ? Et les soupçons prenaient corps ; toute la Convention en était atteinte ; son impopularité grandissait, et, pour surcroît de désorganisation, tous ceux qui avaient peur de se voir englobés dans l'anonyme accusation se hâtaient de dénoncer un collègue afin de prouver leur civisme.

Jamais on ne pourra dire quelle tempête de délation souffla alors sur la France. Chaque jour, aux Jacobins ou à la Convention, apporte son scandale, et, en lisant au *Moniteur* les récits de ces scènes écœurantes, on songe à la joie triomphante que, du fond de sa retraite, devait éprouver le baron

[1] Voir, notamment, le *Moniteur* du 1er nivôse (21 décembre 1793).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Batz qui avait déchaîné ces ouragans. Le drame combiné par lui se jouait sous ses yeux : ses ennemis s'entre-déchiraient, se jetaient à la tête les accusations les plus inattendues, s'avilissaient par de révoltantes révélations. Aux Jacobins, Nicolas dénonce Camille Desmoulins, Hébert dénonce Bourdon (de l'Oise) et Fabre d'Églantine ; Collot d'Herbois dénonce Philippeaux ; Camille Desmoulins dénonce Hébert ; Goupilleau dénonce Rossignol ; Lachevardière dénonce Goupilleau ; Legendre dénonce Hébert ; Hébert dénonce Lacroix... Les Jacobins dénoncent les Cordeliers ; les Cordeliers traitent les Jacobins de sans-culottes à 8.000 francs de rente. Les *frères*, épouvantés, prennent le parti de *s'épurer*, et cette épuration met le soupçon et l'injure à l'ordre du jour. A la Convention on n'a pas plus de sang-froid. Bourdon (de l'Oise) demande que le Ministre de la Guerre, Bouchotte, soit tenu d'expliquer dans les vingt-quatre heures les motifs qui l'ont engagé à faire venir à Paris et aux environs un grand nombre de prisonniers et de déserteurs autrichiens[1]. A cette question, voilà l'Assemblée en alarmes. On s'écrie que le Comité

[1] Il y avait, en effet, 2.000 prisonniers autrichiens à Meaux 2.300 à Chartres, 2.000 à Saint-Germain... etc. Voir le *Moniteur* du 30 ventôse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Salut public a distribué des armes à ces étrangers. Taillefer assure que ces Allemands sont revêtus, « de quoi ?... citoyens ! de l'uniforme national ! sous prétexte qu'il faut bien les vêtir, puisqu'ils sont nus ! » Un autre membre rapporte que les prisonniers autrichiens casernés à la Courtille ont poussé le cri de : *Vive le Roi !* Un autre encore, parlant de la masse de soldats étrangers rassemblés dans Paris, annonce que le Comité a pris un arrêté pour les en éloigner... mais que cet arrêté n'a pas été exécuté. Merlin, enfin, exige qu'on rende compte du but que l'on poursuit en massant ainsi l'*armée de Cobourg autour de la Capitale*[1].

La Convention s'affole ; elle se voit déjà assiégée, prise d'assaut, égorgée par les troupes étrangères « qu'une combinaison profonde » a concentrées aux portes de Paris ; elle a d'autant plus raison d'être inquiète que la conduite de la machine gouvernementale semble lui échapper ; la police se fait contre elle ; dans cette ville où les soldats allemands se promènent en toute sécurité, sous l'uniforme français et pourvus d'armes par les Comités, les députés, eux, sont traités en suspects. Pons (de Verdun) a été arrêté par l'inspecteur de police Marino, au moment où il rentrait chez lui, à onze

[1] Séance du 29 ventôse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heures du soir. Il lui présenta sa carte de député dont Marino ne tint aucun compte, et Pons passa une partie de la nuit au poste. Il porta plainte. Marino, interrogé par le Comité de Sûreté générale, allégua pour sa défense qu'il n'avait jamais vu de carte de député ! Et, lorsqu'on lui demanda pourquoi il n'avait pas immédiatement référé du fait au Comité de Sûreté générale :

— « *J'ignorais*, dit-il, *qu'il existât un Comité de Sûreté générale de la Convention nationale.*

— « Mais ne devais-tu pas conduire au président de la Convention celui qui se disait représentant du peuple, pour être reconnu ?

— « Je n'ai plus rien à dire[1] »

Et voilà comment le Gouvernement était servi dans les premiers jours de 1794. Il y avait là, il faut le reconnaître, de quoi justifier toutes les appréhensions, étant donné, surtout, que l'on savait, à n'en point douter, puisque Chabot l'avait révélé, qu'une immense conjuration tenait en mains tous les fils du pouvoir.

*
* *

Il serait facile de multiplier les preuves du

[1] Voir le *Moniteur*, séances du 29 ventôse et du 24 germinal an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désarroi qui régnait à la Convention : le compte rendu de chacune des séances établit clairement que l'Assemblée sent le terrain miné sous elle, qu'elle s'attend chaque jour à voir éclater cette épouvantable conspiration dont on lui parle toujours à mots couverts, et contre laquelle les Comités semblent impuissants. Quelle part laissée aux soupçons, aux calomnies, aux haines personnelles ! Et, tout à coup, on apprend l'arrestation de Fabre d'Églantine... Quoi ! lui aussi est donc du complot ! Eh oui ; les déclarations de Delaunay ont fait découvrir une pièce — la minute du décret falsifié — qui établit sa culpabilité. Après lui, voici Hérault de Séchelles et Simon, accusés de complicité avec les ennemis de la République : ils ont fait échapper un émigré[1], que la section Lepéletier poursuivait — toujours la section Lepéletier — et le suspect a été retrouvé... où ? caché dans l'appartement d'Hérault !

Et ainsi, comme un flux irrésistible, le soupçon de trahison semble devoir submerger cette Assemblée si fière de sa force aux débuts, si désemparée aujourd'hui sous les coups d'un ennemi invisible. Chaque fois qu'un orateur paraît à la tribune, il

Nommé Catus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est suspect avant d'avoir parlé. — On l'écoute... Si sa proposition est modérée, il inspire des soupçons, c'est un vendu ! — Si elle ne l'est pas, il en inspire encore ; c'est un de ces faux patriotes qui veulent pousser la République aux excès pour hâter le dénouement..... Et c'est bien alors que dans cette salle des Tuileries les législateurs aux abois « se fusillent du regard », suivant le mot de Michelet[1].

Un homme pourtant paraît voir clair au milieu de cette guerre d'extermination qui menace de ravager l'Assemblée. C'est Robespierre : celui-là est peut-être le seul doué de l'esprit politique qui s'efforce de connaître les causes : il devine la main cachée qui dirige la lutte funeste où la Révolution est engagée :

« Il faut être aveugle pour ne point s'apercevoir

[1] Les archives du Comité montrent combien était grande la terreur du Gouvernement : voici l'exposé d'un projet qui y est consigné : « Une bonne fois pour toutes, le Comité de Salut public doit chercher à savoir à quoi s'en tenir sur les principes et les projets des grands et des petits ennemis de la République. Il se présente pour remplir ce but un moyen simple, mais très hardi, celui d'arrêter : 1° toutes les correspondances qui partent de Paris ; 2° toutes les correspondances qui arrivent à Paris ; le tout le même jour, une fois seulement. J'avoue que c'est une révolution de tous les principes ; mais, en révolution, il est, après l'opinion, une grande déesse qui régit les affaires de ce monde : la Nécessité. Deux hommes, *l'un pour surveiller l'autre*, arrêteraient, sur toutes les routes, les malles pendant trois heures... etc. (Archives Nationales, AF[11], 60.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que les aristocrates ont tendu un piège aux patriotes en les excitant les uns contre les autres. Nos querelles sont la force de nos ennemis : ils sont heureux de nous voir combattre ; ils feront galerie autour de nous, ne cherchant que le moment de nous égorger... » Voilà le thème de toutes ses harangues : il reprend souvent cette idée, il la caresse, elle devient chez lui tout un programme : et, dès lors, la conspiration de de Batz a un nom, elle s'appelle *la conjuration de l'Étranger*. « Ce sont les étrangers, dit encore Robespierre, qui entraînent les patriotes dans des malheurs inconsidérés et qui les poussent dans les excès contraires. C'est de cette source que viennent ces accusations précipitées, ces querelles où l'on prend le ton de la menace. On veut faire croire à l'Europe que la représentation nationale n'est pas respectée, que pas un patriote n'est en sûreté, et que tous sont exposés aux mêmes dangers que les contre-révolutionnaires[1]. »

Et c'est alors que l'*incorruptible* note dans les dossiers qu'on trouvera chez lui, après sa mort : « Les jours qui viennent de luire sont gros des destinées de l'Univers : les deux génies qui s'en

[1] Robespierre aux Jacobins, le 6 nivôse an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

disputaient l'empire sont en présence... A la tête de la faction criminelle qui croit toucher au moment de se baigner dans le sang des fidèles représentants du peuple *est le baron de Batz*.

Ainsi, par une suite de déductions vraiment dignes d'être remarquées, Robespierre, en véritable homme d'État, est parvenu à saisir le plan du baron de Batz, plan qui se résume en deux termes: avilir la Convention et l'écraser sous le poids du dégoût public. Et, dès que cette idée a pris corps dans l'esprit de Robespierre, c'est à elle qu'il rattache tout ce qui, à ses yeux, est nuisible au bon renom de la Révolution. — Ces mascarades antireligieuses dont nous avons cité un exemple et qui déshonorent le prétoire de l'Assemblée? ce sont ces conspirateurs qui les excitent. — Ces exagérations sanguinaires de la faction hébertiste? elles sont soufflées par les conjurés. — Ces mesures de clémence vers lesquelles inclineront bientôt Danton et Desmoulins? elles sont réclamées par les aristocrates. Cette conjuration de Batz va devenir le bouc émissaire de tout le régime.

Ces considérations peuvent paraître oiseuses: elles expliquent cependant des faits qui, sans elles, demeureraient à l'état de problèmes. C'est grâce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à cette théorie que dorénavant le Tribunal révolutionnaire va pouvoir libeller ses arrêts sous cette forme invariable : « *Un tel...*, convaincu d'être l'un des complices de la conspiration qui a existé contre l'Unité et l'Indivisibilité de la République, la liberté et la sûreté du peuple français. » Cette formule va désormais servir pour tous les condamnés, pour Danton comme pour Mme Élisabeth, pour Hébert comme pour Malesherbes, pour André Chénier comme pour la vieille duchesse de Noailles, pour les prolétaires, les ducs, les parlementaires, les généraux, les jeunes filles, les prêtres, les septembriseurs..... pour tous ceux que, pêle-mêle, Fouquier-Tinville enverra *jouer à la main chaude* sur la place de la Révolution.

Et maintenant que le plan du baron de Batz s'exécute, maintenant que les jacobins, les cordeliers et l'assemblée sont aux prises et vont s'entr'égorger comme il l'avait prévu, nous n'aurons plus qu'à suivre les faits, à dire les efforts que certains membres du Comité de Sûreté générale tentèrent pour s'assurer de la personne du chef de la conspiration, les efforts plus grands que d'autres firent pour sauver sa tête, et à conter, enfin, comment la Convention, exaspérée de ne pouvoir saisir cet impalpable spectre, toujours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présent, toujours invisible, se vengea de son insuccès par une hécatombe d'innocents.

*
* *

Ce fut Saint-Just qui se fit, à la tribune des Tuileries, l'interprète de la pensée de Robespierre: il dévoila toute la trame de la conjuration. De Batz lui-même eût divulgué ses vastes projets, ses moyens d'action, ses espérances, ses tentatives, qu'il n'eût point parlé autrement que parla Saint-Just; dans ce long discours [1], il fait allusion à tout, il groupe les moindres indices, il considère comme prochain le succès du complot. « Les Rois de l'Europe regardent à leur montre, s'écrie-t-il... la chute de notre liberté et la perte de Paris leur est promise...! » Mais il reste, si l'on peut dire, théorique, et se contente d'allusions anonymes, sans citer personne. La Convention espérait mieux : ce qui lui importe de savoir, ce sont les noms des conjurés ; c'est le détail des révélations de Chabot qu'on s'obstine à lui cacher.

C'est si bien là ce qu'elle attend que, trois jours plus tard, lorsque Amar monte à la tribune pour donner, au nom des Comités de Salut public et de

[1] *Moniteur* du 24 ventôse an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sûreté générale réunis, lecture de son rapport sur l'affaire de corruption, il est accueilli, avant d'avoir parlé, par un tonnerre d'applaudissements. Enfin, on va donc tout connaître !

Quelle déception ! Il faut dire qu'Amar ne s'était chargé du rapport que contraint et forcé ; depuis un mois, il fuyait le Comité, il fallait le menacer pour le décider à parler [1]. Il fit, il est vrai, la part du feu en sacrifiant Bazire, Chabot, Delaunay, Julien et Fabre, qui étaient perdus d'avance, mais de la conspiration pas un mot. Je me trompe ; par un hasard au moins très singulier, les noms du baron de Batz et du banquier Benoît, qui auraient dû figurer dans son rapport en personnages de premier plan, deviennent *le baron de Beauce* et *Benoîte*..... comme si l'on s'était appliqué à les rendre méconnaissables.

Notez, en outre, que le discours de Saint-Just avait été également imprimé avec si peu de soin que le texte en était devenu incompréhensible ou

[1] Lettre du Comité à Amar : « Nous t'avons envoyé notre collègue Voulland t'exprimer notre impatience sur le rapport que tu nous fais attendre depuis quatre mois. Il nous a annoncé, de ta part, que tu devais te rendre le soir au Comité. Nouveau manquement de parole. Il faut absolument que tu finisses. Tu nous forceras à prendre des moyens qui contrarieraient notre amitié pour toi. » (11 ventôse.) Archives nationales, *Registre du Comité.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grotesque [1]. Une malchance poursuivait, en vérité, ceux qui s'attaquaient au baron de Batz. Mais Robespierre ne l'entendait pas ainsi : il manifesta hautement sa surprise de ce qu'Amar « ait oublié dans son rapport l'objet le plus important ». Billaud-Varennes appuya cette motion : il demanda que Chabot fût accusé, non point seulement de prévarication, mais surtout de participation à une vaste intrigue dont Amar n'avait pas dit un mot. Le pauvre Amar ne répliqua pas. Il retira son rapport, afin qu'il fût revisé avant d'être donné à l'impression.

Aucun document ne nous autorise à considérer Amar comme complice du baron de Batz ; mais il l'eût été qu'il eût agi de même. Outre que la façon dont il parlait du conspirateur en faisait un personnage secondaire et sans importance, c'était admirablement servir la conjuration que de réduire l'affaire Chabot à un simple procès de corruption. Loin d'apaiser les esprits, ce rapport ne fit qu'aviver les soupçons et déchaîner les haines.

[1] 1er germinal (21 mars 1794). « Il circule un rapport de Saint-Just sur les factions de l'étranger, qui fourmille de fautes d'impression. Est-ce la malveillance ou l'ignorance qui rend ainsi ridicule un rapport qui doit faire trembler tous nos ennemis. » Rapport d'un agent secret. Voir les *Tableaux de Paris pendant la Révolution*, par SCHMIDT.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ne sachant qui frapper pour frapper juste, on décima d'abord la fraction des avancés. Robespierre l'avait dit : « Les deux extrêmes aboutissent au même point : le fanatique couvert de scapulaires et le fanatique qui prêche l'athéisme ont entre eux beaucoup de rapport... et quelquefois les bonnets rouges sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourrait le supposer[1]. » Et voilà Hébert, Ronsin, Momoro, Vincent, Proly, Clootz, et leur bande jetés en pâture au Tribunal. Oh! leur acte d'accusation n'occasionna pas grand travail à Fouquier-Tinville : il n'eut qu'à reprendre ces phrases qui, depuis la dénonciation de Chabot, traînaient dans tous les discours : l'anéantissement projeté de la représentation nationale, l'Étranger dirigeant, à l'aide de perfides agents, toute la conjuration... nous connaissons ce thème, nous connaissons aussi la formule qui va envoyer à la mort les accusés, « convaincus d'avoir tenté de dissoudre la Convention et de détruire le Gouvernement républicain... » La même rubrique, après avoir servi pour les *ultra*, va servir pour les *citra*-révolutionnaires (le mot est de Fabre d'Églantine), et c'est pour le même motif que Danton et Desmoulins vont être livrés au bourreau.

[1] Discours à la Convention. Voir le *Moniteur* du 7 nivôse an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Mais, avant de conter cet acte du drame dont nous avons entrepris le récit, il nous faut revenir à nos deux personnages principaux, de Batz et Chabot.

Que faisait le baron de Batz, tandis que la terrible machine qu'il avait mise en mouvement broyait ainsi dans ses engrenages les plus puissantes têtes du parti de la Révolution ? Sans doute, caché dans la maison de quelque complice, effrayé de son œuvre, se terrait-il, silencieux et terrifié ?... Point du tout. De Batz avait deux préoccupations : il cherchait à faire mettre en liberté sa maîtresse, la citoyenne Grandmaison, et il y réussissait sans trop de peine [1]. Ensuite il était fort occupé de l'achat d'une maison de campagne en remplacement de celle de Charonne, qui vraiment, de par l'indiscrétion de la police, était devenue inhabitable. Cette fois il rêvait de posséder une vaste propriété où il pût, de temps à autre, aller jouir de la paix des champs. Il se décida pour le domaine de Chadieu, dans le Puy-de-Dôme, et, le 7 nivôse, un horloger suisse, Jean-Louis Nathey, en faisait l'ac-

[1] La citoyenne Grandmaison fut mise en liberté le 14 nivôse an II. (Archives de la Préfecture de police, répertoire Labat.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quisition, par-devant Me Cabal, notaire, pour la somme de 530.000 livres. Nathey prenait soin de déclarer au contrat que, tout en se rendant acquéreur de la terre de Chadieu, il n'entendait et ne prétendait exercer en rien son droit de propriétaire, mais que le tout appartenait à... (ici une ligne en blanc), — auquel il ne fait que prêter son nom « pour lui faire plaisir [1] ».

Or, cette ligne en blanc, nous pouvons la remplir. C'est à Chadieu que de Batz, qui en était le véritable propriétaire, mourut en 1822. S'il restait un doute, une autre pièce du même dossier viendrait le dissiper : elle prouve, en effet, que l'horloger Nathey servait au conspirateur d'homme d'affaires et de comparse : cette pièce est « l'inventaire des objets d'argenterie provenant de chez le nommé de Batz, présumé émigré », et dont reçu est donné audit Nathey; ajoutons que cette argenterie se composait d'un service considérable de table en *plaqué :* on y comptait, entre autres objets, trois douzaines d'assiettes, dix-huit grands plats, huit soupières ovales, vingt-huit petits plats ovales, etc. Toutes ces pièces armoriées furent envoyées à la Monnaie [2].

[1] Archives nationales, F7, 4774^{56}. Papiers trouvés chez Nathey.
[2] Archives nationales, F7, 4774^{56}. Papiers trouvés chez Nathey.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant à Chabot, il prenait beaucoup moins philosophiquement sa situation. La lecture du rapport d'Amar le consterna. Comment? Le rapporteur accablait les dénonciateurs et ne disait pas un mot des dénoncés? L'ex-capucin comprit que sa tactique, qu'il avait crue si habile, venait d'échouer complètement : il se sentit perdu.

Le 27 ventôse, vers trois heures de l'après-midi, les citoyens Peyre, Maine et Forest, détenus au Luxembourg dans la chambre de l'*Indivisibilité*, entendirent la sonnette communiquant aux différents appartements du palier s'agiter « à plusieurs reprises et avec un mouvement précipité[1] ». Curieux de voir ce qui motivait cet appel inusité, ils sortirent dans le corridor. Un menuisier, occupé à réparer le parquet devant la porte de la cellule de Chabot, voisine de celles qu'ils habitaient, leur dit « qu'il avait entendu une voix appeler *au secours*, et qu'il croyait que quelqu'un se *défesait* ». Ils prêtèrent l'oreille... On percevait, en effet, des plaintes et « un bruit sourd ». L'un d'eux courut chercher le concierge Benoît, qui, déjà prévenu par le porte-clefs Besse, montait en hâte le grand escalier. Tous entrèrent ensemble dans la cellule de Chabot, qui, étendu sur son lit,

[1] Archives nationales, W, 342.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

secoué de vomissements, se tordait de douleurs d'entrailles.

Voici ce qui était arrivé : au moment où sa montre sonnait trois heures [1], l'ex-capucin, qui s'était sans doute fixé ce terme, appela le porte-clefs Besse, et lui montrant un papier posé sur sa table :

— « Prends ceci, lui dit-il, c'est une lettre à l'adresse de la Convention nationale. Maintenant, va chercher le concierge Benoît; j'ai une communication importante à lui faire. »

Besse prit le papier, le mit dans sa poche et sortit. A peine était-il au bas de l'escalier qu'il entendit la sonnette tinter à plusieurs reprises. C'est alors que, remontant aussitôt avec Benoît, qu'il venait de rencontrer, il rouvrit la porte du cachot. Chabot venait de s'empoisonner.

Tout d'abord, on appela en hâte les médecins détenus dans la maison; Marenski et Soupé accoururent. Chabot leur désigna du regard une bouteille vide placée sur sa table. Elle portait ces mots gravés sur l'étiquette : *Topique à appliquer au dehors et nullement au dedans.*

[1] Ce n'était pas l'heure exacte. Chabot dépose que sa montre *ne va pas bien.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Entre deux vomissements on le questionna. . D'une voix mourante il fit sa déclaration :

— « J'ai fait mon testament de mort... J'ai cru ma mort nécessaire au bonheur de ma Patrie... Je me suis décidé à prendre d'une liqueur qui m'avait été donnée pour une maladie extérieure que j'ai[1]... En l'absorbant, j'ai crié : *Vive la République!* croyant faire un sacrifice à la Patrie. »

Chabot restait cabotin jusqu'au bout. Cet homme qui avale le contenu d'une fiole de poison en criant : *Vive la République*, pour s'offrir en sacrifice à sa Patrie, et qui se pend aussitôt à son cordon de sonnette pour appeler du secours, cet homme est évidemment doué de moins de courage que d'amour de la mise en scène. Du reste, les médecins reconnurent que la fiole avait contenu du sublimé corrosif et que l'état du suicidé était alarmant.

Il put, cependant, prononcer encore quelques paroles. Redemandant à Besse la lettre qu'il lui avait confiée, il la donna à Benoît.

— « Tiens, fit-il, prends mon testament, et dis à mes oppresseurs que je leur pardonne, parce que

[1] Chabot avait été, en effet, malade depuis le 6 jusqu'au 30 ventôse. On trouve à son dossier la facture des citoyens Charras et Duchatelle, pharmaciens, qui lui ont fourni des herbes émollientes, de la décoction blanche de Sidenham, du diascordium, etc...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

je crois qu'ils n'ont prononcé mon arrêt de mort que pour sauver la Patrie [1]. »

Benoît, en présence du moribond, mit le testament dans une enveloppe qu'il cacheta, puis Chabot, près de ce cachet, apposa sa signature.

Elle est là, au dossier, cette enveloppe, et ce simple chiffon de papier, encore froissé, cause une impression saisissante. Tout contre la tache rouge de la cire se trouve la signature de Chabot, tracée d'une écriture tremblée, où l'on sent l'effort. Même il ajouta à son nom un paraphe compliqué, comme s'il s'était complu à cette dernière manifestation de la vie qu'il sentait fuir.

Dans la soirée, la crise fut terrible. Vers cinq heures on lui avait fait boire de l'huile d'amandes douces et du lait; mais les douleurs reprirent plus violentes de huit à onze heures du soir; on lui donna, pour les calmer, une forte dose de laudanum [2]. Pendant trois jours, il fut à la mort. Enfin,

[1] Ce testament de Chabot figure au Musée des Archives nationales. Un des paragraphes est ainsi conçu : « Chabot désavoue le fils de Julie Berger; qu'on l'élève pourtant jusqu'à quatorze ans. » Julie Berger était cette gouvernante, que Dufourny lui reprochait d'avoir abandonnée en état de grossesse. Il faut aussi noter ces lignes : « J'ai eu des faiblesses dans ma vie... J'espère que la Divinité voudra les oublier et me recevoir dans son sein que j'adore, en dépit de tous les nouveaux fanatiques de l'athéisme. »

[2] Archives nationales, W, 342.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 30 ventôse, les officiers de santé Bayard et Naury signèrent son *exeat*, et, le 2 germinal, on portait le pauvre Chabot à l'hospice de l'Évêché, installé pour servir d'hôpital aux malades de toutes les maisons d'arrêt de Paris.

Le dénouement était proche. Dix jours plus tard, Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix étaient arrêtés, et la *fournée* se préparait où Chabot allait jouer son dernier rôle.

Nous avons suffisamment tenté de montrer comment les Comités, ne parvenant pas à mettre la main sur les principaux agents de la conspiration de Batz, frappaient tous ceux que l'on pouvait, à tort ou à raison, soupçonner d'intrigue, de corruption ou de tiédeur. La conjuration de l'Étranger — c'est le nom que porte dans l'histoire le vaste complot dont nous essayons de grouper les principaux incidents — a déjà coûté la vie à Hébert et à sa bande ; maintenant c'est le tour des Dantonistes. Leur procès à jamais fameux a été tant de fois conté que nous n'en redirons pas les détails. Il nous faut cependant indiquer quels liens, jusqu'à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

présent trop peu aperçus, rattachent ce procès à la conspiration de Batz.

Les accusés étaient au nombre de seize : c'étaient Danton, Camille Desmoulins, Chabot, Bazire, Delaunay (d'Angers), Fabre d'Églantine, Hérault de Séchelles, Lacroix, Philippeaux, tous députés à la Convention. Puis, venaient Luillier, procureur général du département de Paris, l'ex-abbé Sahuguet d'Espagnac, Junius et Emmanuel Frey, Deisderichen, avocat de la cour du roi de Danemark, le général Westermann, et Gusman, gentilhomme espagnol.

En ce qui concerne sept des accusés, Chabot, ses deux beaux-frères, Delaunay, Bazire, d'Espagnac et Luillier, leurs relations avec de Batz sont nettement établies par les révélations de Chabot : nous n'y insisterons donc pas.

Fabre d'Églantine était, je le crois, innocent du fait d'altération de décret qui lui était reproché ; mais l'ancien acteur allait expier son passé louche et son luxe trop subit. Un rapport de police, daté du 15 nivôse, résume en quelques lignes les griefs qui lui sont tacitement reprochés :

« Depuis que Fabre d'Églantine est arrêté, beaucoup de personnes parlent de lui d'une manière

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu favorable. J'étais hier dans un café où l'on s'entretenait de lui. Il n'était pas riche il y a deux ans, disait un citoyen, et, depuis quelque temps, il agit comme un homme qui l'est. Il a loué une belle maison qui appartenait au ci-devant duc d'Aumont, située dans la rue de la Ville-l'Évêque, au coin de la rue d'Astorg qui ne sied pas trop à un sans-culotte. Cette maison, qu'il occupait seul avec une jeune dame de compagnie, est ornée de colonnes, composée de deux corps de logis, et a un joli jardin, des écuries et des remises. Les appartements en sont parfaitement décorés : ce sont de belles glaces, des tapisseries et des meubles de style fin et de goût, des marbres, des porcelaines. Tout y annonce un homme dans l'opulence. On dit qu'il y donnait de grands et splendides repas. Mais de quoi servait à d'Églantine les remises et les écuries, dit l'autre ; il n'avait sans doute pas de voitures ni de chevaux ? — J'ignore s'il avait des voitures, mais je puis assurer qu'il avait trois chevaux. Je suis entré dans cette maison et je les ai vus. — A propos de chevaux, dit un troisième, vous me faites souvenir d'une réponse que j'ai entendu faire à d'Églantine et qui ne l'a pas fait rire. Il était d'un repas dont j'étais et dont était David, le représentant du peuple. On vint à parler des che-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vaux qu'on enlevait pour les armées. D'Églantine se plaignit, à cette occasion, qu'on avait enlevé dix-sept chevaux à son frère Fabrefont. — Et comment, lui dit David, ton frère avait-il dix-sept chevaux? D'Églantine, embarrassé, fit une réponse qui ne satisfit personne. »

Un homme au sujet duquel on peut écrire de telles choses, et à qui on peut reprocher, en outre, d'avoir agi, tout au moins avec légèreté, dans une affaire de concussion, est condamné d'avance. Fabre se défendit bien, d'ailleurs; mais la déposition de son collègue Cambon enleva la condamnation.

Hérault de Séchelles, nous l'avons dit, passait pour avoir recueilli chez lui un émigré suspect : ce fait l'englobait dans la conspiration; Westermann et Philippeaux allaient expier, celui-ci sa pitié pour les Vendéens, celui-là ses rigueurs contre ces mêmes Vendéens : ils tombaient sous le dilemme de Robespierre, accusant de faire partie de la conjuration de l'Étranger les faux patriotes ou trop fougueux ou trop indulgents.

Gusman et Deisderichen étaient de ces étrangers menant à Paris une existence assez inexplicable, qu'il fallait bien faire figurer dans la répression

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une conjuration dite de l'*Étranger*. Ce dernier, mi-autrichien, mi-danois, avait été dénoncé comme étant l'agent de Junius Frey. A ce titre, sa place était tout indiquée aux côtés de Chabot.

On accusait Lacroix d'avoir épousé une ci-devant comtesse, on lui reprochait son luxe, son *modérantisme* de fraîche date, sa proposition du renouvellement de la Convention. Restent Danton et Camille Desmoulins. A quel titre figuraient-ils dans la fournée? Peut-on vraisemblablement les accuser d'avoir pactisé avec l'Étranger? Peut-on croire que Danton était devenu royaliste, qu'après avoir conspiré avec d'Orléans, il s'apprêtait à proclamer roi Louis XVII, toutes choses dont il fut accusé? Peut-on admettre une haine personnelle que lui aurait vouée Robespierre? Pour ma part, je n'en crois rien. Danton, lui aussi, tombe sous les coups des deux accusations dont on accablait tous les autres : concussion et modérantisme. Il n'a point volé cependant... Non certes! Mais il mène une existence d'un confortable peu en rapport avec sa situation forcément précaire. Il a reçu des millions pour conduire la campagne de Belgique. Un peu de cet or ne lui est-il pas resté aux mains? Le sait-il seulement? Va-t-il s'astreindre à tenir un registre de doit et avoir? « On m'accuse de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

m'être vendu...? Les hommes de ma trempe sont impayables! » Voilà toute la comptabilité de Danton. Sa fougue, son intensité de vie, son gaspillage de l'existence expliquent surabondamment que l'argent fondait dans ses mains. Mais voler, trafiquer froidement comme Chabot, comme Delaunay?... Cela est en opposition absolue avec son caractère. Quant à sa tiédeur d'opinions — la tiédeur de Danton! — qu'en faut-il penser? Alla-t-elle jusqu'à lui faire désirer une restauration de la royauté? Conspira-t-il vraiment? Dîna-t-il trois fois par semaine avec de Batz, ainsi que plus tard le dira Élie Lacoste? Non... mais, comme bien des révolutionnaires, il estimait la Révolution finie depuis qu'elle lui avait fait une situation. Il avait une jeune femme qu'il aimait, il avait confortable appartement, vaste domaine à la campagne, cheval et voiture dans son écurie, vin en cave... Qu'est-ce qu'on pouvait désirer de plus? N'était-il pas temps de se reposer? A quoi bon révolutionner le monde? Camille se tenait le même raisonnement, et inconsciemment aussi, sans doute, il estimait que la Terreur avait produit tout ce qu'on pouvait raisonnablement exiger d'elle : il avait une femme charmante, 20.000 francs de rente, une jolie propriété à Bourg-la-Reine... et alors ce gamin de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

génie, venu à Paris sans chemises, parlait maintenant de clémence, et, de très bonne foi, trouvait qu'il ne fallait pas aller plus loin.

Tous, sauf Luillier, furent condamnés à mort. Le 16 germinal, vers la fin du jour, les deux charrettes qui les conduisaient à l'échafaud fendirent, non sans peine, la foule immense qui se pressait sur les quais et dans les rues. Camille hurlait de désespoir et se débattait si fort, les mains liées, qu'il était presque nu en arrivant au pied de l'échafaud. Danton restait dédaigneux, essayant de calmer son ami. Hérault de Séchelles paraissait triste et préoccupé. Lacroix semblait accablé. Chabot, que les médecins avaient guéri et qui, tout le temps que dura le procès, ne parut pas se ressentir de sa tentative d'empoisonnement, Chabot avait l'air honteux et baissait la tête..... Tous moururent, sinon résignés, du moins sans révolte; à la nuit leurs corps furent portés au parc de Monceaux où on les jeta pêle-mêle dans la fosse commune.

Ainsi s'accomplissait tragiquement la prévision du baron de Batz : son audace, sa hardiesse de Gascon astucieux et plein de finesse, avaient, d'en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bas, dirigé la foudre vers les plus hauts sommets de la Convention; à travers Chabot et ses complices, il venait d'atteindre Danton; mais la mort du fougueux tribun ne calmait pas les soupçons et ne faisait qu'envenimer les haines. On avait détruit les corrompus, mais les corrupteurs, quand les atteindrait-on? Dès le soir du 16 germinal, Robespierre demandait aux Jacobins que la conjuration fût portée à l'ordre du jour. « Si quelque bon citoyen, dit-il, peut développer les circonstances affreuses qui dérivent du principe de cette conspiration, qu'il monte à la tribune ! » En réalité, tous sentaient qu'on avait frappé des comparses, mais que les chefs du complot restaient impunis. Le procès des Dantonistes n'avait été qu'une satisfaction platonique, un trompe-l'œil destiné à faire croire que la Convention voyait clair dans le jeu de ses ennemis, et bien des faits prouvaient jusqu'à l'évidence que les principaux conjurés étaient encore en liberté et n'avaient point renoncé à leurs projets.

C'était de Batz qu'il fallait tenir à tout prix. Le Comité de Sûreté générale le comprenait bien : tant que cet insaisissable ennemi serait en liberté, il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'y aurait point de sécurité pour la République et, quinze jours à peine après la mort de Danton, Fouquier-Tinville recevait la lettre que voici :

« Du 3 floréal an II de la République
Une et Indivisible.

« Le Comité t'enjoint de redoubler d'efforts pour découvrir l'infâme Batz. Souviens-toi dans tes interrogatoires que ses relations s'étendent partout et jusque dans des maisons d'arrêt ; que ce Catilina a été constamment l'âme de tous les complots contre la liberté et la représentation nationale ; qu'après avoir professé la tyrannie dans la Constituante, il tenait à Paris et à Charonne le Comité autrichien dirigé par la femme du tyran ; que, pour sauver Capet, il était des quatre qu'on entendit sur le boulevard, le 21 janvier, criant : « A nous, ceux qui veulent sauver le Roi ! » que par les scélérats Michonis et Cortey il a été au moment d'enlever la famille Capet au Temple, où ledit Cortey l'introduisit comme étant de sa compagnie et de la garde, et où, sans Simon, leurs infâmes complices, pour la plupart encore inconnus, se seraient trouvés avoir les portes de l'escalier de la Tour ; que ce scélérat est d'autant plus dangereux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il nous dérobe encore le fil de ses correspondances.

« Ne néglige dans tes interrogatoires aucun indice ; n'épargne aucune promesse pécuniaire ou autre ; demande-nous la liberté de tout détenu qui promettra de le découvrir mort ou vif, ainsi que de ceux par qui on pourrait l'atteindre, en se mettant à leur insu sur leurs pas ; répète qu'il est hors la loi, que sa tête est à prix ; que son signalement est partout, qu'il ne peut échapper, que tout sera découvert et qu'il n'y aura pas de grâce pour ceux qui, ayant pu l'indiquer, ne l'auront pas fait. C'est te dire que nous voulons à tout prix ce scélérat, et que le Comité compte sur toi essentiellement. Consulte la note ci-jointe, elle t'éclairera.

Les membres du Comité de surveillance et de Sûreté générale de la Convention nationale :

VOULAND, JAGOT, LOUIS (DU BAS-RHIN), ÉLIE LASCOSTE, AMAR, VADIER, LA VICOMTERIE[1].

« Répète que sa tête est à prix... » On assure, en effet, que les Comités avaient promis 300.000 francs à qui leur livrerait vivant le baron de Batz[2] ; mais ce n'est là qu'une affirmation sans preuves ; quelque

[1] Archives nationales, W, 389.
[2] *L'Ombre du baron de Batz*, par ECKARD. Paris, 1833.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

consciencieuses qu'aient été nos recherches, nous n'avons pu, en effet, découvrir trace de cette mesure, ni dans les papiers de la police, ni dans les registres du Comité.

Toujours est-il que Fouquier dut se trouver fort embarrassé en recevant cette lettre... « Découvrir l'infâme Batz..... » mais où le chercher ? Pouvait-on espérer que ceux de ses complices présumés qu'on tenait déjà sous les verrous, se décideraient à le dénoncer ? C'était bien peu probable ; ces gens n'étaient pas des renégats comme Chabot et semblaient mettre de l'entêtement à préférer leur honneur à leur tête. Mais, si un interrogatoire ne présentait aucune chance de leur arracher leur secret, peut-être arriverait-on à un résultat en les réunissant dans la même prison ; on verrait bien alors s'ils se connaissaient ; des espions habilement mêlés aux détenus surprendraient quelque conversation, quelque correspondance, quelque signe qui pourrait mettre la police sur la piste du baron de Batz.

La concordance des dates et des faits est ici significative. Le 13 floréal, le Comité arrête « que le concierge de la maison de détention des Anglaises-Lourcine se rendra sur-le-champ aux Tui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leries pour y répondre aux renseignements qu'on a à lui demander [1] ».

Les membres du Gouvernement, on le voit, ne dédaignaient pas de s'aboucher directement avec un geôlier : ils dressèrent avec lui la liste de tous les détenus qui, disséminés dans les diverses maisons d'arrêt de Paris, pouvaient avoir eu, de près ou de loin, avant leur arrestation, des accointances avec le baron de Batz, et auxquels on allait tendre le piège de les réunir dans la même prison pour les mieux espionner.

Le même jour, on amenait à Sainte-Pélagie la citoyenne Grandmaison, réincarcérée aux Anglaises après deux mois de liberté, Biret-Tissot venant de la Bourbe où il était depuis le 17 frimaire, le gendarme Constand, Rohan-Rochefort, qu'on se rappelle avoir vu figurer dans notre récit, quelques nobles tels que Baussancourt, Sombreuil, Mme d'Esprémesnil, qu'on pouvait soupçonner de regretter l'ancien régime, Cortey et Devaux, deux agents avérés de la conspiration, Jardin, accusé d'avoir aidé à l'évasion de Julien (de Toulouse), Pottier (de Lille), secrétaire de la section Lepéletier, plus que suspect d'indulgence pour les conjurés ; on

[1] Archives nationales, Registre du Comité de Sûreté générale. AF, II, 275.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur adjoignit le banquier Jauge dont on avait trouvé le nom dans les comptes du baron de Batz... et, quand ils furent tous réunis sous la même clef, on attendit qu'ils se compromissent [1]... On aurait bien voulu ajouter à ce groupe hétéroclite un certain abbé d'Alençon, personnage mystérieux, habitant une maison de la rue Helvétius, fort voisine de celle qui avait abrité de Batz ; mais, lorsque les policiers se présentèrent chez lui pour l'arrêter, il avait disparu [2].

De tous les prévenus Roussel seul commit une maladresse [3]. Comme on l'avait amené au greffe du Tribunal pour lui faire subir un interrogatoire, il y rencontra plusieurs suspects, appelés, comme lui, à comparaître devant les magistrats chargés des enquêtes. Roussel se montrait inquiet; assis sur un banc, en attendant son tour, il se confia à ses voisins, espérant, sans doute, trouver parmi eux quelqu'un qui pût le servir.

— « Je donnerais bien, disait-il, 25 ou même 40.000 francs pour me tirer d'ici... Si je pouvais

[1] Archives de la Préfecture de police.

[2] Registre du Comité de Sûreté générale. Archives nationales, AF*, II, 254 (16 floréal).

[3] Le fait s'est, d'ailleurs, passé à une époque antérieure au 13 floréal. — La dénonciation qu'on va lire est du 25 ventôse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passer une lettre au geôlier, ce serait bientôt fait. On va m'accuser de fabrication de faux assignats... Dans ce cas, je suis un homme perdu, mais je les défie de découvrir le matériel de notre fabrication, attendu qu'il est bien caché... Malgré toutes les précautions que la garde nationale avait prises pour cerner certaine maison... malgré toutes les recherches, ils n'ont rien trouvé, ils ne trouveront rien!... Si je vivais encore deux mois! Alors la République sera f. ., et les ennemis seront à Paris avant ce temps-là. »

Ces confidences furent retenues par un homme qui se trouvait là, un certain Dubiez, dit Dignancourt, qui se nommait, en réalité, Houdart. Qu'était cet Houdart ? Quels méfaits l'avaient amené sur les bancs du greffe? Peu importe. Il crut sans doute se faire bien venir des autorités dont il pouvait avoir besoin, en rapportant la conversation de Roussel au Comité de Sûreté générale[1] qui vit là une nouvelle preuve de la conjuration; cette maison que la garde nationale avait cernée, et où l'on avait tant perquisitionné sans découvrir trace d'une fabrication de faux assignats, cette maison... c'était la propriété de Charonne[2]. Enfin,

[1] Archives nationales, W, 389.
[2] Ce matériel s'y trouve peut-être encore. Nous l'avons dit, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on tenait donc un bout du fil qui pouvait servir de guide dans ce labyrinthe ! Il s'agissait de ne point le perdre. On confia l'affaire à Héron et à Sénar, hommes habiles entre tous à démêler une intrigue qui, sous la conduite de Ducange, s'en allèrent perquisitionner dans le logement de Roussel.

La situation était dramatique. Les plus fameux policiers de la Révolution se trouvaient là, en ce troisième étage de la rue Helvétius, dans un appartement que de Batz avait récemment habité. Roussel convint, en effet, avoir donné asile au baron « pour lui éviter de payer un trop gros loyer ».

— « Batz est donc pauvre ?

— « Il paraît fort à son aise.

— « Que sont devenus ses meubles ?

— « Il n'en a point apporté. Je lui ai cédé ma chambre et mon lit. »

Héron et Sénar, voyant qu'ils n'obtiendraient rien, ouvrirent tous les placards, fouillèrent tous les tiroirs, ramassèrent tous les papiers et en firent un examen minutieux. Puis, l'interrogatoire recommença.

maison de l'Hermitage n'a jamais subi que des modifications de détail, et, dans bien des endroits, on peut y avoir établi une cachette. Un puits comblé qui se trouve dans la cave me paraît particulièrement suspect.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Voici une lettre signée Saint-Mauris et non datée. Quel est ce Saint-Mauris?

— « C'est une personne qui demeure rue Choiseul, près d'un menuisier.

— « Dans celle-ci qui n'est point signée, nous lisons : *M... a laissé les paquets dans la voiture pour l'aller prendre à cinq heures. Quant aux gens de la maison, je ne crois pas que cela produise un mauvais effet. Le bruit est déjà répandu de mon prochain départ... Que risquons-nous maintenant? Tout est avoué, tout est décidé et tournera, à ce que j'espère, à notre commune satisfaction.* Savez-vous ce que signifient ces mots et à qui cette lettre est adressée?

— « A la citoyenne Grivois. Il ne s'agit là que d'amour.

— « La femme Grivois? N'est-elle pas la propriétaire de la maison, rue de Ménars, que de Batz et la citoyenne Grandmaison ont habitée?

— « Oui.

— « Connaissez-vous la fille Nicole?

— « Je l'ai vue chez la citoyenne Grandmaison où elle est en service, et chez Duchesne, qui jadis était mon tailleur, mais qui ne l'est plus [1]. »

[1] Ce curieux interrogatoire, que nous ne donnons pas *in extenso*, se trouve dans le carton W, 389, aux Archives nationales.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce jour-là, on n'en apprit pas davantage. Roussel fut conduit à Sainte-Pélagie. Héron et Sénar, n'étant pas hommes à se déranger pour rien, et tenant à honneur de ne point revenir bredouilles, s'en allèrent arrêter par la même occasion la citoyenne Grivois, la domestique Nicole et le ci-devant *Saint-Mauris*. Leurs noms avaient été prononcés, cela suffisait. Tous furent écroués avec les autres à Sainte-Pélagie [1].

Quant au baron de Batz, cet insaisissable Protée, qui semblait mettre une sorte de coquetterie à fournir des preuves de sa souplesse et de son activité au moment précis où on était en droit de le croire terrassé, il se chargea de donner lui-même de ses nouvelles aux Comités

Les scellés avaient été, suivant l'usage, apposés chez Chabot, dès le lendemain de son exécution [2]. Dans l'inventaire du mobilier de l'ex-capucin on relève, entre autres détails assez piquants, l'énoncé de *quarante pantalons!*... ce qui est beaucoup pour un sans-culottes, qui affectait d'aller nu-jambes à la Convention ; mais passons. Le juge de paix et

[1] Archives de la Préfecture de police.

[2] Les scellés furent apposés une première fois le 17 germinal, et une seconde fois après l'inventaire du 23 floréal (Archives nationales, F, 4637).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le commissaire apposèrent la traditionnelle bande de papier cachetée de rouge sur toutes les portes de l'appartement, et notamment sur celle d'un petit cabinet où se trouvaient amoncelés tous les papiers.

Cinq jours plus tard, deux citoyens se présentèrent à l'hôtel de la rue d'Anjou : ils déclinèrent leurs noms et qualités : c'étaient les citoyens Nice et Laporte, « commissaires du département et de la municipalité ». Ils montèrent à l'entre-sol, brisèrent les scellés, enlevèrent les papiers et l'argenterie, et tranquillement se retirèrent.

A la nouvelle de cet attentat, le Comité de Sûreté générale fut stupéfait. Il dépêcha rue d'Anjou les députés Delcher et Baudot pour y faire une enquête, et lança contre Nice et Laporte un mandat d'amener. Mais sa stupéfaction se changea en terreur quand l'enquête lui révéla que les auteurs du délit avaient été accompagnés dans leur expédition par *un troisième personnage dont le nom et la demeure restaient inconnus* [1].

Encore lui!

Lui seul possédait l'audace et le sang-froid nécessaires à de tels coups de main. Le Comité ne s'y

[1] Archives nationales, F⁷, 4637. Procès-verbal des représentants Delcher et Baudot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trompa point... L'inconnu était le baron de Batz [1]; mais il fallut se contenter de cette constatation toute platonique : on n'essaya même pas de pousser plus avant les recherches. Il ne restait qu'à attendre le moment où il plairait à cet homme d'achever son œuvre et de donner aux milliers de complices dont il disposait le signal de l'effondrement définitif et du massacre de la Convention tout entière... puisque c'était cela, disait-on, qu'il rêvait.

[1] Le rapport d'Élie Lacoste est très net à cet égard.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI

L'AMALGAME

— La conjuration a éclaté !

Voilà le cri auquel Paris se réveilla huit jours plus tard, le 4 prairial. Collot d'Herbois venait d'être assassiné.

A la vérité, il n'était pas mort; il n'était même pas blessé; mais telle est l'impressionnabilité nerveuse de la population parisienne dans les moments de crise, que ce détail importait peu. Un homme avait tiré sur Collot d'Herbois deux coups de pistolet, donc on massacrait la Convention. L'extrême émotion causée par cet attentat était encore dans toute sa force, lorsque, le même jour, à la tombée de la nuit, un autre bruit, bien plus stupéfiant encore, se répandit par la ville.

— On vient d'assassiner Robespierre !

Toutes les maisons se vidaient, un fleuve de foule

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se dirigeait vers la rue Saint-Honoré; les narrations les plus fantaisistes passaient de bouche en bouche.

— « Est-il mort? — Sur le coup. — L'assassin est-il arrêté ? — Oui!. — Non!... — C'est une femme!...— Une comtesse!... — L'armée des émigrés est à Compiègne !... — A Saint-Denis !... Le petit Capet est sorti du Temple!... La Révolution est finie!... »

Et beaucoup se lamentaient, par prudence; d'autres, plus nombreux, faisaient : *ouf !* — Ils furent rares ceux qui osèrent hardiment crier : *Tant mieux!*

D'ailleurs, Robespierre ne se portait pas plus mal que Collot d'Herbois ; ce *massacre* de la Convention se bornait à peu de chose... Deux faits divers que l'histoire n'a pas retenus, mais que nous devons cependant étudier en détail, car les Comités, en les associant à la conspiration dont l'attente énervait tous les esprits, les ont portés à l'actif du baron de Batz.

Voici les faits : le 3 prairial, un homme d'assez haute taille, le front large, le nez gros, les yeux gris, le visage long [1], pénétra, vers neuf heures du

[1] Carte de sûreté d'Admiral. Archives nationales, F⁷, 4762.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

matin, sous le porche de la maison du menuisier Duplay, hôte de Robespierre, et s'adressant à une fruitière qui avait installé son panier sous la porte cochère :

— « A quelle heure le citoyen Robespierre va-t-il au Comité ? demanda-t-il.

— « Adressez-vous au fond de la cour, répondit la bonne femme, c'est là qu'il habite. »

Le visiteur franchit le porche, fit quelques pas dans la cour, encombrée de planches, où se trouvaient une citoyenne et un volontaire portant le bras en écharpe. Il répéta sa question.

— « Robespierre est occupé en ce moment, dit le soldat, on ne peut lui parler ; je ne sais pas à quelle heure il sortira. »

L'homme alors se retira sans rien dire. On le vit entrer chez le restaurateur Raulot, à l'extrémité de la terrasse des Feuillants, où il déjeuna. Il traversa le jardin, entra à la Convention, s'installa commodément sur une banquette et dormit pendant une heure ou deux. Ensuite il alla se poster sous le péristyle des Tuileries, qu'il quitta bientôt pour flâner à la porte du Comité de Salut public. Plusieurs députés allaient et venaient à travers le château : il leur demanda leurs noms. Puis, il entra au café Mauri et au café Gervoise, où il fit une partie de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dames avec un jeune homme. Vers neuf heures du soir, il s'installait enfin à une table du restaurant Dufils, place du théâtre Favart, et commandait son souper.

Tout en mangeant, il causa avec le garçon[1]. Il lui apprit qu'il se nommait Admiral, et qu'il avait pour maîtresse une baronne.

— « Sers-moi bien, je reviendrai ici avec elle Y a-t-il des cabinets particuliers dans cette maison ? Ma maîtresse est riche... Son mari habite le Midi ; mais il viendra bientôt à Paris pour toucher 1.700.000 livres que lui doit la Nation... Si on ne veut pas les lui rembourser, il y aura du bruit !... »

Sous la froideur des dépositions qui nous ont conservé ces détails, on retrouve la trace de la fièvre qui agitait Admiral, de l'excitation nerveuse qu'il cherchait en vain à dissimuler.

— « Tu ne sais pas, continue-t-il, en s'adressant toujours au garçon, ma maîtresse est en même temps celle d'un député... oui, d'un député qui habite la même maison que moi. Je joue là-dedans le rôle du bouffon... Voilà quinze nuits que je ne dors plus... J'ai pris de l'opium, rien n'y fait... Apporte-moi encore une bouteille. »

[1] Un nommé Cabale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme Admiral avait déjà bu, tout en causant, une bouteille de vin, deux verres de malaga et un verre d'eau-de-vie, le garçon crut devoir en référer au patron, qui ordonna de ne plus rien servir à ce consommateur déjà trop bavard.

Admiral sortit en grommelant. Il rentra chez lui, rue Favart, n° 4, et monta au cinquième étage où se trouvait son logement. Il était onze heures du soir.

Au lieu de regagner sa chambre, il resta sur le palier, en sentinelle, guettant tous les bruits de la maison. Il attendit ainsi pendant deux heures. Il avait tiré de ses poches une paire de pistolets et en tenait un, tout armé, dans chaque main.

Vers une heure du matin, on frappa à la porte de la rue. Admiral descendit comme un furieux... En dix bonds il fut en bas de l'escalier ; puis, sous l'impression d'un coup de folie, il remonta les cinq étages aussi lestement qu'il les avait descendus. La bonne du citoyen Collot d'Herbois[1], ayant entendu frapper et ne doutant pas que c'était son maître qui rentrait, descendit [2], une chandelle à la main, pour lui ouvrir la porte. Admiral en remon-

[1] Elle s'appelait Suzanne Prévot.
[2] Collot occupait dans cette maison le troisième étage au-dessus de l'entresol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tant la heurta. Mais il ne prononça pas une parole et alla reprendre sa faction sur le palier du dernier étage.

Collot montait tranquillement l'escalier, suivant sa domestique qui portait la lumière. Au moment où ils arrivent au troisième étage, la bonne mettant déjà la clef dans la serrure, Admiral, dans l'ombre, se dresse tout à coup devant le député en criant:

— « Arrête là... Voilà ta dernière heure ! »

En même temps il lui tire en pleine figure un coup de pistolet. L'arme fait long feu. Collot, effrayé, a laissé tomber sa canne; il se baisse pour la ramasser... et, à ce moment même, Admiral décharge son second pistolet à bout portant. Le mouvement de Collot lui sauva la vie; la balle alla se perdre dans le mur.

Tandis que la domestique, affolée, se réfugiait dans l'appartement, ouvrait la fenêtre et poussait des cris : *A l'assassin !* Collot d'Herbois descendait en courant ses trois étages, se jetait dans la rue et ameutait par ses appels désespérés tout le quartier Un membre du conseil général de la commune, le citoyen Bertrand Arnaud, logé dans la maison, entendant ce vacarme, sauta à bas de son lit, passa sur sa chemise, pour tout vêtement, le ruban tricolore, emblême de ses fonctions, et, les jambes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nues, se hasarda dans l'allée. Il y trouva, dit-il, « un chapeau, la pointe d'un sabre et une poignée de cheveux » !

Mais déjà le porche se remplissait de soldats. Collot d'Herbois était allé donner l'alerte au poste tout voisin de sa maison ; en outre, les hommes composant une patrouille, qui s'étaient arrêtés sous le péristyle du théâtre[1] Favart, « les uns pour satisfaire quelques besoins, les autres pour se reposer », avaient entendu les cris de la domestique. Ils étaient accourus... Au milieu d'eux, Collot d'Herbois qui s'était armé d'un sabre, se débattait, voulant courir sus à son assassin, « manifestant violemment le désir de purger lui-même la République d'un monstre odieux ». Tous le suppliaient de ne point exposer davantage ses précieux jours, attestant qu'ils allaient faire leur devoir, que le scélérat n'échapperait pas.

Ce qu'ils craignaient, c'est que le scélérat fût encore dans l'escalier, et ait rechargé ses armes. Ils se concertaient... Bertrand Arnaud pérorait, toujours en chemise et en écharpe tricolore ; Collot proposait de monter jusqu'à son logement ; là on s'armerait de pistolets et de fusils qu'il possédait, les piques ne suffisant pas pour une telle

[1] Le théâtre Italien, plus tard l'Opéra-Comique.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

expédition. Mais il fallait, pour arriver là, se risquer dans le terrible escalier... On se décida enfin, le citoyen Jean-Baptiste Pelletier en tête, Collot suivant, puis les autres.

D'ailleurs, l'escalier était vide. Admiral s'était enfermé dans sa chambre et ne bougeait pas. Peu à peu on s'enhardit, on monta jusqu'au cinquième; la porte de l'assassin était fermée. On frappa : une voix terrible répondit de l'intérieur :

— « Avancez, canailles !..... Le premier qui entre, je le brûle !..... »

Ceci jeta un froid. Allait-on enfoncer la porte ? Elle s'ouvrit tout à coup. Admiral, les yeux fous, parut sur le seuil; il tira dans le tas un coup de pistolet : un des hommes, nommé Geoffroy [1], poussa un cri et tomba... Les autres se jetèrent sur l'assassin, le ligotèrent, et, avec des cris de victoire, l'emportèrent au poste. On le fouilla; il avait dans sa poche quatre balles de plomb, enveloppées dans un billet de garde. Aux premières questions qu'on lui posa, il répondit : « Qu'il était bien repentant d'avoir manqué son coup; que ç'aurait été une belle journée, et qu'il aurait été admiré de toute la France. »

[1] Serrurier, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 5.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Est-ce malheureux, pourtant, ajouta-t-il, d'acheter exprès des pistolets de 90 francs... et qu'ils fassent long feu ! »

Et, se tournant vers Nailly, le gérant de sa maison, qui se trouvait là en sa qualité de capitaine de la deuxième compagnie de la section :

— « Eh bien ! mon capitaine, dit-il en riant, j'irai faire un tour à la petite fenêtre [1]... Le seul regret que j'ai, c'est d'avoir manqué ces deux b... là ! »

A l'aube, on le conduisit au corps de garde du couvent des Filles-Saint-Thomas, d'où il partit, dans la matinée, pour la Conciergerie [2].

*
* *

Nous avons dit l'émotion que cet attentat causa dans Paris; le fait étrange qui se passa chez Robespierre dans cette même journée du 4 prairial eut un bien autre retentissement encore.

A l'angle de la rue de la Lanterne et de la rue

[1] A la guillotine.

[2] Nous avons reconstitué aussi exactement qu'il nous a été possible la scène de l'attentat d'Admiral, à l'aide des dépositions des citoyens Dufils, traiteur, Cabale, garçon traiteur, Bertrand Arnaud, Jean-Baptiste Pelletier, de la citoyenne Suzanne Prévot, de l'interrogatoire d'Admiral, et des divers rapports de la section Lepéletier. Voir Archives nationales, W, 389 et F⁷, 4757, 4762, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Marmousets, à deux pas du Palais de Justice, habitait, en 1794, un papetier nommé Antoine Renault. Il avait une fille de vingt ans, Cécile, et trois fils dont l'un, Jacques, s'occupait du commerce de son père : les deux autres, pris par la réquisition, étaient à l'armée depuis bientôt deux ans.

Les Renault étaient des gens simples, sans ambition, comme sans passions, honnêtes, rangés, économes... le type achevé des petits boutiquiers de Paris. Ils vivaient dans une certaine aisance, le père Renault étant le principal locataire de la maison qu'il habitait.

Cécile Renault, quoique son instruction eût été négligée au point qu'elle ne savait pas lire, nous paraît pouvoir être soupçonnée de quelque prétention. Elle aimait, en tout cas, la toilette et la parure ; elle ne se privait pas de parler chiffons, et de s'acheter à crédit, en cachette de son père, quelques colifichets qu'elle payait, par acomptes, sur ses petites économies. En un mot, elle était quelque peu coquette ; et c'est le seul trait qui nous soit connu du caractère de cette pauvre fille : sa mère était morte depuis longtemps.

Vers la fin de floréal, Cécile avait porté chez la citoyenne Dématin, couturière rue des Deux-Ponts,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques aunes de mousseline blanche, pour que celle-ci lui en fît une robe.

— « C'est pressé, lui dit-elle ; car dans huit jours j'irai à la noce de ma cousine, et je voudrais que ma robe fût prête.

— « Vous devez aller à un mariage, Mademoiselle ? interrogea la couturière.

— « Ça ne te regarde pas... Au surplus, dépêche-toi ; on ne sait pas ce qui peut arriver. Dans huit jours, je puis être guillotinée ; je veux mettre mes affaires avant [1]. »

Le 4 prairial, tout Paris, nous l'avons remarqué, s'entretenait de l'attentat d'Admiral. Il est certain que le bruit s'en était répandu dans la Cité, comme ailleurs ; il ne paraît pas cependant avoir affecté beaucoup les différents membres de la famille Renault. A deux heures de l'après-midi, le papetier rentrait chez lui, après avoir monté sa garde : ce fut lui, sans doute, qui apprit à son fils et à sa fille la nouvelle dont la ville entière s'entretenait. Il dîna, et, comme la température était lourde, il s'assoupit dans son fauteuil en quittant la table. Vers cinq heures, Cécile l'engagea à « faire un

[1] Nous conservons les termes mêmes de la déposition de la femme Dématin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tour pour se dissiper un peu », et le père Renault, trouvant l'idée bonne, sortit pour aller porter 25 livres qu'il devait à la citoyenne Maré, lingère, à l'extrémité de la rue Saint-Antoine.

Cécile s'installa, avec un ouvrage, derrière la vitrine de la boutique. Apercevant dans la rue une locataire de la maison, la fille Papin, elle frappa aux vitres pour l'appeler.

— « Tenez, lui dit-elle, je dois seize sous à la citoyenne Jules [1]. Voulez-vous vous charger de les lui remettre de ma part ? »

La fille Papin prit la monnaie et se disposait à sortir.

— « Vous êtes bien pressée, causons un peu, » dit Cécile.

On parla de choses indifférentes. Vers six heures, Cécile, laissant la voisine bavarder avec son frère dans la boutique, monta à sa chambre, disant qu'elle allait revenir.

Il faut noter qu'élevée très sévèrement par son père, Cécile ne sortait jamais seule; ceci explique comment, vers six heures et demie, Jacques Renault, n'entendant pas sa sœur descendre, fut pris

[1] Cécile venait de lui acheter un petit miroir de 36 sous, sur lesquels elle avait payé 20 sous d'acompte. (Déposition de la citoyenne Jules.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une sorte d'inquiétude et l'appela du bas de l'escalier. Ne recevant aucune réponse, il monta au premier étage. Cécile n'était pas chez elle.

C'est elle que nous allons suivre. Disons, d'abord, qu'un fait, dans cette extraordinaire aventure, nous semble absolument mystérieux : c'est à six heures du soir que Cécile quitte la rue de la Lanterne ; sur ce point tous les témoins sont d'accord, — et c'est à neuf heures[1] seulement que nous allons la retrouver rue Saint-Honoré. A quoi a-t-elle occupé ces trois heures ? Je m'étonne que cette question n'ait jamais été posée par les historiens ; mais je m'étonne bien plus encore que la minutieuse enquête ordonnée par le Comité de Sûreté générale n'ait pas cherché à l'élucider.

Donc, à neuf heures, Cécile entrait sous le porche de la maison du menuisier Duplay et demandait à parler au citoyen Robespierre ; Éléonore Duplay, fille du menuisier, lui répondit qu'il était sorti. Cécile répliqua d'un ton de mauvaise humeur :

— « Il est bien étonnant qu'il ne se trouve pas

[1] Rapport fait par Barrère à la Convention. *Moniteur* du 10 prairial. Voir aussi *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, par CAMPARDON, tome I, p. 352.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chez lui... Étant fonctionnaire public, il est fait pour recevoir tous ceux qui se présentent. »

Didier et Boulanger, deux amis de Robespierre, traversaient en ce moment la cour. Ils entendirent la réponse qu'ils trouvèrent irrévérencieuse, et menacèrent Cécile de la conduire au Comité de Sûreté générale. En même temps, Didier la prit par le bras pour la pousser dans la rue.

— « Dans l'ancien régime, cria Cécile, lorsqu'on se présentait chez le roi, on entrait tout de suite.

— « Tu regrettes donc le temps des rois ?

— « Ah ! je verserais tout mon sang pour en avoir un... C'est mon opinion : vous n'êtes que des tyrans[1]. »

Didier et Boulanger se saisirent d'elle et l'amenèrent au Comité de Sûreté générale. En arrivant aux Tuileries, Cécile les pria de la laisser entrer au café Payen pour reprendre un paquet qu'elle y avait déposé. Ils y consentirent, et c'est munie de son petit bagage qu'elle comparut devant les membres du Comité, qui, tout de suite, l'interrogèrent.

Elle les étonna par son sang-froid et la netteté railleuse de ses réponses. Elle dit que, si elle était

[1] Déposition de Didier et Boulanger. *Moniteur* du 10 prairial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

allée chez Robespierre, c'était « pour voir s'il lui convenait » ; qu'au surplus elle était curieuse de savoir comment était fait un tyran. Elle maintint le propos liberticide qu'elle avait tenu, ajoutant qu'elle préférait un roi à cinquante mille tyrans. On ouvrit le paquet qu'elle tenait à son bras : il renfermait une robe, un casaquin et du linge de corps :

— « J'ai pris, dit-elle, ces hardes, étant bien aise d'avoir une provision de rechange là où je vais aller.

— « Où croyez-vous donc qu'on vous conduira ?

— « En prison donc, et de là à la guillotine. »

Une femme [1] se trouvait en solliciteuse dans l'antisalle du Comité : on la fit entrer, et on lui ordonna de fouiller la prévenue. Cécile n'avait sur elle que le miroir acheté dans la journée et deux petits couteaux de poche : l'un, à manche d'ivoire, lui avait été donné par son frère ; l'autre, à manche d'écaille, était un souvenir de sa sœur morte depuis plusieurs années [2]. Vers minuit, Cécile Renault était écrouée à la Conciergerie. En tournant l'angle du Palais de Justice, elle put, de loin, jeter un regard à la maison de la rue de la Lan-

[1] C'était la citoyenne Lamotte.
[2] Déposition de Renault père.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terne où, à cette même heure, régnaient l'anxiété et le désespoir.

Jacques Renault, en effet, voyant que sa sœur, absente depuis une heure, ne reparaissait pas, avait été pris, vers sept heures du soir, d'une inquiétude si vive qu'il s'était évanoui. La fille Papin, qui ne l'avait pas quitté, s'effraya de cette excessive sensibilité. Elle courut chercher sa mère qui descendit chez les Renault. Cette femme se chargea d'instruire le papetier de l'absence de Cécile. Il rentra vers huit heures du soir pour souper. Son désespoir fut violent. Il parcourut toute la maison, entra dans la chambre de sa fille, y trouva un petit mantelet jeté sur le lit ; mais il sanglotait si fort « qu'il ne put reconnaître si elle avait emporté quelque chose ». Aidé de son fils, il eut cependant la force de mettre les volets à la boutique ; puis, il remonta dans sa chambre et s'y enferma.

La citoyenne Papin parcourut le voisinage ; elle alla s'informer chez la pâtissière dont la fille était ouvrière en modes ; elle courut chez la citoyenne Gentilhomme, autre couturière que Cécile employait quelquefois. Nulle part on n'avait vu la petite Renault. Il était près de minuit : la femme Papin

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

remit au lendemain son enquête et regagna la maison du papetier dont elle occupait le second étage.

Une heure plus tard, comme elle venait de se mettre au lit, elle entendit frapper à sa porte.

— « Qui est là ?

— « C'est moi, madame Papin, répondit la voix de Jacques Renault.

— « Est-ce que Cécile est rentrée ?

— « Non, madame Papin. Je vous apporte notre chat... On vient nous arrêter.

— « Vous arrêter ! Et pourquoi ?

— « Je ne sais pas... Voulez-vous le garder, notre chat... en attendant. Vous aurez soin qu'il ne manque de rien [1]. »

Le lendemain matin, la boutique du papetier ne s'ouvrit pas. Tout le quartier était en rumeur. Les commères, en allant chercher leur pain chez le boulanger Besançon, se racontaient que la fille Renault, prévenue à l'avance de l'arrestation prochaine de son père et de son frère, avait fui la maison pour se soustraire au même sort. Vers dix heures seulement, la femme Prévot annonça que

[1] Déposition de la femme Papin. C'est Héron qui s'était chargé de procéder à l'arrestation de Renault et de son fils.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cécile avait tenté d'assassiner Robespierre. Tout de suite, les cancans allèrent leur train. On blâma fort le père Renault d'avoir laissé sa fille fréquenter certaines voisines, la citoyenne Gentilhomme, par exemple... L'orfèvre Riottor n'avait jamais eu bonne idée de ces gens-là ; il en causait encore dernièrement avec son voisin Pelé. La blanchisseuse Villiaume se rappela que Renault s'était montré satisfait jadis de l'assassinat de Lepéletier de Saint-Fargeau, et avait dit, en se frottant les mains : « En voilà déjà un, il y en aura d'autres... »

On est épouvanté de voir comment toutes ces bonnes femmes, tous ces concierges, tous ces boutiquiers s'empressent de jeter la pierre à ces voisins qu'ils estimaient la veille, et cela dans le simple but *d'avoir l'air de savoir quelque chose.* — « Ah ! je l'avais bien prévu ! » voilà le mot qui fut répété plus de mille fois dans la journée du 5 prairial, de la rue de la Lanterne à la rue des Marmousets. La police écoutait toutes ces sornettes et en composait un dossier dont Fouquier-Tinville allait se servir [1].

*
* *

[1] Toutes ces dépositions sont conservées aux Archives nationales, W, 389.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous croyons n'avoir omis aucun détail caractéristique dans la narration de ces deux incidents qui, au premier abord, ne présentaient qu'un intérêt minime. Étant admise la rudimentaire justice de 1794, on devait s'attendre à voir Admiral et Cécile Renault jugés, condamnés et exécutés dans la même journée. C'est ainsi que Fouquier-Tinville comprenait sa mission. En rendant compte à la Convention de l'interrogatoire d'Admiral, il faisait part de son intention « de faire juger ce scélérat aujourd'hui même à deux heures[1] ».

Mais l'Assemblée en jugea autrement. L'idée de rattacher ces faits à la conspiration de Batz, de faire un *amalgame* (le mot est d'Amar, dit-on), qui associerait Admiral et Cécile aux conjurés déjà sous les verrous, semble avoir germé presque instantanément dans l'esprit des membres du Comité. On ralentit, d'un mot, le zèle de Fouquier, et l'on commença une enquête, car il ne suffisait pas que Barrère, Couthon, Robespierre et les autres portassent ces deux tentatives à l'actif de la conspiration de l'Étranger ; encore fallait-il trouver un semblant de lien entre de Batz, Admiral et Cécile.

De l'avis de tous les historiens, sans exception,

[1] Lettre de l'accusateur public à la Convention, 4 prairial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce lien n'exista jamais que dans l'imagination du Comité aux abois. Pour Cécile Renault, la chose ne fait point de doute, elle avait cédé à sa propre inspiration, et nous dirons tout à l'heure ce qui, selon nous, peut servir d'excuse à son incompréhensible démarche.

En ce qui concerne Admiral, au contraire, l'étude minutieuse de toutes les dépositions nous incite à voir en lui un comparse inconscient, c'est vrai, mais dont les conspirateurs surent, avec une rare adresse, exciter les bouillantes passions.

Rien, dans son passé, n'expliquait l'acte dont il venait de se rendre coupable. Il avait toujours été domestique; il était, en dernier lieu, garçon de bureau à la loterie; on ne lui connaissait d'autres ressources que son modeste traitement de 600 livres; ses papiers se trouvaient parfaitement en règle : certificat de civisme, carte de sûreté, quittance de loyer, reçu de contributions patriotiques : il était muni de toutes les pièces qui établissaient, en 1794, la parfaite moralité politique d'un citoyen.

Une chose semblait étonnante : cet homme, qui n'avait que 50 francs à dépenser par mois, se mit tout à coup à mener une existence assez coûteuse : vers le 1er germinal, le citoyen Trillié, son restau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rateur habituel, remarqua qu'Admiral se commandait chaque jour des repas de 40 à 45 sous, sans le vin [1]. Ensuite il allait jouer au Palais-Royal et y perdait des sommes assez rondes. Au billard du n° 121, il avait fait la connaissance d'un complice avéré du baron de Batz, Roussel, qui y passait les soirées en compagnie de son gendarme. Roussel et Admiral étaient même devenus intimes, et l'on ne rencontrait plus l'un sans l'autre [2].

L'enquête fit ensuite découvrir qu'Admiral avait pour maîtresse une certaine femme Lamartinière, habitant rue de Chabanais. C'était là cette prétendue baronne, colossalement riche, dont il s'était vanté de partager les faveurs avec un député à la Convention [3]. Cette liaison flattait évidemment son amour-propre de garçon de bureau. Or, il est établi que cette femme n'était point, comme Admiral le donnait à entendre, la maîtresse de Collot d'Herbois : celui-ci ne la connaissait même pas. Qui donc avait fait à l'amoureux cette fâcheuse confidence? Quel but poursuivait-on en cherchant à exciter sa haine contre le conventionnel? Voilà

[1] Enquête des citoyens Jobert et Junck, 5 prairial. Archives nationales, W, 389.

[2] Dénonciation du citoyen Joseph Huitville, 5 prairial. Archives nationales, F⁷, 4762.

[3] Déposition du citoyen Cabale, garçon traiteur, citée plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les deux questions qu'il est permis de se poser Pour qui connaît l'emploi de la soirée d'Admiral le 3 prairial, avant le crime; pour qui se le rappelle buvant plus que de raison, avouant que, depuis quinze nuits, il prend en vain de l'opium pour tâcher de dormir..., c'est un homme que la jalousie rend furieux.

Une coïncidence frappa les policiers : c'était depuis qu'Admiral avait fait la connaissance de la femme Lamartinière, que ses dépenses avaient augmenté. On délivra aussitôt un mandat d'amener contre cette citoyenne, et, tandis qu'on l'interrogeait, on opérait une perquisition à son domicile.

Elle dévoila des faits assez étranges. C'était à une vente de meubles qu'elle avait, pour la première fois, rencontré Admiral. Après quelques semaines [1] de relations suivies, il lui avait offert de lui vendre son mobilier, offre qu'elle avait acceptée. Admiral avait donc porté chez elle tous ses meubles, sauf un matelas, un traversin, une cruche et un miroir qu'il désirait garder par devers lui *jusqu'au 4 prairial.* Le jour où il avait ainsi déménagé ses hardes, elle l'avait vu avec effroi « tirer un pistolet de sa poche et s'avancer

[1] *Trois semaines* seulement, dit-elle. *Deux mois*, assure Admiral.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vers elle, en disant : « Veux-tu mourir ? » elle lui répondit : *non*, et il ajouta : « A quoi sert de vivre maintenant ? » Elle dit : « Es-tu fou ? je ne suis pas pressée de mourir si tôt. » Alors il resserra son pistolet en disant : « Ah ! tu as peur ! » et il se retira [1]

Comme ce récit éclaire cette ténébreuse aventure ! On a soufflé à Admiral que sa maîtresse le trompe avec Collot d'Herbois, ce qui est faux. Il prend aussitôt la résolution de se venger : il vend son mobilier pour acheter des pistolets [2] ; puis, dès qu'il a fait cette acquisition, pressé d'en finir, il propose à celle qu'il aime de mourir avec lui. Elle n'y comprend rien, refuse, et c'est alors qu'il revient à sa première idée de tuer son rival.

Tandis que la femme Lamartinière était sur la sellette au greffe du tribunal, la perquisition opérée dans son appartement ne restait pas infructueuse. On y découvrait une lettre encore cachetée et dont

[1] Interrogatoire de la femme Lamartinière. Archives nationales, F⁷, 4762.

[2] Admiral n'a jamais voulu avouer où ni quand il avait fait l'achat de ces armes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la suscription éveilla l'attention des commissaires. Elle portait, en effet, comme adresse :

Au citoyen d'Alençon,
rue Helvétius, n° 179, à Paris.

Ce citoyen d'Alençon était, on se le rappelle, un ex-abbé, personnage énigmatique dont le Comité de Sûreté générale avait ordonné l'arrestation en même temps que celle des complices du baron de Batz ; les policiers n'avaient pu le saisir, car, prévenu à temps, il s'était échappé.

On ouvrit la lettre, elle était signée du nom de la citoyenne Lamartinière, qui reconnut l'avoir portée elle-même à l'adresse de d'Alençon ; comme il n'avait pas reparu à son domicile, elle n'avait pas cru devoir la confier à la concierge et l'avait conservée par négligence : elle était ainsi conçue :

Paris, 22 floréal an II.

CITOYEN,

« J'ai reçu votre lettre un peu tard, et je me serais attendue à un procédé tout différent de votre part... je vous ai attendu jusqu'à minuit, ayant en mains ce que vous aviez tant désiré. Je croyais que vous m'auriez donné la préférence, non pas d'aller souper chez la citoyenne Rine, mais que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous m'aviez oubliée, ainsi que toutes les belles promesses que vous m'aviez faites. Je vous dirai que vous m'aviez mise dans la plus grande inquiétude. Comme je ne vous connais point à fond, et que je ne sais pas vos pas et démarches, il m'est impossible de répondre de vous, et je croirais même courir des risques en répondant d'une personne qui cache son adresse. Cependant, depuis quatre jours, je n'ai cessé d'en faire, tant pour savoir ce que vous étiez devenu que pour votre sûreté, et je vous préviens que, malgré toutes les espérances que j'ai de réussir à votre dernière demande, je ne ferai plus aucune démarche que vous ne m'ayez satisfait des 600 francs que vous me devez si légitimement. Comme je n'aime pas les gens à deux têtes, il est dans mon caractère d'avoir la franchise et l'honnêteté pour partage. J'aurais désiré connaître en vous de pareils sentiments; mais, comme je n'ai connu chez vous que barbarie, ingratitude et inhumanité, c'est pourquoi je vous ai prédit que l'Être suprême vous punirait... Je vous le répète, si vous ne m'envoyez pas 600 francs que vous me devez, je vous abandonne pour la vie.

« Salut et Fraternité.

« Femme LAMARTINIÈRE[1]. »

[1] Archives nationales, W, 389.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce d'Alençon intriguait fort les commissaires ; l'habileté, la souplesse dont il avait donné une preuve en s'évadant le matin même du jour où il devait être arrêté, rappelait à leur esprit le souvenir d'un autre personnage, de ce baron de Batz, insaisissable aussi celui-là, et qui toujours s'était trouvé averti en temps utile des mesures décrétées contre lui. On pressa donc sur ce point l'interrogatoire de la prévenue. Elle avoua « que la chose tant désirée par d'Alençon était une autorisation du Comité de Salut public pour rester quinze jours à Paris, laquelle autorisation elle avait demandée et obtenue ; elle s'occupait encore dernièrement de solliciter pour lui une prolongation de séjour, quand elle apprit son évasion. D'ailleurs, il lui avait écrit une lettre sans indiquer aucune adresse, disant qu'il était tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; on pourrait peut-être découvrir sa retraite actuelle en interrogeant un nommé Briel, ci-devant prêtre, demeurant à Auteuil[1]. »

L'interrogatoire s'arrêta là. L'accusateur public avait hâte de donner avis de ce nouvel incident au Comité de Sûreté générale. Admiral et sa maîtresse

[1] Interrogatoire de la citoyenne Lamartinière. Archives nationales.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

furent écroués à la Conciergerie, et, le soir même, la gendarmerie se mettait à la recherche de l'abbé d'Alençon.

Il y avait donc une corrélation, assez fragilement établie, il est vrai, entre l'attentat d'Admiral et la conjuration de Batz ; car ceci ne semblait douteux pour personne : d'Alençon et de Batz ne faisaient qu'un. Il s'agissait de trouver le lien probable qui devait également rattacher à la conjuration la démarche de la fille Renault. Sur ce point l'enquête ne découvrit rien. Un apprenti mercier vint bien rapporter que, le matin du 3 prairial, il avait aperçu Cécile se glisser hors de la maison de son père et causer « en cachette avec un citoyen qui avait une culotte de nankin, des bouffettes aux côtés, des bas de soie blancs, un chapeau rond et des souliers de peau de chèvre [1] ; » mais ce racontar ne fut pas pris au sérieux. On apprit encore qu'un certain Admiral venait assez souvent dans la maison de la veuve Joyawal qui tenait un magasin d'épicerie à côté de la maison des Renault ; Cécile reconnut avoir vu cinq ou six fois cet Admiral, mais elle ne lui avait jamais

[1] Déposition de Million, apprenti mercier, âgé de quatorze ans. Archives nationales, W, 389.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parlé. Renseignement pris, on s'aperçut qu'il n'y avait là qu'une similitude de nom et l'on abandonna cette piste. Le père Renault avait une sœur religieuse : elle pouvait avoir inspiré à sa nièce des sentiments contre-révolutionnaires. On alla arrêter dans sa retraite, rue de Babylone, cette vieille femme dont l'interrogatoire ne fournit aucun renseignement nouveau. On l'emprisonna néanmoins avec les autres. La perquisition opérée chez les Renault n'eut pas meilleur résultat. On y trouva, il est vrai, le portrait du « tyran et de sa femme », et, dans la chambre de Cécile, au-dessus du lit, « une espèce de bannière couverte de fleurs de lys et de croix en papier d'argent[1] ». Mais cet innocent bibelot, s'il était un indice de *fanatisme*, ne pouvait raisonnablement pas servir à prouver que Cécile avait agi à l'instigation du baron de Batz. En résumé, le mobile de son acte demeurait — et est resté — inexplicable.

Nous pensons qu'il n'en faut chercher la raison que dans la Révolution elle-même. Cécile Renault, à notre avis, agit sous l'influence de ce que les névropathes d'aujourd'hui appellent *la contagion des foules*. Depuis plus d'un an, cette

[1] Archives nationales, W, 389.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfant voyait passer presque sous ses fenêtres la quotidienne fournée de malheureux qu'on envoyait en pâture à l'échafaud. Son imagination fut forcément hantée par la guillotine, par cette prison de la Conciergerie toute voisine de la maison qu'elle habitait, et où affluait, chaque jour, l'approvisionnement du bétail humain nécessaire à la justice de Fouquier- Tinville. Elle pensa à se jeter sous le couperet, « pour faire comme les autres ». Le cas n'est pas unique, après tout : combien de femmes crièrent : *Vive le roi !* en pleine rue, sans autre mobile que d'en finir avec la vie

Cette fille de vingt ans fut héroïque : son sang-froid, sa naïveté, sa simplicité déconcertèrent les magistrats enquêteurs. Elle leur parlait *de son papa*, de ses toilettes, des robes qu'elle avait achetées ; les faisait appeler au milieu de la nuit pour leur révéler un détail insignifiant qu'elle avait oublié, détournait leurs questions indiscrètes, et mettait dans ses réponses un calme et une dignité de reine. D'ailleurs, elle ne compromit personne.

Aussi l'*amalgame* ne s'opéra-t-il pas sans difficultés. Le Comité comprenait qu'il fallait en finir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec cette conspiration de Batz, le cauchemar de tous les patriotes. Mais quoi? Fallait-il donc se décider à faire périr seuls des complices douteux et renoncer à punir leur chef? C'était un aveu d'impuissance ; c'était reconnaître la force de cet ennemi qui, depuis un an, tenait en échec tous les pouvoirs. Non, on voulait à tout prix la tête du baron de Batz : c'est la seule raison pour laquelle on attendit plus d'un mois avant de mettre en jugement ceux de ses agents — vrais ou présumés — qu'on gardait sous les verrous.

Il est certain que, pendant la première quinzaine de prairial, on mit tout en œuvre pour s'emparer de lui; mais, en attendant qu'il voulût bien se laisser prendre, le Comité confiait à Élie Lacoste le soin de grouper en un rapport foudroyant la masse de dénonciations qui, depuis six mois, s'amoncelaient dans les cartons au sujet de la conjuration. On voulait frapper un coup terrible, et l'on avait, en effet, sous la main, de quoi confectionner une fournée présentable.

Au premier rang des victimes désignées figuraient la citoyenne Grandmaison, sa domestique Nicole Bouchard, Michonis, Cortey, Biret-Tissot, le gendarme Constand, Roussel et Devaux, tous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

complices directs du baron de Batz. On leur adjoignit Pottier (de Lille), imprimeur, rue Favart, et membre du Comité révolutionnaire de la section Lepéletier. On l'avait arrêté, sur de simples soupçons, le 13 floréal, et la perquisition opérée chez lui avait permis de supposer qu'il fournissait, en effet, aux conjurés les passe-ports, les cartes de sûreté et les certificats de civisme dont ils avaient besoin pour circuler librement[1]. Naturellement Admiral et sa maîtresse, la femme Lamartinière, ainsi que la petite Renault, son père, son frère et sa tante la religieuse devaient être compris dans l'amalgame. Du même groupe devaient faire partie une dame Lemoine-Crécy qu'on avait entendue pousser une exclamation de joie à la nouvelle de l'assassinat de Robespierre, son valet de chambre Portebœuf qui avait dit : « Ma foi, tant mieux ! » et un certain Paindavoine, concierge de l'hôtel des ci-devant loteries, qui connaissait Admiral, et l'avait rencontré dans la rue Vivienne la veille du crime[2].

Il fallait panacher — pour l'exemple — de quelques gens de police cette macédoine de contre-révolutionnaires, car vraiment cette administration s'était montrée au-dessous de sa tâche dans

[1] Archives nationales, F⁷, 4774, 8ᵉ.
[2] Archives nationales, W, 389.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la recherche des conspirateurs. On ajouta donc à la liste Burlandeux, dont on se rappelle, sans doute, les relations avec de Batz, Lafosse, chef de la surveillance de Paris, et Ozanne, l'officier de paix, déjà condamné à dix ans de fer pour avoir laissé s'évader Julien (de Toulouse). Ceci rappela l'Administration des charrois, dont un des employés avait prêté au député sa blouse et son fouet pour quitter Paris, et l'on décida qu'elle serait représentée dans la fournée par Étienne Jardin, son directeur[1].

Tandis qu'Élie Lacoste s'occupait à parfaire cet étrange groupement, une lettre lui parvint où un nommé Cardinal était dénoncé comme s'étant exprimé légèrement au sujet de Robespierre : la municipalité de Choisy-le-Roi lui envoya, en outre, un élève en chirurgie nommé Saintenac, attaché à l'hôpital militaire de cette ville, et qui s'était rendu coupable du même crime[2].

[1] On arrêta même, par confusion, en son lieu et place un autre Jardin, simple charretier, qui réclama à temps et fut mis en liberté.

[2] Voir sur Cardinal la fin du rapport d'Élie Lacoste. Quant a la lettre qui dénonçait Saintenac, elle vaut la peine d'être conservée. Elle était ainsi conçue :

5 prairial 2.

MORT AUX TIRANTS !

« Citoyens, nous avons le plaisir de vous informer que nous avons découvert dans notre commune un contre-révolutionnaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais c'étaient là de petites gens : le public aurait pu s'étonner que cette terrible conjuration dont on lui rebattait les oreilles ne comptât que des affiliés de si mince importance. Quelques beaux noms étaient un ingrédient indispensable; et l'on n'avait que le choix, les prisons regorgeant de nobles. On songea tout d'abord au prince de Rohan-Rochefort, qu'on a vu déjà figurer dans notre récit. Le nom du prince de Saint-Mauris avait été prononcé par Roussel, cela suffisait; il fut noté par Élie Lacoste, ainsi que le vieux marquis de Sombreuil et son fils, Mme d'Eprémesnil, le duc de Montmorency, le vicomte de Pons, les comtes du Hardaz d'Hauteville, de Baussancourt et de Marsan. Ceux-là rehaussaient l'éclat de la fournée. Il fallait, en outre, un banquier; Jauge fut choisi, et un prêtre : l'abbé Briel, que la femme Lamartinière avait indiqué comme étant l'ami de l'introuvable et mystérieux d'Alençon, était tout désigné. Il m'a été impossible de découvrir à quel titre figurèrent dans l'amalgame Viart, ancien militaire, la femme

et ci-devant moine soupçonné d'aitre complice de l'assassin du citoien Collot d'Herbois. Vous trouverez toutes les pièces autentiques ci-joint et vous verrez que tout les coquins ne sont pas à Paris et qu'ils se fourrent jusque dans les hôpitaux pour assassiner nos braves défenseurs. »

Choisy, 5 prairial.

(Archives nationales, W, 389.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grivois, propriétaire de la Grandmaison, le musicien Lécuyer, les négociants Paumier, Deshayes et Comte, le brasseur Egrée, Karadec et Ménil-Simon [1]. Nous omettons à dessein quelques-unes des victimes marquées pour la boucherie, et dont nous parlerons tout à l'heure.

Cette liste, une fois dressée, Élie Lacoste commença par établir le plan de son travail. La tâche était ardue, car on ne savait rien de précis. En outre, le temps manquait : les Comités de Sûreté générale et de Salut public avaient décidé que le rapport serait lu le 26 prairial à la Convention, et que, dès le lendemain, les victimes seraient livrées à Fouquier-Tinville pour la formalité du jugement. De cette façon on espérait frapper vivement l'imagination publique et faire preuve de force et de décision en envoyant à la mort les conjurés quelques heures seulement après que leurs noms auraient été révélés à la tribune. Mais tout cet arrangement pêchait par la base, et on se représente Lacoste, courant du Comité de Sûreté générale au Comité de Salut public, prenant conseil de ses collègues, et menaçant à chaque instant de

[1] On ne peut, en effet, prendre au sérieux les accusations portées contre ces malheureux dans le rapport d'Élie Lacoste.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renoncer à la besogne si on ne lui trouvait de Batz. Le Comité de Salut public espéra réussir là où tant d'autres avaient échoué : il prit une mesure extrême et se résigna à offrir la vie sauve à celui des complices, déjà marqués pour l'échafaud, qui livrerait l'introuvable conspirateur. C'est sur Devaux qu'on résolut de tenter cette rude épreuve, et, le 25 prairial, Fouquier recevait cette lettre :

« CITOYEN,

« Le Comité de Salut public te demande d'interroger de nouveau Devaux, secrétaire de Batz, sur le Comité autrichien et sur ce fait qui vient de nous être prouvé que Devaux était avec Batz des quatre qui, passant armés de sabres, derrière les rangs, quand Capet allait au supplice, criaient : *A nous ceux qui veulent sauver le Roi*.

« Chatelet[1] a reconnu hier soir à la Conciergerie, entre les détenus, Devaux pour celui d'entre eux à qui il parla. Tu es autorisé à offrir pardon à Devaux s'il indique où est caché Batz; tu enverras tout de suite au Comité l'interrogatoire, et tu viendras ce soir.

« Salut et fraternité.

« COLLOT D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNES. »

[1] L'un des jurés du Tribunal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le choix était habile : de tous les agents de la conspiration, Devaux était le mieux renseigné; arrêté seulement le 13 floréal [1], il était certainement resté jusqu'à cette époque en relations avec de Batz; il connaissait sa retraite. En outre, il n'avait que vingt-neuf ans; marié à une femme qu'il aimait, il était le soutien de son père, vieillard aveugle et sans ressources. Toutes ces raisons de tenir à la vie allaient entrer en ligne de compte dans le terrible marché que lui offraient les Comités ; et je ne sais rien de plus dramatique que cet interrogatoire qu'il faut citer tout entier, où chaque demande est une tentation, où chaque réponse est un suicide.

— « Devaux, persistez-vous à nier que vous n'avez pas eu connaissance du Comité autrichien qui se tenait chez Batz, dont vous étiez alors le secrétaire?

— « Je persiste à soutenir que, s'il y a eu un Comité autrichien chez Batz, je n'en ai eu aucune connaissance...

— « Connaissez-vous Cortey, capitaine de la section Lepéletier?

— « Oui.

[1] Registre de la Préfecture de police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Étiez-vous de ceux qui, avec l'infâme Batz, deviez monter la garde dans le Temple, et avec quels desseins?

— « Je n'étais pas de la section Péletier, et je ne pouvais point aller avec Cortey; si Batz a eu des desseins, je les ignore.

— « N'étiez-vous pas sur le boulevard quand Louis Capet passa pour aller subir le juste châtiment de ses crimes?

— « Oui.

— « Où étiez-vous?

— « Au poste qui m'avait été indiqué.

— « Niez-vous que le citoyen Châtelet ne vous ait vu et parlé derrière les rangs, armé d'un sabre et non d'une pique?

— « Je me rendais à mon poste.

— « N'étiez-vous pas avec Batz?

— « Je le rencontrai.

— « Vous traversâtes avec lui les boulevards, malgré la défense?

— « J'ignorais la défense.

— « Prenez garde de dire la vérité ; vous criâtes : *A nous ceux qui veulent sauver leur roi;* Châtelet vous entendit?

— « Ce n'est pas moi, c'est Batz.

— « Qui était avec lui?

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Je ne reconnus que la Guiche[1].

— « Dites la vérité, dites où est caché Batz, et vous serez pardonné.

— « Je suis innocent et ne sais où est Batz. »

Cette réponse de Devaux signait son arrêt de mort. Il le savait, et il n'hésita pas à la faire : eh bien! je le dis, sans crainte d'être taxé d'exagération, les gentilshommes que le rapport d'Élie Lacoste allait livrer au bourreau, les Rohan, les Montmorency, les Sombreuil, pouvaient réclamer ce Devaux comme un des leurs et saluer en lui le plus noble d'eux tous. L'homme qui, ayant le choix, préfère son honneur à sa vie, est un héros, et son action est d'autant plus glorieuse qu'il sait n'avoir à attendre de la postérité qu'indifférence et oubli.

Mais ce dévouement sublime déconcerta les Comités et coupa les ailes à l'éloquence d'Élie Lacoste. Il fallait bien pourtant mettre au jour ce fameux rapport qu'on attendait depuis six mois :

[1] Eckard a dit qu'en révélant ce nom Devaux croyait ne compromettre qu'un absent, dans la persuasion, commune alors, que la Guiche était hors de France. Devaux pouvait, en effet, s'y tromper, car la Guiche n'avait pas été réuni aux autres conjurés a Sainte-Pélagie. D'après les registres de la Préfecture de Police, il fut mis à la Force, d'abord, aux Carmes ensuite. Ses amis ne le voyant pas avec eux, pouvaient le croire échappé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et, le 26 prairial, Lacoste en fit la lecture à la Convention.

Il se tira avec adresse de ce pas difficile. De Batz manquait à la fournée ; mais il fut néanmoins présenté, avec art, comme le personnage principal, le pivot de toute l'intrigue : après avoir énuméré tous les assauts qu'avait eu à subir la République depuis bientôt deux ans, après avoir rappelé le jeu de toutes les factions, les malheurs dont la France était accablée, les proscriptions, les massacres, Lacoste s'écria :

« Tous ces leviers destinés à renverser la République étaient mus par un seul homme que faisaient agir tous les tyrans coalisés.

« Cet homme, intrigant et audacieux, avait des agents intermédiaires dans les sections de Paris, au département, dans la municipalité, dans les administrations, dans les prisons même, enfin dans les ports de mer et les places frontières. Immédiatement investi de la confiance des frères du dernier tyran, et de celle des tyrans étrangers, ce conspirateur mercenaire disposait de sommes immenses, avec lesquelles il achetait des complices et payait les assassinats, le poison, les incendies et la famine.

. . . . . .

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Batz, ci-devant baron, et ex-député à l'Assemblée Constituante, est le brigand atroce qui devait diriger les plus noirs attentats des rois contre l'humanité.

. . . . . .

« Plusieurs fois on vous a parlé de la conspiration de l'Étranger, lorsqu'il s'agissait de vous retracer les attentats des autres factions qui coïncidaient avec celle-ci. C'est effectivement, d'après la conviction où étaient vos Comités que ces branches de conjuration devaient aboutir à un seul tronc, que, sur une dénonciation qui leur fut faite le 20 germinal, ils suivirent pas à pas la direction du projet, avec tant de constance et d'activité qu'ils découvrirent enfin que le projet remontait à la fin de juillet 1793, à cette époque où, d'une main courageuse, vous aviez terrassé le Fédéralisme, et élevé l'édifice de la Constitution qui ne laissait aucun espoir aux tyrans.

. . . . . .

« Les objets principaux de ce plan étaient l'enlèvement de la veuve Capet, la dissolution de la Convention nationale et, enfin, la contre-révolution.

. . . . . .

« Une maison de plaisance, dite de l'Hermitage, dépendante du ci-devant château de Bagnolet, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

située à Charonne, était le repaire où se tenaient leurs ténébreux conciliabules : c'est là qu'ils méditaient à loisir l'exécution de leurs noires entreprises. C'est de là que partait la correspondance de ces scélérats, avec leurs agents éloignés : et, pour se dérober à la surveillance, ils coloraient leur perfidie d'un vernis patriotique. Les détails de leurs complots parvenaient à leurs amis, tracés en signes invisibles, dans les interlignes des journaux qui étaient en faveur. Les correspondants approchaient du feu ces feuilles, et ils voyaient se peindre à leurs yeux les ordres des chefs ; ils y reconnaissaient le thermomètre de la conspiration, ses progrès ou ses retards.

« Batz et ses complices réunissaient environ vingt millions, et alors ils en concertèrent le coupable emploi. Ils avaient, en outre, beaucoup de guinées amoncelées par Pitt, un grand nombre d'assignats à face royale, qu'ils s'efforçaient de substituer aux papiers républicains, pour miner la fortune publique par les falsifications. Ils achetaient de l'or à un prix exorbitant, pour en diminuer la quantité en la faisant passer à nos ennemis, ou en l'enfouissant. »

. . . . . .

Alors nous voyons apparaître dans cette pièce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'éloquence boursoufflée et prétentieuse tous les rapports d'espions, toutes les dénonciations, tous les racontars ; comme Lacoste ne sait rien de précis, il a soin de donner pour des faits réels ce qui n'est qu'hypothèses pures, et il se torture l'esprit pour parvenir à faire de cet amalgame étrange une seule et même affaire, qui n'a plus pour lui — à ce qu'il assure — aucun secret. Quelle logique dans cette argumentation : « Roussel devait être l'intime de Batz, parce qu'il était lié très particulièrement avec le parricide Admiral ! » Quelle autorité dans cette accusation posthume : « Chabot, Danton, Lacroix étaient liés avec de Batz. Ils mangeaient ensemble quatre fois par semaine ! Là, tandis que la France souffrait de la disette que leur fureur avait combinée, eux, en cercle autour d'une table splendide, et dans l'ivresse de la débauche, commerçaient de la liberté de la France et méditaient le renversement de la République ! »

Et pas un, dans l'Assemblée, ne se lève pour crier : « Et la preuve ? » Pas un ne fait remarquer que ce rapport est un inextricable fouillis où sont confondus pêle et mêle des innocents et quelques coupables. Pas un n'a le courage et la bonne foi de faire observer que, sous prétexte d'atteindre l'impitoyable ennemi qui avait déclaré à la République

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une guerre sans merci, on envoyait à la mort cinquante personnes sur de simples suppositions. En applaudissant les périodes d'Élie Lacoste, en votant le décret qui en était la conclusion, l'Assemblée se rendait une fois de plus complice d'un épouvantable assassinat

La Convention eût été parfaitement dans son droit en punissant de mort, puisque telle était la loi de l'époque, le baron de Batz et ses complices. Mais, détourner le châtiment de la tête des vrais coupables parce qu'on n'a pas su les découvrir, faire supporter à des innocents la peine de sa propre incurie, voilà le crime du Comité de Sûreté générale, crime auquel s'associa toute la Représentation nationale.

Le rapport fut couvert d'applaudissements, le décret voté avec enthousiasme. On envoya le tout à Fouquier-Tinville, qui convoqua ses jurés et s'entendit avec le bourreau.

Car l'audience, les interrogatoires, le jugement, tout cela n'était plus qu'une formalité. Si l'on en doute, qu'on médite cette note adressée à l'accusateur par le Comité de Salut public :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Du 28 prairial.

« Le Comité entend que l'Accusateur insiste fortement sur le but où tendaient tant d'assemblées tenues par l'ex-baron de Batz, savoir l'évasion de la famille Capet du Temple et d'Antoinette de la Conciergerie : faits si parfaitement prouvés.

« Supprimer les détails du grand projet que fit échouer Simon, de Batz et de ses complices que le capitaine Cortey avait compris dans sa compagnie dans son jour de garde au Temple, et à qui il devait confier les postes de la tour et de l'escalier ; détails à omettre pour ne pas suggérer de tels moyens publiquement ; mais dire le fond sans les moyens.

« Rétablir dans le réquisitoire Marino, Froidure, Soulès, administrateurs de police, qui, avec Michonis, livraient le Temple à l'or de Batz.

« Ne point parler du jardinier de Charonne, en qui de Batz se confie.

« Ne pas mettre encore en jugement l'ex-marquis de La Guiche, quoique porté dans le décret d'avant-hier 26 ; mais y laisser Rohan-Rochefort, Saint-Maurice, Laval-Montmorency, Sombreuil et son fils, l'ex-vicomte de Pons et Noël, secrétaire d'ambassade, POUR ÊTRE CONDAMNÉS DEMAIN Surtout les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire mettre en robes rouges comme assassins des représentants du peuple[1]. »

Le Comité, on le voit, n'avait pas perdu tout espoir de faire figurer de Batz au nombre des condamnés : cette précaution de *ne point parler du jardinier auquel il se confie* indique qu'on essayait encore, à la veille même du jugement, de retrouver sa trace : ce même jour, 28 prairial, à dix heures du matin, on fit subir à Admiral un nouvel interrogatoire portant tout entier sur ses relations avec *l'abbé d'Alençon*.

Admiral avoua le connaître et lui avoir confié son projet de tuer un représentant du peuple[2]. d'Alençon et de Batz, évidemment, étaient un seul et même personnage. Pendant toute la journée et toute la nuit du 28, la gendarmerie fut occupée à le chercher dans la banlieue où certains renseignements le disaient caché. On fit une véritable battue dans Auteuil, Passy, Boulogne... partout l'abbé d'Alençon était inconnu[3] En présence de ce nouvel échec, on renonça à pousser plus avant les recherches, et le Comité donna à Fouquier-Tinville l'ordre de parfaire son œuvre.

[1] Archives nationales, W, 389.
[2] Archives nationales, W, 389.
[3] Même dossier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII

LA MESSE ROUGE

Nous avons omis à dessein, en rendant compte du rapport d'Élie Lacoste, quatre noms cités par lui comme étant ceux des plus actifs agents du baron de Batz, les noms de Mme de Sainte-Amaranthe, de sa fille Émilie, de son fils Louis et de son gendre Sartines. Le lien qui rattache à la conjuration ces personnages nouveaux venus dans notre récit est si fragile qu'on peut les compter au premier rang des innocents sacrifiés à la vengeance des Comités. Cependant leur comparution inattendue devant le Tribunal absorba si bien l'attention du public qu'ils devinrent immédiatement les principaux acteurs du drame auquel ils n'avaient jusque-là pris aucune part ; en outre, des incidents si romanesques et si mal connus les amenèrent à y jouer un rôle, que les historiens se sont perdus dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les suppositions les plus étranges. Nous le répétons, la vie de ces malheureuses victimes ne nous paraît aucunement liée — quoi qu'en ait dit Élie Lacoste — à celle du baron de Batz; ce n'est que par leur mort qu'elles se rattachent à notre sujet, mais d'une façon si saisissante qu'il faut nous y arrêter quelque peu.

Mme Desmier de Sainte-Amaranthe[1] appartenait à une noble et ancienne famille : fille d'Étienne-Louis Desmier d'Archiac, marquis de Saint-Simon, commandant pour le roi la ville de Besançon[2], elle avait éprouvé, dès sa seizième année, une passion très vive pour un brillant officier de cavalerie, passion si vite et si complètement partagée que le baron de Saint-Simon eut à peine le temps de consentir au mariage, quoique M. de

[1] Le nom était, en réalité, Saint-Amarand ; c'est ainsi que signaient tous les membres de la famille ; mais nous adoptons l'orthographe universellement admise, et par les actes authentiques et par la tradition. L'étude de la généalogie de Mme de Sainte-Amaranthe nous réservait une surprise assez piquante : les Desmier d'Archiac descendent directement de Jean V Desmier, souche des familles Desmier de Chenon, Desmier de Grosbout, de Bravois, Desmier d'Olbreuse, etc. A cette famille Desmier d'Olbreuse appartenait Eléonore Desmier qui épousa, en 1665, Georges-Guillaume, duc de Brunswick-Lunebourg, de qui est issue la famille royale d'Angleterre.

[2] Du 10 mai 1759 au 1er septembre 1775. (Archives du Ministère de la Guerre.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sainte-Amaranthe, simple lieutenant, de mœurs légères et de courte noblesse[1], fût loin d'être le gendre qu'il était en droit de rêver. Le jeune ménage vint s'installer à Paris : il y gaspilla si bien et son amour et son argent qu'au bout de peu d'années il ne restait rien ni de l'un ni de l'autre. Le mari s'enfuit en Espagne, où, sans ressources, il fut réduit à s'établir cocher de fiacre pour ne pas mourir de faim ; Mme de Sainte-Amaranthe prit le parti de se retirer en province avec ses deux enfants ; mais sa coquetterie, son désir de plaire, son sourire, sa tournure ravissante, son esprit fin et piquant semblaient si peu faits pour la retraite que les nombreux amis qu'elle comptait dans la société élégante de Paris la supplièrent

[1] Davasse de Saint-Amarand (François-Louis-Barthélemy) était le fils d'un fermier général et d'une demoiselle Lallemand de Levignen. Comme il ne manifestait aucun goût pour l'état de traitant, on le tourna vers l'armée. Les Archives du Ministère de la Guerre contiennent peu de documents sur ce personnage. On le trouve dans les contrôles du Royal-Navarre-Cavalerie comme mousquetaire en la première compagnie jusqu'en 1765 où il passe capitaine-commandant; le 5 mai 1772, il est promu capitaine titulaire, et démissionne en 1773. Son père habitait alors Besançon ; Saint-Amarand s'y retira, vit Mlle d'Archiac, et résolut de l'épouser : « La famille d'Archiac était des plus nobles, la demoiselle fort jolie; les prétentions du capitaine auraient donc eu toutes les chances d'être repoussées en temps ordinaire ; mais Mlle d'Archiac s'était, peu de mois auparavant, assez compromise dans quelque intrigue amoureuse ; on accepta pour elle l'officier, et le mariage eut lieu. » *La vie privée des financiers au XVIIIe siècle*, par H. Thirion.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ne point renoncer au monde. On prétend que le prince de Conti fit montre en cette occasion de tant d'éloquence et employa des arguments si flatteurs que Mme de Sainte-Amaranthe se sentit faiblir et abandonna son projet.

L'existence qui l'attendait n'avait rien d'austère : pour la comprendre, il faut se reporter à ces années qui précédèrent immédiatement la Révolution : « Ceux qui n'ont pas vu cette époque, disait Talleyrand dans sa vieillesse, n'auront point connu la douceur de vivre. » La société française d'alors était, en effet, à l'apogée de son élégance : elle était aussi à l'apogée de son scepticisme et de sa légèreté ; et l'on serait tenté de juger sévèrement les galants gentilshommes qui reléguaient ainsi au rang des préjugés les traditions de la vieille France, si l'on ne songeait à l'expiation terrible qui les attendait.

Mme de Sainte-Amaranthe se laissa facilement griser par le souffle de liberté qui tournait toutes les têtes. Son sort se trouvait assuré par les libéralités du prince de Conti, auxquelles avait succédé la généreuse affection d'un maître des comptes, M. Aucane, possesseur d'immenses domaines à la Martinique. Celui-là fut l'ami obstinément fidèle, et sa devise, disait-on malignement, devait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

être : *Quand même*, car la charmante femme à laquelle il avait voué un culte passionné vivait au milieu d'une véritable cour d'adorateurs : on y comptait, parmi les plus assidus, le vicomte de Pons, modèle accompli d'élégance; Monville, le créateur de la délicieuse habitation du Désert, dans la forêt de Marly, où se donnaient des fêtes dont raffolaient les amants de la nature ; Fayan, tête blonde et fine, figure charmante et pâle, un véritable héros de roman [1] ; Miromesnil, gentilhomme de grande noblesse, laid, spirituel et malicieux; Saint-Fargeau, qu'on surnommait l'*Alcibiade Parisien*, très joli homme, d'une recherche excessive dans sa tenue ; Tilly, Champcenetz, Rivarol, Lajard de Cherval... Combien d'autres!

Mme de Sainte-Amaranthe, toujours escortée de cette garde d'honneur, partageait son temps entre Paris et Sucy-en-Brie, où elle possédait un château. Elle avait loge aux Italiens, loge à l'Opéra, loge à la Comédie : dans son appartement de la rue Vivienne, elle recevait chaque jour dix à douze personnes, jamais de plus : on causait, on riait, on écoutait de la musique en prenant du thé et des glaces, et l'on s'asseyait pour souper autour d'une

[1] M. de Fayan épousa depuis Mlle de Lawœstine, sœur du gendre de Mme de Genlis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

table dont la délicatesse était citée. Comme les reines, elle avait son *grand lever*, et dans un somptueux cabinet de toilette admettait ses intimes à l'honneur de la voir coiffer. Elle avait bon cœur, point de morgue, beaucoup d'esprit, et possédait, à en croire les confidences de Tilly, « le rare talent de faire survivre l'amitié à l'amour ».

Au commencement de la Révolution, sa fille Émilie [1] avait seize ans. Le vicomte de Pons portait à cette enfant une affection paternelle, et l'on assure qu'il en avait tous les droits. Mlle de Sainte-Amaranthe était d'une éblouissante beauté : sur ce point tous les contemporains sont d'accord : hommes et femmes — ce qui est rare — reconnaissent l'impossibilité de décrire le charme et l'attrait de son visage. « Jamais, dit Mme Amandine Roland, je n'ai rencontré, dans le cours de ma longue carrière, un type aussi parfait. Ses formes étaient admirables dans de délicates proportions : sa taille moyenne, sa démarche, ses poses réunissaient à la fois une suavité charmante et une gracieuse dignité... Son sourire avait un attrait de finesse qui le rendait enchanteur, et, lorsqu'il

[1] On l'appelle ordinairement Amélie : mais nous adoptons la version des pièces authentiques. Mlle de Sainte-Amaranthe a, en effet, comparu devant le Tribunal sous les prénoms de Charlotte-Rose-*Emilie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'y joignait un certain mouvement de tête, on en restait plus ému encore qu'émerveillé. Sa mise était du goût le plus exquis [1]. »

C'était, ajoute le comte de Tilly, « la personne de France la plus universellement fameuse par sa beauté unique : elle fut la plus belle personne de son temps ; elle le fut complètement; je n'ai vu dans aucun pays rien qui me l'ait rappelée, rien d'aussi absolument parfait [2] ».

On raconte encore que, visitant un jour la ménagerie royale de Londres, les dames de Sainte-Amaranthe se trouvèrent devant la cage d'un lion récemment arrivé et rendu furieux par la captivité. Tous les spectateurs instinctivement se tenaient à distance. Seule, Émilie s'avança vers la cage : l'émotion la rendait si belle qu'un Anglais millionnaire, dans un transport d'admiration, courut à Mme de Sainte-Amaranthe, et désignant le fauve : « Madame, s'écria-t-il, me permettez-vous de le lui offrir ? » Ce trait de folie fut, sans doute, de tous les madrigaux adressés à Mlle de Sainte-Amaranthe le plus délicat et le plus passionné.

Les premiers actes de l'Assemblée Constituante

[1] *La famille de Sainte-Amaranthe*, par A. R.
[2] TILLY, *Mémoires*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient fortement ébranlé la fortune d'Aucane : il crut devoir réaliser une partie de ses fonds et les placer à la maison de jeu des Arcades, qui était, en 1790, la plus fréquentée du Palais-Royal : il en devint ainsi le principal actionnaire et, sous sa gestion, la maison prospéra de telle sorte que les propriétaires du 50, autre maison de jeu toute voisine de la première, lui proposèrent de prendre la direction de leur établissement. Aucane, qu'on surnommait le *Bayard du Tapis vert*, accepta et il eut vite amené ce fameux 50 à un point de splendeur inconnu jusqu'alors des habitués du Palais-Royal. On n'y était reçu, comme dans un cercle, que sur présentation ; il ne suffisait pas, pour être admis, d'avoir de l'argent à perdre ; on exigeait aussi une tenue parfaite, et les joueurs s'y comportaient comme dans le salon le plus guindé de la Chaussée-d'Antin. Pour que l'illusion fût complète, les actionnaires s'en vinrent un jour en députation offrir à Mme de Sainte-Amaranthe « des avantages fabuleux si elle consentait à paraître tous les soirs au 50, pour y faire avec sa fille les honneurs du salon et présider le souper qui suivait la partie ». L'aimable femme n'avait jamais rien su refuser à ses amis : elle se rendit à leur désir.

C'était un singulier théâtre qu'une maison de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jeu pour une jeune fille de dix-sept ans, si parfaitement belle et si entourée d'adulateurs que l'était Émilie de Sainte-Amaranthe, et sa mère montrait une étrange légèreté en faisant de la beauté de sa fille un des éléments de succès d'un tripot du Palais-Royal, quelque décent, quelque raffiné même qu'on veuille nous le présenter. C'était jouer avec le feu, et l'incendie ne tarda pas à se déclarer. Est-ce Tilly, est-ce un autre qui l'alluma ? La chose importe peu. Ce qui est certain, c'est qu'Émilie ne resta pas longtemps insensible aux témoignages d'admiration dont l'accablaient les hommes les plus élégants et les plus en vue.

A une première et fugitive faiblesse, succéda bientôt, dans le cœur de la pauvre enfant, une violente et durable passion. Tout Paris raffolait alors d'un opéra comique en un acte, *Philippe et Georgette*[1], représenté au théâtre Favart, et où le chanteur Elleviou jouait le principal rôle, Le succès de l'artiste en vogue ne tenait pas seulement à sa galante tournure, à son agréable visage : on n'ignorait pas qu'il appartenait à une famille distinguée, chose rare au théâtre il y a cent ans ; son père était un médecin renommé, sa mère était une

[1] Comédie mêlée d'ariettes par le citoyen Monvel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Kervalan. Ceci prêtait au personnage un attrait inédit, et toute la salle restait pâmée, lorsque de sa voix tendre il chantait :

O ma Georgette,
Toi seule embellis ce séjour...

Un soir, au moment où Elleviou entrait en scène et s'approchait de la rampe, pendant que l'orchestre jouait la ritournelle du couplet attendu, ses regards tombèrent sur la loge de Mmes de Sainte-Amaranthe. A la vue d'Émilie, l'artiste resta bouche béante et manqua la mesure... puis, se reprenant aussitôt, il mit la main sur son cœur et, s'adressant à la jeune fille, il dit avec plus d'émotion et de chaleur encore qu'à l'ordinaire :

O ma Georgette...

Ainsi naquit la passion d'Elleviou pour Mlle de Sainte-Amaranthe, passion bientôt partagée. De la part de l'artiste l'amour se manifesta d'abord sous une forme discrète : chaque jour il faisait annoncer *Philippe et Georgette* pour avoir l'occasion de chanter, en regardant Émilie :

Toi seule embellis ce séjour ;

et, chaque soir, Émilie se montrait fidèle à ce ren-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dez-vous par voie d'affiche. Mais ils ne s'aimèrent pas seulement en musique : une naïve indiscrétion du jeune Lili, frère d'Émilie, mit au courant de l'intrigue Mme de Sainte-Amaranthe : elle s'indigna — il était bien temps ! — pleura beaucoup et résolut, pour la seconde fois, d'aller cacher sa honte au fond de la province et de s'y faire oublier.

Huit jours plus tard, en effet, choisissant un désert assez acceptable, elle partait pour Rouen, enlevant sa fille ; pour ne pas trépasser d'isolement, ces dames emmenaient avec elles le groupe des huit ou dix soupirants qui ne les quittaient jamais.

Mme de Sainte-Amaranthe se montra impitoyable. Elle signifia à Émilie son intention bien arrêtée de séjourner à Rouen pendant tout l'hiver, si elle ne se décidait à choisir un mari parmi ses adorateurs. En présence de cette terrible menace, Émilie vaincue considéra les deux perspectives qui s'offraient à elle : mourir de la province ou obéir à sa mère : elle se résigna à ce dernier parti. Trois fils d'anciens ministres aspiraient à sa main : MM. de Miromesnil, de Maupeou et de Sartines... Son choix favorisa Sartines, qui aussitôt fredonna :

O jour d'ivresse, ô dieux propices !...

C'était une acceptation : car, dans les cas graves,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sartines ne s'exprimait qu'à l'aide de citations d'opéras, et il en avait pour toutes les circonstances de la vie. Le mariage fut célébré à Rouen, et bien vite on reprit le chemin de Paris, dans la hâte de retrouver, Sartines l'opéra, la mère son cher 50, la fille l'inconsolable Elleviou.

Il serait injuste de juger de telles aventures sans tenir compte de cette sorte d'inconscience des gens de la fin du XVIIIe siècle, inconscience si réelle qu'ils en firent preuve jusque sur l'échafaud. Il faut aussi faire largement la part des événements dans l'étude des mœurs de cette étrange époque. On était au commencement de 1793 : le majestueux édifice, œuvre des siècles de foi, sapé par des mains furieuses, venait de s'écrouler, écrasant sous ses débris toutes les traditions, toutes les croyances : plus rien ne restait debout de ce qui avait fait la force et l'honneur de l'ancienne société française. Quand on perce un boulevard à travers les vieux quartiers de Paris, les antiques hôtels à frontons écussonnés, à solennelles colonnades, croulent sous les coups de pioche, s'éventrent, s'émiettent; leur emplacement, réservé à de nouveaux immeubles, ne présente pendant quelques jours qu'un amas informe de plâtras et de moellons. Telle était la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France en 1793, voilà ce qu'il ne faut pas oublier ; et le monument promis par la Révolution s'est fait assez longtemps attendre et reste assez critiquable pour que nous n'ayions pas le droit de nous montrer trop sévères à l'égard de nos pères dont on a démoli la maison, et qui restèrent sans refuge, exposés à tous les souffles mauvais qui passent sur l'humanité.

Elleviou vivait depuis longtemps avec une jeune danseuse de l'Opéra, nommée Clotilde. Celle-ci avait sacrifié à cette intimité bon nombre de brillantes relations : elle aimait avec passion l'élégant chanteur, et, en femme jalouse, elle ne tarda pas à soupçonner ses infidélités. Pendant une absence d'Elleviou, elle força la serrure de son secrétaire — les sans-culottes avaient mis à la mode ces mesures révolutionnaires — et y trouva quatre billets signés *Georgette*.

Elle n'eut aucun doute : Georgette était Émilie de Sainte-Amaranthe, et, dans sa fureur, la lyrique Clotilde jura, comme elle l'avait vu faire dans les opéras, de tirer de sa rivale une éclatante vengeance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le temps avait passé; on était au printemps de 1794; les événements aidant, le fameux 50 avait perdu sa clientèle aristocratique; les patriotes l'avaient envahi, et, par prudence, on était bien forcé d'y supporter leur présence. Mme de Sainte-Amaranthe s'en désintéressait chaque jour davantage. Peu soucieuse d'admettre dans sa société les hommes de la Révolution, comprenant qu'elle s'était fait des ennemis acharnés de ceux auxquels elle avait fermé sa porte, tels que Desfieux, l'acteur Trial, Proly, d'autres encore, elle s'était réfugiée, dès l'hiver terminé, dans sa propriété de Sucy-en-Brie, et espérait y attendre sans encombre la fin de la tourmente. Naturellement sa fille et son gendre l'y avaient suivie, et leur départ avait eu un singulier résultat : le théâtre Favart n'affichait plus que rarement *Philippe et Georgette :* Elleviou passait ses journées sur les routes. Il allait, sous un déguisement de paysan emprunté au magasin du théâtre, attendre, en pleine campagne, qu'un signal convenu lui annonçât le moment propice de se glisser, par une petite porte, dans le parc de la maison qu'habitait son Émilie. Ce signal consistait en certaines combinaisons de lumières alternativement placées et retirées aux fenêtres de l'habitation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette télégraphie, cet homme dont la tournure élégante trahissait le déguisement, cette entrée secrète s'ouvrant à la nuit, voilà plus qu'il n'en fallait, en 1794, pour éveiller les soupçons des patriotes. Un soir, Sartines venait d'entamer avec Aucane sa partie de tric-trac, Lili faisait la lecture à sa mère, Émilie était montée à sa chambre, lorsqu'on entendit une patrouille s'arrêter à la grille, et presque aussitôt les membres de la municipalité de Sucy se présentèrent à la porte du salon. Ils venaient procéder à une visite domiciliaire, la présence d'un suspect leur ayant été signalée dans la propriété. En un instant toutes les pièces de la maison furent envahies. Émilie accourut toute souriante au seuil de sa chambre, tenant en main des rubans tricolores qu'elle distribua gracieusement aux municipaux, à ce point médusés par sa beauté qu'ils négligèrent de perquisitionner dans son cabinet de toilette. S'ils l'eussent fait, le théâtre Favart perdait le plus fameux de ses pensionnaires.....

Les commissaires, assez penauds, se retirèrent, emportant, suivant l'usage de l'époque, toute la batterie de cuisine pour en fondre des canons destinés à foudroyer les ennemis de la République!

Grâce au sang-froid, à la présence d'esprit de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son amie, Elleviou échappa donc au danger qui l'avait menacé : la leçon, pourtant, ne lui profita point. Chaque soir, il se glissait dans la maison de Sucy, et Aucane, qui l'ignorait, ne parvenait pas à comprendre comment sa calme retraite passait pour abriter un conciliabule d'aristocrates. Depuis un an — depuis qu'Émilie, revenue de Rouen, avait renoué ses relations avec Elleviou, — les dénonciations contre la Sainte-Amaranthe affluaient au Comité de Sûreté générale [1]. Clotilde se vengeait. A force de recevoir des lettres dans le genre de celle-ci :

[1] L'une de ces dénonciations est à citer ici en raison de la mention qui y est faite de plusieurs personnages de notre récit : « *Comité de Sûreté générale. Du* 13 *du mois de frimaire an* 2. S'est présenté, Pierre Chrétien, délégué par la C^ne Nationale aux Iles du vent demeurant actuellement grande maison Vauban, rue de la Loi, dépose :

« Que la Ste Amaranthe tenait depuis longtemps une partie de jeux de hasard et que sa maison placé au n° 50 du palais royal était le réceptacle de tous les plus madrés révolutionnaires et escrocs.

« Que quelque temps après l'entrée de l'assemblée législative et à l'époque où le C^en Chabot l'un de ses membres eut acquis le crédit de patriotisme, Desfieux, qui était un des principaux souteneurs de la Banque Ste Amaranthe s'empara de lui afin d'assurer plus positivement tous les projets qui se concertaient dans cette maison. Qu'à cette époque Chabot commença ses liaisons avec Desfieux, fut passer des soirées chez lui et bientôt après fut manger la soupe très souvent.

« Les Ste Amaranthe ont été très souvent dénoncés au C. de S. G. Mais Chabot qui en était membre la faisait avertir de cesser sa partie pour 2 ou 3 jours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Il se fait à Sucy, chez les S.-A., un rassemblement pour le jeu ou pour autre chose : il n'y a pas besoin de passe-port pour aller là, et cela facilite beaucoup, soit les joueurs, soit la conspiration[1] ; » à force d'entendre rapporter qu'un homme déguisé pénétrait toutes les nuits dans la propriété, le Comité, hanté par l'idée fixe de découvrir de Batz, se persuada que c'était lui l'*homme déguisé* de Sucy. En supposant même qu'on se trompât, Sartines, disait-on — et c'était faux probablement, — avait eu pour maîtresse, avant son mariage, la citoyenne Grandmaison : celle-ci ne pouvait-elle pas avoir servi de trait d'union entre le baron de Batz et le mari d'Émilie ? Cela suffisait, en tous

« La Ste Amaranthe avait des espions à sa solde, et ceci a été rapporté par Desfieux.

« Sartine est un des souteneurs du tripot de sa belle-mère. Desfieux le recevait tous les soirs chez lui avec Proli, Pereyra et Dubuisson.

« Augasse (*sic*) était l'intermédiaire entre les Ste Amaranthe et Desfieux. Augasse est un c. d'affaires du S. Louis qui vit avec la Ste Amaranthe depuis plusieurs années. »

Une autre dénonciation signée d'un nommé Lormeaux et datée du 16 mars 1793 est ainsi conçue :

« Spécialement la Ste Amaranthe où se rassemblent les chevaliers du poignard, elle dégoutait les patriotes de retourner chez elle par ses impertinences et ses airs de grandeur : mais en revanche elle caressait, cajolait tous les petits chevaliers du poignard. La conversation des dîners et soupers ne consistait qu'en sarcasmes les plus dégoûtants contre l'assemblée nationale. » Archives nationales, W, 389 et F7, 4725².

[1] Archives nationales, F7, 4775².

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cas, à les compromettre gravement aux yeux des membres du Comité plus soucieux, on l'a vu, de frapper fort que frapper juste.

A notre avis, il suffisait de désigner les Sainte-Amaranthe pour les perdre. Les purs démocrates ont horreur, par essence, de toute supériorité. Citer le nom d'Émilie, c'était la vouer à la mort : sa beauté était une aristocratie.

Et c'est si vrai que les historiens ont cherché dans cette beauté le secret de l'injustifiable catastrophe dont Émilie fut la victime ; les uns ont prétendu que Robespierre avait eu en sa présence un moment d'abandon amèrement regretté [1] ; et d'autres ont supposé Saint-Just furieux d'avoir été rebuté par elle [2]. Rien de tout cela n'est vrai, sans doute. Certaines circonstances du drame sont cependant restées, on va le reconnaître, assez inexplicables.

Le 12 germinal, Mme de Sainte-Amaranthe, en se levant, vers midi, descendit, toute dolente et toute défaite, au salon où l'avaient précédée ses

[1] A en croire les *Mémoires de Fleury*, rédigés par Lafitte, les dames de Sainte-Amaranthe auraient reçu, deux heures avant leur arrestation, une lettre anonyme leur conseillant de prendre la fuite, et cette lettre aurait été... de l'écriture de Robespierre !

[2] Il y a même eu jadis, sur ce sujet, un roman soi-disant historique intitulé : *Le dernier Amour de Saint-Just*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfants, Sartines et Aucane. On s'informa du motif de sa tristesse.

— « Vous allez vous moquer de moi, dit-elle en s'efforçant de sourire. J'ai eu, cette nuit, un cauchemar épouvantable : j'ai rêvé que j'accouchais de trois chauves-souris [1]... »

On tenta de la réconforter; mais, malgré un temps superbe, la journée fut pénible. A l'heure même où la pauvre femme faisait cette singulière confidence, Saint-Just, à la tribune de la Convention, prononçait ce foudroyant rapport qui envoya Danton à l'échafaud. Il y avait glissé le nom de « l'infâme Sainte-Amaranthe » et de son gendre Sartines : il leur reprochait leurs relations avec les conjurés et leurs repas à cent écus par tête... Le soir même, des commissaires du Comité de Sûreté générale se présentaient à Sucy et mettaient en arrestation Émilie et sa mère, Lili et Sartines. A une heure du matin, sous la garde d'une patrouille, ils prenaient la route de Paris, laissant dans la maison déserte le pauvre Aucane dont ils entendirent les cris de désespoir, longtemps après la sortie du village...

[1] Mme Amandine Rolland, qui se trouvait ce jour-là à Sucy, a certifié que ce détail n'était pas de pure invention.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous quatre furent incarcérés le jour même [1].

Le lendemain, dès l'aube, une amie d'Émilie courut chez Elleviou, rue de Marivaux. Elle le trouva pleurant entre deux jolies femmes, le mit au courant des dramatiques incidents de l'arrestation, le supplia de solliciter une entrevue avec les membres du Comité, et de leur avouer qu'il était l'inconnu dont les visites à Sucy avaient éveillé les soupçons des policiers. Elleviou, accablé de douleur, n'était pas en état d'agir ; en outre, cette confidence lui répugnait d'autant plus qu'il la jugeait inutile : il espérait encore qu'une enquête approfondie démontrerait l'innocence des détenus ; il s'imaginait qu'on les oublierait, comme tant d'autres, dans leur prison, et que la fin prochaine de la tourmente révolutionnaire les rendrait à la liberté.

C'était là penser assez judicieusement : les dames de Sainte-Amaranthe furent oubliées en effet.

Le Comité les considérait si peu comme affiliées à la conspiration de Batz, que, le 13 floréal, en ordonnant de réunir à Sainte-Pélagie tous les conjurés, ou soi-disant tels, dont on espérait une

[1] Archives de la Préfecture de police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imprudence ou une révélation, il ne les comprit pas dans cette mesure : elles continuèrent de séjourner à la maison d'arrêt des Anglaises-Lourcine[1], où on les avait internées après quelques jours de détention à Sainte-Pélagie, et tout faisait espérer qu'elles n'y seraient pas inquiétées.

Qui donc songea à elles au moment décisif? Qui prononça leurs noms alors qu'Élie Lacoste cherchait à grossir son rapport ? Nous ne le savons pas; mais il est évident que ce rapport sur la conjuration de Batz servit d'exutoire à bien des vengeances, à bien des rancunes particulières. On savait que, pour se débarrasser d'un ennemi, il suffisait de le dénoncer en temps opportun : « Quand on glisse le nom de quelqu'un dans une grande affaire, disait Héron, ça va tout seul : on le fait guillotiner. On fait l'appel, les têtes tombent, et pouf, pouf, ça va[2] ! » C'est ainsi que, faute d'avoir pu s'emparer des principaux conspirateurs, on remplit les vides du rapport d'Élie Lacoste. « Chacun, dit Sénar, faisait immoler ses victimes; » et quoique Sénar ne soit pas une auto-

[1] Elles y furent transportées, ainsi que Sartines, le 27 germinal an II. Archives de la Préfecture de Police.
[2] *Mémoires de Sénar.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rité à citer, car il a menti en bien des circonstances, il a dit, cette fois, la vérité. Ce qui le prouve, c'est que, la veille même de la mise en jugement des prétendus complices du baron de Batz, l'accusateur public n'avait encore fait aucune enquête sur un bon nombre des accusés ; il ignorait même dans quelle prison ils pouvaient bien se trouver. Les documents authentiques prennent ici une si tragique éloquence qu'il faut les citer *in extenso*.

Le 28 prairial, Fouquier-Tinville s'occupant de rassembler à la Conciergerie — *pour les condamner le lendemain*, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre — les malheureuses victimes citées dans le rapport du 26, s'aperçut avec stupeur que quelques-uns d'entre eux manquaient à l'appel. Parmi ces derniers étaient Sartines et les dames de Sainte-Amaranthe. Alors il dépêcha l'un des huissiers du Tribunal chargé d'aller frapper à la porte des vingt maisons d'arrêt de la capitale et d'en ramener *la provision du gibier* prescrite.

Cet homme s'acquitta avec zèle de sa mission : il courut d'abord au Luxembourg : le concierge de la prison ne tenait sous les verrous aucun des suspects recherchés, et il le certifia en ces termes :

« Il y a environ un mois, sainte Amarante a été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

transféré aux Anglaises par maladie, à l'égard des nommés dupont, égré, boissancourt, marsant, dauteville, compte et dehaies, S^t amarante mère et fille sont inconnus au Luxembourg.

28 prairial.

CARON, concierge [1]. »

Même déception à la prison de l'Abbaye.

« Je certifie que les nommés Dupont, Lafosse, Égrée, Boissancourt, Marsan, d'Hauteville, Comte, Deshaies, St-Armande, mère, fille et fils, ne sont ni les uns ni les autres détenus à l'abbaye.

Ce 28 prairial l'an 2e de la république.

LAVAQUERIE fils [2]. »

Au réfectoire du ci-devant monastère de Saint-Germain-des-Prés, converti en maison d'arrêt depuis quelques mois, l'envoyé de Fouquier-Tinville n'eut pas meilleur succès.

« Les ci deçu nomme ne sont pas à la mai sont daret du refectoir delba beye.

NICK, concierge [3]. »

[1] Archives nationales, W, 389.
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le pourvoyeur de guillotine courut aux Carmes : là il trouva l'un de ceux qu'il cherchait.

« Je soussigne certifié que le n^t Sylvain la fosse est dans la maison d'arret dite des Carmes quand aux n^es Dupond, égrée etc... Ste Amarande mère fille et fils nous sont parfaitement inconnus.

Le jourd'hui 28 prairial.

ROBLATOR, concierge[1]. »

A la prison des femmes de la section de l'Unité[2], aucun indice des dames de Sainte-Amaranthe. Elles sont également inconnues à l'annexe de cette même maison d'arrêt[3]. Le missionnaire de l'accusateur public commençait à se décourager, lorsque, rencontrant sur son chemin l'ancien couvent des Anglaises, il y entra. Les dames de Sainte-Amaranthe se trouvaient là : on les réveilla, on les fit descendre, signer leur levée d'écrou, et vite on les chargea dans une voiture qui les conduisit à la Conciergerie où elles achevèrent leur dernière nuit.

Il n'y eut pas à leur sujet d'autre enquête, elles ne subirent aucun interrogatoire, elles ne furent

[1] Archives nationales, W, 389.
[2] Attestation du concierge (signature illisible, même dossier).
[3] Attestation de Léopod Lœmin, gardien du Suplement (*sic*). — Archives nationales, W, 389.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'objet d'aucune instruction. Voilà ce qui a permis d'avancer, avec quelque vraisemblance, que leur comparution au Tribunal était le résultat d'une vengeance personnelle. Mettre en jugement — et quel jugement, on va le voir, — des prévenus si bien oubliés la veille qu'on ignorait dans quelle prison ils étaient détenus, c'est là une violation des formes judiciaires qui excuse toutes les suppositions.

***

Le 29 prairial, à dix heures un quart du matin, la foule houleuse, qui s'écrasait en attendant l'heure du spectacle dans l'enceinte réservée au public du Tribunal révolutionnaire, poussa un *ah!* formidable en voyant s'ouvrir la petite porte qui, du greffe, donnait accès aux immenses gradins formant le banc des accusés. Admiral parut le premier: le gendarme qui l'accompagnait le fit asseoir sur la sellette, ironiquement appelée le fauteuil, où l'on plaçait, bien en vue, l'accusé auquel on voulait faire l'honneur de la fournée. Après lui, parurent successivement les quarante-huit autres inculpés, chacun assisté d'un gendarme. Cette entrée à sensation ne se fit pas sans tumulte;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bon nombre des prévenus restaient calmes et silencieux; mais quelques-uns, le sang aux joues, les yeux animés, parlaient à haute voix et gesticulaient avec véhémence. Le public huait, criait, sifflait, chantait, s'amusait énormément. A l'entrée d'Émilie on s'était un peu bousculé pour voir. Lorsqu'ils furent tous assis, séparés l'un de l'autre par un gendarme, le Tribunal fit son entrée. D'abord parut Dumas, président, suivi des juges Bravet et Garnier-Launay. Fouquier-Tinville prit place à sa table, et près de lui s'assit son substitut Lieudon [1] : Wolff remplissait les fonctions de greffier.

L'huissier commanda le silence, et Dumas, se levant, le ruban tricolore au cou, le chapeau à plumes noires sur la tête, donna, au milieu du bruit, lecture d'une note ainsi conçue :

« Attendu qu'il résulte de l'instruction que Marino, Froidure, Soulès, Dangé et Rossay sont prévenus de complicité avec les autres accusés, l'accusateur public requiert et le Tribunal ordonne qu'ils seront rangés au nombre des autres accusés. » Marino, Froidure, Soulès et Dangé étaient tous les quatre administrateurs de la police. Re-

[1] Dumas et Garnier-Launay furent guillotinés après le 9 thermidor. Bravet et Lieudon prirent la fuite.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

levés de leurs fonctions et détenus depuis quelque temps, on les avait amenés ce matin-là au Tribunal où ils se croyaient appelés comme témoins : ils attendaient au greffe le moment de comparaître. Quant à Rossay c'était le comte de Rossay-Fleury : il avait adressé la veille à Fouquier une lettre datée de la prison du Luxembourg où il réclamait *le droit de monter à l'échafaud avec tous les honnêtes gens.*

— « Puisque ce gaillard-là est pressé, avait dit Fouquier ; je vais l'envoyer chercher. »

Les cinq nouveaux accusés introduits prirent place sur l'estrade ; le greffier se hâta d'inscrire sur l'acte d'accusation leurs noms à la suite des autres [1], et l'audience commença par la lecture de l'acte d'accusation.

— « Admiral, interrogea ensuite Dumas, avez-vous attenté à la vie des représentants du peuple Robespierre et Collot d'Herbois ?

— « Je n'ai qu'un regret, c'est d'avoir manqué ce scélérat de Collot », répondit l'accusé.

[1] Ces noms sont, en effet, sur la pièce originale, tracés d'une écriture hâtive, différant sensiblement de la liste des accusés soigneusement calligraphiée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dumas posa cinquante-quatre fois la même question.

Presque tous les accusés répondirent simplement : *Non*.

Cécile Renault ajouta :

— « Je n'ai jamais eu l'intention de tuer Robespierre ; je le regardais seulement comme un des principaux tyrans de mon pays. »

Le comte de Saint-Maurice se crut devant la justice :

— « Citoyens, dit-il, j'ai été arrêté comme émigré ; eh bien ! voici quatre certificats... »

Il dépliait des papiers, se préparait à les présenter au président ; mais Dumas lui coupa la parole :

— « Ce n'est point cela dont il est question, fit-il. Je vous demande si vous avez coopéré à l'assassinat de Robespierre et de Collot d'Herbois.

— « Non, citoyen », répondit Saint-Maurice.

Et il reprit sa place, résigné [1].

Michonis avait préparé un moyen de défense dont il comptait donner lecture. Il y déclarait n'avoir jamais connu de Batz : s'il connaissait quelques-uns de ses coaccusés, c'est qu'il avait

[1] Désessarts, *Procès fameux*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

été détenu avec eux.... Ce papier, où le malheureux avait mis son dernier espoir, est au dossier et porte encore la trace des plis que sa main y faisait machinalement, tandis qu'on interrogeait les autres. Même, pour ne rien oublier, il y ajouta, au cours de l'audience, quelques mots au crayon, à peine visibles aujourd'hui.

Michonis, comme les autres, dut se contenter de répondre à la question — toujours la même — posée par Dumas aux cinquante-quatre accusés.

— « Non ! » fit-il.

Il se rassit désespéré. Déjà Dumas, d'un ton monotone, en interrogeait un autre.

— « Non ! » murmura Mme de Sainte-Amaranthe.

— « Non ! » fit la douce voix d'Émilie.

— « Non ! » répondit courageusement le pauvre Lili, dont les dix-sept ans[1] n'avaient pas inspiré pitié aux Comités.

Ainsi firent-ils tous. En moins d'une demi-heure Dumas eut terminé l'interrogatoire. A cinquante-quatre accusés il avait posé cinquante-cinq questions [2] !

— « Aucun témoin n'est assigné par l'accusa-

[1] Il n'avait pas dix-sept ans. Lors de son arrestation, le 10 germinal, sa mère déclara qu'il avait seize ans et demi. Archives nationales, F7, 4775².

[2] Dont deux à Saint-Maurice, comme nous l'avons dit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion » ; fit-il en se rasseyant. Et il donna la parole à l'accusateur public.

Fouquier ne se mit pas en frais d'éloquence : voici son réquisitoire *in extenso :*

« Citoyens jurés, vous venez d'entendre les réponses des accusés ; c'est à vous d'y avoir tels égards que de raison : je vous invite seulement d'examiner qu'il s'agit ici de la cause la plus importante qui ait encore été soumise à la justice du Tribunal, je m'en rapporte en conséquence à votre patriotisme, à votre sagacité ordinaire [1]. »

Le président trouva que c'était court : il jugea bon d'ajouter quelques mots :

« Citoyens jurés, dit-il, les accusés qui sont devant vous sont les agents de l'Étranger. La Convention nationale les a traduits au Tribunal pour que vous prononciez sur leur sort. Leurs dénégations ne vous en imposeront pas ; je crois inutile de vous rappeler que le peuple demande vengeance des monstres qui voulaient le priver de deux représentants qu'il chérit. Vous remplirez son attente en prononçant sur les questions que je vais vous soumettre. »

[1] DÉSESSARTS, *Procès fameux.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il donna lecture des questions, et les jurés se retirèrent. Dumas s'adressant alors aux gendarmes :

— « Emmenez les accusés », fit-il.

Une rumeur courut parmi les cinquante-quatre malheureux entassés sur les bancs : ils étaient stupéfaits : dans leur ignorance des formes expéditives édictées par la loi du 22 prairial, ils croyaient à peine l'audience commencée ; ils s'attendaient à être interrogés, à se défendre, à voir discuter les chefs d'accusation. Beaucoup voulurent parler, interpellèrent le président; celui-ci, impassible, réitéra l'ordre :

— « Gendarmes, faites sortir les accusés ! »

Déjà on les poussait vers la petite porte, où ils disparurent l'un après l'autre... Le public, derrière les barrières épiloguait sur la contenance des prévenus, sur leur attitude probable, tandis que les juges, au fond du prétoire, causaient entre eux.

Cet entr'acte dura une demi-heure. Les jurés rentrèrent, se rassirent; puis, de nouveau, on introduisit les cinquante-quatre. Tous, en entrant, se hâtaient de jeter un regard à Dumas, comme s'ils eussent pu lire sur son visage la sentence qu'il allait prononcer.

Quand chacun eut repris sa place, le président, prenant sur sa table la feuille qu'y avait placée le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chef du jury, prononça ces mots au milieu du silence :

— « La déclaration des jurés est affirmative sur toutes les questions à l'égard de tous les prévenus ; en conséquence... »

On n'entendit pas le reste : des trois étages de l'estrade des accusés partaient des cris de désespoir et de colère [1] :

— « Nous ne sommes pas jugés ! — vous êtes des assassins !... » et les poings se tendaient, les sanglots éclataient, mêlés aux ricanements forcés, aux injures, aux imprécations.

Dumas continuait froidement la lecture de l'arrêt de mort ; puis, il fit un signe et sortit vivement, suivi de ses assesseurs. Les gendarmes poussèrent dehors le troupeau des victimes ; la foule ignoble applaudissait ; mais déjà le prétoire se vidait, les curieux se hâtant de gagner la cour du Palais, afin de s'assurer une place sur le rebord du grand perron d'où l'on allait bientôt assister à un spectacle plus attrayant que celui de l'audience.

Un peu avant midi les condamnés redescendirent l'escalier qui mettait en communication

[1] Déssarts, *Procès fameux.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

directe les dépendances du Tribunal avec la Conciergerie. Ils ne rentrèrent pas dans la prison proprement dite. Par un couloir on les amena au greffe où ils devaient attendre le moment de partir pour l'échafaud.

Ce greffe se composait de deux pièces, dont l'une assez vaste servait de bureau à Richard, le concierge de la prison. Ordinairement l'une de ces chambres suffisait à contenir les condamnés pendant les apprêts de la mort; mais, ce jour-là, le nombre en était si considérable que les deux chambres s'en trouvaient encombrées.

Que se passa-t-il pendant les quatre heures que dura leur séjour dans cet horrible lieu ? On a bien peu d'indications précises à ce sujet. C'était le moment terrible, cette sorte de halte avant la mort; presque toujours il se produisait chez les victimes, à l'instant de la toilette, une dépression morale qui se manifestait par un profond abattement chez les uns, par une agitation fiévreuse chez les autres. Au Tribunal, les malheureux espéraient encore; sur la charrette, en vue de tout le peuple, ils se raidissaient par bravade, par amour-propre... mais là...! Ces lents préparatifs, ces derniers adieux échangés, ce premier contact avec les bourreaux, ce panier où s'entassaient les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chevelures noires, blondes, grises, ces cordes préparées sur un banc, mal lavées du sang des condamnés de la veille, toutes ces épouvantables choses étaient, pour ces êtres pleins de vie, la plus horrible des agonies.

Quelques traits épars nous ont été conservés des scènes qui se passèrent là le 29 prairial. Sanson, prévenu par Fouquier dès le matin, avait mobilisé tout son personnel : il pouvait, dans les grandes occasions, disposer de onze *commis;* mais quatre d'entre eux seulement étaient les auxiliaires habituels auxquels il osait confier la besogne délicate de préparer les condamnés. Jamais il ne mettait la main à la toilette, se contentant de jeter un coup d'œil, dès qu'une des victimes était parée pour la mort, sur les liens, sur la façon de la coiffure et l'échancrure des vêtements.

On dit qu'Émilie de Sainte-Amaranthe conserva tout son calme. Lorsque son tour fut venu de s'asseoir sur l'escabeau, elle prit elle-même les ciseaux, et, tordant sa merveilleuse chevelure, elle la coupa hardiment au ras de la nuque; puis, la présentant à Richard : « — Tenez, Monsieur, dit-elle, j'en fais tort au bourreau; mais c'est le seul legs que je puisse laisser à nos amis; ils apprendront ceci et peut-être viendront-ils un jour réclamer un sou-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venir de nous. Je me fie à votre probité pour le leur conserver[1].»

Elle songeait à Elleviou en parlant ainsi, et, de fait, celui-ci apprit par le bruit public la commission dont son amie avait chargé le geôlier : il vint, dit-on, quelques jours plus tard, réclamer le précieux dépôt qui lui était destiné.

On assure que Fouquier fit conseiller à Émilie de se déclarer enceinte, et qu'il la sauverait : soit que la pauvre femme ne voulût pas survivre à tous les siens, soit qu'elle présageât le prix que Fouquier exigerait de sa clémence, elle refusa dédaigneusement.

Au moment où les valets du bourreau découvrirent les épaules d'Émilie, on entendit sortir de la foule des condamnés un hurlement de douleur..... c'était Mme de Sainte-Amaranthe qui, à bout de forces, tombait évanouie. Sartines, écumant de fureur, cherchait à rompre ses liens pour se jeter sur les bourreaux ; Lili, déjà prêt, les mains attachées derrière le dos, pleurait à gros sanglots[2].

Au dehors montait le grand murmure de la foule

[1] *Mémoires de Fleury*, rédigés par Lafitte.
[2] *La famille de Sainte-Amaranthe*, par Mme E. L., 1827.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

amassée dans les cours et aux environs du Palais. Un flot de peuple venait battre la grille de la rue de la Barillerie. Sous l'ardent ciel de juin, les toilettes claires des femmes, les ombrelles de couleur gaie, prêtaient à cette houle une note de fête. On s'exclamait devant le nombre des charrettes : il y en avait huit, attendant, tout attelées, rangées le long de l'aile nord de la cour du Mai ; devant la ci-devant église Saint-Barthélemy, un escadron de gendarmes à cheval se préparait à accompagner le cortège..... et c'étaient de toutes parts des lazzis, des rires, des plaisanteries, des appels joyeux ; l'éternelle foule parisienne, toujours la même, se grisant de soleil, de poussière et de cris.

Dans la lugubre salle, enfin, tout fut terminé. Richard signa la remise des condamnés... Les portes s'ouvrirent toutes grandes, et les malheureux perçurent l'immense clameur de la populace... « Les voilà ! »

Sanson donna le signal du départ : les femmes d'abord !... Et, rappelant ce qui leur restait d'énergie, soutenues par les mains brutales des aides, elles se levaient déjà du banc où elles s'étaient jetées, serrées l'une contre l'autre, quand un contre-ordre tout à coup fut apporté... . Dans l'étroite cour du greffe on entendait une discussion, des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jurons..... Les portes se refermèrent brusquement... On ne partait plus : la foule déçue hurlait d'impatience.

Il dut passer dans l'esprit des victimes un éclair d'espoir fou.... la grâce ?.. la contre-révolution ?... Les rares complices avérés du baron de Batz qui se trouvaient là, prêts à mourir, pensèrent sans doute qu'il agissait, qu'il venait les délivrer, qu'il triomphait peut-être.

Il n'en était rien, d'ailleurs ; seulement Fouquier venait de se rappeler l'ordre des Comités : *surtout les faire mettre en robes rouges comme assassins des représentants du peuple*..... et les huissiers du Tribunal couraient les magasins du quartier pour se procurer l'étoffe nécessaire et réparer l'oubli du bourreau [1]. Il fallut une heure pour confectionner à la hâte cinquante-quatre châles rouges..... une heure d'agonie pour les condamnés, une heur d'attente si cruelle qu'on se demande comment des êtres humains, des femmes, presque des enfants, ont pu résister à cette épouvantable torture morale.

Et pendant que ces choses se passaient au Palais *ci-devant* de Justice, la Convention se délectait à

[1] CAMPARDON, *Histoire du Tribunal révolutionnaire.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'audition d'un long discours de Roger Ducos sur la philanthropie[1] !

Enfin, au moment où quatre heures sonnaient, on partit. Sur la première charrette on avait placé six femmes, parmi lesquelles Cécile Renault et sa tante, l'actrice Grandmaison et la citoyenne Lamartinière. On se bousculait pour les voir ; on se montrait la maîtresse de Batz, la maîtresse d'Admiral, on se montrait surtout la petite Renault qui restait calme, flegmatiquement résignée[2], rassemblant sans doute son courage pour le moment où elle allait revoir une dernière fois cette maison de la rue de la Lanterne où elle avait vécu heureuse. Déjà on chargeait la deuxième charrette ; on y mit les cinq autres femmes : d'abord Émilie, admirablement belle sous le voile rouge qui recouvrait à peine ses épaules : on dit que, voyant sa mère faiblir pour la seconde fois, elle essaya de lui communiquer un peu de son héroïsme, et lui dit en souriant, s'efforçant de la distraire :

— « Regarde, maman, est-ce joli tous ces manteaux rouges ? Nous avons l'air de cardinaux[3]. »

[1] *Moniteur*, séance du 29 prairial.
[2] Désessarts, *Procès fameux*.
[3] *Mémoires de Fleury*, rédigés par Lafitte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mme de Sainte-Amaranthe ne semblait rien entendre: elle remuait ses yeux hagards, les tournant vers sa fille et vers Lili que, *par faveur*, et vu son âge, on fit monter sur la charrette des femmes.

Il paraît avéré que Fouquier, amené par la curiosité à l'une des fenêtres de l'appartement de Richard donnant sur la cour du Palais, ne put s'empêcher d'admirer à sa manière le courage d'Émilie, et qu'il dit en ricanant à ceux qui l'accompagnaient :

— « Morbleu ! je veux voir si cette gueuse-là ne faiblira pas avant la fin : je veux lui voir couper le cou, dussé-je manquer mon dîner.

— « Prenons les devants, fit Voulland, qui se trouvait là ; allons, au pied du grand autel, voir célébrer la messe rouge [1]. »

Sanson avait groupé ses condamnés suivant leur âge: la troisième charrette fut celle des vieillards: on y vit monter le vieux Sombreuil, le père Renault, l'abbé Briel, Deshayes... On réunit de même les jeunes gens sur la même voiture; quand tout fut ainsi disposé, la grille du Palais s'ouvrit toute grande, et le cortège se mit en route.

[1] Le mot a été retenu par tous les historiens. Sénar, qui le rapporte, assure que Voulland le prononça en voyant passer le cortège *au coin de la rue de la Loi et de la rue Saint-Honoré.* C'est une erreur évidente; les charrettes se rendant à la place du Trône prirent un chemin tout opposé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*
* *

Depuis cinq ans Paris avait vu bien des choses émouvantes, grotesques ou sinistres ; il avait le droit d'être blasé ; pourtant, à l'aspect de ces huit charrettes, de ces cinquante-quatre silhouettes rouges, « branlantes par dessus les têtes innombrables », ce fut dans la foule une formidable poussée. Les femmes surtout attiraient tous les regards. Émilie, debout et superbe, essayait, malgré ses bras liés, de soutenir sa mère « qui défaillait à tout instant ». On regardait aussi la Grandmaison, la petite Nicole, qui n'avait pas dix-sept ans et qu'on trouvait tout de même bien jeune pour mourir. Cécile Renault était impassible.

Les charrettes, précédées d'un escadron de cavalerie, suivirent lentement la rue de la Vieille-Draperie et tournèrent dans la rue de la Lanterne pour gagner le pont Notre-Dame. Aux alentours de la maison des Renault, tous les gens du quartier s'étaient massés, très intéressés. Cécile dut reconnaître dans la foule bien des visages familiers : personne, du reste, n'osa faire entendre un cri de pitié[1].

[1] Désessarts, *Procès fameux*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous un soleil brûlant, on passa le pont : sur les quais, à toutes les fenêtres, sur les parapets, la foule s'entassait : ses clameurs montaient vers le ciel que pas un nuage ne voilait ; on s'étonnait de la beauté et de la jeunesse des femmes ; Émilie causait avec son frère, essayant de le réconforter ; puis, c'étaient les vieillards, tous calmes, s'entretenant avec sang-froid ; les dernières charrettes étaient gaies, « on y folâtrait [2] ». Un seul des condamnés s'abandonnait à une douleur invincible : c'était Portebœuf. Il versait des torrents de larmes. On dit pourtant, qu'à un certain moment, Émilie de Sainte-Amaranthe ne put, malgré son héroïsme,

[2] Désessarts, *Procès fameux*. La *gaieté* des condamnés allant à l'échafaud est un fait avéré ; comme ceci peut paraître cependant invraisemblable, je citerai deux rapports de police qui constatent le fait d'une manière authentique :

13 nivôse.

« Aujourd'hui cinq personnes condamnées par le Tribunal révolutionnaire montaient dans la voiture de l'exécuteur, dont une très grande femme ayant l'air d'une étrangère. Lorsqu'il lui prêta la main pour monter, elle le serra contre elle et se mit à rire. Trois des autres se parlaient et se regardaient en riant d'entendre le public crier : *A la guillotine.* »

19 nivôse an II.

« Étant dans un café, rue Saint-Honoré, quatre personnes, dont deux femmes, étaient dans la charrette et riaient ensemble en regardant le conducteur des guillotinés et le public qui les environnait ; les spectateurs se disaient : « Ils ont bien l'air de traîtres et de ci-devant nobles. Si on avait l'air de fléchir, ils se moqueraient de nous. » « Remarque, dit un citoyen, comme ils se moquent de notre justice. Ils vont au supplice en riant. Et cela est vrai. » (Archives nationales, F[7] 3688.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maîtriser son émotion. Elle venait d'apercevoir dans la foule Elleviou qui, les traits décomposés, l'air égaré, les yeux fous, cherchait à fendre les groupes pour se rapprocher du cortège. Elle lui adressa du regard un muet et solennel adieu ; puis, elle ferma les yeux, sentant qu'elle faiblissait. Un peu plus loin, elle les rouvrit, et détourna aussitôt la tête dans un instinctif mouvement d'horreur... Tout près d'elle, entre les barreaux de la charrette, se montrait le visage haineux et triomphant de Clotilde, qui venait insulter au malheur de sa rivale[1].

De Batz, lui aussi, était là. Il n'est pas vraisemblable, quoique aucun document ne permette de l'affirmer, que l'implacable conspirateur soit resté caché, tandis que tout Paris assistait au dénouement du drame où il avait tenu le premier rôle. Quel risque, d'ailleurs, d'être reconnu au milieu de cette cohue ? Et puis, n'espérait-il pas qu'un mouvement populaire, une pitié subite, un haut-le-cœur, allait soulever la populace et empêcher l'hécatombe ? Quelles durent être ses pensées ? Ces innocents étaient ses victimes, après tout.

[1] *La famille de Sainte-Amaranthe*, par A. R.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

N'éprouva-t-il nul remords, ne pensa-t-il point que son œuvre était maudite, et que tout ce sang qu'on allait répandre le vouait, lui, à l'exécration de la postérité?... Pour notre part nous ne croyons pas que ce fût là sa préoccupation. Qu'il assistât ou non au lugubre défilé de ses complices, il ne dut pas s'attendrir. Du jour où il avait entamé contre la Révolution la terrible partie où il mettait comme enjeu sa tête et celles de ses affidés, il avait renié tout sentiment humain: c'était une guerre sans pitié qu'il avait entreprise, et la guerre ne se fait pas sans cadavres; son cœur était recouvert d'un calus, et depuis longtemps il s'était efforcé de n'y donner place qu'à la haine : pour lutter contre ses ennemis à partie égale, il s'était affranchi, à force de vouloir, de toute sensibilité. Pour lui, la victoire était tout: et, s'il entendit, ce jour-là, ce qui se disait sur le passage des charrettes, il estima sans doute que ce coup par lequel on croyait l'abattre, se retournait contre la Révolution et la frappait au cœur.

— « Quoi ! murmurait la foule, tant de victimes pour venger Robespierre ? Et que ferait-on de plus, *s'il était roi ?* » Un sentiment de pitié contenu, des cœurs étouffant de malédiction, ce cri avalé par la peur mais rentrant dans les entrailles pour les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

déchirer : « Ah ! maudit cet homme et ce jour[1] ! » Voilà ce que de Batz, triomphant, put constater.

L'homme contre lequel grondait l'indignation du peuple à la vue de ces femmes, de ces enfants, parés pour la mort, ce n'était pas de Batz, c'était Robespierre. C'était lui l'auteur de la loi inique du 22 prairial, qui les envoyait sans jugement à l'échafaud ; c'était à sa sûreté qu'on les immolait ; même on assurait qu'il avait réclamé la mort de toute la famille Sainte-Amaranthe parce que, étant allé chez elle, il s'y était enivré et avait laissé échapper de redoutables secrets ! Oui, ce qui renversa Robespierre, ce ne fut pas la journée du 9 thermidor, simple comédie parlementaire dès longtemps machinée, ce fut l'épouvantable massacre du 29 prairial, dont, à tort ou à raison, on le rendit responsable : ainsi qu'on devait injustement le dire plus tard d'un autre homme politique, *son pied glissa dans le sang*... et ce sang était celui des complices du baron de Batz[2].

A sept heures du soir seulement, les charrettes vinrent se ranger au pied de l'échafaud dressé sur la

[1] MICHELET, *Histoire de la Révolution.*

[2] C'est là un fait si indiscutable que tous les historiens, Michelet, Louis Blanc, *tous*, ont vu dans l'exécution des cinquante-quatre un coup monté par les Comités pour se débarrasser de Robespierre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

place du Trône. Les victimes furent descendues et se rangèrent devant les bancs de bois, établis, en vue des fournées nombreuses, autour de la guillotine. Qui jamais pourra décrire l'horreur de l'attente... les pleurs, les adieux mutuels, « les appels de l'un à l'autre à crever le cœur »? Comment appeler le hasard fatal qui plaçait sur ces bancs le vicomte de Pons entre Mme de Sainte-Amaranthe et Émilie? Quels mots échangèrent à ce moment suprême ces malheureux que des liens si intimes avaient unis dans la vie? On rapporte que, fidèle à sa manie, Sartines s'approcha de sa femme, et lui cita, en souriant, un dernier refrain d'opéra:

La mort même est une faveur
Puisque le tombeau nous rassemble.

Déjà Cécile Renault montait les marches : on la vit se tenir debout un instant; puis, elle bascula tout à coup sur la planche, le couteau tomba... Mme de Sainte-Amaranthe, affolée d'horreur, poussait des cris, suppliant qu'on la fît mourir avant ses enfants..... Les hommes prirent Lili, l'emportèrent, et le couteau tomba de nouveau.

La mère s'était abattue, évanouie encore; elle ne vit plus rien. Maintenant Émilie apparaissait sur la plate-forme. Quand le bourreau lui arracha

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le voile rouge qui couvrait ses épaules, elle apparut si imposante dans sa beauté de marbre que les lécheurs de guillotine, payés pour applaudir, restèrent la bouche ouverte et les mains suspendues, muets d'admiration. Brutalement, les aides la poussèrent sur la machine déjà inondée de sang... On entendit un troisième coup... Voilà qu'on hissait, inerte, Mme de Sainte-Amaranthe ; elle était déjà morte quand sa tête tomba ; et peu à peu le tas de cadavres tronqués s'augmentait, le sang ruisselait des planches... Cela dura vingt-huit minutes. Admiral périt le dernier.

Michelet rapporte un détail atroce : un homme très dur et très fort, d'une constitution athlétique, de ces gens qui n'ont point de nerfs et n'ont que des muscles, gagea de supporter de près la vue de l'exécution. Était-il avec les bourreaux, ou autrement, je ne sais pas ; il endura tout sans broncher, vit répandre de tête en tête l'horrible fleuve de sang. Mais, quand la petite Nicole vint, s'arrangea, se mit à la planche et dit d'une voix douce au bourreau : « Monsieur, suis-je bien comme ça ? » tout lui tourna, il ne vit plus rien, sa force de taureau manqua, il tomba à la renverse ; un moment on le crut mort, il fallut le remporter chez lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Parisiennes se chargèrent, à leur manière, de venger ces femmes ainsi égorgées. Dès le 30 prairial, la mode se fit Némésis, et toutes les élégantes portaient, en souvenir d'Émilie de Sainte-Amaranthe[1], une écharpe rouge coquettement

[1] Voici un passage des *Mémoires de Thiébault* qu'on ne lira pas sans intérêt : « Je retrouvai au bal du Vaux-hall au nombre de quelques femmes, célèbres par leurs charmes et qu'on désignait alors par le mot de *demi-castors*, cette jeune Sainte-Amaranthe, une des beautés les plus accomplies et les plus délicieuses que l'on puisse imaginer. Après une prétendue absence, c'est-à-dire une retraite de plusieurs mois, employée à mettre au monde un enfant dont le comte d'Artois, disait-on, était le père, elle reparut au Vaux-hall... Nous ne pûmes nous lasser d'admirer cette créature qui nous parut encore embellie et qui nous sembla plus qu'humaine... Cette angélique personne épousa peu après le fils de M. de Sartines... Mais ce qu'il y a d'éminemment remarquable, ce fut l'héroïsme avec lequel mourut cette jeune et si belle personne, accoutumée depuis sa naissance à toutes les sensualités du luxe, de la noblesse et de la volupté. Tous ceux qui l'entouraient étaient anéantis : elle seule resta imperturbable et chercha à donner du courage à tous les siens par sa fermeté et même par ses plaisanteries, au nombre desquelles on cite ce mot, qu'en riant, elle dit sur la fatale charrette, à propos de la chemise rouge dont on l'avait affublée, elle et ses prétendus complices : « ...Ne dirait-on pas que nous faisons une promenade de mardi gras » (THIÉBAULT, tome I, page 165). Ce sobriquet étrange de *demi-castors* était donné aux irrégulières, dont le Palais-Royal était le royaume et qui habitaient ces entresols bas de plafond dont les fenêtres, formant le haut des arcades, présentaient en effet l'aspect de huttes cintrées. De là, on nommait *castors* les promeneuses des galeries logées dans ces entresols, et *demi-castors*, celles, moins fortunées, qui n'occupaient que la moitié d'un de ces petits logements ordinairement divisés en deux par une cloison.

Le portrait d'Émilie de Sainte-Amaranthe, que nous reproduisons, fait partie de ces fameux portraits *anonymes* du physionotrace qui, depuis un siècle, mettent à de si rudes épreuves la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jetée sur leurs épaules... Et cela mettait en fureur les Jacobins.

sagacité des curieux. Les carnets de comptes du physionotrace nous avaient appris que le portrait d'Émilie se trouvait dans la collection. Malheureusement il fallait le reconnaître parmi près de deux cents anonymes ; l'examen minutieux des épreuves et des signes de reconnaissance portés sur chacune d'elles, le rapprochement des dates, des adresses mêmes de l'artiste, nous ont amené, en procédant par élimination, à la conviction que le profil, ici reproduit, était celui de Mlle de Sainte-Amaranthe. On comprendra cependant que nous ne le donnions que *sous réserves*.

Terminons en disant que Clotilde devint, après la Révolution, la femme du compositeur Boïeldieu, qui n'eut pas à se féliciter de son union avec la fougueuse rivale d'Émilie de Sainte-Amaranthe.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII

VENDÉMIAIRE

De prairial à thermidor ce fut une orgie de sang. Pris d'une sorte d'hystérie, le Tribunal vidait les prisons au profit de la guillotine : l'exécution des *Chemises rouges* avait montré que le peuple de Paris, indifférent ou terrifié, laisserait faire, et l'on profitait de cette apathie. Chaque jour se renouvelait l'épouvantable spectacle de huit charrettes conduisant à la place du Trône un troupeau de victimes : cela était passé dans les mœurs, faisait partie des habitudes parisiennes : la mort était à l'ordre du jour.

Au milieu de ces quotidiennes hécatombes, nous avons à relever quatre noms souvent cités au cours de cette histoire : huit jours après les Chemises rouges mourut le marquis de la Guiche; on le savait des intimes du baron de Batz, et l'on attendait de lui, sinon une dénonciation,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du moins quelque propos imprudent. Comme il s'obstinait à se taire, de guerre lasse on le sacrifia. Le pauvre Aucane que, par commisération pour son état de santé, on avait laissé à Sucy — il venait de subir l'opération de la pierre — fut traîné au Tribunal, et de là à l'échafaud : il mourut le 9 thermidor ; quelques jours auparavant avaient péri Paul et Sylvestre de Lézardière : on se rappelle peut-être la part qu'ils avaient prise aux premières tentatives du baron de Batz ; étroitement gardés à la Conciergerie, ils refusèrent de faire connaître la retraite de leur père et furent exécutés le 7 juillet 1794. Quelques heures avant de monter à l'échafaud où ils moururent bravement en criant : *Vive le Roi !* ils écrivirent sur le même chiffon de papier, conservé comme une relique dans la famille de Lézardière, ces mystérieux et touchants billets d'adieu qu'un domestique fidèle put faire parvenir à leur père :

« Au citoyen Danjou, hôtel Danjou, place Saint-Michel :

« Les petites fillettes et Mimi viennent de recevoir les dernières et les plus chères consolations. Elles ont tout sacrifié dans leur maladie jusqu'à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur tendre attachement aux sentiments que leur ont inspirés dans leur enfance leurs parents et leur nouvel et précieux ami [1]. Elles vont rejoindre leur mère et leur frère avec tranquillité et résignation. La bonne Henriette a été bien suppléée auprès d'eux. Un mot d'adieu au bon Danjou et aux bonnes amies.

19 messidor à neuf heures du matin [2].

« Que vous dirais-je de plus, sinon que les petites fillettes et Mimi n'ont de regrets et de chagrin que pour vous ; leur confiance et leur tranquillité sont la seule base sur laquelle deux jeunes personnes puissent reposer.

« Je recommande mon pauvre Danjou qui eut de moi des soins incroyables.

« Adieu, je vais rejoindre ma mère et mon frère. Je compte sur les mêmes grandes et augustes considérations qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes pour nous soutenir.

« Je demande à Celui devant qui je vais paraître, ainsi que votre bonheur à tous, celui de Joseph et de Charles.

« Adieu encore!

[1] L'abbé de Fénelon, emprisonné et mort avec eux.
[2] La première partie est de l'écriture de Sylvestre ; cette seconde lettre est de l'écriture de Paul.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« J'embrasse mon cher Danjou. Je lui demande de faire tout au monde pour que nos parents et amis lisent notre petit mot. »

En songeant à cette famille de Lézardière, où l'aîné meurt pour sa foi, où la mère meurt du chagrin de savoir son roi immolé — elle que n'a pu tuer la mort de son premier-né! — où les deux autres fils meurent pour sauver leur père, victimes de leur fidélité à une cause perdue, on se demande si de si tragiques épopées ne dépassent point en grandeur le niveau ordinaire des choses humaines, et si l'on n'est point en présence d'une de ces légendes pleines d'épouvante, comme les poètes antiques en savaient inventer.

Notre époque s'occupe à dresser le piédestal des hommes de la Révolution et à leur élever des statues; soit! mais n'aurait-elle point chance de trouver aussi des héros dans le camp où elle ne les cherche pas?

Enfin, la France eut une nausée et vomit Robespierre : que l'*incorruptible* ait voulu arrêter la Terreur, ainsi que ses panégyristes s'acharnent à le prouver, c'est possible : il se sentait submergé par le torrent de sang qu'il avait déchaîné, et il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voulait fermer l'écluse : ce bon mouvement doit être porté au compte de son égoïsme et non à celui de son humanité.

Les prisons s'ouvrirent : Paris respira, et la Convention décimée, ayant perdu ceux de ses membres assez grands pour s'imposer au pays, s'affaissa, épuisée. Néron mort, tout de suite commençait le règne d'Augustule. Louis Blanc l'a dit : « Dès le 9 thermidor, la politique ne fut plus qu'un commerce de mensonges ; l'ère des vils compromis s'était ouverte ; » la Terreur avait tué la Révolution.

Le baron de Batz pouvait réclamer une large part de ce résultat : l'immense machine qu'il avait mise en mouvement avait fonctionné suivant ses prévisions : dans cette longue nuit de la Terreur qu'il avait peuplée des fantômes de ses conspirations, « dans cette nuit sanglante où l'on ne distinguait les visages qu'à la lueur des éclairs », la Convention avait frappé indistinctement amis et ennemis, « les premiers surtout, parce qu'ils se trouvaient plus près d'elle[1] ». Et maintenant elle gisait déchirée, méprisée, étonnée d'exister encore, attendant le *coup de balai* final. L'Europe entière jugeait la France dans une période de désordre et

[1] Louis Blanc, *Conclusion historique.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de confusion qui ne pouvait se terminer que par le rétablissement de la monarchie.

Tout le peuple, en somme, désirait ce dénouement, ou, plutôt, il ne souhaitait rien que vivre; et, pendant près d'un an, il demeura dans l'état d'un convalescent qu'une crise terrible a terrassé et qui reprend lentement ses forces : quelques jeunes gens essayaient bien de secouer cette torpeur et s'amusaient, aux grands applaudissements du public, à assommer les Jacobins survivants, à malmener ce qu'on appelait la *queue de Robespierre*; mais ce n'était là qu'un jeu sans conséquence, un retour à la brutalité mise en honneur par la Révolution, une pâle tentative de revanche des terrorisés contre les terroristes : le mouvement ne se généralisa point. Paris restait alourdi de son cauchemar et se résignait à mourir de faim en silence; car la misère était venue: misère atroce, poignante et patiemment supportée. Ce malheur semblait doux, comparé à ce qui l'avait précédé.

Le baron de Batz, pourtant, ne succombait point à la somnolence générale : le grand changement de thermidor, attendu, préparé, prévu par lui, n'avait apporté à son plan aucune modification : il comprenait que le moment était

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

proche où l'Assemblée, désemparée, privée de ses chefs, ne serait plus de force à lutter. Ce jour-là, le peuple aurait vite raison d'elle ; elle s'effondrerait sous la moindre poussée ; mais l'heure n'était pas venue : le peuple, qui seul pouvait frapper ce dernier coup, était trop las encore pour s'indigner : il fallait attendre.

C'est alors que, cédant à son éternel besoin d'action, de Batz, pour tromper l'ennui, songea à écrire le récit de sa conjuration ; mais il reconnut bientôt que c'était là une besogne inutile : il se contenta donc de plaider, pour la postérité, la cause de ses prétendus complices, de se faire l'avocat des cinquante-quatre victimes qu'on avait immolées à sa place, d'apporter ainsi son contingent de révélations à l'horreur qu'inspirait le souvenir des crimes de Robespierre. Céda-t-il à quelque vague remords en réhabilitant ainsi ceux qu'il avait involontairement voués à la mort ? On serait, par moments, tenté de le croire... Mais non ; il n'avait d'autre but que de s'innocenter soi-même, de détourner les soupçons qui pouvaient encore peser sur lui, et de se préparer ainsi la possibilité de poursuivre son œuvre en toute liberté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aussi bien, ce mémoire, qu'il intitula hardiment *la Conjuration de Batz ou la Journée des Soixante*, mérite d'être étudié; la brochure, tirée à un très petit nombre d'exemplaires, est devenue rare à ce point qu'en 1816 de Batz lui-même, désireux de la relire, ne put se la procurer : la Bibliothèque nationale ne la possède pas, et l'on n'en cite aujourd'hui que deux exemplaires connus[1]. Ce curieux document a donc tout l'attrait de l'inédit.

Tout d'abord, de Batz s'y pose en homme épris de la tranquillité et du silence, en bon bourgeois insouciant de la politique, n'ayant qu'un désir, « celui du repos et de l'obscurité ». Très timoré et très prudent, « dirigé par la plus sévère circonspection », il renonça, dès le 10 août 1792, au logement qu'il habitait depuis longtemps et se réfugia chez Roussel d'abord, chez Cortey ensuite; il passa tout le temps de la Terreur dans « une inactivité presque stupide[2] ». Ayant hâte de s'éloigner de Paris, il avait déjà obtenu un passe-port, lorsqu'il

[1] L'un à M. Victorien Sardou, l'autre à M. Foulon de Vaulx qui bien voulu nous permettre d'en prendre copie. Nous lui en adressons ici tous nos remerciements. Cet exemplaire, précieux à tant de titres, est accompagné de diverses notes de la main du baron de Batz.

[2] Nous citons textuellement les termes de la brochure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apprit l'arrestation de ses prétendus complices : alors, ne pouvant se résoudre à les abandonner, n'osant se risquer à les servir, il se cacha chez des amis qu'il ne nomme pas.

« Et c'est à l'époque où la cruelle incertitude sur le sort de mes amis me tenait dans cet état de stupeur, que mes assassins m'ont représenté comme un nouveau Protée, épuisant toutes les métamorphoses, trompant toutes les surveillances, exerçant la plus surprenante activité[1]. Que ne puis-je peindre ici l'étonnement où tant de mensonges, accumulés pour faire de moi un conspirateur, jetèrent les hôtes bons et honnêtes sous les yeux desquels je passais des jours solitaires et si différents de l'image qu'on en présentait. Cependant je sortais quelquefois, même en plein jour, et jamais je ne me déguisai. Ainsi toute cette prétendue habileté n'était que mensonge ou témérité. A dire vrai, pouvais-je ne pas regarder comme des exagérations de l'amitié les avertissements qui me parvenaient quelquefois. A les croire, mon arrestation était devenue, par les ordres des deux Comités, l'objet de l'ébranlement général de toutes

[1] *La Conjuration de Batz ou la Journée des Soixante*, page 66 (la note).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les sections de Paris ;... le décret d'expulsion contre tous les nobles ne se rendait que pour m'ôter tout asile! Certes je ne pouvais croire à une importance qui semblait attacher à ma personne les destinées de la République française, et dans ce sens j'avais raison d'être incrédule... Enfin, on arrêta près de moi, en plein jour, un homme qui fut bien étonné de s'entendre appeler de mon nom. Au bruit, au transport, à la joie des cannibales qui croyaient m'avoir arrêté, toutes mes illusions s'évanouirent. Ma retraite devint plus solitaire, mais non pas plus absolue. Étais-je inquiet de mes amis, négligeait-on de me parler d'eux; je courais partout et en plein jour. Déjà ils n'existaient plus, que je l'ignorais encore... La pitié me surveillait, elle me trompait, mais non pas la terrible inquiétude : où m'entraîna-t-elle un jour!...

« Si j'ai échappé à mes assassins et à leurs milliers de suppôts, ah! qu'on n'en fasse jamais honneur à ma prudence ni à ma volonté! »

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer l'étonnante contradiction de ces confidences : ce mépris de toute prudence est bien éloigné de la *sévère circonspection* dont il était question tout à l'heure]

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La profession de foi qui suit est plus étrange encore :

« J'affirme que je n'ai eu part à aucun des événements, à aucune des conjurations dont on m'a attribué la cause ou l'effet. Je vais plus loin, j'affirme, pour tous ceux qui ne me connaissent pas, qu'il m'eût été impossible d'habiter ostensiblement dans la République et d'y conspirer obscurément contre elle ; que demander asile et protection à ses lois, et employer l'un et l'autre contre elle, m'eût paru très vil et très lâche. J'affirme donc qu'en France, je n'ai eu aucune espèce de correspondance, aucunes relations quelconques, directes ou indirectes, avec les rois, les princes, les généraux et les ministres dont il a plu aux Comités de me constituer l'agent principal ; pas même avec aucun étranger ou émigré quelconque, et je donne tout droit de me déshonorer à quiconque pourra me démentir. Que si j'avais joué dans l'Europe un rôle aussi éminent, je chercherais sans doute quelques consolations dans l'éclat d'aussi hautes entremises. Tout au moins ne me couvrirais-je pas de dénégations insensées en désavouant des relations qui, à la suite de mes malheurs, me donneraient le plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

juste droit à des prix qu'à vrai dire, ne pourraient jamais acquitter les trésors, ni les grâces de tous les rois de la terre [1]. »

Certes une si solennelle affirmation, ce défi jeté à l'honneur par un gentilhomme tel que de Batz, devraient être pris en considération, et il ne resterait qu'à s'incliner devant une si chaude protestation d'innocence, si lui-même ne s'était chargé d'apporter à ses propres allégations le plus formel démenti. Voici, en effet, ce qu'il écrivait plus tard à Eckard [2], en le remerciant de l'*Histoire de Louis XVII :*

« J'étais à Paris (à l'époque où fut votée l'odieuse loi du 22 prairial) et chargé d'une trop importante mission pour ne pas y dévouer toute mon existence : cette mission portait entre autres ces propres expressions : « *Convaincus de l'importance des services qu'on peut attendre de la fidélité de M. le baron de Batz et de son attachement au Roi et à la famille royale, nous l'invitons à rentrer en France pour y chercher et y tenter tous les moyens pour délivrer le Roi, la Reine et leur famille, etc... etc... 2 janvier* 1793. »

[1] *La Conjuration de Batz ou la Journée des Soixante*, page 64.
[2] Lettre inédite. Collection de M. Foulon de Vaulx.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Ce que j'osai, moi quatrième, le 21 janvier suivant sur le passage de la fatale voiture, ce que je tentai ensuite pour l'enlèvement de la famille royale au Temple et pour l'évasion de la Reine à la Conciergerie (tentatives qui furent au moment de réussir), ces faits et d'autres dont la scélérate Assemblée eut l'intérêt de dérober la connaissance au public et qui seraient aujourd'hui la clef de beaucoup de grands événements... se trouvent dans ce qui reste des archives des deux Comités... J'avais sur les grands crimes et sur la marche secrète des deux Comités des notices importantes. Mais j'en ai perdu sans retour une grande partie à deux époques où j'aurais infailliblement péri si ces papiers avaient été surpris, et où je ne pus éviter ce danger qu'en les détruisant ou les faisant détruire en grande partie. Un journal très exact, écrit en abréviations et à mon usage seulement, tomba entre les mains de la police. Si je pouvais le retrouver (on croit qu'il existe encore dans le dépôt remis à la Préfecture de Paris ou à la Police), il vous enrichirait de bien précieuses notions [1]... »

[1] Ainsi, il est avéré que le baron de Batz écrivit jour par jour la relation de son existence mouvementée, l'histoire secrète de la Révolution. Ce journal, déposé soit à la Préfecture de la Seine, soit aux Archives de la Police, s'y trouvait encore en 1816, et il y est resté, sans doute, enfoui dans quelque carton, in-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Et plus tard il écrivait encore :

« Il est connu que je fus alors la victime dévouée avant toute autre et le prétexte de cette loi du 22 prairial. J'avais la témérité de me montrer, *parce qu'il m'importait beaucoup de voir et de donner des exemples d'audace :* j'osai entrer dans le repaire des Conventionnels (le jour où la loi fut discutée). J'y étais, il est vrai, entouré d'un groupe au milieu duquel j'étais facilement caché, mais dans lequel néanmoins vient plonger l'œil de Robespierre. Nos regards se rencontrèrent, et les siens m'avertirent qu'il s'étonnait, mais qu'il ne se méprenait pas. Ma retraite fut prompte, mais mesurée. Le plus pressé pour Robespierre fut de me désigner à ses sbires pour me faire jeter sur l'échafaud... J'échappai avec plus de bonheur que de prudence : jeune, rapide et très animé, je jouais avec le danger[1]. »

Eh bien ! reconnaît-on dans l'homme capable de telles bravades le proscrit apeuré et solitaire, passant sa vie dans une *inactivité stupide ?* Le contraste est-il assez frappant entre ces deux esquisses

connu, oublié, jusqu'en 1871. Ces deux dépôts d'archives ont été incendiés par la Commune et, par conséquent, le journal du baron de Batz est irrémédiablement perdu.

[1] Lettre inédite. Collection de M. Foulon de Vaulx.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du même personnage ? D'une part, « la plus sévère circonspection » ; de l'autre, une audace dont il s'étonne lui-même ! Qu'en faut-il conclure ? Le baron de Batz mentait donc ? Eh ! oui ; il avait accepté jusqu'à ses plus extrêmes conséquences le rôle de conspirateur, et il réussissait si bien à se grimer et à se faire double visage qu'aujourd'hui encore il reste déconcertant et parvient à dépister les chercheurs curieux de son étrange psychologie.

Il faut donc lire avec précaution la *Journée des Soixante :* de Batz n'y dit point la vérité : des condamnés du 29 prairial il fait deux parts : ceux qui lui étaient attachés par pur dévouement, tels que la citoyenne Grandmaison, Roussel, Devaux, Biret-Tissot, la Guiche, etc., ceux-là il les innocente complètement, affirmant que jamais ils ne se sont intéressés aux événements politiques et que leur exécution a été un assassinat. Les autres, ceux qu'il s'était attirés à prix d'or, Burlandeux, Lafosse, etc. ; il ne les ménage point : il se déclare victime de leur âpreté et dévoile leurs basses intrigues.

Il louvoye, assez maladroitement, au milieu de ces réticences. C'est toujours délicat de ne dire que la moitié de la vérité ; on finit invariablement par

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se heurter à quelque contradiction et par trébucher contre l'évidence : c'est le cas du baron de Batz qui ne nie point, d'ailleurs, avoir connu Chabot, — « ce misérable coupeur de bourses », — Bazire, Julien (de Toulouse), Delaunay (d'Angers) et Luillier, le procureur-syndic du département, ce qui composait une bien dangereuse société pour un gentilhomme tant amoureux *de la solitude et de l'oubli* Il ne cache pas les dangers courus, et il avoue que plus d'une fois les Comités furent sur le point de se saisir de sa personne.

« L'homme horrible, dit-il, qui mit un jour des espions sur une voie véritable pour me surprendre, me devait son aisance et de l'argent prêté dans de pressants besoins. Il avait, de plus, à moi, un dépôt considérable de meubles de tout genre, le monstre ! C'est lui qui dénonça et indiqua les personnes qui m'étaient attachées et qui ont péri[1]. »

Où la sincérité du baron de Batz semble entière, c'est lorsqu'il trace le récit de l'exécution de ses prétendus complices, récit vécu, la chose est évidente : le narrateur, jusque-là froid et précis, est pris tout à coup d'une telle émotion, on le devine

[1] *La Conjuration de Batz*, page 86 (la note).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

si bien obsédé par le souvenir de l'horrible spectacle, torturé par quelque remords, peut-être, qu'une conviction se fait dans l'esprit du lecteur : « il était là... il les a vu mourir. »

« Quand les infâmes charrettes, après avoir promené longuement les patients à travers la foule immense et les outrages soldés par les tyrans, arrivent enfin au lieu du supplice, les bourreaux descendent les victimes... On range les patients de file et debout devant l'échafaud. La chaîne qu'ils forment se prolonge aussi loin que leur nombre l'étend. Ils ont le dos tourné à l'échafaud, mais l'échafaud est peu élevé, et ils ne peuvent faire un mouvement sans voir l'horrible exécution. Dans l'affreux silence, à l'aspect de la mort, chaque coup fatal va ébranler leurs âmes. Ils entendent!... Le sang rejaillit quelquefois sur les premiers placés; bientôt il couvre l'échafaud, inonde la terre, coule sous leurs pieds... chacun monte à son rang et rend l'affreux spectacle qu'il a déjà subi. L'exécution est, dit-on, rapide pour chacun ; mais... quand il y a soixante victimes, la première seulement ne subit qu'une mort : le dernier en a subi soixante. Et ensuite ces paniers... ces corps entassés... le contact affreux, impie des âges, des sexes, du crime et de l'innocence... ce mélange sacrilège du sang impur au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sang... Ah ! ma tâche est remplie, j'ai tout dit, ils périrent ainsi... ceux que je n'ai plus la force de nommer [1]... »

***

Tandis que le baron de Batz écrivait la *Journée des Soixante* et avant même que la brochure fût imprimée, la réaction royaliste avait gagné tant de terrain qu'elle se sentait assez forte pour tenter l'assaut du pouvoir et triompher définitivement de la Révolution.

La récente insurrection de prairial (mai 1795) traçait la voie à suivre. Ce jour-là, Paris avait assisté à cet étonnant spectacle de tout un peuple prenant à la gorge son Gouvernement et lui demandant compte de sa misère. Prairial avait été l'émeute de la faim, et la Convention s'était vue menacée du cri significatif : *un roi ou du pain*, où se retrouvait comme un écho lointain de cette expédition d'octobre 1789, alors que la populace s'était ruée sur Versailles pour en ramener *le boulanger, la boulangère et le petit mitron.*

[1] *La Conjuration de Batz* pages 93 et 94.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Depuis le 9 thermidor et, surtout, depuis que le bruit de la mort du Dauphin au Temple avait autorisé le comte de Provence à se proclamer roi de France, le parti royaliste n'était pas resté inactif. Il entretenait à Paris nombre d'agents secrets, disposant de sommes importantes et dont le mot d'ordre était « de ne rien négliger pour gagner à la cause du roi les autorités constituées ; — de tenter par l'appât des promesses les représentants du peuple ; — d'amnistier d'avance ceux des régicides qui se laisseraient ramener à la royauté ».

Il y aurait toute une histoire à écrire, histoire entièrement nouvelle et puissamment romanesque, des agissements du parti monarchiste pendant l'année qui précéda l'installation du Directoire. Qui pénètrera jamais les dessous de cette époque d'intrigues, de complots, de trahisons ? Qui peindra cette étonnante société parisienne de 1795 où l'on conspirait, pour ainsi dire, en pleine lumière ? Le Gouvernement, sans argent, sans confiance, sans moralité, ne se défendait plus ; chaque jour paraissait quelque nouvelle brochure où la Convention était traînée aux gémonies. Jamais Paris n'avait vu autant d'étrangers ; les hôtels du faubourg Saint-Ger-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

main, qui, six mois auparavant, étaient déserts, avaient peine, maintenant, à contenir la foule des Chouans, des émigrés, des prêtres réfractaires, des femmes divorcées et des jeunes gens riches *employés dans les charrois*, qu'attirait dans la capitale la perspective d'un renouvellement complet des idées et des choses. Habit gris à revers, collet de couleur noire ou verte, tel était le costume des royalistes : ils l'avaient emprunté aux Chouans. Quant aux points de réunion, c'étaient le café Garchy, à l'angle de la rue de la Loi, le théâtre de la rue Feydeau, le boulevard des Italiens et surtout le Palais-Égalité [1].

Au nombre des agents de Louis XVIII se trouvaient l'abbé Brottier, Duverne de Praile, le chevalier Despomelles. Formalaguez, personnage mystérieux qu'on voit émerger tout à coup de l'ombre et qui s'y replonge aussitôt, sans qu'on sache rien de son rôle, et un certain Lemaître, surnommé Boissy — à moins que ce ne soit un certain Boissy, surnommé Lemaître — qui, depuis longtemps déjà, devaient servir la cause des Bourbons, à en juger par cette attestation, écrite de la propre main du comte de Provence :

[1] Louis Blanc, *Hist. de la Révolution.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les sieurs Despomelles, Brottier et Lemaître, étant restés en France par les ordres et pour le service du feu roi notre frère, auquel ils n'ont cessé de donner des marques de l'attachement le plus pur et du zèle le plus ardent, et n'étant demeurés, depuis la mort funeste du roi, sur une terre coupable que par nos ordres exprès et pour le service du roi, nous rendons, par ces présentes, témoignage authentique au courage, à la fidélité et au dévouement dont les sieurs Despomelles, Brottier et Lemaître ont donné et donnent encore des preuves constantes et dangereuses pour leur sûreté.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER [1]. »

Et, de fait, ces agents secrets ne perdaient pas leur temps : la France entière était tout simplement en train de devenir une vaste Vendée : l'insurrection s'y organisait au grand jour : déjà on expédiait d'Angleterre des uniformes pour vêtir une armée de trente mille hommes : « habit rouge boutonné sur la poitrine, echarpe blanche en bandoulière, veste vert pâle, chapeau rond surmonté d'une queue de renard blanc, panache

[1] Cette pièce, citée par Louis Blanc, est datée du 9 juillet 1794, *en pleine Terreur*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blanc... », tout était prévu, jusqu'à la couleur du drapeau, qui devait être blanc fleurdelisé ; jusqu'aux noms des régiments, jusqu'aux emblèmes des boucles de ceinture !

Et l'opinion publique, soit qu'elle fût habilement travaillée, soit que le dégoût et la misère fissent réellement leur œuvre dans les esprits, l'opinion publique obéissait docilement à l'impulsion donnée : pour tout le monde la restauration n'était plus qu'une affaire de jours, et l'on ne se cachait pas pour le dire. Les dossiers des Archives nationales sont remplis de rapports et de procès-verbaux attestant ce cri unanime, cet appel désespéré d'un peuple mourant de faim vers ses anciens maîtres. — C'est un nommé Taillardat qui dit, en pleine rue : « Louis XVI, dans tout son règne, n'a pas fait autant de mal que la Convention en un jour ; » c'est un perruquier, Claude Perrin, qui clame : « Au prix de mon sang, je veux Louis XVII ! » le cri de prairial : *Un roi ou du pain*, est devenu général : car tous ont l'estomac creux ; de toutes les bouches monte la plainte lamentable des affamés.

— « Mon chien n'a pas mangé depuis trois jours, dit l'un.

— « C'est abominable de n'avoir qu'un quar-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teron de pain par vingt-quatre heures, ajoute un autre.

— « Où est le temps du vin à huit sols la bouteille ! » gémit un troisième [1].

Et ces propos, soigneusement recueillis par les mouchards des Comités, grossissent l'hymne de misère qu'entonnent, avec un ensemble navrant, tous les désabusés, tous les repentants.

Témoin de cette fermentation des esprits, le baron de Batz comprit que l'heure d'agir avait sonné. On était à la fin de septembre 1795 : l'Assemblée discutait la Constitution dite de l'an III qui donna naissance au Directoire. Se sachant abhorrée de l'armée plus encore qu'elle n'était méprisée du peuple, la Convention avait pris une singulière mesure : elle s'était interdit d'appeler des troupes dans Paris.

D'autre part, Paris comptait, on le sait, quarante-huit sections, régies par autant de Comités : chacun de ces Comités exerçait dans son quartier le pouvoir souverain : c'étaient autant de gouvernements dont les arrêtés locaux avaient force de loi. L'inconvénient de cette usurpation de pouvoirs était peu sensible tant que les quarante-huit

[1] Archives nationales, W².

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sections émettaient des avis contradictoires ; mais si, par aventure, une motion venait à réunir les suffrages des quarante-huit Comités, le fait même de leur unanimité créait immédiatement un pouvoir aussi puissant que la Convention, plus puissant même, en vertu de la pure maxime révolutionnaire : « Les attributions de tout corps constituant cessent en présence du peuple assemblé. »

Or, les députés étaient à ce point honnis qu'en proposant quelque mesure de nature à les heurter de front, on était certain de rallier toutes les opinions.

Quelle serait cette mesure ? Ici le baron de Batz, — car c'est lui qui mena toute l'intrigue : il l'a dit lui-même dans un fragment de mémoires inédits que nous avons sous les yeux [1], — le baron de Batz fit preuve d'un esprit avisé et vraiment politique : il songea que la population parisienne tout entière regrettait l'ancien Conseil général de la Commune, dissous après le 9 thermidor, et déplorait la perte de son autonomie ; il eut donc l'idée de faire voter par la section Lepéletier — où nous

[1] Ce curieux morceau est intitulé : *De la journée appelée des Sections de Paris ou des 12 et 13 vendémiaire an IV, octobre* 1795. Il est en la possession de M. Foulon de Vaulx qui nous l'a très obligeamment communiqué.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

savons qu'il comptait de nombreux amis — l'établissement d'un *Comité central*, siégeant à l'hôtel de ville, et d'inviter les autres sections à donner à ce vote leur approbation.

Voyant le danger, la Convention décréta que tous les citoyens qui accepteraient de faire partie de ce *Comité central* seraient jugés coupables d'attentat contre la souveraineté du peuple. Mais il suffisait que l'Assemblée se prononçât contre un arrêté de section pour qu'il fût à l'instant adopté par la majorité des sectionnaires, se proclamant souverains. La chose ne manqua pas et, le 2 octobre — à l'heure même où le comte d'Artois débarquait à l'île d'Yeu, — la section Lepéletier, assurée de l'appui de toutes les autres, lança un appel à l'insurrection, déclarant que le peuple, « trompé, trahi, égorgé par ceux qu'il avait chargé de ses intérêts, n'avait plus à demander son salut qu'à lui-même ». Sur quarante-huit sections, trente-deux accueillirent la motion avec enthousiasme, enfermant l'Assemblée dans ce dilemme : ou appeler des troupes dans Paris — et cette mesure illégale donnait aux sectionnaires le droit d'entamer, au nom de la loi, la guerre civile, — ou se soumettre, et alors c'en était fait de la République.

En effet, si la Convention renonçait à la lutte,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on installait en hâte, à sa place, le *Comité central :* celui-ci, formé à l'avance d'hommes choisis, s'emparait du pouvoir et, avant que la populace, tout à la joie de son triomphe, eût seulement compris ce qui se passait, il ouvrait les portes du Temple, promenait dans la ville la malheureuse fille de Louis XVI à laquelle allaient toutes les sympathies, donnait la main à la Vendée, appelait les princes... en quatre jours la restauration était faite.

Ainsi les royalistes, s'armant contre la Révolution des procédés révolutionnaires, jouaient en faveur du prétendant le jeu que les Jacobins avaient jadis joué en faveur de Robespierre.

Tel était le plan du baron de Batz. Il avait tout prévu, tout, sauf l'invraisemblable, et c'était l'invraisemblable que Dieu réservait à la France.

La Convention n'hésita pas : elle viola la loi en appelant à son secours les troupes campées autour de Paris. Aussitôt, par représailles, le Comité de la section Lepéletier s'érigea en Comité d'insurrection et invita les autres sections à s'armer et à tenir sur pied leur garde nationale.

La journée du 4 octobre (12 vendémiaire) fut sinistre : la Convention aux abois faisait distribuer des fusils à tous ceux qui se présentaient pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la défendre : jacobins intransigeants, robespiernistes inconsolés, anciens septembriseurs accouraient offrir leur dévouement, qu'en ce péril extrême elle n'osait repousser, bien qu'elle le craignît plus que la colère de ses ennemis. Elle avait couvert les murs d'une affiche apprenant au peuple que « la motion faite à la section Péletier avait été envoyée de Londres au traître qui l'avait proposée ; que depuis deux mois elle était connue du Comité de Salut public qui s'était préparé à l'événement et avait pris des mesures telles que la Convention aurait la gloire d'avoir sauvé la Patrie. »

De Batz, son ami l'ancien constituant de Redon[1], un jeune homme nommé de Lallot, une douzaine d'autres, se tenaient en permanence à l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas, chef-lieu de la section Lepéletier. De Lallot, plein d'ardeur, était, si l'on peut dire, le boute-en-train de la conjuration : sa parole chaude, son geste énergique, son éloquence à l'emporte-pièce, avaient le don d'enlever la foule : à chaque heure il montait à cheval, courait aux sections voisines, y semait l'enthousiasme, enflammait les courages et reve-

[1] En récompense des services rendus à la cause royale, la Restauration nomma M. de Redon au poste de premier président de la Cour de Riom.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nait aux Filles-Saint-Thomas se mettre à la disposition de ses chefs.

Vers le soir, toute la ville était en armes. Au coin des rues, les factionnaires échangeaient les cris d'usage dans une place assiégée ; des émissaires couraient çà et là d'un air éperdu, affirmant que l'heure du pillage allait sonner; des placards disaient que la Convention s'était jetée dans les bras des buveurs de sang; de nombreuses patrouilles parcouraient la ville; les boutiques s'étaient fermées; les tambours, sous la pluie qui tombait à torrents, battaient sourdement le rappel.

Ce fut de la Convention que partit le signal du combat : elle donna l'ordre au général Menou d'aller avec dix mille hommes, investir le couvent des Filles-Saint-Thomas, tête et cœur de l'émeute, et de l'occuper de vive force. Menou divisa sa troupe en trois colonnes et se mit en marche. Vers dix heures, celle du centre arrivait par la rue Vivienne, celle de droite par la rue Notre-Dame-des-Victoires, celle de gauche par la rue des Filles-Saint-Thomas : la section Lepéletier était ainsi cernée de toutes parts : mais il faut ici donner la parole au baron de Batz, témoin oculaire de l'étrange événement qu'on va lire:

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Les dix mille soldats, sous les ordres de Menou accompagné de trois commissaires, membres de la Convention, arrivèrent devant Lepéletier[1]. L'épouvante les devançait ; on ne voyait que des fuyards. Mais le jeune de Lallot, que la peur ne troublait point, alla à leur rencontre jusqu'à la porte extérieure de la section. L'un des conventionnels lui parla ainsi : — « Va dire à l'Assemblée de Péletier qu'on lui donne dix minutes pour se dissoudre et vider les lieux ; qu'après dix minutes quiconque s'y trouvera sera traité en ennemi de l'État. » De Lallot répondit à peu près en ces termes : — « Qui donc ose tenir un pareil langage ? quels audacieux oublient que la section Péletier, investie en ce moment de la souveraineté, donne ici des ordres et n'en reçoit pas ? Pourquoi ces armes, cet appareil hostile ? Êtes-vous des Autrichiens ? La section Péletier serait-elle une place de guerre ? »

« A ces mots, l'un des conventionnels entrant en fureur s'écria : — « Soldats, saisissez ce traître ! » Loin de reculer, de Lallot s'avance et dit : « Arrêtez, soldats ! Frémissez de l'attentat que vous commettriez en violant cette enceinte. Sachez que la

[1] Nous citons textuellement la narration inédite du baron de Batz, en nous permettant cependant de rétablir certaines expressions incorrectes ou dont l'obscurité nuirait à la rapidité du récit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

loi vous en défend l'entrée, que vous n'y pénétreriez qu'en passant sur nos cadavres; que Paris, étonné de votre présence, prend les armes dans ce moment et se lève tout entier; qu'il exercerait sur vous la plus prompte et la plus terrible des vengeances, et que vos noms, à jamais odieux, resteraient voués à une éternelle infamie. Soldats, la Patrie vous regarde et va vous juger : au nom de la loi, je vous ordonne de vous retirer!

« Remplis d'étonnement, les soldats s'arrêtent; les Conventionnels déconcertés s'avancent vers de Lallot, et du côté de la section quelques personnes s'approchent comme pour le soutenir, parmi lesquelles se trouvait celui qui trace en ce moment ce souvenir, de la même main dont il avait, là, surtout, les plus fortes raisons de cacher son visage.

« Alors s'engagea le plus étonnant débat entre des membres du Gouvernement, un général à la tête de dix mille hommes et, d'autre part, un très jeune homme qui, par la seule puissance de la parole, enchaîna les fureurs des Conventionnels et contraignit le général à donner aux troupes l'ordre de battre en retraite! »

Il ne faut pas croire ici à quelque gasconnade : le fait, tel que le raconte de Batz, est vrai jusqu'en ses moindres détails : une armée de dix mille

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hommes se replia, vaincue par la harangue d'un inconnu. Tels étaient les défenseurs qui restaient à la Convention. Menou reprit, avec ses trois colonnes, le chemin des Tuileries; une heure plus tard il était destitué, et le baron de Batz, certain maintenant de la victoire pour le lendemain, rentrait, exultant de joie, à la section Lepéletier

Il avait tort de triompher. Tandis que de Lallot parlait aux troupes, de Batz n'avait pas remarqué, près de lui, un jeune homme maigre et pâle, vêtu d'une longue redingote râpée, coiffé d'un chapeau trop grand, la taille voûtée, le teint livide, l'air misérable. Il sortait du théâtre Feydeau où il avait passé la soirée et regagnait la rue des Fossés-Montmartre où il habitait un hôtel de chétive apparence à l'enseigne de *la Liberté*. Apercevant des troupes, entendant du bruit, ce jeune homme s'était approché, et, en simple curieux, s'étant glissé peu à peu à travers les groupes massés devant la porte de la section, il avait assisté au succès oratoire de Lallot et à la retraite de Menou.

Les troupes parties, le pauvre diable resta un instant songeur : il reprit son chemin vers la rue du Mail; mais, tout à coup, il revint sur ses pas et suivit les troupes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il arriva en même temps qu'elles aux Tuileries, entra dans le Palais, monta à l'une des tribunes publiques de la Convention qui tenait une séance de nuit. Il fut témoin de l'émoi de l'Assemblée à la nouvelle de la défection de Menou, il entendit les députés acclamer Barras comme général en chef de la force armée : il allait regagner son auberge lorsque, passant devant les bureaux du Comité de Salut Public, il les vit encombrés de gens, donneurs de conseils ou simples oisifs avides de nouvelles.

Il entra : tout le monde parlait à la fois : il parvint pourtant à placer son mot : il avait assisté à la scène, devant la section Lepéletier, il la raconta, discuta l'événement, donna son avis et se mit à la disposition du Comité dans le cas où l'on voudrait bien accepter ses services ; enfin, il dit son nom : il s'appelait Napoléon Bonaparte [1].

[1] Louis Blanc donne un démenti au *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Napoléon, dit-il, ayant passé la soirée du 12 dans une loge à Feydeau, n'ayant quitté le théâtre que pour courir à la Convention, il est difficile de comprendre comment il aurait pu être témoin de l'événement de la rue Vivienne, qui eut lieu entre dix heures et minuit». Rien n'est plus explicable, au contraire. Napoléon sortant de Feydeau et regagnant son hôtel a dû *forcément* passer rue des Filles-Saint-Thomas. Le spectacle se terminait, suivant l'usage de l'époque, vers dix heures, *au plus tard*. Il serait donc impossible d'admettre que Bonaparte n'eût pas assisté à la scène qui se passa à la porte de la section Lepéletier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'était cet inconnu que, le lendemain, 13 vendémiaire, le baron de Batz allait trouver sur son chemin.

*
* *

Le rôle de Napoléon dans cette journée du 13 vendémiaire est trop connu pour qu'il nous soit permis de le raconter ; n'ayant à apporter aucune contribution nouvelle aux débuts de cette carrière qui est et demeurera « le plus grand prodige de l'histoire », nous resterons donc dans les limites de notre sujet en donnant simplement le détail de cette journée d'après les fragments de *Mémoires inédits* du baron de Batz ; le document, du reste, est d'un puissant intérêt. Barras, Réal, l'Empereur lui-même, ont, dans leur récit, raconté l'insurrection vue du côté des vainqueurs : les lignes qu'on va lire forment, pour ainsi dire, l'envers de leur narration : c'est l'émeute dite par un de ceux qui la dirigeaient :

« Il ne restait qu'à marcher, sans le moindre délai sur les Tuileries ; plus d'obstacle qui pût empêcher d'y envelopper la Convention abandonnée à elle seule. Mais, par fatalité, le Comité central donna le commandement de l'armée parisienne à un M. Da-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nican dont on ferait l'apologie peut-être en l'appelant inepte. Au lieu de profiter de l'ardeur générale, il sembla prendre à tâche de l'éteindre. Il remit à l'arrivée du jour le mouvement sur la Convention... Cette lourde faute laissa à celle-ci le temps de respirer, de répandre ses agents dans Paris, d'y semer de faux bruits, de tirer des prisons les plus audacieux terroristes, de les armer, et de leur donner pour chef Buonaparte.

« Cependant, pour être différée, la victoire n'en paraissait pas moins certaine. A quatre heures après midi (le 13 vendémiaire), plus de soixante mille sectionnaires sous les armes attendaient l'ordre de marcher. Mais toutes les dispositions de Danican furent insensées ; il dirigea vingt mille hommes sur les Tuileries par la petite rue du Dauphin et voulut que le surplus (au moins quarante mille hommes) passât le Pont-Neuf pour revenir sur les Tuileries par le Pont-Royal !

« Ainsi, pouvant déployer une force d'au moins quarante contre un, il choisit, pour points d'attaque, un pont et un défilé.

« Enfin, le désordre était à tel point dans la tête de ce général qu'il n'avait pas même nommé un commandant à la colonne Péletier, et cependant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les autres devaient la suivre ! M. de Batz, ayant remarqué un jeune militaire, M. Chartier, qui disposait parfaitement les premiers rangs et qui avait l'art de les animer par d'excellents propos, lui dit : « Jeune homme, commandez à tous et avec fermeté, et tous vous obéiront. » Qui ne sait que, dans ces mouvements révolutionnaires, l'autorité appartient toujours à celui qui s'en empare ? Chartier commanda et fut obéi. A sa voix la colonne de Péletier s'ébranla et se dirigea par le Pont-Neuf sur les quais de l'autre rive de la Seine, suivant l'ordre de Danican.

« A mesure que cette colonne avançait, elle se grossissait des troupes des autres sections qui se mettaient à sa suite.

« Déjà les premiers rangs atteignaient la rue des Saints-Pères, lorsque, enfin, parut le général Danican, suivi d'un nombreux état-major. Il poussa au grand trot jusqu'au Pont-Royal dont la tête était gardée par deux cents brigands ayant une seule pièce de canon chargée à mitraille.

« Après un pourparler d'une minute au plus, ce général et sa suite revinrent sur leurs pas et se jetèrent assez précipitamment dans la rue de Beaune. Au même instant, comme à un signal con-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venu, le canon tira sur la colonne; le brave Chartier se retourna et dit : « En avant, mes amis... ne tirez pas, le canon est à nous. »

« Il n'avait pas achevé ce peu de paroles qu'il ne restait plus personne pour l'entendre ni le suivre. Les hommes des deux premiers rangs avaient fait feu, mais avec un tel empressement de fuir que, sans prendre le temps de coucher leurs fusils, ils avaient tiré vers le ciel, après quoi, eux et toute l'armée avaient disparu par autant d'issues qu'il aboutit de rues sur ces quais. En un mot, des quarante mille hommes, quatre individus seulement étaient restés en place ! Ce n'étaient cependant pas les ravages du canon qui avaient déterminé cette terreur panique; car, mal pointé, il avait jeté la mitraille sur le pavé qui en étincela. Ce fut là tout le dommage, sauf une mitraille qui, en ricochant, détacha le fourreau du sabre de M. de Batz, du cordon qui le supportait[1].

[1] Il faut lire dans les *Mémoires* de Barras le récit de cette rencontre, récit qui concorde absolument avec celui du baron de Batz.

« J'avais envoyé Bonaparte au Pont-Neuf : il revint en toute hâte me dire que du quai Voltaire jusqu'au Pont-Royal, d'immenses colonnes de gardes nationaux débouchaient par les rues adjacentes. J'avais une pièce de 12, sous les murs de l'hôtel de Nesle, près la rue de Beaune. J'ordonne le feu, et la première volée de mitraille jette à terre quelques-uns des gardes nationaux es plus avancés. Toute la colonne est ébranlée, et son mouve-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Pendant que MM. Chartier et de Batz se communiquaient leur étonnement et leur désolation, un groupe de gardes nationaux reparut à l'entrée de la rue des Saints-Pères. M. Chartier y accourut, espérant les rallier et les ramener. Mais tout disparut de nouveau au bruit d'un second coup de canon et de quelques autres, tirés à poudre des Tuileries, de l'autre côté de la Seine. M. de Batz avait espéré qu'au moins on viendrait se rallier au point central de Péletier ; il s'y rendit, mais n'y trouva que M. de Lallot, quelques membres du Comité et M. Chartier qui avait cru M. de Batz tué du second coup de canon et qui le disait au moment même où parut M. de Batz.

« Quant à la colonne qui avait été dirigée sur la rue du Dauphin, quelques coups de canon l'avaient arrêtée. Si, à la place des sectionnaires, de simples paysans vendéens eussent été là, même en bien moindre nombre et seulement armés de bâtons, on les aurait vus franchir comme l'éclair le court intervalle de cette petite rue, culbuter cette poignée de brigands que Buonaparte comman-

ment rétrograde me montre qu'elle ne peut tenir. Dans le moment j'ordonne de continuer le feu, mais de tirer tout à fait en l'air, le bruit me paraissant devoir suffire pour disperser les phalanges ennemies. » *Mémoires de Barras*, t. I, p. 257.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dait et envelopper les conventionnels dans leur repaire[1].

« Moins aguerris, mal commandés, les sectionnaires s'étaient bornés à prendre poste à l'église Saint-Roch, dont un angle fait face à la rue du Dauphin. Quelques-uns s'étaient placés dans la rue Saint-Honoré, aux deux coins de celle du Dauphin : ils chargeaient à l'abri leurs fusils et ne se découvraient que pour faire feu sur les brigands qui tiraient et canonnaient comme au hasard. C'était, au fond, si l'on peut dire, le combat du bruit et de la peur.

« De part et d'autre, il y eut cependant des morts et des blessés. Mais, lorsque l'événement des quais fut connu au poste de Saint-Roch, le découragement fit cesser le faible combat qu'y soutenaient les sectionnaires : ils se dispersèrent et disparurent.

« Pour prolonger la terreur, Buonaparte fit traîner pendant la nuit des canons dans Paris, tirés à poudre seulement, et la solitude des rues devint

[1] « J'étais en face de Saint-Roch; c'était le poste sur lequel les sectionnaires fondaient la victoire. Elle n'était pas douteuse si, descendant avec audace de cette montagne factice (le perron de l'Église), ils s'étaient précipités sur la batterie même qui était le seul obstacle au-devant d'eux. Avec quelques sacrifices des leurs, ils s'emparaient de nos canons et les tournaient contre nous. » *Mémoires de Barras*, t. I, p. 254.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comparable à celle des plus silencieux déserts. Voilà comment un peu de fumée et de bruit firent évanouir les espérances les plus immenses au moment où il fut miraculeux qu'elles ne fussent pas réalisées..... Paris et la France retombèrent sous le joug des révolutionnaires ; Buonaparte, leur libérateur, devint leur héros ; ses destinées prirent de là leur essor... »

Le lendemain, 14 vendémiaire, Bonaparte était, en effet, promu au grade de général de division ; le 18, son nom, prononcé pour la première fois à la tribune[1], passait de là dans les journaux et, dès ce moment, sortait de l'obscurité. Quinze jours plus tard, définitivement nommé général en chef de l'armée de l'intérieur, Napoléon s'installait dans le bel hôtel du quartier général, rue des Capucines.

Si la Convention était assez prudente pour récompenser ainsi celui dont la République pouvait encore avoir besoin, elle n'était plus assez forte pour punir ceux qui avaient tenté de la détruire. Elle institua, il est vrai, pour juger les auteurs du *forfait de vendémiaire* trois cours martiales qui ne devaient durer que dix jours; mais ce n'était là qu'une dérisoire imitation du Tribunal révolu-

[1] Par Fréron.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tionnaire : les poursuites furent dirigées avec une mollesse systématique; sans doute, la Restauration monarchique ne semblait-elle que retardée et jugeait-on opportun de ne point faire preuve, à l'égard des royalistes, d'une excessive rigueur. Un certain nombre de sectionnaires, par trop compromis, furent amenés aux Tuileries où on les entassa dans les caves du Comité de Salut public [1]; comme ils y étaient fort mal à l'aise, on les interna au ci-devant collège des Quatre-Nations. De tous les chefs militaires, seul Lafond, qui avait conduit une colonne d'insurgés, fut exécuté; il mourut le 21 vendémiaire : de Lallot et de Redon, condamnés à mort par contumace, parvinrent, en se cachant, à se soustraire au supplice; quant à de Batz, son renom de conspirateur était tel, sa réputation d'incorrigible fauteur de séditions si bien établie, qu'il fut le seul, peut-être, qu'on rechercha activement.

Il habitait alors rue des Vieux-Augustins, n° 31, à l'hôtel de Beauvais, une chambre garnie, au premier étage au-dessus de l'entresol, et, dès le 16 vendémiaire, à la requête du Comité de Sûreté générale, le commissaire de police de la section du Mail

[1] Archives nationales *Affaire de Vendémiaire.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se présenta à six heures du soir pour l'arrêter.

Naturellement de Batz n'était pas chez lui; la citoyenne Mernier, gérante de l'hôtel, affirma qu'il avait passé la nuit dans sa chambre et qu'il n'en était sorti que vers trois heures de l'après-midi. Le commissaire et son greffier se firent conduire à cette chambre, frappèrent à la porte, et, comme elle était fermée, y apposèrent les scellés [1].

Ceci n'était pas pour gêner de Batz, il s'était ménagé d'autres retraites, et il parcourait Paris, se montrant effrontément dans les quartiers les plus fréquentés; seulement, de crainte de perquisition à l'un de ses nombreux domiciles, il portait sur lui les divers papiers de la conjuration avortée. S'il était arrêté muni de ces pièces, c'était pour lui la mort assurée; mais, du moins, il serait seul compromis.

Or, le 19 vendémiaire, comme il traversait dans l'après-midi la rue de Choiseul, le baron de Batz aperçut un nommé Klotz qui, au temps de la Terreur, avait été l'un de ses agents et qui, pendant quelques semaines, avait même donné asile au marquis de la Guiche.

De Batz alla vers cet ancien ami, lui serra la

[1] Archives nationales, F⁷, 4588.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

main, lui dit son plaisir de le revoir et lui demanda un rendez-vous. Klotz prit les mains du baron, et, se tournant vers quelques gens de mauvaise mine qui se tenaient à distance :

— « Arrêtez cet homme, cria-t-il, c'est le baron de Batz! »

Indigné, de Batz se jette à la gorge du misérable, le renverse dans le ruisseau, lui piétine le visage. Les policiers, stupéfaits, restaient immobiles, sans comprendre.

« Bientôt, revenu à lui-même, M. de Batz voit le péril extrême qui le presse et se porte rapidement vers le boulevard; Klotz, sans se relever, et ses records crient : *A l'assassin, arrêtez l'assassin!*

« A ce cri répété, on courut aux portes, aux fenêtres; on voyait un homme renversé dans la boue, un autre qui s'enfuyait; de toutes parts on criait aussi : *Arrêtez l'assassin!*

« Plus rapide que ceux qui se mettaient à sa poursuite, M. de Batz leur échappait, lorsque, par fatalité, une patrouille de dragons, passant sur le boulevard, vint fermer l'issue de la rue de Choiseul, enveloppa M. de Batz, et il fut conduit au Comité de police de la Convention... Il portait sur lui le plus irrévocable arrêt de mort; on n'en doutera pas en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

apprenant que, dans les jours précédents, il avait préparé des manifestes où la Convention était peinte comme elle avait mérité de l'être : il avait également tracé le plan du *Comité central* et jusqu'aux messages aux Vendéens pour le prompt rappel des Bourbons. Or, tous ces funestes papiers étaient sur lui et, selon l'usage, le premier mot allait être : « Qu'on fouille ce citoyen [1]. »

Enfin, voilà de Batz tombé aux mains de ce Comité qui, depuis deux ans, était son implacable ennemi ! Cet homme insaisissable qui avait glissé dans les mains des plus habiles agents de Robespierre, que des policiers tels que Héron ou Rousseville n'avaient pu prendre en défaut, venait, pour ainsi dire, de se livrer lui-même.....

Klotz, tout glorieux de sa capture, avait accompagné le proscrit jusqu'aux Tuileries. Il voulait conserver pour lui seul le bénéfice de sa trahison — car il savait que la tête du baron de Batz avait été jadis mise à un très haut prix, — il se sépara donc des policiers à la porte et pénétra seul avec son prisonnier dans l'antisalle du Comité, où, dans sa hâte de porter la bonne nouvelle aux commis-

[1] Récit inédit du baron de Batz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

saires en permanence, il le laissa sous la garde de quelques gendarmes.

De Batz, encore tremblant de colère, se jeta sur un siège : les gendarmes allaient et venaient à travers la pièce, ignorant l'importance du personnage et ne faisant à lui nulle attention. Néanmoins, il était impossible de fuir : au moindre mouvement que de Batz eût fait vers la porte il eût été terrassé, repris, ligotté... Et, roulant des yeux furieux, après s'être quelques instants tenu assis dans un fauteuil, il se leva et se promena rageusement, les bras croisés, attendant le moment de paraître devant le Comité.

La porte s'ouvrit : Gauthier (de l'Ain), l'un des conventionnels commissaires parut, suivi de Klotz. Gauthier avait fait partie de l'Assemblée constituante où il avait été collègue du baron de Batz : il le reconnut donc aussitôt.

— « Enfin, nous vous tenons ! cria-t-il ; voyons quels papiers avez-vous?

— « Je n'ai sur moi aucun papier, » répondit de Batz avec assurance[1].

Gauthier, se tournant vers les gendarmes, commanda :

[1] Récit inédit du baron de Batz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— « Qu'on le fouille ! »

Les gendarmes s'approchèrent du baron de Batz qui se prêta de bonne grâce à la visite : ils plongèrent les mains dans les poches de son manteau, dans celles de sa redingote... rien !

On déboutonna sa veste, son gilet, on passa la main sur sa chemise, on le fouilla à corps... rien !

Il était évident que de Batz n'avait sur lui de papiers d'aucune sorte.

Disons tout de suite que, profitant des quelques minutes pendant lesquelles Klotz l'avait quitté, le prisonnier avait glissé sous le coussin du fauteuil où il s'était jeté, les pièces compromettantes qu'il portait ; mais la fatale liasse pouvait être découverte d'un moment à l'autre : par un bonheur inouï, personne ne s'aperçut du subterfuge. De Batz — qui ne conte que ce qu'il veut — prétend n'avoir jamais su « à quelle bonne âme ou à quel singulier hasard il fut redevable de cette chance extraordinaire ».

Après un court interrogatoire, il fut conduit à la maison d'arrêt des Orties, toute voisine du Comité. On l'y mit *au grand secret*. Quelques jours plus tard, il fut transféré au Plessis [1]. Le régime de la

[1] Archives de la Préfecture de police.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

célèbre maison de suspicion était assez libéral, même au temps de la plus forte Terreur, les détenus pouvaient recevoir des visites et vivaient dans une sorte de liberté relative. De Batz en profita pour se tenir au courant des événements : il apprit, par des amis sûrs, que l'on ne différait son jugement que pour donner plus d'éclat à son supplice ; que les conventionnels voulaient, avant de se séparer, punir solennellement en sa personne toutes les conspirations auxquelles ils attribuaient leurs discordes passées et leur abaissement actuel.

Quelques jours plus tard, il sut qu'une réaction s'opérait : la majorité ne demandait que l'apaisement et le repos. Du reste, tout le monde ignorait la part prise par de Batz à l'insurrection de Vendémiaire, et l'on trouvait bien inutile de réveiller les vieilles passions en mettant en jugement un homme qui, après tout, avait lutté contre Robespierre : ne valait-il pas mieux l'oublier dans sa prison ?

De Batz ne l'entendait pas ainsi : il réclama des juges ou sa liberté : il ne cacha point qu'il voulait enfin se justifier de toutes les calomnies auxquelles il était en butte depuis deux ans. il promit de révéler ce qu'avaient été ses prétendus crimes et combien de fourberies, de sanglantes atrocités s'étaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cachées sous le titre de la *conjuration de l'Étranger*.

De ces révélations la Convention ne voulait à aucun prix; elle redoutait cet ennemi qui, du fond d'un cachot, la bravait encore et la menaçait.

Lorsque de Batz fut bien convaincu que les Comités craignaient la lumière d'un débat public, il ne cessa plus de réclamer sa comparution devant le Tribunal et, comme ses suppliques restaient sans réponse, il dépêcha à la Convention un huissier... — oui, un huissier ! — pour lui signifier juridiquement et sa demande formelle d'être mis en jugement et la loi sur laquelle était fondée cette réclamation.

Cet audacieux défi eut un plein succès : le Comité fit comparaître de Batz et l'interrogea ; mais le terrible homme avait réponse à tout ; il se démena si bien, montra qu'il en savait si long, qu'on préféra s'en débarrasser : on le laissa donc libre et, pour la forme, on le mit sous la surveillance d'un gendarme auquel on recommanda la discrétion : précaution bien inutile : de Batz sut employer de tels arguments que, dès le soir même, le gendarme était relevé de sa mission.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'ailleurs, le baromètre politique tournait au grand calme. C'était l'époque où le comte de Castellane, condamné à mort par contumace, ne prenait pas la peine de quitter Paris et poussait l'assurance jusqu'à se montrer en public. Un soir, rencontré par une patrouille, il répondit au cri de *Qui vive ?*

— « Eh ! parbleu ! c'est moi, Castellane, contumace !

— « C'est très bien... passez, citoyen. »

Le 4 brumaire (26 octobre), la Convention tint sa dernière séance. Le décret qu'elle rendit ce jour-là est peut-être, de tous ceux — innombrables — qu'elle avait votés, le seul, qui, à l'heure actuelle, ait encore son effet : prise d'une sorte de remords, elle décida que la *place de la Révolution* — cette place qu'elle avait inondée de sang — porterait désormais le nom de *place de la Concorde*.

Puis, au milieu d'un grand silence, Génissieux, qui présidait, se leva : d'une voix solennelle il prononça ces mots :

— « La Convention nationale déclare que sa mission est remplie et que sa session est terminée. »

Il était deux heures et demie. La terrible Assem-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blée avait siégé, sans un jour d'interruption, trois ans et quatre mois. Un seul homme lui avait tenu tête depuis le 22 septembre 1792 ; un seul, jusqu'au dernier moment, avait lutté contre elle, d'égal à égal, sans découragement, sans rémission : c'était celui dont nous avons tenté l'histoire. Il voyait s'effondrer, définitivement vaincu, ce gigantesque pouvoir auquel il avait livré tant d'assauts ; de tous ceux qui s'étaient jetés en pleine mêlée révolutionnaire, il était l'un des rares survivants : il avait vu tomber à ses côtés tous ses complices et tous ses ennemis ; lui, demeurait debout, presque triomphant, avec l'illusion d'être le vainqueur de ce duel engagé contre la toute-puissante Assemblée : il venait d'assister à sa lamentable fin et, par une étrange ironie de la destinée, le dernier coup porté avait donné naissance à l'homme qui allait profiter de tant de massacres et de tant de sacrifices.

De Batz avait voué sa vie à la destruction de la Convention et à la restauration de la Monarchie : son but était atteint ! La Convention était détruite et la Monarchie allait renaître : mais dans la personne de ce maigre et chétif jeune homme qu'un hasard avait jeté dans la lutte. Et, s'il y a une leçon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à tirer de ce récit, c'est ici qu'on pourrait la trouver : les héros les plus audacieux ne sont, en somme, que des instruments au service d'une force mystérieuse qui les tient dans sa main : ils obéissent lorsqu'ils croient agir : et voilà de quoi rabattre l'orgueil de l'homme, pygmée inconscient et aveugle, qui s'agite et que Dieu mène.

FIN

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

APPENDICE

Avec les journées de Vendémiaire se termine en quelque sorte la Révolution. La période directoriale n'est qu'un intermède qui donne à Napoléon le temps de grandir ; mais, dès qu'il est entré sur la scène, lui seul occupe toute l'attention. Est-ce à dire que le baron de Batz cessa de conspirer ? Nous ne le croyons pas ; c'eût été renier sa nature ; tout au moins jusqu'en 1804, jusqu'au jour où l'exécution du duc d'Enghien détruisit les dernières espérances des royalistes, Louis XVIII entretint en France des agents secrets, se figurant que Bonaparte avait quelque vocation pour le rôle de Monk. Quand la proclamation de l'Empire eut enlevé aux partisans de la monarchie légitime leurs dernières illusions, le baron de Batz renonça à la lutte. Où vécut-il ? En France ou en émigration ? Nous l'ignorons, car, à partir de Vendémiaire, nous le perdons absolument de vue.

Pour le suivre cependant jusqu'au dénouement de son existence mouvementée, nous donnerons, dans leur ordre chronologique, les indications recueillies sur son rôle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pendant la Restauration, dans les dossiers des Archives de la Guerre.

A la rentrée du Roi, en 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis (le 17 septembre). A cette époque fut créée une Commission des émigrés et des anciens officiers, chargée de recevoir, classer et étudier les doléances des fidèles serviteurs des Bourbons dont la Révolution avait brisé la carrière. Cette Commission émit sur chacun de ceux qui sollicitaient quelque place un rapport succinct. Au nom du baron de Batz se trouve une assez longue note où ses éminents services sont rappelés, et qui se termine par ces mots : « La Commission croit de son devoir de ne pas se borner à établir le droit de M. de Batz au grade de Maréchal de Camp : elle prie Son Excellence le Ministre de la Guerre de mettre sous les yeux de Sa Majesté les services de cet officier supérieur qui mérite une distinction particulière pour le dévouement, le zèle et le grand caractère dont il a donné des preuves multiples. »

Le maréchal de Viomesnil apostilla cette déclaration et nota que la Commission, restreinte à ces dernières attributions, avait regretté de n'avoir pu exprimer littéralement que la distinction qu'elle sollicitait était le cordon rouge.

En conséquence, le baron de Batz dont les services à l'armée de Condé avaient cessé le 31 décembre 1800, fut nommé, par décision royale du 18 mars 1815, maréchal de camp, pour tenir rang à partir du 20 mars 1797...

Deux jours plus tard, Napoléon rentrait aux Tuileries, et Louis XVIII reprenait le chemin de l'exil.

De Batz suivit probablement le roi à Gand, car nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voyons que, le Ministre de la Guerre ayant fait demander à la Commission des émigrés une liste des officiers de tout grade les plus propres à être employés contre l'usurpateur, le baron de Batz fut porté en tête de la liste. Sans doute sut-il se rendre utile, car, le 2 novembre 1815, sa nomination de maréchal de camp fut confirmée. Il demanda aussitôt à être employé suivant son grade, et, le 9 mars 1816, il était promu au commandement du département du Cantal, à prendre rang du 29 mars 1812. Il s'était marié sur ces entrefaites.

Le 17 mai 1816, le général commandant la XIXe division militaire écrivait au ministre : « On m'a dit beaucoup de mal, je dois l'avouer, du caractère vacillant, et propre à tourner à tous vents, de M. le baron de Batz. Votre Excellence jugera, dans sa sagesse, si, dans les circonstances actuelles, il ne serait pas à propos d'avoir au Cantal des autorités parfaites, étant très éloignées de ma surveillance. »

Il faut dire que, nommé du 9 mars, comme on vient de le voir, de Batz était resté à Paris (il habitait rue de la Michodière, 21) et n'avait pas encore rejoint son poste le 1er août. Le ministre lui donna assez sèchement l'ordre de rejoindre ou de démissionner : il partit aussitôt, et, le 4 août, il arrivait à Aurillac.

En avril 1817, il revient à Paris, sous prétexte d'un procès important. Il y resta — sans permission — jusqu'au 13 novembre. A cette date il fut mis en non-activité et admis au traitement d'expectative. On ne savait où le trouver pour lui notifier cette décision : on fut obligé de mettre à ses trousses la police, qui le découvrit, enfin, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 34. Mis en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

disponibilité le 30 décembre 1818, il sollicita, en 1820, sans l'obtenir, sa réintégration dans les cadres, rappelant les grands services rendus par lui à la cause royale.

Il était alors retiré à ce domaine de Chadieu (Puy-de-Dôme), qu'il avait acheté sous un faux nom, au temps de la pleine Terreur.

Il y mourut le 10 janvier 1822 d'une attaque d'apoplexie, a dit Eckard.

Est-ce vrai? On croit encore, à Authezat, commune sur le territoire de laquelle se trouve le château de Chadieu, que la fin du baron de Batz a été moins naturelle et plus en rapport avec son existence mouvementée. Il nous a été permis d'interroger des personnes qui ont vécu, pendant de longues années, dans la compagnie de Mme la baronne de Batz, morte seulement en 1855. Pour tout dire, la tradition locale n'est point favorable à notre héros. Il passait pour un aventurier brutal, sans scrupule, toujours pressé d'argent, dur pour les paysans qui, en revanche, l'appelaient *le voleur*.

Se laissa-t-il aller à commettre un faux, ainsi qu'on nous l'a assuré? C'est là un point impossible à contrôler. On prétend que, dans les premiers jours de janvier 1822, Louis XVIII dépêcha à Chadieu un émissaire chargé de faire savoir à de Batz que le roi était informé de sa déplorable conduite et résolu à laisser la justice suivre son cours dans l'affaire du faux, que, cependant, pour sauver l'honneur d'un des plus dévoués serviteurs de la monarchie, on accordait au baron vingt-quatre heures, dans le cas où il préférerait échapper, par le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suicide, à une arrestation imminente. Et, le lendemain, on trouva mort, dans un pavillon du parc de Chadieu, le baron de Batz qui fut inhumé, non point en terre bénite dans le cimetière commun, mais sur le bord d'un chemin. Les paysans qui assistaient à l'enterrement ne se gênaient point pour dire en ricanant que le baron avait passé la frontière et que le cercueil ne contenait que des pierres et du sable. Mais, quelque trente ans plus tard, lorsqu'on exhuma ce cercueil pour le transporter au cimetière, on reconnut que cette légende était controuvée.

Il est inutile d'ajouter que nous ne nous faisons l écho de ces racontars que sous *les plus expresses réserves*, et que nul document historique ne vient à l'appui de cette tradition, éclose dans une population rurale peu favorable à la Restauration et que les façons brutales du baron de Batz avaient mal disposée à l'indulgence.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
I.	— Jean de Batz	1
II.	— Le roman d'un défroqué	40
III.	— La maison de Charonne	81
IV.	— La Compagnie des Indes	122
V.	— L'épilogue des amours de Chabot	178
VI.	— L'amalgame	244
VII.	— La messe rouge	289
VIII.	— Vendémiaire	337
	Appendice	387

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

OUVRAGES DE G. LENOTRE

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Prix Berger, 1902*

LA GUILLOTINE pendant la Révolution. 21e édition.
LE VRAI CHEVALIER DE MAISON-ROUGE. 20e édition.
LE BARON DE BATZ. 22e édition.
PARIS RÉVOLUTIONNAIRE. 36e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 1re série. 65e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 2e série. 55e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 3e série. 47e édition.
VIEILLES MAISONS, VIEUX PAPIERS, 4e série. 36e édition.
BLEUS, BLANCS ET ROUGES. Récits d'histoire révolutionnaire, d'après des documents inédits. 17e édition.
LA CAPTIVITÉ ET LA MORT DE MARIE-ANTOINETTE. 31e édition.
LE MARQUIS DE LA ROUËRIE et la Conjuration bretonne. 22e édition.
TOURNEBUT ; la Chouannerie normande au temps de l'Empire. 1804-1809. 22e édition.
LE DRAME DE VARENNES. Juin 1791. 35e édition.

13 volumes in-8° écu à **10** francs le volume broché.
Reliés amateur avec fers.

LE ROI LOUIS XVII ET L'ÉNIGME DU TEMPLE, 14e édition, 1 volume in-8° écu . . . . . **12** fr.

Mémoires et Souvenirs sur la Révolution et l'Empire, publiés avec des documents inédits, par G. LENOTRE :

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE (1792). 29e édition.
LES FILS DE PHILIPPE-ÉGALITÉ PENDANT LA TERREUR (1790-1796). 20e édition.
LA FILLE DE LOUIS XVI. Marie-Thérèse, Charlotte de France, Duchesse d'Angoulême (1794-1799). 26e édition.
LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE (1793-1795). 30e édition.
LES NOYADES DE NANTES (1793). 25e édition.

Cinq volumes in-16 jésus à **8** francs le volume broché.
Reliés amateur avec fers.

PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 1re série. 11e édition. 1 volume in-16. . . . . **7** fr.
PRUSSIENS D'HIER ET DE TOUJOURS, 2e série. 6e édition. 1 volume in-16. . . . . **7** fr.
GENS DE LA VIEILLE FRANCE. Rêveries sur le temps présent sur des thèmes anciens. 12e édition. 1 volume in-16 . . . **7** fr.

Paris. — Imp. H. DIÉVAL, rue de Seine, 57.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06361 0615

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN